



LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES DANS LES ALPES

Rapport sur l'état des Alpes

CONVENTION ALPINE

Signaux alpins – Édition spéciale 5

IMPRESSUM

Éditeur :

Secrétariat permanent de la Convention alpine
www.alpconv.org
info@alpconv.org

Siège :

Herzog-Friedrich-Strasse 15
A-6020 Innsbruck
Autriche

Succursale :

Viale Druso-Drususallee 1
I-39100 Bolzano/Bozen
Italie

Graphisme : De Poli & Cometto - Belluno - Italie

Imprimerie : Stampatori della Marca – Castelfranco Veneto – Italie

Traduction : INTRALP

Photo de couverture : T. Borghetti – Archivio del Servizio Foreste e Fauna della Provincia Autonoma di Trento
(Archives Département des forêts et de la faune de la Province autonome de Trento)

© Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2015

ISBN 9788897500186



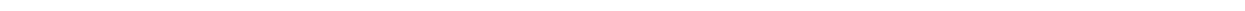
Publication neutre en
carbone par l'achat de
certificats énergies
renouvelables en Italie.

2015 | GAN-93-AKB

LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES DANS LES ALPES

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ALPES

CONVENTION ALPINE
SIGNAUX ALPINS – ÉDITION SPÉCIALE 5



Le présent rapport a été approuvé par la XIIIe Conférence alpine de Turin le 21 novembre 2014.

L'élaboration du présent rapport a été coordonnée par la Présidence italienne du Groupe d'experts ad hoc en coopération avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine.

Le texte a été rédigé par la Présidence italienne du Groupe d'experts ad hoc et ses membres, avec la coopération du Secrétariat permanent.

Le rapport contient des analyses thématiques détaillées. Leurs auteurs sont cités directement dans le corps du texte. Plusieurs projets européens de coopération territoriale ont participé à la rédaction du texte et au recueil des bonnes pratiques. Les collaborateurs des projets CTE sont énumérés ci-dessous.

Les cartes ont été élaborées par l'Institute for Regional Development and Location Management (Institut de développement régional et de gestion du territoire) de EURAC Research.

Le présent rapport se base sur les activités préliminaires réalisées par le Groupe de travail Démographie et emploi.

Coordination du groupe d'experts ad hoc

Présidence

ISTAT, Institut national de la statistique italien (Saverio Gazzelloni)

Secrétariat permanent de la Convention alpine

(Simona Vrevc, Marianna Elmi)

Membres du groupe d'experts ad hoc

Autriche

Umweltbundesamt (Andreas Bartel)

(Agence autrichienne de l'environnement)

Statistik Österreich (Peter A. Rumpolt)

(Institut national de la statistique autrichien)

France

Direction régionale de l'INSEE Rhône-Alpes, Lyon (Jerome Harnois, Pascal Oger)

Italie

ISTAT, (Mauro Albani, Giorgia Capacci, Angela Ferruzza, Antonella Guarneri)

(Institut national de la statistique italien)

Eurac Research, Secrétariat technique et scientifique de la Présidence italienne de la Convention alpine (Andrea Bianchini, Raffaele Vergnani)

European School of Economics, Secrétariat technique et scientifique de la Présidence italienne de la Convention alpine (Luca Cetara)

Liechtenstein

Amt für Umweltschutz (Hanspeter Eberle)

(Office de la Protection de l'environnement)

Slovénie

Ministrstvo za okolje in prostor (Blanka Bartol)

(Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la République de Slovénie)

Statistični urad Republike Slovenije (Barica Razpotnik, Mojca Merc, Simona Klasinc)

(Office des statistiques de la République de Slovénie)

Observateurs du Groupe d'experts

CIPRA Italia – Associazione Dislivelli (Federica Corrado)

(CIPRA Italie – Association Dislivelli)

ISCAR et Institut für Interdisziplinäre Gebirgsforschung (IGF) Österreichische Akademie der Wissenschaften (ÖAW) (Oliver Bender)

(ISCAR et Institut de recherche multidisciplinaire sur la montagne - Académie autrichienne des Sciences)

Nous remercions particulièrement les institutions et experts ci-dessous pour leur contribution active

Pour la rédaction du rapport, les données, l'élaboration des données et les bonnes pratiques, nos remerciements s'adressent particulièrement à:

Points focaux de la Convention alpine

ISTAT (Alessandra Battisti, Alessandra Burgio, Alessandro Cimbelli, Carlo Lucarelli, Matteo Mazziotta, Laura Murianni, Giulia Milan, Stefano Tersigni, Enrico Tucci)

(Institut national de la statistique italien)

Statistik Österreich

(Erika Baldaszi, Gernot Katzlberger, Alexander Wisbauer)

(Institut national de la statistique autrichien)

Eurac Research – l'Institute of Regional Development and Location Management

(Elisa Ravazzoli, Anna Scuttari, Thomas Streifeneder)

(EURAC Institut de développement régional et de gestion du territoire)

Le personnel de la Présidence italienne de la Convention alpine (Martina Lauretti, Claudia Ricci)

Le Secrétariat permanent de la Convention alpine

(Vera Bornemann, Gilles Chomat, Taja Ferjančič Lakota, Giulia Gaggia, Charlène Lagarde, Gregor Lanzinger, Pauline Kaltenbach)

CIPRA Italia – Associazione Dislivelli

(Roberto Canu, Erwin Durbiano)

Université de Turin

(Pier Paolo Viazzo)

Université de Parme

(Fabio Sforzi)

AEE, Agence européenne de l'environnement

Le réseau des Projets de Coopération territoriale européenne:

ADAPT2DC (Nuria Mignone)

ALIAS (Natalia Allegretti)

CAPACITIES (Guido Baschenis, Ermenegildo Del Degan, Janez Nared, Paolo Zeppetella)

COMUNIS (Miriam Laura Weiß)

DEMOCHANGE (Nuria Mignone, Emanuela Dutto, Erich Giordano)

DIAMONT (Caroline Pecher, Janez Nared)

HELPS (Matteo Apuzzo)

NATHCARE (Natalia Allegretti)

OPEN-ALPS (Antonio Ballarin Denti, Chiara Gandini)

PADIMA (Maria Grazia Pedrana, Massimo Bardea)

PUSEMOR (Massimo Bardea)

RE-TURN (Nuria Mignone)

Nous remercions particulièrement l'ancien Groupe de travail Démographie et emploi pour sa contribution active

Présidence

Université de Turin (Pier Paolo Viazzo)

Secrétariat permanent de la Convention alpine (*Wolfger Mayrhofer*)

Allemagne

STMWIVT (Reinhold Koch)

(Ministère bavarois de l'Économie, des Infrastructures, des Transports et de la Technologie)

Autriche

Statistik Österreich (Stephan Marik-Lebeck)

(Institut national de la statistique autrichien)

Italie

Eurac research, Délégation italienne de la Convention alpine

(Andrea Bianchini, Eleonora Cerutti, Luca Cetara, Raffaele Vergnani)

Slovénie

Ministrstvo za okolje in prostor (Blanka Bartol)

(Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la République de Slovénie)

SURS Statistični urad Republika Slovenija (Barica Razpotnik)

(Office des statistiques de la République de Slovénie)

Suisse

Office fédéral du développement territorial ARE (Christian Wirz)

Membres observateurs

ISCAR et Institut für Interdisziplinäre Gebirgsforschung (IGF) Österreichische Akademie der Wissenschaften (ÖAW)

(Oliver Bender, Sigrun Kanitscheider)

(ISCAR et Institut de recherche multidisciplinaire sur la montagne - Académie autrichienne des Sciences)

ABRÉVIATIONS

AEE	Agence européenne pour l'environnement
CA	Convention alpine
CIPRA	Commission Internationale pour la Protection des Alpes
ESPO	European Spatial Planning Observatory Network (Observatoire en Réseau de l'aménagement du Territoire européen)
CTE	Coopération territoriale européenne
GECT	Groupement européen de coopération territoriale
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTERREG	Programme interrégional de coopération
ISCAR	International Scientific Committee on Research in the Alps (Comité scientifique international de la Recherche alpine)
LAU	Local Administrative Units (Unités administratives locales)
LEADER	Liaison entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale
NUTS	Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques

PREFACE

Les vallées alpines se présentent aujourd'hui comme un paysage forgé par des siècles de présence et d'activité humaine. De tous temps, les populations y ont vécu en symbiose avec le milieu montagnard. Les ressources naturelles et les éléments de cet environnement sont un fondement solide pour l'économie locale, mais aussi un lieu de vie parfois difficile.

La dimension, la structure de la population et les dynamiques démographiques qui s'y rattachent ont connu de profonds changements au cours du XXe siècle. D'une part, de nombreuses régions ont dû faire face aux migrations et à un phénomène de dépeuplement marqué, alors que d'autres connaissaient un accroissement sensible de leur population, allié à une urbanisation croissante du territoire.

La Convention alpine et les pays qui la composent ne doivent pas assister passivement à ces mutations. Au contraire, ils doivent créer des conditions propices à la maîtrise de ces processus, protéger le territoire alpin et ses conditions de vie.

Pour gérer un territoire, il faut en premier lieu connaître les dimensions et l'origine de ces mutations, les forces qui les gouvernent et les bonnes pratiques permettant d'y faire face.

Ce Rapport, qui a été conçu et rédigé sous la houlette de l'Italie, se propose d'apporter aux décideurs politiques le savoir-faire nécessaire pour affronter les changements démographiques, les causes qui les provoquent et leurs conséquences.

Barbara Degani

Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Environnement et de la Protection du territoire et de la Mer, Présidence de la Conférence alpine 2013-2014

Ce cinquième Rapport sur l'état des Alpes aborde un thème crucial pour les Alpes : le changement démographique. Les Alpes sont un lieu de vie dynamique, où l'intégration entre environnement et présence humaine a forgé les paysages au fil des siècles. La population alpine joue un rôle déterminant dans ces dynamiques, à travers ses traditions et innovations, sa richesse culturelle et linguistique, ses activités économiques et ses intenses interactions avec les régions environnantes. Le rôle de la population alpine est mis en évidence dans la Déclaration Population et culture adoptée par la Convention alpine en novembre 2006, dans laquelle les Ministres des États membres ont reconnu la nécessité d'adopter une politique de développement durable axée sur la population et tenant compte des personnes vivant dans l'espace alpin.

La présence de la population sur le territoire alpin est soumise à une constante évolution dynamique. Il y a 150 ans, la population alpine était deux fois moins nombreuse qu'aujourd'hui. La densité démographique peut être extrêmement variable au sein d'une même région. Dans certains territoires, un accroissement général de la population peut coexister avec le dépeuplement. De nouveaux phénomènes tels que les « nouveaux montagnards » se font jour. Globalement, le présent Rapport sur l'état des Alpes dresse un état des lieux complet et fascinant, fournissant des informations claires et actualisées aux décideurs et autres acteurs. Il présente de manière exhaustive les développements démographiques récents dans les Alpes. En outre, il inclut une analyse du marché de l'emploi et de l'éducation, deux secteurs étroitement liés aux dynamiques démographiques.

Eu égard aux deux années de travail intensif consacrées à la rédaction du Rapport, je tiens à féliciter tous les experts qui y ont contribué pour les résultats qu'ils ont obtenus. Je souhaite également exprimer ma sincère gratitude à la Présidence italienne de la Convention alpine, au président du Groupe de travail M. Saverio Gazzelloni et à son équipe de l'ISTAT, ainsi qu'au personnel du Secrétariat permanent pour leurs efforts indéfectibles. Je suis certain que ce rapport, résultat de ces efforts conjoints, sera un outil important pour améliorer la connaissance des défis démographiques auxquels les Alpes sont confrontées, ainsi que pour développer et mettre en œuvre des réponses politiques appropriées.

Markus Reiterer

Secrétaire Général de la Convention alpine

PREFACE

Les activités de la Convention alpine dans le domaine de la population et de la démographie remontent aux débuts du traité : ce thème, qui figure parmi les premiers énumérés à l'alinéa 2 de l'article 2 de la Convention-cadre, a été repris dans la Déclaration ministérielle « Population et culture » promue à l'initiative de l'Italie.

L'Italie a toujours accordé une grande importance aux changements démographiques et au marché de l'emploi. À partir de 2009, elle a assumé la présidence du Groupe de travail Démographie et Emploi, institué par la Xe Conférence alpine (Évian, France). Les activités et documents produits par ce Groupe de travail ainsi que les nombreuses occasions de rencontres avec le public et les parties intéressées ont servi de point de départ pour la rédaction de ce 5^e volume du Rapport sur l'état des Alpes. L'engagement du Ministère de l'Environnement italien, en collaboration avec tous les organismes signataires du Protocole d'accord pour le soutien de la Présidence de la Convention alpine 2013-2014, reflète bien les préoccupations du territoire alpin italien, qui est confronté depuis des décennies à un phénomène parfois bien visible d'abandon des vallées.

Par sa présence active sur le territoire, la population alpine fournit des services écosystémiques qui sont un gage de qualité et de continuité de ce dernier. À ce titre, nous sommes convaincus qu'il faut donner aux personnes vivant dans les Alpes la possibilité de vivre en montagne en bénéficiant de services et d'opportunités adéquats, dans un esprit de solidarité accrue avec les habitants des plaines et des grandes villes. C'est dans ce but que nous avons souhaité analyser les changements démographiques, en sondant les forces qui les animent et les bonnes pratiques transposables.

Nous tenons à remercier pour ce travail l'ISTAT, l'Université de Turin, l'EURAC, le Secrétariat permanent, les Parties contractantes à la Convention alpine et leurs experts qui, avec compétence et patience, ont mené à bien les activités de la Convention dans ce domaine.

Paolo Angelini

*Ministère de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer
Président du Comité Permanent 2013-2014 de la Convention alpine*

Le cinquième Rapport sur l'état des Alpes consacré aux changements démographiques a été rédigé par un Groupe d'experts ad hoc institué par les Ministres durant la XI^e Conférence alpine de 2012. Ce groupe comprenait des experts des pays de l'arc alpin, qui ont étroitement collaboré avec la Présidence italienne et le Secrétariat permanent de la Convention alpine.

En tant que Président du Groupe de travail, je tiens à remercier ses membres pour le travail qu'ils ont accompli et la qualité de leurs contributions. Les rencontres, réunions, débats internes et publics ont toujours été empreints de confiance, de convivialité et d'esprit constructif. Ce travail est le fruit des efforts de tous les experts, chacun à la mesure de ses moyens et de sa disponibilité. Le Rapport se propose de dresser un état des lieux de la démographie alpine en présentant une analyse des données récentes relatives aux principaux indicateurs démographiques. On a également utilisé les indicateurs clés du marché de l'emploi et quelques indicateurs se référant aux services : ceux-ci ont une incidence non négligeable sur les changements démographiques. Par ailleurs, en comparant certains indicateurs de dix ans auparavant, on a pu mettre en évidence les grandes tendances.

Les données, collectées avec le concours des pays partenaires du projet, sont issues des statistiques nationales officielles, ce qui confère la plus grande autorité et crédibilité aux résultats obtenus.

L'autre point fort de cette collaboration réside dans l'harmonisation des données collectées, non seulement pour ce qui est des indicateurs sélectionnés et partagés, mais aussi du degré de détail territorial (niveau communal), de la période de référence et des définitions adoptées pour les différents indicateurs. Ces caractéristiques ont assuré la comparabilité des données fournies par les pays contributeurs.

Il s'en dégage un tableau hétérogène et instructif, qui ne manquera pas de susciter l'intérêt des décideurs politiques. C'est en tout cas le vœu que je formule, au nom des experts notamment.

Saverio Gazzelloni

*ISTAT Institut national de la statistique italien
Président du groupe d'experts ad hoc*

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	13
1.1 Rôle de la démographie dans les Alpes et contribution de la Convention alpine	13
1.2 Objectifs du rapport	13
1.3 Niveau géographique d'analyse	14
2. Aperçu démographique	17
2.1 Population résidente et densité de population	17
CONTRIBUTIONS NATIONALES	18
2.2. Composition de la population (genre, âge, nationalité)	24
2.2.1 Répartition par genre	24
2.2.2 Répartition par âge	26
2.2.3 Population étrangère résidente	26
CONTRIBUTIONS NATIONALES	28
2.3 Croissance démographique	36
CONTRIBUTIONS NATIONALES	37
2.4 Solde démographique	40
AUGMENTATION DE LA POPULATION IMMIGRÉE ET INTÉGRATION DANS LES ZONES RURALES	
Évolution de la géographie des migrations et nouvelle orientation des processus d'intégration	44
CONTRIBUTIONS NATIONALES	48
ÉTUDE DE L'IMMIGRATION ET DE L'ÉMIGRATION ALPINES : LES « NOUVEAUX MONTAGNARDS »	56
BONNES PRATIQUES	61
3. Emploi et éducation	63
3.1 Emploi et chômage	63
3.2 Emploi par secteurs	64
LES ALPES ITALIENNES : UNE MOSAÏQUE D'ÉCONOMIES LOCALES. CARACTERISTIQUES SOCIALES	68
APPRENDRE DES ÉTUDES EUROPÉENNES POUR COMPRENDRE LA SITUATION ALPINE	73
BONNES PRATIQUES	80
CONTRIBUTIONS NATIONALES	84
3.3 Éducation	98
CONTRIBUTIONS NATIONALES	100
BONNES PRATIQUES	105
4. Quelques applications sur les données démographiques et le marché de l'emploi	111
4.1 Le dynamisme de la démographie et du marché de l'emploi en zone alpine	111
4.2 Classification des communes alpines en fonction de leur situation démographique et du marché de l'emploi	111
BONNES PRATIQUES	115
5. Population et services	119
5.1 Les structures de soins	119
CONTRIBUTIONS NATIONALES	120
RAPPORT SUR LES HOPITAUX DE LA ZONE ALPINE	125
5.2 Services de garderie	128
CONTRIBUTIONS NATIONALES	128
5.3 Mobilité	128
LE SYSTEME DE TRANSPORTS PUBLICS DANS LE HAUT-ADIGE/TYROL DU SUD (ITALIE). MOBILITE, ACCESSIBILITE ET SATISFACTION DES PASSAGERS	130
BONNES PRATIQUES	135

6. Conclusions	139
RÉFÉRENCES	141
ANNEXE A - GLOSSAIRE	145
ANNEXE B – SOURCES DE DONNÉES pour les indicateurs considérés dans le rapport	149
ANNEXE C – APPENDICE MÉTHODOLOGIQUE	151
ANNEXE D – CARTES D’ALLEMAGNE ET DE SUISSE SUR LE MARCHÉ DE L’EMPLOI ET DE L’ÉDUCATION, données au niveau NUTS 3	157
ANNEXE E – CARTE DE LA CONVENTION ALPINE	167

FIGURES

Figure 1 : Densité de population (habitants par km ²).	18
Figure 2 : Communes entièrement et partiellement situées dans le périmètre de la Convention alpine (EURAC, 2014).	21
Figure 3 : Femmes (pour 100 habitants).	25
Figure 4 : Population âgée (pour 100 habitants).	25
Figure 5 : Population résidente totale en âge de travailler (pour 100 habitants).	27
Figure 6 : Population étrangère résidente (pour 1 000 habitants).	27
Figure 7 : Classement des communes italiennes alpines en fonction de la première nationalité étrangère résidente.	32
Figure 8 : Taux d'accroissement de la population (pour 100 habitants).	36
Figure 9 : Croissance/déclin démographique dans les communes alpines italiennes (années 2004-2010).	38
Figure 10 : Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants).	41
Figure 11 : Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants).	41
Figure 12 : Taux brut de migration net avec ajustements statistiques, 2013.	42
Figure 13 : Solde migratoire international 2002-2012 (par an).	45
Figure 14 : Solde migratoire interne 2002-2012 (par an).	46
Figure 15 : Soldes migratoires pour 1 000 personnes, 2002-2012 (par an). Source : Machold et al. (2013), p. 148 ; actualisation par BABF.	46
Figure 16 : Migrations nettes dans les Alpes françaises 1999 – 2010.	49
Figure 17 : Communes alpines italiennes, taux annuel de migrations en provenance de l'étranger. Années 2004-2011.	51
Figure 18 : Proportion d'immigrants étrangers venus s'installer en Autriche (tranche d'âge 50-74 ans), en % de l'immigration totale (2002-11).	59
Figure 19 : Taux d'emploi (%).	65
Figure 20 : Taux d'emploi – Variation entre 2001 et 2011 (%).	65
Figure 21 : Taux de chômage (%).	66
Figure 22 : Variation du taux de chômage entre 2001 et 2011 (%).	66
Figure 23 : Taux d'inactivité (%).	67
Figure 24 : Alpes italiennes, une mosaïque d'économies locales.	68
Figure 25 : Alpes italiennes - Variation des emplois du secteur manufacturier dans les districts industriels (en %), 2001-2011.	69
Figure 26 : Alpes italiennes - Variation des emplois du secteur des services aux entreprises dans les districts industriels (en %), 2001-2011.	69
Figure 27 : Régions alpines - Variation des emplois de services aux consommateurs dans les localités touristiques (en %), 2001-2011.	70
Figure 28 : Alpes italiennes : pourcentage de personnes âgées, 2011.	71
Figure 29 : Alpes italiennes : jeunes (25-34 ans) disposant d'un niveau d'enseignement secondaire, 2011.	71
Figure 30 : Alpes italiennes : taux de chômage des jeunes (25-34 ans), 2011.	72
Figure 31 : Alpes italiennes : population résidente étrangère, 2010.	73
Figure 32 : Typologie urbaine.	74
Figure 33 : Densité de population et typologie urbaine.	75
Figure 34 : Croissance démographique et typologie urbaine.	76
Figure 35 : Pourcentage de LAU 2 situées à 45 minutes d'un aéroport (au moins 150 000 passagers par an).	77
Figure 36 : Dessertes aériennes accessibles en 45 minutes depuis les LAU2 pour plus de 15 000 passagers par an.	77
Figure 37 : Changements d'occupation des sols – Zoom 1.	78
Figure 38 : Changements d'occupation des sols – Zoom 2.	79
Figure 39 : Le taux d'emploi chez les femmes dans les Alpes françaises.	86
Figure 40 : Taux d'achèvement des études secondaires (pour 1 000 résidents).	98
Figure 41 : Taux d'achèvement des études supérieures (pour 1 000 résidents).	99
Figure 42 : Taux d'achèvement des études secondaires dans les Alpes françaises, 2010.	101

Figure 43 : Salle de classe virtuelle - origine géographique des personnes ayant participé à distance aux activités 2013 -2014.	106
Figure 44 : Valeurs de l'indice composite MPI concernant le dynamisme de la démographie et du marché de l'emploi des zones alpines LAU 2.	112
Figure 45 : Clusters démo-économique des zones alpines LAU 2.	113
Figure 46 : Potentiels régionaux (sectoriels) sélectionnés et leur interrelation : possibilités d'accroissement de la coopération dans la vallée de Passeier.	116
Figure 47 : Interface FBR.	125
Figure 48 : Durée des parcours vers les hôpitaux dans la zone alpine occidentale.	126
Figure 49 : Durée des parcours vers les hôpitaux dans la zone alpine orientale.	126
Figure 50 : Trajet de Malesco à l'hôpital de Verbania.	127
Figure 51 : Carte du système de transport routier.	131
Figure 52 : Carte du système de transports publics.	131
Figure 53 : Carte des temps de trajet pour atteindre Bolzano/Bozen avec les transports en commun.	133
Figure 54 : Carte des temps de trajet pour atteindre Bolzano/Bozen en voiture.	134

1. INTRODUCTION

La Convention alpine est un traité international conclu entre les pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie et Suisse) et l'UE pour promouvoir le développement durable de la région alpine et répondre aux besoins de la population locale. La Convention alpine revêt une dimension environnementale, sociale, économique et culturelle.

Grâce à la richesse de leur biodiversité et à leurs réserves en eau et en bois, les Alpes sont un milieu naturel, culturel, économique et un lieu de vie pour près de 14 millions de personnes. La région alpine est également une destination touristique prisée.

1.1 RÔLE DE LA DÉMOGRAPHIE DANS LES ALPES ET CONTRIBUTION DE LA CONVENTION ALPINE

Les Alpes sont un exemple d'environnement forgé par l'homme, dont les caractéristiques sont connues et appréciées dans le monde entier. Leur paysage a été modelé par plusieurs siècles de présence humaine et par la production sociale, culturelle et économique qui en résulte. Autrefois, toute vallée alpine offrant des conditions climatiques acceptables était habitée par des populations qui avaient comme objectif principal l'entretien de ces espaces et la sécurité et la productivité de ces lieux de vie et de travail. Mais, au cours du XXe siècle, de larges pans du territoire alpin ont subi un grave dépeuplement qui a mis à mal la garantie des services essentiels aux populations locales, ce qui a affecté leur niveau de vie. Si cette tendance négative se poursuit, elle risque d'enclencher des spirales préjudiciables non seulement pour la population locale, mais aussi pour le tourisme et la sécurité hydrogéologique. La présence de la population alpine locale doit donc être maintenue et préservée pour que les Alpes conservent leurs caractéristiques uniques d'environnement de montagne anthropisé. Parallèlement, les régions alpines doivent offrir des emplois, des services et une cohésion sociale pour rester attractives pour tous, et non uniquement pour les touristes.

Les États alpins considèrent les aspects socio-économiques et culturels comme cruciaux pour la mise en œuvre d'une politique intégrée assurant la protection et le développement durable des Alpes. L'importance que les Parties contractantes accordent à ces aspects ressort de façon claire de la Déclaration Population et culture de la Convention alpine (Convention alpine, 2006). Dans cette Déclaration adoptée par les Ministres, les Alpes sont désignées comme un territoire économique et un lieu de vie où les habitants doivent pouvoir bénéficier d'un large accès aux services tels que les transports,

la santé et l'éducation. De plus, la population alpine doit pouvoir travailler dans les Alpes pour développer les filières locales et initier un développement régional compatible avec les exigences sociales et environnementales.

L'instauration de conditions politiques et économiques et d'infrastructures permettant au territoire alpin d'être compétitif, attractif et durable au XXIe siècle doit se fonder sur une connaissance exhaustive de la population alpine et sur une analyse de ses caractéristiques et mouvements. C'est pourquoi le « changement démographique » est l'un des cinq piliers thématiques du Programme de travail pluriannuel 2010-2016 de la Convention alpine (Convention alpine, 2011). Pour traiter cette question, les Ministres alpins ont institué, durant la XIIe Conférence des Parties (2012), un Groupe d'experts ad hoc chargé de rédiger le Cinquième Rapport sur l'état des Alpes sur les changements démographiques et leurs éléments moteurs.

Le Groupe d'experts a poursuivi le travail entamé par le Groupe de travail Démographie et emploi institué par la Xe Conférence alpine de 2009, qui avait élaboré un premier aperçu de la situation démographique alpine. Ce document a été le point de départ du travail du Groupe d'experts ad hoc, et la base des études et activités d'approfondissement menées ultérieurement. De plus, pour rédiger le Cinquième Rapport sur l'état des Alpes, on a recueilli et compulsé des bonnes pratiques sur les changements démographiques, ainsi que leurs impacts sur le marché de l'emploi et des services, afin de fournir des exemples à l'attention des décideurs politiques sur comment aborder des dynamiques de faiblesse démographique et d'emploi.

Le Groupe d'experts ad hoc qui a rédigé le présent rapport est formé de représentants des Parties contractantes et des observateurs, d'experts des disciplines concernées et d'autres parties prenantes.

1.2 OBJECTIFS DU RAPPORT

Le rapport pose fondamentalement deux questions : Comment appréhender les phénomènes démographiques dans les Alpes ? Comment influencer les changements démographiques pour assurer le maintien de la population dans les régions alpines ?

Pour répondre concrètement à ces questions, la première démarche doit consister à créer un cadre de connaissances communes basé sur des données comparables et des considérations partagées, et incluant des bonnes pratiques sur les changements démographiques, leurs causes et leurs conséquences. En ce sens, le principal objectif du Groupe d'experts ad hoc sur le changement démographique (et ses

moteurs) institué par la Convention alpine était de rédiger le Cinquième Rapport sur l'état des Alpes pour la XIIIe Conférence alpine, qui s'est tenue à Turin en 2014.

Les principaux objectifs du présent rapport sont les suivants:

- mettre en lumière et analyser l'évolution de la population, sa répartition et sa composition ;
- observer les dynamiques du marché de l'emploi et leurs rapports avec les changements démographiques ;
- prendre en compte le rôle des niveaux d'éducation et de formation et leurs impacts sur la société ;
- identifier les forces et les faiblesses des différentes régions et les cartographier ;
- proposer des analyses thématiques sur les spécificités de certaines régions (par exemple l'urbanisation dans les Alpes ou le phénomène des « nouveaux montagnards ») ;
- recueillir des bonnes pratiques sélectionnées sur la base de critères précis ;
- fournir des orientations aux décideurs politiques pour qu'ils utilisent et transfèrent les bonnes pratiques.

Afin d'aborder les sujets susmentionnés, le rapport a été structuré en quatre chapitres en sus du chapitre introductif:

- Chapitre 2 – Aperçu démographique. Ce chapitre propose une analyse de la situation démographique actuelle dans les Alpes, de la composition de la population alpine (en particulier par genre, âge et origine) et des dynamiques qui ont conduit à une croissance ou à une décroissance de la population au cours des 10 dernières années.
- Chapitre 3 – Emploi et éducation. Ce chapitre décrit la structure du marché de l'emploi alpin en analysant les taux d'activité, d'emploi et de chômage. De plus, il illustre le niveau d'instruction de la population alpine.
- Chapitre 4 – Application des données sur la démographie et le marché de l'emploi. Ce chapitre illustre l'utilisation de deux méthodes statistiques pour fournir une interprétation globale des phénomènes analysés.
- Chapitre 5 – Population et services. Ce chapitre décrit la situation de certains services sociaux, qui pourraient favoriser le maintien de la population sur le territoire. En particulier, il dépeint la situation des services de santé et de garderie au niveau alpin.

De plus, le rapport propose six analyses thématiques détaillées, consacrées aux thèmes suivants:

- Analyse des changements intervenus dans la géographie des migrations et nouvelles orientations des processus d'intégration (chapitre 2).
- Étude de l'immigration et de l'émigration dans les Alpes en rapport avec le phénomène des « nouveaux montagnards » (chapitre 2).
- Analyse des caractéristiques sociales des Alpes italiennes, mosaïque d'économies locales (chapitre 3).
- Focus sur l'utilisation des études européennes pour explorer la situation alpine (chapitre 3).
- Focus sur les hôpitaux alpins (chapitre 5).
- Analyse du système de transport public du Haut-Adige/Tyrol du Sud, en particulier en termes de mobilité et d'accessibilité (chapitre 5).

1.3 NIVEAU GÉOGRAPHIQUE D'ANALYSE

La disponibilité de données au niveau territorial requis est un enjeu majeur pour pouvoir comparer les dynamiques démographiques du marché de l'emploi et de l'éducation au niveau alpin¹. Afin de prendre en compte les différences et les évolutions avec la précision voulue, le niveau de détail géographique retenu pour le présent rapport est le LAU 2, à savoir le niveau communal. Les données démographiques ont donc été recueillies à ce niveau de détail géographique. Elles sont représentées au moyen d'une série d'indicateurs démographiques sur les cartes qui émaillent le rapport. Pour ce qui est des indicateurs relatifs à l'éducation et au marché de l'emploi, la disponibilité des données n'était pas homogène au niveau alpin¹: pour l'Allemagne et la Suisse, le plus haut niveau de détail affichable était le NUTS 3². Par conséquent, dans le domaine de l'emploi et de l'éducation, les données suisses et allemandes ont été cartographiées à part, car les données disponibles pour les autres pays se situaient au niveau LAU 2.

Note: les indicateurs élaborés sont tous décrits à l'Annexe A (à la fin du rapport).

1. Par les termes « alpin » et « région alpine » nous faisons référence dans le présent rapport au territoire compris dans le périmètre de la Convention Alpine.

2. Pour l'Allemagne, ce niveau correspond aux districts ruraux (Landkreise) et aux villes-districts (kreisfreie Städte) ; pour la Suisse ce niveau correspond aux cantons.

La Déclaration Population et Culture de la Convention alpine

Bien qu'aucun Protocole ne soit spécifiquement consacré à la démographie, les Ministres des États Parties de la Convention alpine se sont penchés sur ce thème dans la Déclaration « Population et culture » adoptée en novembre 2006.

Dans cette Déclaration, la Convention alpine accorde aux aspects socio-économiques une importance essentielle pour la mise en œuvre d'une politique globale de développement durable dans les Alpes. À partir de la prise de conscience des effets des changements démographiques sur les conditions de vie et de travail dans l'espace alpin, et pour donner à la population alpine le droit de vivre durablement dans les Alpes et de se consacrer aux activités économiques, la Déclaration Population et culture énonce une série de principes afférents à cinq grands domaines : conscience communautaire et coopération, diversité culturelle, espace, qualité de la vie et égalité des chances, espace économique et rôle des villes et des territoires ruraux.

S'agissant de la Conscience communautaire et de la coopération, la déclaration affirme la responsabilité commune de la population alpine et extra-alpine pour le maintien de l'unicité de la culture alpine. La Déclaration souligne donc le principe selon lequel il faut faciliter la coopération entre les différents groupes linguistiques et entre les populations alpines et non-alpines.

La Déclaration Population et culture aborde le sujet de la Diversité culturelle à travers une série de principes affirmant la priorité de l'étude, de la conservation et du développement du patrimoine culturel matériel et immatériel, la promotion de la diversité linguistique et l'encouragement de l'expression artistique des thèmes spécifiques aux Alpes.

Plusieurs principes sont abordés dans la section Espace, qualité de vie et égalité des chances : en premier lieu, la préservation et la modernisation des structures d'habitat existantes, qui passent par la prise en compte des spécificités de chaque site. En second lieu, l'importance de maintenir et de développer des services décentralisés dans le domaine de la santé et de l'éducation, y compris dans les régions éloignées. Ceci concerne aussi les activités de loisirs et l'offre culturelle, dont l'importance est soulignée non seulement pour les touristes, mais aussi pour la population locale. Enfin, la Déclaration met l'accent sur le principe d'un accès facile de la population de l'arc alpin aux nouvelles technologies de communication.

Dans la section Espace économique, la Déclaration Population et culture énonce le principe de la mise en œuvre de politiques de développement territorial grâce à l'utilisation des potentiels endogènes, au renforcement des filières économiques et au développement de mesures permettant de garantir l'attractivité des emplois dans les Alpes.

Enfin, le dernier chapitre de la Déclaration, intitulé Rôle des villes et des territoires ruraux, souligne d'une part l'importance des villes alpines en tant que centres d'activités sociales, culturelles et économiques. D'autre part, le rôle des espaces ruraux alpins est reconnu en vertu de leurs multiples fonctions économiques, naturelles et culturelles. Est enfin abordé le principe de la création et de l'élargissement des liens entre les différentes typologies de territoires alpins et entre les régions alpines et non-alpines.

2. APERÇU DÉMOGRAPHIQUE

Dans les Alpes, les changements démographiques passés et actuels se reflètent au niveau communal, mais dans une proportion inégale et hétérogène en fonction des territoires. Globalement, la population résidente totale a augmenté, et l'on observe une incidence accrue de la proportion d'étrangers (souvent combinée à un solde naturel négatif). Mais ces processus n'ont pas suffi à ralentir le vieillissement et le déclin de la population en âge de travailler dans certaines régions. Dans d'autres régions au contraire, le taux de natalité élevé et l'afflux d'étrangers expliquent la jeunesse relative de la population. Tous ces aspects se traduisent par une mosaïque complexe, dans laquelle les grands axes de communication et l'attractivité touristique ont très certainement favorisé et accéléré les phénomènes susmentionnés.

2.1 POPULATION RÉSIDENTE ET DENSITÉ DE POPULATION

En 2013, les Alpes comptaient 14 232 088 habitants, qui vivaient sur un territoire de 190 717 km², soit une densité moyenne de 74,6 habitants par km² (Tableau 1). Les Alpes sont donc l'une des régions les moins peuplées du centre de l'Europe (quoique certains pays comme la Grèce et l'Irlande affichent des densités comparables), mais c'est l'une des régions de montagne les plus densément peuplées du monde (Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2007). Les pays qui, en proportion, contribuent le plus à la population alpine totale sont l'Italie (30,7%) et l'Autriche (23,3%). La France contribue à hauteur de 18,9% à la population alpine, suivie de la Suisse (13,6%), de l'Allemagne (10,4%) et de la Slovénie (2,7%). Monaco et le Liechtenstein, les plus petits pays alpins de par leur superficie, affichent des pourcentages inférieurs à 1%. Le

tableau 1 montre la contribution de chaque pays alpin en termes de superficie et de population. La population alpine est répartie sur des territoires de dimensions hétérogènes. Pour mieux apprécier la pression que l'homme exerce sur un territoire, il faut donc se référer à la densité de population (c'est-à-dire au rapport entre la population vivant sur un territoire et la superficie de ce dernier en km²). Si, d'une part, une forte densité de population peut entraîner une pression accrue sur l'environnement, et donc une détérioration de ce dernier, d'autre part les conditions orographiques alpines limitent la présence stable de la population sur une vaste portion du territoire. La présence d'un certain niveau de densité peut donc être associée à la persistance de la population sur le territoire, qui constitue souvent un gage de continuité de la présence humaine et de préservation du patrimoine culturel.

L'analyse de la densité de population sur le territoire alpin au niveau LAU 2 (Figure 1) montre que les concentrations les plus élevées par rapport à la superficie communale se situent principalement dans les régions périalpines (par ex. les zones de piémont italiennes, la Côte d'Azur et la Haute-Savoie en France, les Préalpes suisses, la Haute-Bavière, les alentours de Vienne et les vallées slovènes traversées par les grands axes de communication) et dans les grandes vallées, notamment le long de l'Adige, du Rhône (Valais), du Rhin alpin, de l'Adda (Valtelline inférieure), de l'Inn, de la Drava et de la Sava supérieure.

Le cas de la Principauté de Monaco est à part, puisque cet État possède la densité de population la plus élevée du monde. Du point de vue démographique, Monaco constitue toujours un cas particulier par rapport aux autres territoires alpins.

Contrairement aux communes des grandes vallées alpines et des territoires périalpins, la plupart des communes à

	Habitants alpins	Superficie (km ²) du territoire alpin	Densité de population alpine	Densité de population nationale
Allemagne	1 476 519	11 160	132,3	225,3
Autriche	3 318 045	54 592	60,8	100,8
France	2 683 801	40 801	65,8	103,4
Italie	4 364 538	51 995	83,9	201,8
Liechtenstein	36 838	160	230,2	230,2
Monaco	36 950	2	18 475	18 475
Slovénie	385 973	6 796	56,8	101,6
Suisse	1 929 424	25 211	76,5	201,0
Région alpine	14 232 088	190 717	74,6	-

Tableau 1: Population, superficie et densité de la population alpine. Sources : Offices nationaux de statistiques, année 2013 (1er janvier), à l'exception de la France, dont les données se réfèrent au recensement national de 2010. Les chiffres relatifs à la Slovénie ont été obtenus en comptabilisant exclusivement les parts de communes incluses dans le périmètre de la Convention alpine.

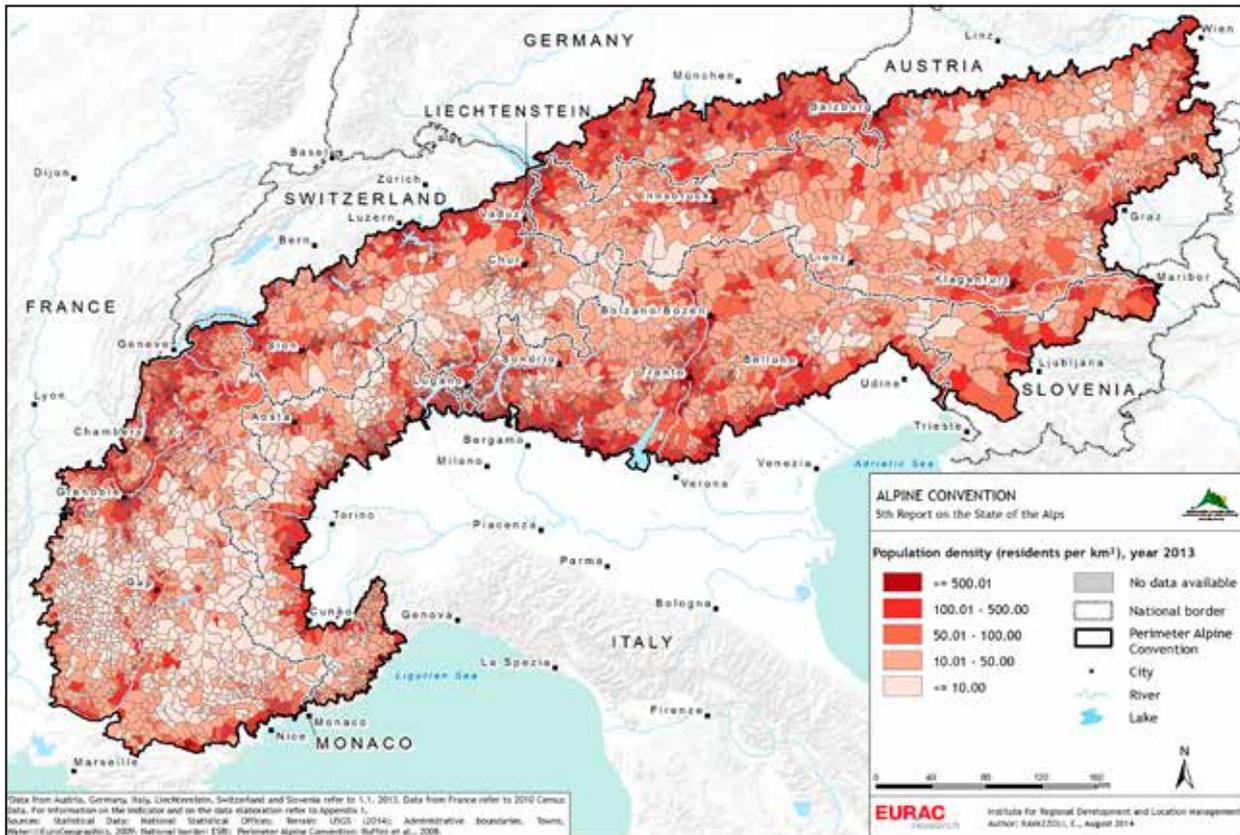


Figure 1: Densité de population (habitants par km²).

faible densité de population se trouvent dans des zones enclavées. Il s'agit en particulier de territoires situés à proximité de la crête montagneuse centrale et éloignés des zones urbaines des plaines, en particulier : Alpes Maritimes, Provence, Alpes Cottiennes, Dauphiné, Alpes Lépointines, Alpes Rhétiques occidentales, Tauern, Alpes Carniques et Alpes Juliennes.

Les données montrent que la topographie joue un rôle important dans la répartition des habitats humains. Indépendamment de la densité de population moyenne de la commune, les habitants se concentrent dans le fond des vallées, car celles-ci facilitent le développement des habitats et elles offrent davantage d'espace pour les infrastructures, les logements et les activités de production. De fait,

même dans les régions faiblement peuplées, les vallées ont une densité de population plus élevée. Dans ces zones, la densité de population atteint des niveaux comparables aux régions non-alpines si l'on se réfère à la zone d'établissement permanent de la population.

La concentration de la densité de population dans les vallées est une tendance apparue récemment, au siècle passé : vers les années 1900, à l'époque où l'économie alpine était essentiellement basée sur l'agriculture non mécanisée, la population tendait à se concentrer sur les versants montagneux orientés vers le sud car ils étaient plus ensoleillés, plus chauds, plus proches des ressources hydriques et des pâturages alpins, sans compter leur moindre exposition aux risques d'inondation (Bätzing, 2005).

Contributions Nationales

ALLEMAGNE

Les Alpes allemandes occupent treize unités administratives NUTS 3, toutes situées dans le Land de Bavière : dix districts (Landkreise) et trois villes-districts (Kreisfreie Städte). Si l'on considère les plus petites unités LAU2 en excluant les villes-districts, les Alpes allemandes englobent 282 communes. Au total, le périmètre allemand de la Convention alpine compte 1 476 519 habitants (année 2012), soit 10,4% de la population totale de la Convention alpine. De plus, le territoire alpin allemand s'étend sur environ 11 160 km², soit 6% de la superficie totale de la Convention alpine.

S'agissant de la répartition par districts, le district alpin allemand le plus peuplé est Rosenheim (247 133 habitants), tandis

que celui de Lindau (Lac de Constance) est le moins peuplé (78 641 habitants). Au niveau communal, les Alpes allemandes présentent une moindre variabilité démographique. Le pourcentage de très petites communes de moins de 1 000 habitants est faible (5,3% du total des communes), et le pourcentage de communes de 1 000 à 5 000 habitants est élevé (66,3%). Globalement, près de 90% des communes alpines allemandes ont moins de 10 000 habitants.

Pour ce qui est du niveau communal, les communes alpines allemandes et les districts sont en général plus densément peuplés que la moyenne alpine. L'analyse du niveau LAU 2 montre que près de 38% des communes alpines allemandes sont moins densément peuplées que la moyenne des communes alpines, mais que la majorité des communes alpines allemandes (62,4%) sont plus densément peuplées que la moyenne générale de toutes les communes alpines, et que plus d'un tiers (36,5%) d'entre elles sont plus densément peuplées que la moyenne alpine allemande (environ 132 habitants/km²).

AUTRICHE

En Autriche, 65% du territoire national est situé dans le périmètre de la Convention alpine. Pourtant, au 1er janvier 2013, seulement 39% (soit 3,3 millions de personnes) de la population totale (qui compte environ 8,5 millions d'habitants) vivaient dans les Alpes. Les principales villes autrichiennes sont situées dans les régions extra-alpines jouxtant les Alpes ou dans les zones périurbaines s'étendant jusqu'aux Alpes (Vienne, Graz). Les agglomérations plus modestes comme Salzbourg (4ème ville d'Autriche par nombre d'habitants), Innsbruck (5ème) et Klagenfurt (6ème) se trouvent dans les Alpes. Les données de la population autrichienne se basent sur le recensement des habitants en fonction de leur lieu de résidence.

		Régions alpines	Régions extra-alpines	Total Autriche
Population résidente totale	absolue	3 318 045	5 133 815	8 451 860
	relative (%)	39,3	60,7	100,0
Superficie	absolue (km ²)	54 592	29 287	83 879
	relative (%)	65,1	34,9	100,0
Zone d'établissement permanent	absolue (km ²)	11 566	20 874	32 440
	relative (%)	35,7	64,4	100,0
Densité de population (habitants par km ²)		60,8	175,3	100,8
Densité de population dans la zone d'établissement permanent (habitants per km ²)		286,9	246,0	260,5

Tableau 2 : Population résidente et superficie de l'Autriche, 1er janvier 2013.

Au 1er janvier 2013, la densité de population était d'environ 101 habitants par km² en Autriche, mais les régions alpines ne comptaient que 61 habitants par km², et les zones extra-alpines en moyenne 175. Bien que les communes des régions alpines aient une plus grande superficie que celles des régions extra-alpines, cette situation est trompeuse car la surface habitable est nettement inférieure dans les Alpes. Pour mieux apprécier la densité de population, il faut donc tenir compte de la zone d'établissement permanent. Si l'on se réfère à la zone d'habitat permanent et non à la superficie totale des communes, on obtient une situation complètement différente : seulement 36% des zones d'habitat permanent autrichiennes sont situées dans les Alpes, alors que la superficie totale occupée par les communes atteint 65%. Contrairement à la densité de population de la globalité du territoire, la densité de population des zones d'habitat permanent est plus élevée dans les régions alpines (286,9 habitants par km²) que dans les régions extra-alpines (246,0 habitants par km²). Compte tenu de l'étendue des zones inhabitées dans les Alpes, il n'est guère surprenant que les régions alpines autrichiennes soient plus densément peuplées que les zones extra-alpines quand on fait exclusivement référence à la surface d'habitat permanent.

S'agissant des différences régionales, nous pouvons constater que, sur le territoire alpin autrichien, la densité de population est particulièrement élevée dans les capitales fédérales de Salzbourg, d'Innsbruck, de Klagenfurt et leurs environs, ainsi que dans les vallées de l'Inn (Tyrol) et du Rhin (Vorarlberg). À l'opposé, les zones rurales enclavées, notamment certaines régions de Styrie, sont très peu peuplées.

FRANCE

Les Alpes françaises s'étendent sur environ 40 000 km². Elles occupent 2 régions NUTS 2 (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), 7 régions NUTS 3 (départements de Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et Alpes Maritimes) et 1 749 unités LAU 2 (communes). En 2010, les Alpes françaises comptaient environ 2 700 000 résidents permanents, mais, en raison des présences touristiques, la population atteint plus du double durant les mois d'hiver et d'été.

Dans les Alpes françaises, on distingue grosso modo trois grandes zones :

- La partie centrale, formée de zones montagneuses faiblement peuplées (moins de 10 habitants par km²), possède une économie essentiellement touristique. Certaines vallées encaissées qui traversent cette région ont une longue tradition industrielle (liée à la présence d'hydro-électricité), mais cette activité est en net déclin.
- La bordure méridionale du massif, où la densité de population est plus élevée car de nombreux habitants font la navette pour se rendre à leur travail dans les grandes villes du bord de la Méditerranée (par ex. Marseille, Toulon, Nice). La pression foncière sur le littoral est considérable, ce qui amène une partie de la population à s'installer dans l'arrière-pays, à 30-50 km des centres-villes.
- La majeure partie de la population alpine française habite au nord des Alpes, en dehors des zones d'altitude et dans les aires d'influence de quatre grandes villes : Grenoble (675 000 habitants dans la grande agglomération et 157 000 dans le centre-ville), Annecy (219 000), Chambéry (216 000) et Genève. Genève se trouve en Suisse, mais sa zone urbaine s'étend jusqu'en France : environ 300 000 personnes vivent dans l'agglomération urbaine française de Genève, et 60 000 vont travailler chaque jour à Genève. Cette région alpine connaît un grand essor démographique et économique, et elle est densément peuplée. Sa population est jeune, elle possède un niveau d'éducation et des taux d'activité et d'emploi élevés. L'industrie continue de jouer un rôle important dans certaines parties du territoire (l'industrie mécanique dans la vallée de l'Arc par exemple), mais les activités tertiaires (services à la personne, BTP, affaires, recherche, etc.) sont prédominantes tant dans les villes que dans les agglomérations environnantes. La présence de Genève et de Grenoble (importante ville universitaire possédant des industries de pointe spécialisées dans les nanotechnologies et l'électronique) favorise le développement de l'économie de la connaissance.

ITALIE

Dans les Alpes italiennes, la population est disséminée sur l'ensemble du territoire, avec quelques concentrations notamment le long des principaux axes routiers, dans les vallées et les plaines.

Les Alpes italiennes occupent sept régions italiennes : Piémont, Vallée d'Aoste, Lombardie, Trentin-Haut-Adige, Vénétie, Frioul-Vénétie Julienne, Ligurie. Elles couvrent totalement ou en partie 24 des 110 provinces italiennes et possèdent 1 749 communes, soit 21,6% des 8 092 communes italiennes recensées à la date du 1er janvier 2013. La superficie alpine italienne mesurée sur la base des limites communales atteint 51 995 km², soit 17,2% de la superficie nationale totale (302 073 km²). S'agissant de la population, au 1er janvier 2013 les communes alpines comptaient 4 364 538 habitants, soit 7,3% de la population italienne totale (59 millions). Près des trois-quarts de la population alpine habitent dans les communes des trois régions NUTS 2 : Lombardie (29,6%), Trentin-Haut-Adige (23,8%), et Piémont (20%).

Au niveau NUTS 3, la majeure partie de la population alpine se concentre dans les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano/Bozen (12,2% et 11,7% respectivement). Ces deux provinces sont entièrement alpines, à savoir que 100% de leurs communes sont situées dans les Alpes. Trente (TN) et Bolzano/Bozen (BZ), qui comptent respectivement 115 540 et 103 891 habitants, sont les deux villes les plus peuplées des Alpes, et les seules qui dépassent le seuil de 100 000 habitants. Ce sont des capitales provinciales, au même titre que Biella, qui occupe la troisième place du classement (43 675 habitants). Bassano del Grappa (dans la province de Vicenza), qui compte 43 127 habitants, est la quatrième ville compte tenu du nombre d'habitants. La plupart des communes alpines sont de taille moyenne ou petite, voire minuscule : 90% d'entre elles comptent moins de 10 000 habitants, et 24% moins de 500 habitants. Les communes les moins peuplées se trouvent principalement dans le Piémont et la Lombardie : par exemple Pedesina (SO), Moncenisio et Ingria (TO), Morterone (CO), Briga Alta (CN), Menarola (SO) et Cervatto (VC) comptent moins de 50 habitants.

La densité de population sur le territoire alpin est inférieure à celle des autres régions italiennes. Les régions alpines comptent environ 84,0 habitants par km², alors que la moyenne nationale est deux fois plus élevée (201,8 habitants par km²). Le niveau

le plus élevé à l'échelon NUTS-2 se trouve dans les communes alpines de Lombardie (132,0 habitants par km²), le niveau minimum dans les communes de la Vallée d'Aoste (39,2), qui possède la plus vaste étendue de zones non habitables d'Italie en raison de son altitude élevée et de la présence de glaciers. On observe une certaine variabilité au niveau NUTS 3 : les provinces les plus densément peuplées sur le territoire alpin sont Gorizia (343,0 habitants par km²) et Varese (337,0) ; Imperia est la province la moins densément peuplée (31 habitants par km²), suivie d'Aoste et d'Udine (39,0). La plupart des communes (63,8%) affichent une densité inférieure à 100 habitants par km² ; 29,6% d'entre elles ont une densité de population comprise entre 100 et 500, et seulement 6,6% ont plus de 500 habitants/km². Les communes alpines les plus densément peuplées sont Fiera di Primiero (TN), Fiorano al Serio (BG) et Malgrate (CO), qui comptent plus de 2 000 habitants par km². La ville de Briga Alta (CN) affiche la densité de population la plus faible (52,0 habitants par km²). D'une manière générale, les communes les plus densément peuplées se concentrent sur le pourtour de faible altitude des Alpes, au pied des montagnes, le long des principaux axes fluviaux et/ou routiers, des autoroutes et des lignes de chemin de fer (par ex. dans la Vallée de l'Adige - à savoir sur le parcours de l'autoroute A22 - dans la Basse Valteline et la vallée du Piave).

SLOVÉNIE

En Slovénie, 62 communes sont situées dans le périmètre de la Convention alpine (45 entièrement et 17 partiellement – voir figure 2). Sur le plan géographique, elles occupent une superficie de 6 796 km², soit un tiers de la superficie totale du pays (33,4%).

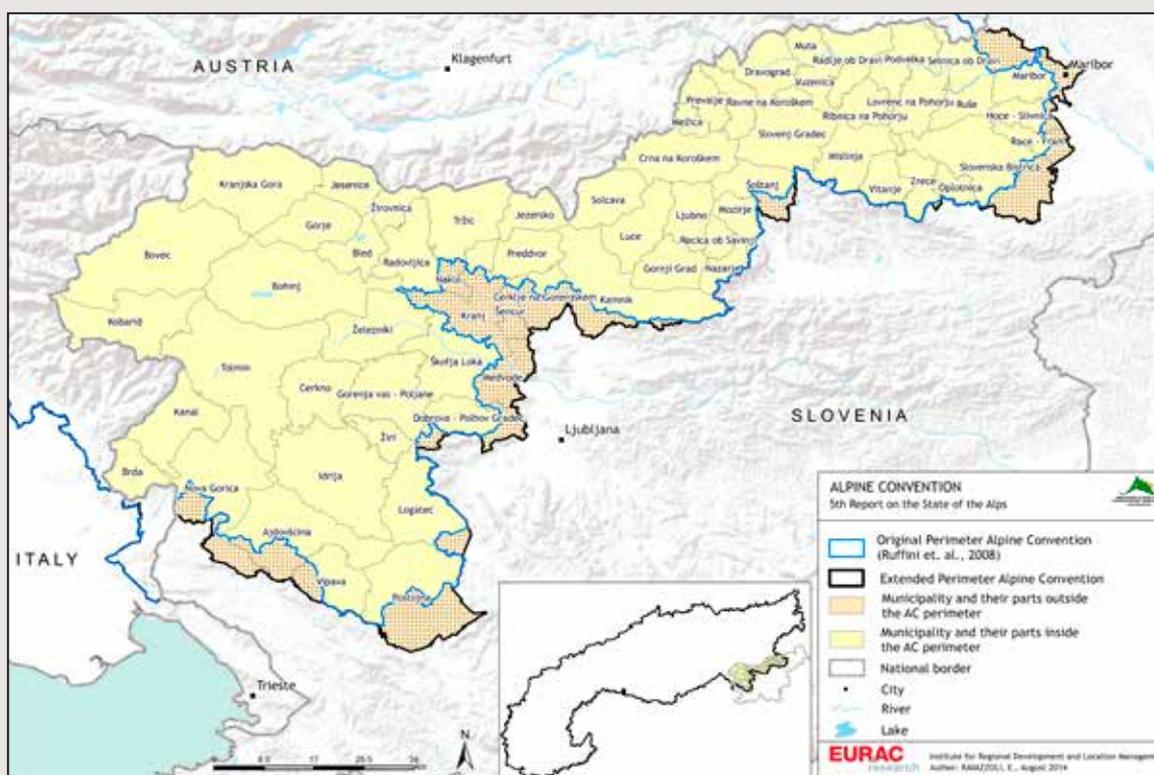


Figure 2 : Communes entièrement et partiellement situées dans le périmètre de la Convention alpine (EURAC, 2014).

Le 1er janvier 2013, la Slovénie comptait 2 058 821 habitants, dont 1 019 061 hommes (49,5%) et 1 039 760 femmes (50,5%). Au niveau alpin, début 2013, 663 739 personnes habitaient les communes slovènes de la Convention alpine, soit 32,2% de la population totale slovène. À la même date, la population habitant dans ces communes comprenait 329 380 hommes et 334 359 femmes (50,4%). Ce chiffre est surestimé car il prend en compte la population résidant dans toutes les communes, y compris celles partiellement situées dans le périmètre de la Convention alpine. Le nombre de personnes habitant

à l'intérieur du périmètre de la Convention alpine (385 973) est donc nettement inférieur à ce chiffre, car les grandes villes telles que Maribor, Kranj, Nova Gorica et Postojna n'appartiennent pas au territoire de la Convention alpine. Notons que 284 071 personnes habitent dans les 45 communes entièrement incluses dans le périmètre de la Convention alpine, tandis que 379 668 habitent dans les 17 communes situées partiellement à l'intérieur de ce périmètre.

	Nombre total d'habitants (valeurs absolues)	Nombre de femmes (valeurs absolues)	Nombre de femmes sur 100 habitants
Slovénie	2 058 821	1 039 760	50,3
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL :	663 739	334 359	50,4
totalemment dans le territoire de la CA	284 071	142 479	50,2
partiellement dans le territoire de la CA	379 668	191 880	50,5

Tableau 3 : Population slovène, 2013. Source : Office des Statistiques de la République de Slovénie.

Les régions slovènes les moins densément et les plus densément peuplées sont situées à l'intérieur du périmètre de la Convention alpine. L'habitat dispersé et relativement clairsemé est typique de l'habitat slovène en général. Début 2013, on comptait une moyenne de 101,6 habitants par km² en Slovénie, ce qui correspond à la densité de population moyenne des États membres de l'Union européenne. La densité la plus élevée était enregistrée à Ljubljana, qui compte plus de 1 000 habitants par km². La densité des communes de la Convention alpine est légèrement inférieure à celle de la Slovénie. Début 2013, ces communes comptaient 56,8 habitants par km².

Les conditions naturelles et le développement historique des habitats expliquent les importants écarts de densité entre les communes slovènes. En général, les plus densément peuplées sont les grandes villes, ainsi que les communes très peuplées possédant de petits hameaux à la périphérie des grands bassins d'emploi, mais surtout les communes des vallées et des plaines. Il en va de même pour le territoire de la Convention alpine. Les communes situées à la périphérie de la Convention alpine et celles partiellement incluses dans le périmètre de cette dernière sont les plus densément peuplées : la densité de population varie de 755,1 habitants par km² (Maribor) à 368 habitants par km² (Kranj). On observe également une densité de population élevée dans les zones essentiellement résidentielles des centres urbains environnants, comme Šenčur (210,1 habitants par km²), Hoče-Slivnica (208,4 habitants par km²) et Medvode (204 habitants par km²).

La zone la plus peuplée du périmètre de la Convention alpine se situe sur l'axe de circulation Ljubljana - Kranj - Jesenice, qui est aussi l'une des régions les plus urbanisées de Slovénie. Jesenice – commune la plus densément peuplée entièrement incluse dans le périmètre de la Convention alpine - compte 282,0 habitants par km². Elle est suivie de Radovljica, avec 159,0 habitants par km², de Škofja Loka avec 156,0 habitants par km², de Bled avec 113,3 habitants per km² et de Žirovnica avec 99,4 habitants par km². On trouve aussi des densités de population élevées dans les communes d'autres vallées de la Convention alpine, en particulier les vallées de Meža, Savinja, Šalek et de la Sava, où la densité est comprise entre 50 et 100 habitants par km². Sur ce territoire, les communes de la vallée de Meža sont très densément peuplées : Ravne na Koroškem est la seconde commune en termes de densité de population totalement incluse dans le périmètre de la Convention alpine (180,0 habitants par km²). Elle est suivie de Mežica (137,6 habitants par km²) et de Prevalje (117,3 habitants par km²). Selon le document national de développement stratégique, cette région fait partie du « troisième axe de développement » (les deux premiers coïncident avec les grands axes de circulation Koper – Ljubljana - Maribor et Jesenice – Kranj – Ljubljana - Novo mesto - Brežice). Toujours à l'intérieur du territoire de la Convention alpine, on enregistre aussi de fortes densités de population dans les communes situées dans l'aire d'influence de Maribor, comme Hoče - Slivnica (208,4 habitants par km²), Rače – Fram (137,1 habitants par km²) et Ruše (118,8 habitants par km²).

Par ailleurs, on trouve des communes peu peuplées dans le périmètre slovène de la Convention alpine. En 2013, 23 communes sur 62 (soit 37,1%) comptaient moins de 50 habitants par km². Toutes ces communes sont totalement incluses dans le périmètre de la Convention alpine. Les moins peuplées appartiennent aux zones montagneuses de la Convention alpine. Elles incluent les trois communes les moins peuplées en Slovénie (chiffres du début de l'année 2013) : Solčava (5 habitants par km²), Bovec (8,7 habitants par km²) et Jezersko (9,2 habitants par km²).

La densité de population des communes de la Convention alpine est influencée par la géographie naturelle et par l'évolution

de l'habitat. Celui-ci se caractérise par une urbanisation croissante des vallées, et une intense suburbanisation des territoires environnants et des communes à dominante rurale, où l'on observe un phénomène d'habitat mixte urbain-rural. En revanche, les zones montagneuses sont marquées par le dépeuplement et le vieillissement de la population.

SUISSE

Au niveau LAU 2 (communal), le nombre total de communes helvétiques situées à l'intérieur du périmètre de la Convention alpine est passé de 856 à 755 entre 2008 et 2012, suite à des regroupements administratifs. Si l'on considère la superficie de ces communes alpines, on observe que la portion du territoire suisse incluse dans le périmètre de la Convention alpine représente 25 211 km², soit 62% de la superficie totale de la Suisse (41 285 km²).

Les communes de montagne suisses comptent un total de 1 929 424 habitants, soit environ 24% de la population totale du pays (8,03 millions de personnes).

Au niveau NUTS 3 (cantonal), la population alpine est répartie comme suit : les cantons les plus peuplés sont le Tessin et le Valais. Ils forment ensemble plus de 30% de la population helvétique. Les cantons de Berne, Lucerne et des Grisons représentent chacun 10% du total de la population suisse. Les 40% restants vivent dans les dix autres cantons alpins de Suisse.

La population n'est pas répartie de manière homogène : on observe des différences de densité (population/km²) aussi bien au niveau cantonal que communal. Sur la globalité du territoire suisse, la densité de population moyenne est de 201 habitants par km² ; elle dépasse donc la densité moyenne des régions alpines suisses (77 habitants/km²). Néanmoins, on observe d'importantes différences entre les cantons : dans les cantons des Grisons, d'Uri, de Glarus, du Valais et d'Obwalden, qui se caractérisent par des sommets élevés et sont totalement inclus dans le périmètre de la Convention alpine, la densité de population est inférieure à la moyenne alpine. Les cantons partiellement inclus dans le périmètre alpin affichent des densités plus faibles dans leurs portions de territoire incluses dans le périmètre de la Convention alpine. Ceci indique que, dans les cantons situés partiellement dans les Alpes, la population tend à se concentrer hors des zones de montagne. Le canton de Lucerne fait exception : on y enregistre une densité plus élevée dans la portion de territoire incluse dans la Convention alpine. À un niveau territorial plus détaillé, la plupart des communes alpines suisses sont minuscules, petites ou moyennes de par leur nombre d'habitants : en effet, 96% des 755 communes incluses dans le périmètre de la Convention alpine comptent moins de 10 000 habitants, et une proportion importante d'entre elles (28,8%) possède moins de 500 habitants. Les principales zones urbaines sont occupées par les capitales cantonales de Lucerne, dans le canton du même nom (79 478 habitants), et de Lugano, dans le Tessin (56 038 habitants). La majeure partie des petites communes de moins de 100 habitants se trouvent dans les cantons des Grisons, du Tessin et du Valais. La plus petite commune suisse est Corippo, dans le Tessin (12,0 habitants).

Les communes alpines suisses se caractérisent d'une manière générale par une faible densité de population : plus de la moitié d'entre elles (59,5%) comptent moins de 100 habitants par km², tandis que 27% affichent des densités comprises entre 100 et 500 habitants. Seulement 13,8% des communes alpines suisses ont une densité supérieure à 500 habitants par km². La plupart sont situées dans les cantons du Tessin, de St-Gall, de Lucerne et de Berne. Au niveau communal, on observe la densité la plus élevée dans la commune de Massagno, dans le Tessin (8 139 habitants par km²), et la densité la plus faible dans la commune de Mulegnes, qui se trouve dans le canton des Grisons (0,8 habitants par km²).

2.2 COMPOSITION DE LA POPULATION (GENRE, ÂGE, NATIONALITÉ)

Pour analyser la composition de la population alpine, on a sélectionné et compulsé cinq grands indicateurs sur une base communale : le pourcentage de femmes, le nombre de résidents étrangers, le taux de vieillissement de la population, le pourcentage de population âgée et le pourcentage de population en âge de travailler. Ces indicateurs ont été résumés au niveau alpin et comparés aux données nationales (Tableau 4).

2.2.1 RÉPARTITION PAR GENRE

La répartition par genre est généralement liée à la capacité de reproduction de la population, mais aussi à sa composition par âge et aux caractéristiques du marché de l'emploi. Au niveau alpin, la répartition de la population par genre ne diffère pas de manière significative des moyennes nationales, et elle est globalement assez équilibrée : dans les Alpes italiennes, les femmes représentent 51,1% de la population totale (contre 51,6% au niveau national), et dans les Alpes slovènes 50,4% (contre 50,5% au niveau national). Au Liechtenstein, les femmes constituent 50,5% de la population. En France les chiffres alpins sont tout à fait similaires à la moyenne nationale, avec 50,9% de femmes sur la population totale al-

pine et 51,6% au niveau national. Il en va de même pour les Alpes suisses et allemandes, où les chiffres sont conformes aux moyennes nationales. On obtient des informations plus détaillées en analysant la situation communale (Figure 3), qui montre une concentration homogènement plus élevée de femmes dans les communes des Alpes orientales, tandis que la situation des Alpes occidentales est très hétérogène.

Le pourcentage de femmes sur le total de la population peut s'expliquer notamment en faisant le lien avec d'autres indicateurs, comme par exemple le taux brut de natalité (paragraphe 2.4) et le pourcentage de population âgée (paragraphe 2.2.2). En général, lorsque les taux de natalité sont élevés, le pourcentage de population masculine augmente (statistiquement on enregistre 106 naissances d'individus de sexe masculin pour 100 de sexe féminin), tandis qu'une population particulièrement âgée est liée à l'augmentation de la proportion de femmes (l'espérance de vie des femmes est supérieure de cinq ans à celle des hommes). Ces indicateurs semblent s'appliquer en particulier aux Alpes orientales et, dans certains cas, aux Alpes centrales et occidentales. Par exemple, dans le nord-est des Alpes autrichiennes, dans la Carnia et les Dolomites, on observe un pourcentage élevé de femmes en rapport avec la population âgée (voir également la figure 3), tandis que dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud et dans le Tyrol central, le faible pourcentage de femmes est associé à un taux de natalité assez élevé. Enfin, dans les Alpes occidentales, en particulier dans la vallée d'Ossola, dans les

		Femmes (pour 100 habitants)	Population étrangère résidente (pour 1 000 habitants)	Population âgée (pour 100 habitants)	Taux de vieillissement	Population résidente totale en âge de travailler (pour 100 habitants)
Allemagne	Alpes	51,1	72,5	21,4	155,1	64,7
	National	50,8	93,8	20,7	158,4	66,2
Autriche	Alpes	51,1	96,8	18,7	129,2	66,8
	National	51,2	118,8	18,1	125,3	67,5
France	Alpes	50,9	62,3	16,9	92,2	64,7
	National	51,6	62,4	17,6	96,4	63,9
Italie	Alpes	51,1	78,7	21,8	154,2	64,1
	National	51,6	73,5	21,2	151,4	64,8
Liechtenstein	Alpes/national	50,5	335,0	14,9	96,0	69,6
Monaco	Alpes/national	55,8	54,0	24,4	-	57,9
Slovénie	Alpes	50,4	41,3	17,6	120,8	67,8
	National	50,5	44,4	17,1	118,1	68,4
Suisse	Alpes	50,5	203,6	17,1	128,3	67,2
	National	50,6	232,6	17,4	116,5	67,7
Alpes		51,0	94,7	19,5	129,8	65,5

Tableau 4 : Principaux indicateurs de la composition de la population dans les Alpes et sur le territoire national des huit pays alpins. Données au 1er janvier 2013, à l'exception de la France (données du recensement de l'année 2010) et de l'Allemagne (données sur la population étrangère résidente de l'année 2010). Source : Eurostat database, pour Monaco : Monaco Statistics (2013).

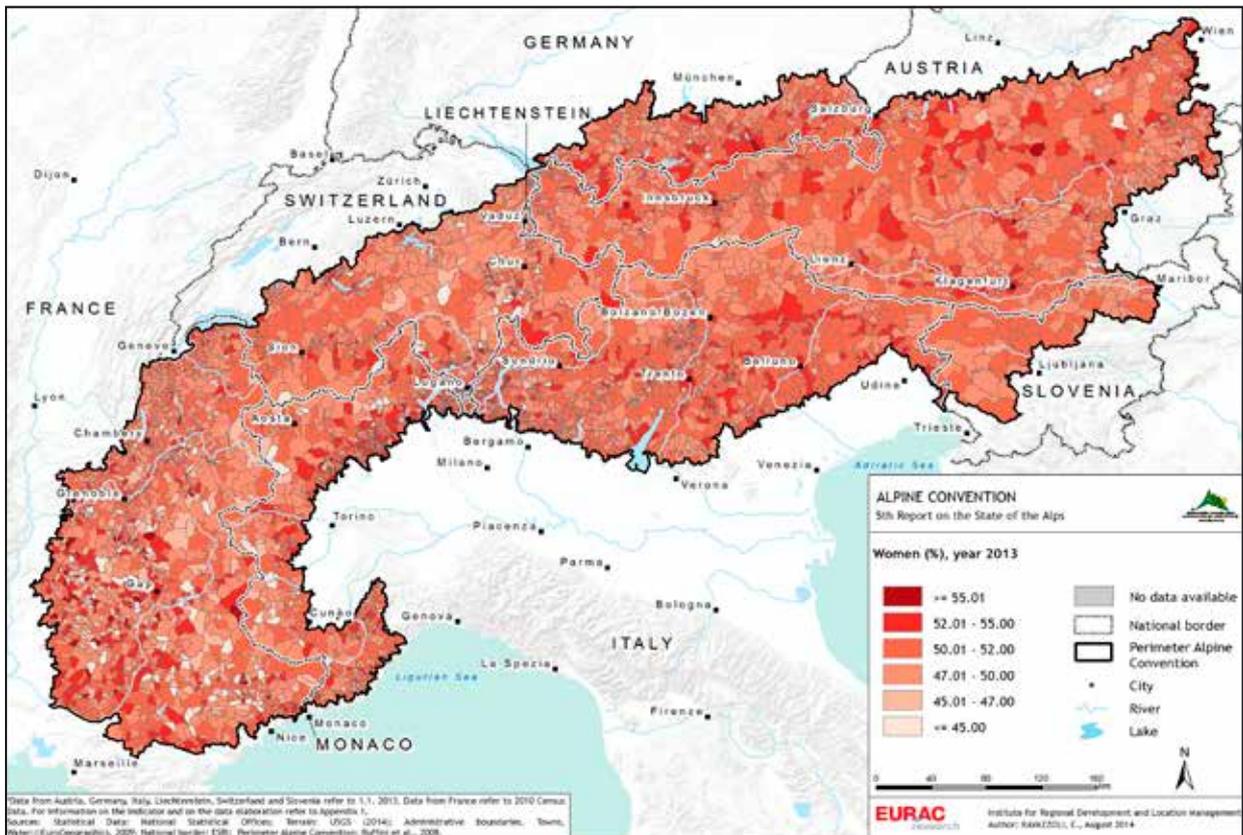


Figure 3 : Femmes (pour 100 habitants).

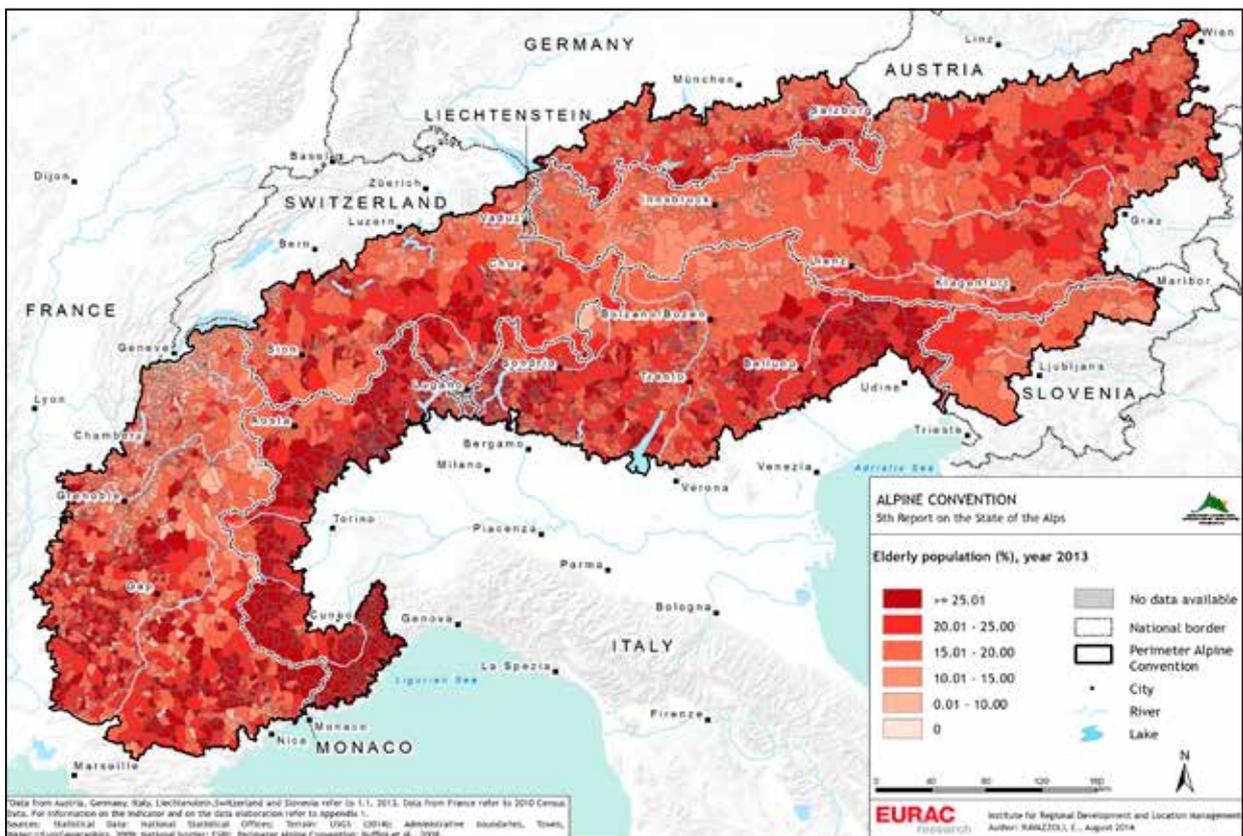


Figure 4 : Population âgée (pour 100 habitants).

environs de Biella et dans les Langhe, le pourcentage élevé de femmes va de pair avec la présence d'une population âgée. On n'observe rien de particulier dans les Alpes occidentales, où la taille réduite de nombreuses communes contribue à accentuer la variabilité générale des indicateurs.

2.2.2 RÉPARTITION PAR ÂGE

Bien que la tendance ne soit pas exclusivement alpine, on observe aussi un vieillissement de la population résidente dans les communes alpines, bien que ce phénomène ne se présente pas de manière homogène. Ceci est illustré par la figure 4, qui montre le pourcentage de population âgée de plus de 65 ans sur le total.

Au niveau alpin, la proportion la plus élevée d'habitants âgés se trouve à Monaco et dans les Alpes italiennes, surtout à l'est, où son incidence est de 21,8% (contre notamment 14,9% au Liechtenstein et 16,9% dans les Alpes françaises). La comparaison des moyennes alpines avec les moyennes nationales donne une image contrastée : alors qu'en Autriche, en Allemagne, en Italie et en Slovénie la population alpine est légèrement plus âgée que la moyenne nationale, c'est le contraire en France et en Suisse.

Un autre indicateur - étroitement lié au pourcentage de population âgée mais de nature différente et ajoutant d'importantes informations au phénomène du vieillissement de la population - est le taux de vieillissement de la population résidente totale, à savoir le rapport entre les habitants âgés de plus de 64 ans et ceux de moins de 15 ans. Cet indicateur donne une idée du «taux de renouvellement» dans la composition de la population par âge. De même, au niveau alpin, on observe le taux de vieillissement le plus élevé dans les Alpes allemandes (155,1%), alors que le plus faible concerne les Alpes françaises (92,2) (Tableau 4). À l'exception de la France et de l'Allemagne, les chiffres de chaque pays alpin sont plus élevés que les moyennes nationales (par ex. le taux alpin est de 128,3 en Suisse, tandis que la moyenne nationale de ce pays est de 116,5).

Le pourcentage de population en âge de travailler, à savoir des 15-64 ans, est un autre indicateur important. Il est

étroitement lié au marché de l'emploi. La figure 5 montre le pourcentage de population résidente totale en âge de travailler, calculé pour la dernière année disponible (normalement le 1^{er} janvier 2013)³. Dans les Alpes, la proportion de population résidente totale en âge de travailler est de 65,5%. On enregistre le minimum en Italie (64,1%), et le maximum au Liechtenstein (69,6%). Dans presque tous les pays, les moyennes nationales sont supérieures aux moyennes nationales alpines.

2.2.3 POPULATION ÉTRANGÈRE RÉSIDENTE

Les migrations sont un important facteur de développement territorial, en particulier dans une région comme les Alpes, qui sont touchées par le dépeuplement et le vieillissement de leur population. Face à de tels phénomènes, la population autochtone n'est parfois pas en nombre suffisant pour satisfaire les besoins du marché de l'emploi, pour faire face à la diminution du taux de natalité ou au vieillissement de la population. C'est pourquoi la population étrangère résidant sur un territoire est un indicateur important pour comprendre les changements démographiques et leurs moteurs, mais aussi pour analyser le marché de l'emploi⁴ (Figure 6). Sur l'ensemble de la région alpine, la moyenne globale est de 94,7 résidents étrangers pour 1 000 habitants, mais la situation est très hétérogène selon le pays considéré : le taux le plus faible est enregistré dans les Alpes slovènes, avec 41,3 étrangers sur 1 000 habitants (viennent ensuite les Alpes françaises avec 62,3 étrangers pour 1 000 habitants). Les taux les plus élevés concernent le Liechtenstein (335,0) et la Suisse (203,6). Si l'on compare les moyennes nationales à celles des régions alpines, on constate qu'en Autriche et en Allemagne, les chiffres nationaux sont beaucoup plus élevés que les chiffres alpins, contrairement à l'Italie. De plus, les régions alpines affichent une concentration de population étrangère plus élevée que les régions non-alpines (Tableau 4). En Italie, la moyenne nationale est plus faible, sans doute en raison du fait que la population étrangère résidente est peu présente dans la partie méridionale du pays.

3. Pour certains pays, cet indicateur se réfère à une autre année car les données n'étaient pas disponibles (voir les notes sur la carte).

4. Le pourcentage de population étrangère par rapport à la population totale est une valeur statique qui ne rend pas compte des flux migratoires, et surtout de leurs impacts. L'analyse intitulée « Étude de l'immigration et de l'émigration dans les Alpes : le phénomène des nouveaux montagnards » approfondit les dynamiques migratoires dans les Alpes.

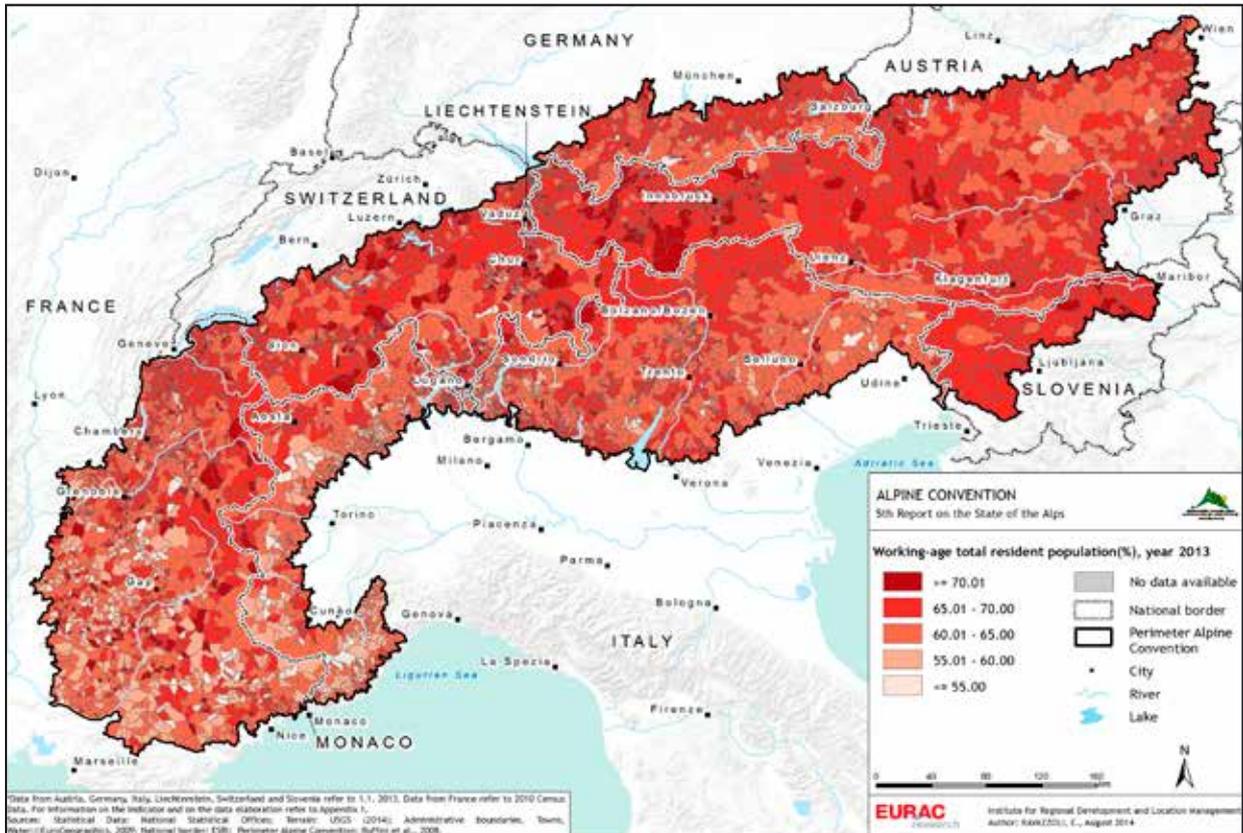


Figure 5 : Population résidente totale en âge de travailler (pour 100 habitants).

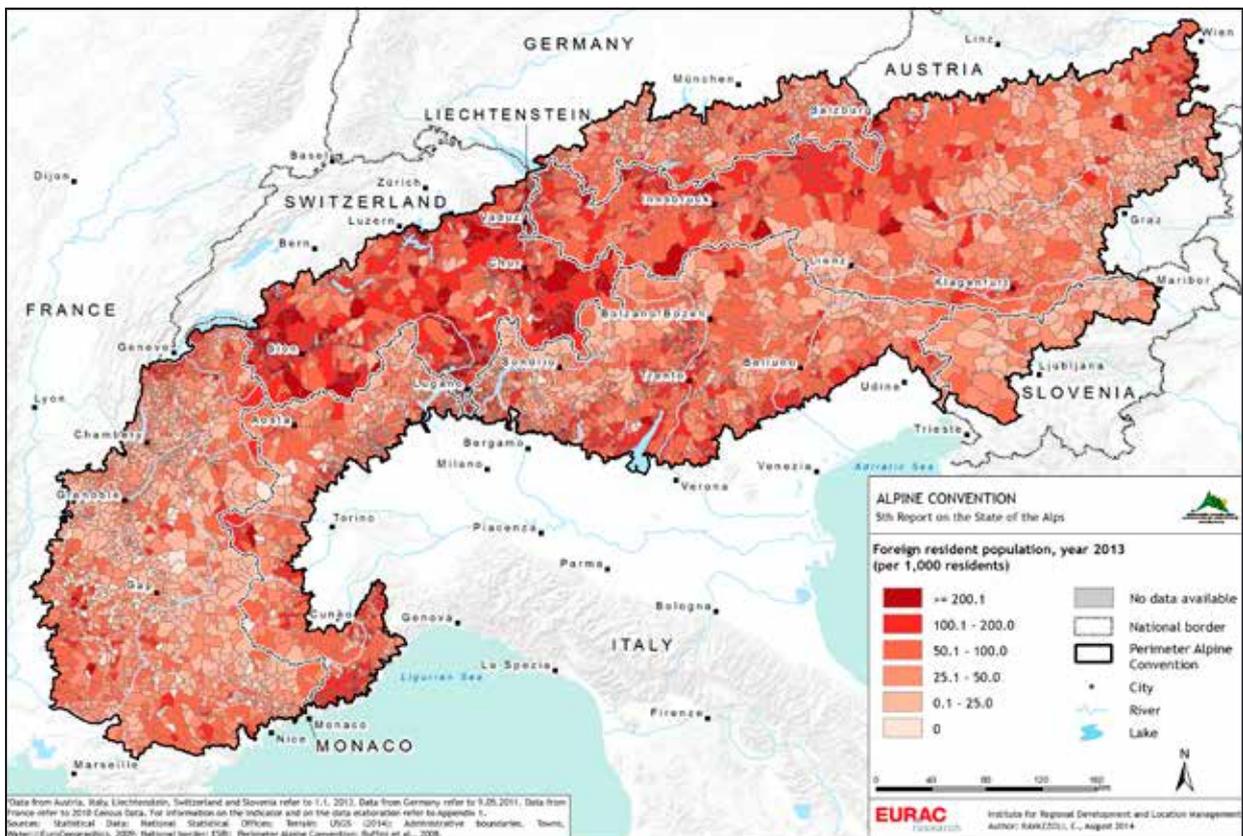


Figure 6 : Population étrangère résidente (pour 1 000 habitants).

Contributions nationales

ALLEMAGNE

Dans les Alpes allemandes, la proportion de femmes sur la population résidente totale ne diffère pas de manière significative de la moyenne alpine. Les chiffres ne se différencient pas nettement non plus au niveau communal : la moitié de toutes les communes alpines allemandes affiche une proportion de femmes allant de 49% à 51% sur 100 habitants. On observe la plus faible proportion de femmes sur 100 habitants dans la commune d'Ettal, en Haute-Bavière (45,0%), et la plus élevée dans la commune de Rottach-Egern, également située en Haute-Bavière (55,6%).

S'agissant de l'âge, l'Allemagne, comme la plupart des pays européens et alpins, fait face depuis quelques décennies à un phénomène de vieillissement de sa population. Cette évolution tient notamment à l'allongement de son espérance de vie et à l'augmentation de la qualité de la vie des personnes âgées ; ce dernier phénomène est dû notamment au fait que les séniors restent plus longtemps sur le marché de l'emploi, d'où les bénéfices économiques qu'ils en retirent (Bayerisches Staatsministerium für Arbeit und Sozialordnung, Familie und Frauen, 2011).

Dans les Alpes allemandes, la part des séniors était de 21,4% en 2012, soit le niveau le plus élevé de la totalité des pays alpins. Au niveau communal, la plupart (55,8%) des communes affichent un taux de personnes âgées pour 100 habitants supérieur à la moyenne alpine (19,5 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 habitants).

Au niveau général, les Alpes allemandes affichent 72,5 résidents étrangers pour 1 000 habitants. Ce chiffre est assurément plus faible que le taux national allemand (93,8 résidents étrangers pour 1 000 habitants), et il est plus faible que le pourcentage bavarois total (82,1). Par rapport aux autres régions bavaroises, les Alpes semblent donc moins attirer les étrangers désireux d'établir leur résidence dans cette région. Ceci ressort également de l'analyse de la répartition des résidents étrangers entre les districts. Les données montrent que si l'agglomération de Rosenheim affiche le plus grand nombre de résidents étrangers pour 1 000 habitants, le district qui l'entoure enregistre un taux significativement inférieur (60,3). Le district d'Ostallgäu possède le plus faible pourcentage de résidents étrangers sur tous les districts alpins (50,8). Par conséquent, les zones non urbaines affichent globalement des taux plus modestes de population étrangère résidente. Enfin, au niveau communal, la plupart des communes alpines allemandes (61,8%) affichent moins de 50, ou de 51 à 100 résidents étrangers pour 1 000 habitants (30,5%).

AUTRICHE

S'agissant de la proportion de femmes, on n'observe pas en Autriche de différences spatiales significatives. Dans la région alpine, à la date du 1er janvier 2013, le pourcentage de femmes sur 100 habitants n'était en moyenne que légèrement inférieur (51,1%) à la moyenne non-alpine (51,3%).

S'agissant de la population étrangère résidente (à savoir les ressortissants d'un autre pays vivant en Autriche), on observe des différences notables au niveau spatial. Alors que dans les régions extra-alpines les ressortissants étrangers représentaient 13,3% de la population au début de l'année 2013, leur proportion était manifestement inférieure dans les Alpes (9,7%) par rapport à la moyenne nationale autrichienne (11,9%). À l'intérieur et à l'extérieur des Alpes, la proportion de ressortissants étrangers est plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes. À l'échelon régional, sur le territoire autrichien alpin, les ressortissants étrangers se concentraient principalement dans les régions occidentales de l'Autriche, en particulier le Vorarlberg, le nord du Tyrol et Salzbourg, tandis que leur proportion était particulièrement faible à l'est du Tyrol et dans certaines parties au nord de la Styrie.

		Régions alpines	Régions extra-alpines	Total Autriche
Femmes (pour 100 habitants)		51,1	51,3	51,2
Population étrangère résidente (pour 1 000 habitants)	hommes	99,2	137,5	122,5
	femmes	94,5	128,8	115,4
	total	96,8	133,1	118,8
Population âgée (65+) (pour 100 habitants)		18,7	17,7	18,1
Taux de vieillissement de la population résidente totale		129,2	122,7	125,3
Population résidente totale en âge de travailler (pour 100 habitants)		66,8	68,0	67,5

Tableau 5 : indicateurs de structure de population en Autriche, 1er janvier 2013.

Au 1er janvier 2013, la proportion de population âgée (65 ans et plus) par rapport à la population totale était de 18,1% en Autriche. Dans les régions alpines, ce chiffre est légèrement plus élevé (18,7%) qu'en dehors du périmètre de la Convention alpine (17,6%). S'agissant des différences régionales, au niveau communal les régions frontalières de Basse-Autriche et de Styrie (le long des Préalpes calcaires de Styrie) et une grande partie de la Carinthie semblent plus âgées que la plupart des autres régions alpines autrichiennes.

Début 2013, en Autriche, le taux de vieillissement de la population résidente totale – à savoir le nombre de personnes qui ne sont plus en âge de travailler (65 ans et plus) par rapport à la population qui n'a pas encore l'âge de travailler (0-14 ans) - était plus élevé dans les Alpes (129,2) que dans les régions extra-alpines (122,7). Cela signifie que dans les Alpes, la proportion de séniors par rapport aux jeunes est plus élevée que dans les régions non-alpines. Sur le territoire alpin autrichien, cet indice est également sensiblement plus élevé à la frontière nord et nord-est de la Styrie et dans le sud de l'Autriche (Carinthie) que dans les régions occidentales de Salzbourg, du Tyrol et du Vorarlberg.

En revanche, toujours au 1er janvier 2013, on observe un pourcentage élevé de personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans) à l'ouest des Alpes autrichiennes, tandis que dans de nombreuses communes des régions frontalières de Styrie et de Basse-Autriche, cette proportion est nettement inférieure. D'une manière générale, à l'intérieur du périmètre de la Convention alpine, le nombre de personnes en âge de travailler sur 100 habitants est légèrement plus modeste (66,8%) que dans les régions non-alpines de l'Autriche (68,0%).

FRANCE

En ce qui concerne le pourcentage de jeunes, les chiffres alpins sont tout à fait conformes aux moyennes nationales : 18% de la population a moins de 15 ans, et 17% plus de 64 (15% en 1999). Le pourcentage de femmes, le taux de vieillissement de la population résidente totale et le taux de population résidente totale en âge de travailler sont identiques aux moyennes nationales. La similitude entre les chiffres alpins et les chiffres nationaux a de quoi surprendre, mais elle s'explique par le caractère essentiellement urbain et périurbain de la population habitant au nord du massif des Alpes et sur la bordure méridionale de ce dernier, ce qui l'assimile à la population urbaine et périurbaine des autres régions françaises. La situation est complètement

	Alpes		France	
	2010	%	2010	%
Population totale	2 683 801		62 765 238	
0-14 ans	493 341	18,4	11 507 484	18,3
0-19 ans	657 322	24,5	15 367 287	24,5
20-64 ans	1 571 705	58,6	36 732 464	58,5
>65 ans	454 774	16,9	10 665 487	17,0
Taux de vieillissement de la population résidente totale (pour 100 habitants)	0,92		0,92	
Population résidente totale en âge de travailler (pour 100 habitants)	1 735 686	64,7	40 592 264	64,7

Tableau 6 : Indicateurs de la composition de la population en France, 2010.

	Alpes 2010	
	Population	%
Population totale	2 838 085	
Français	2 667 884	94,0
Population étrangère	170 201	6,0
Italiens	21 154	0,7
Algériens	19 632	0,7
Portugais	17 649	0,6
Suisses	14 074	0,5
Marocains	12 499	0,4
Turcs	11 773	0,4

Tableau 7 : Population totale et population étrangère dans les Alpes françaises, 2010.

différente si l'on examine la composition de la population du centre des Alpes. Ainsi, les séniors (plus de 64 ans) représentent 20% de la population des Hautes-Alpes, soit 3 points de plus que le niveau national et alpin. Les jeunes quittent les régions du centre des Alpes pour aller travailler ou étudier dans les grandes villes du périmètre (Grenoble, Annecy, Chambéry...) ou ailleurs. Cela signifie que le pourcentage de séniors va continuer d'augmenter dans cette portion du territoire, ce qui entraînera des besoins spécifiques et urgents d'équipements, de logements, de services de transport, etc. La proportion d'étrangers est de 6%. Les cinq nationalités les plus représentées sont les Italiens, les Algériens, les Portugais, les Suisses et les Marocains. Un grand nombre de Suisses vivant dans le nord des Alpes sont des frontaliers qui vont travailler à Genève chaque jour.

ITALIE

La répartition de la population alpine par genre ne diffère pas de manière significative de la moyenne nationale, et elle est globalement assez équilibrée : les femmes représentent 51,1% de la population totale, contre 51,6% à l'échelon national. Au niveau NUTS 2 les variations sont tout aussi modestes, allant d'un minimum de 51% dans le Trentin-Haut-Adige et en Ligurie à un maximum de 51,4% dans le Piémont et le Frioul-Vénétie Julienne. On enregistre le nombre de femmes le plus élevé au niveau NUTS 3 à Biella (52,5%). En revanche, les provinces de Vérone et d'Imperia affichent les taux les plus faibles (50,1%). La variabilité est plus marquée au niveau LAU 2 : dans les communes de Balmuccia (VC) et d'Introzzo (CO), six habitants sur dix sont des femmes. On enregistre également des taux supérieurs à 55% de femmes dans les communes d'Ingria (TO), de Montagne (TN), de Sala Comacina (CO), de Tremenico (LC), de Palazzo Canavese (TO) et de Quassolo (TO).

Les régions alpines se caractérisent par une baisse du taux de fécondité, par une diminution du nombre de personnes en âge de travailler et, par conséquent, par un vieillissement de la population. Le vieillissement est une tendance commune à tous les pays européens en raison de leurs faibles taux de fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie. Néanmoins, étant donné que la composition de la population ne dépend pas seulement des taux de fécondité et de mortalité mais aussi de l'immigration et de l'émigration, les impacts démographiques sont tout à fait évidents dans les Alpes, qui connaissent un vieillissement croissant de leur population. Le pourcentage de personnes âgées au niveau national est de 21,2%, il est donc légèrement inférieur au niveau alpin (21,8%).

Les femmes habitant dans les Alpes sont plus âgées que les hommes : l'indicateur est de 24,5% pour les femmes, et de 19,0% pour les hommes. Les régions alpines les plus âgées sont les Alpes occidentales, en particulier les provinces de Ligurie et celle de Cuneo. L'autre région affichant une forte proportion de séniors est le secteur oriental des Alpes (province de Trieste et régions situées entre Tarvisio et Udine). La situation est contrastée dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud, qui affiche le pourcentage le plus modeste de population âgée totale et le taux de fécondité le plus élevé. Les alentours d'Aoste sont un autre foyer où se concentre la jeunesse. La commune la plus jeune se trouve dans la province de Bergame (Brembate), la plus âgée dans la province d'Udine (Drenchia), où la moitié des résidents ont plus de 65 ans.

	Alpes italiennes	Italie	Alpes italiennes hommes	Italie hommes	Alpes italiennes femmes	Italie femmes
Pourcentage de population âgée totale	21,8	21,2	19,0	18,6	24,5	23,6

Tableau 8 : Pourcentage de population âgée totale dans les Alpes italiennes – 1er janvier 2013.

Le taux de vieillissement est un ratio démographique combiné désignant le rapport entre la population âgée (plus de 65 ans) et la population jeune (moins de 15 ans). C'est l'un des nombreux indicateurs démographiques (avec le rapport de dépendance, l'âge moyen, le taux de renouvellement) qui peuvent être utilisés pour mesurer le vieillissement d'une population. Cet indicateur prend en compte le « renouvellement de la population » et met l'accent sur les contextes de faible fécondité et sur les effets produits par le départ des jeunes adultes en âge de procréer. En Italie, on observe depuis plusieurs années un certain nombre de processus démographiques qui influent sur l'indice de vieillissement : l'augmentation de la population âgée, le déclin de la population jeune, l'accroissement de l'espérance de vie et la baisse du taux de fécondité nettement en-deçà du seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme). Ces facteurs expliquent l'augmentation du taux de vieillissement de la population résidente totale, qui a atteint 151,4% le 1er janvier 2013. Dans les Alpes, ce taux est supérieur (154,2%) à la moyenne nationale, probablement en raison du départ sélectif (lié à l'âge) des jeunes gens. Le dépeuplement des régions de montagne entraîne une baisse du taux de fécondité et, par conséquent, un vieillissement de la population. Dans les régions alpines, on note une grande différence entre la population masculine et féminine : le taux de vieillissement est de 128,0% pour les hommes contre 181,8% pour les femmes.

Les communes affichant un taux de vieillissement élevé sont situées à l'ouest et en Ligurie (la région la plus « âgée » d'Italie). Trois des quatre provinces de Ligurie (Savona, Gênes et La Spezia) affichent le taux de vieillissement le plus élevé d'Italie. On observe une situation analogue dans les régions d'altitude des Orobies (Alpes Bergamasques) et dans le centre de la Valteline. Les communes les plus jeunes se trouvent dans le Trentin Haut-Adige, en raison probablement du taux de fécondité élevé de cette région, notamment dans la province de Bolzano/Bozen. À l'est des Alpes, c'est la province de Trieste qui affiche le taux de vieillissement le plus élevé. On enregistre le taux de vieillissement le plus élevé à Ribordone (TO), et le plus faible à Livigno (SO).

	Alpes italiennes	Italie	Alpes italiennes hommes	Italie hommes	Alpes italiennes femmes	Italie femmes
Indice de vieillissement (population résidente totale)	154,2	151,4	128,0	125,4	181,8	178,9

Tableau 9 : Indice de vieillissement de la population résidente totale dans les Alpes italiennes – 1er janvier 2013.

Au niveau national, le pourcentage de population résidente totale en âge de travailler est de 64,8%, contre 64,1% dans les régions alpines. On n'observe pas de différences entre les données nationales et alpines (les pourcentages sont équivalents pour les hommes, les femmes et le total). Ces dernières décennies, on a assisté à une diminution constante de la proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans en raison d'un phénomène d'exode massif des régions de montagne (dépeuplement), pour des raisons liées à la recherche de meilleurs opportunités d'emploi ou d'études.

	Alpes italiennes	Italie	Alpes italiennes hommes	Italie hommes	Alpes italiennes femmes	Italie femmes
Pourcentage de population résidente totale en âge de travailler	64,1	64,8	66,8	66,5	62,5	63,3

Tableau 10 : Pourcentage de population résidente totale en âge de travailler dans les Alpes italiennes – 1er janvier 2013.

Dans les années à venir, le départ des jeunes adultes en âge de procréer va entraîner une accentuation du vieillissement de la population alpine italienne.

La population en âge de travailler tend à se concentrer dans les régions offrant de meilleures opportunités d'emplois. La concentration la plus élevée dans cette tranche d'âge concerne donc les vallées et les alentours du Tarvisio, du tunnel du Mont-Blanc et du Fréjus et les alentours de Trente et de Bolzano/Bozen.

La population résidente étrangère désigne les ressortissants non-italiens inscrits dans les registres d'état civil municipaux. Le pourcentage de population étrangère totale dans les Alpes italiennes atteignait 78,7 pour mille le 1er janvier 2013 ; il était donc supérieur à la moyenne nationale (73,5 pour mille).

Dans une large mesure la population étrangère habitant en Italie est hétérogène pour des raisons historiques. La nationalité roumaine est la première représentée. Parmi les ressortissants de pays non-membres de l'UE, les Marocains, les Albanais, les Ukrainiens, les Macédoniens, les Chinois, les Moldaves, les Pakistanais et les Sénégalais sont prédominants. La composition par pays des résidents étrangers habitant dans les Alpes diffère quelque peu de la répartition au niveau national. Dans les Alpes italiennes comme dans d'autres régions du pays, surtout au nord et au centre, l'attractivité liée à l'emploi et, par conséquent, les meilleures conditions économiques et de vie (autre que les réseaux familiaux) expliquent la présence de ressortissants étrangers provenant d'autres pays ou d'autres régions italiennes. Il en résulte une mosaïque complexe de présences étrangères dans la région. Au cours de la dernière décennie, on a observé un flux positif de migrants étrangers presque partout dans les Alpes, en particulier à l'est de la Ligurie, dans les vallées, et le long des grandes artères de communication. Imperia est la province où les communes alpines affichent globalement l'incidence de population étrangère la plus élevée (plus de 130 étrangers pour 1 000 habitants). Viennent ensuite Trévise (115), Brescia (100), Vicenza (93) et Trente (92). Dans les provinces d'Udine (44 étrangers pour 1 000 habitants) et de Sondrio (46), l'incidence de population étrangère est significativement inférieure à la moyenne nationale (79). On enregistre plus de 230 étrangers sur 1 000 dans quelques communes de la province d'Imperia : Airole (qui atteint un maximum de 274 pour 1 000), Chiusavecchia (269), Vessalico (268), Pietrabruna (231). L'incidence de population étrangère est également élevée dans la province de Trente, dans les communes de Fortezza (239, province de Bolzano/Bozen), de Campione d'Italia (238) et de Veleso (236, province de Côme), de Pragelato (238, province de Turin), d'Odolo (233, province de Brescia). Seules 31 communes sur les 1 749 que compte l'arc alpin (soit 1,8 %) ne comptaient pas de résidents étrangers au 1er janvier 2013.

Pour ce qui est des pays d'origine des étrangers, certaines nationalités se concentrent dans quelques localités, par exemple les Chinois à Barge, Envie, Bibiana, Paesana et Bagnolo Piemonte dans la province de Cuneo. Depuis les années 90, cette région a connu une vague continue d'immigration, en particulier en provenance de Chine. Les Chinois travaillent principalement dans le secteur de la pierre (en particulier les pierres tombales en marbre). On trouve des concentrations de Macédoniens dans la vallée de Cembra, en particulier dans les villes de Faver et Valda (TN), et à Salorno (BZ). Ils sont souvent employés dans le secteur de la transformation du porphyre, principale ressource économique de la région.

La figure 7 montre le classement des dix principales nationalités (en ordre décroissant par nombre de résidents dans toutes les communes alpines italiennes) pour les années 2004 et 2011. On a déterminé la nationalité la plus représentative à l'intérieur de chaque commune alpine italienne. Si cette nationalité est l'une des 10 premières identifiées par la méthode susmentionnée, elle est représentée par une couleur spécifique sur la carte. Si la première nationalité ne figure pas dans la liste des dix principales, elle a été classée dans la rubrique « autres ».

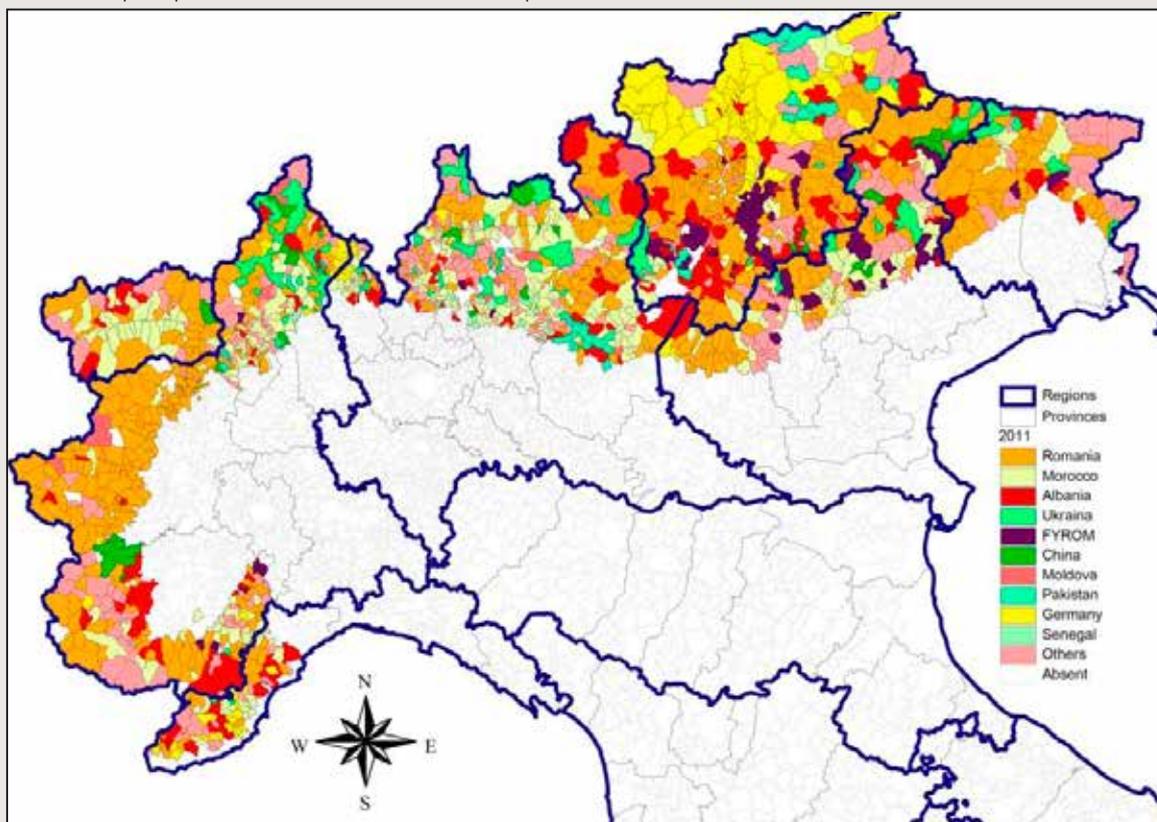


Figure 7 : Classement des communes italiennes alpines en fonction de la première nationalité étrangère résidente.

SLOVÉNIE

Comme la plupart des pays européens, la Slovénie est confrontée au vieillissement de sa population. Le recul du taux de natalité conjugué à l'allongement de l'espérance de vie et à la baisse du taux de mortalité modifie la composition de la population. D'une part, la proportion d'enfants (0–14 ans) diminue, d'autre part la proportion de personnes en âge de travailler (15–64 ans), et en particulier de séniors de plus de 64 ans, augmente. Ces tendances n'augurent rien de positif pour l'avenir (à un horizon de 10 ans et au-delà), car elles provoqueront une augmentation de la proportion de personnes âgées et une diminution de la proportion de personnes en âge de travailler.

Début 2013, plus de 352 000 habitants, soit 17,1% de la population résidente totale de Slovénie, étaient âgés de plus de 64 ans ; 20,2% étaient des femmes et 13,9% des hommes (la proportion d'hommes âgés de plus de 64 ans est donc légèrement plus faible que la proportion de femmes de plus de 64 ans). Un séniors sur trois vivait seul et dans la pauvreté. Environ 1 600 séniors avaient un emploi (soit 0,2% de la population active).

Il y a cinq ans (en 2008), la part des séniors sur la population résidente totale était exactement d'un pour cent inférieure au niveau actuel. Pour la Slovénie, les projections démographiques (EUROPOP2010) tablent sur une augmentation significative du nombre et de la proportion de séniors sur la population totale. En 2060, les séniors devraient représenter 31,6% du total de la population slovène. Cela signifie que trois personnes sur dix seront âgées de plus de 64 ans.

Début 2013, la proportion de séniors (65 ans et +) dans les communes du périmètre de la Convention alpine atteignait 17,6%. Elle ne s'écartait donc pas de manière significative de la proportion de séniors sur le total de la population slovène. Dans les communes incluses dans le périmètre de la Convention alpine, la part des personnes âgées varie de 13,7% (Zreče) à 21,9% (Kranjska Gora). Il est à noter qu'un certain nombre de communes affichant les plus importantes proportions de séniors sur le total des communes slovènes se trouvent dans le périmètre de la Convention alpine. Ceci est particulièrement marquant dans les communes montagneuses à l'ouest du territoire de la Convention alpine, à la frontière occidentale. Dans

certaines communes comme Kranjska Gora, Bovec et Bohinj, la proportion de séniors dépassait 21,0%. Parallèlement, ces communes enregistraient un taux de vieillissement élevé (183,0 à Kranjska Gora, 176,1 à Bovec et 151,0 à Bohinj), ce qui se traduit par une pyramide des âges très défavorable, par des perspectives démographiques et une évolution globale alarmantes (le maintien des habitats, l'entretien des paysages forgés par l'homme, l'arrêt du dépeuplement et de la déprise agricole constitueront à ce titre d'importants enjeux).

On enregistre une proportion de personnes âgées supérieure à 20% dans 9 des 62 communes (soit 14,5%) incluses dans le périmètre de la Convention alpine. Toutes, à l'exception de Maribor (qui comptait 20,2 personnes âgées pour 100 habitants), font entièrement partie du périmètre de la Convention alpine et, comme nous l'avons mentionné, elles sont situées pour la plupart à l'ouest du territoire slovène de la Convention alpine. En 2013, la proportion de séniors de la majorité des communes de la Convention alpine (72,6%) était comprise entre 15% et 20%. Seules sept communes de Convention alpine affichaient une proportion de séniors inférieure à 15% en 2013.

	Population âgée totale (65 ans et +) (valeurs absolues)	Population âgée (65 ans et +) (pour 100 habitants)	Pourcentage de la population en âge de travailler sur la population résidente totale (15-64 ans)
Slovénie	352 145	17,1	68,4
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL:	116 786	17,6	67,8
totalemment dans le territoire de la CA	50 623	17,8	67,5
partiellemment dans le territoire de la CA	66 163	17,4	68,1

Tableau 11 : Indicateurs de la structure démographique, Slovénie, 1er Janvier 2013. Source : Office des Statistiques de la République de Slovénie.

Outre la proportion élevée de personnes âgées, les données relatives aux taux de vieillissement montrent une pyramide des âges défavorable, aussi bien sur la globalité du territoire slovène que dans le périmètre de la Convention alpine. Début 2013, le taux de vieillissement atteignait 118,1 en Slovénie, ce qui signifie que ce pays comptait 118 personnes âgées (de plus de 65 ans) pour 100 jeunes (de moins de 15 ans).

En 2013, le taux de vieillissement dans le territoire de la Convention alpine ne se distinguait pas de manière significative du taux de vieillissement total enregistré en Slovénie. Le taux de vieillissement du périmètre de la Convention alpine était légèrement supérieur, s'établissant à 120,8. Les communes entièrement incluses dans le périmètre de la Convention alpine affichaient un taux de vieillissement légèrement supérieur (121,6 personnes âgées pour 100 séniors).

À la même époque, le taux de vieillissement dans 29 des 62 communes (soit 47,5%) situées dans le périmètre de la Convention alpine dépassait le taux global de la Slovénie. C'était le cas en particulier dans les communes entièrement incluses dans le périmètre de la Convention alpine. En 2013, les taux de vieillissement les plus élevés ont été enregistrés dans les communes de Kranjska Gora (183,0), Bovec (176,1) et Maribor (176,1), qui présentaient une pyramide des âges et une tendance négatives. Le taux de vieillissement le plus faible concerne les communes de Gorenja vas-Poljane (67,5), Logatec (76,8) et Cerklje na Gorenjskem (82,7).

	Taux de vieillissement de la population résidente totale
Slovénie	118,1
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL:	120,8
totalemment dans le territoire de la CA	121,6
partiellemment dans le territoire de la CA	120,3

Tableau 12 : Taux de vieillissement de la population résidente totale, Slovénie, 2013. Source : Office des Statistiques de la République de Slovénie.

Par ailleurs, le vieillissement de la population alourdit le fardeau pesant sur les personnes en âge de travailler (15-64 ans). Les analyses statistiques montrent qu'en Slovénie, la proportion de personnes en âge de travailler a commencé à diminuer à partir de 2003, année où elle atteignait 70,4%, après des décennies de croissance continue. En 2013, elle avait diminué de 2%, passant à 68,4%. En Slovénie, la baisse de la population active résulte du vieillissement de la population et du recul des naissances. Bien que les immigrés âgés de 15 à 64 ans constituent la proportion

la plus importante d'immigrés en Slovénie, ils ne peuvent stopper le déclin de cette tranche d'âge.

La proportion de personnes en âge de travailler à l'intérieur de la Convention alpine est inférieure de 0,6%, atteignant 67,8%. 32 % de la population totale en âge de travailler slovène vit dans le territoire de la Convention alpine.

La proportion de personnes en âge de travailler dans les communes du périmètre de la Convention alpine varie de 71,1% (commune de Vuzenica) à 65,8% (commune de Vipava). Dans 53 communes sur 62 (soit 85,5%), on a observé une diminution de la population en âge de travailler pendant la dernière décennie (2003–2013). La baisse la plus sensible concerne la commune de Kranjska Gora, où elle atteint 4,6%, suivie de Radlje ob Dravi et Dravograd (3,9%), Ruše (3,8%) et Muta (3,1%). Au cours de la décennie 2003–2013, ces communes ont en outre affiché l'augmentation la plus nette de la part de personnes âgées. Enfin, le nombre de personnes en âge de travailler subira une diminution en conséquence des faibles taux de natalité.

	Population résidente totale en âge de travailler (valeurs absolues)	Population résidente totale en âge de travailler (pour 100 habitants)
Slovénie	1 408 581	68,4
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL:	450 309	67,8
totalemment dans le territoire de la CA	191 815	67,5
partiellemment dans le territoire de la CA	258 494	68,1

Tableau 13 : Population résidente totale en âge de travailler, Slovénie, 1er janvier 2013. Source : Office des Statistiques de la République de Slovénie.

S'agissant des étrangers, la Slovénie fait partie du groupe de pays membres de l'UE comptant la plus faible proportion de population étrangère. Au 1er janvier 2013, on comptait 91 385 étrangers, soit 4,4% de la population slovène, dont 62 121 hommes et 29 264 femmes. La Slovénie comptait 44,4 étrangers pour 1 000 habitants. Les ressortissants des États de l'ex-Yougoslavie étaient les étrangers les plus nombreux (86,3%).

À la date du 1er janvier 2013, on comptait 27 622 étrangers, soit 41,6 sur 1 000 habitants, dans les communes du périmètre de la Convention alpine, ce qui représentait 30,2% de tous les étrangers habitant en Slovénie. Là encore, il convient de distinguer les communes entièrement situées dans le périmètre de la Convention alpine de celles qui n'en font partie que partiellement. Les premières comptaient 29,6 étrangers pour 1 000 habitants (soit 3,0%), les secondes 50,6 pour 1 000 habitants (à savoir 5,1% du total). La plupart des étrangers vivaient dans de grandes agglomérations ou des villes industrielles : 68 pour 1 000 à Postojna, 64,7 pour 1 000 à Jesenice, 62,2 pour 1 000 à Kranj, Nova Gorica et Šoštanj, et 57,9 pour 1 000 à Maribor. De faibles proportions d'étrangers, à savoir moins de 10 pour 1 000 habitants, vivaient dans des communes situées à l'est du territoire de la Convention alpine, notamment à Lovrenc na Pohorju, Muta, Oplotnica, Ribnica na Pohorju, Mislinja, Podvelka et Solčava (qui comptait la plus faible proportion d'étrangers pour 1 000 habitants, soit 1,9). Ce sont pour la plupart des communes rurales, et non des grandes villes. Compte tenu de la composition de cette population, les étrangers font baisser la moyenne d'âge de la population slovène : ces cinq dernières années, l'âge moyen de la population slovène était de 42 ans, celui des étrangers de 33 ans et demi.

SUISSE

Les paragraphes qui suivent décrivent la composition de la population suisse à partir de l'analyse de trois indicateurs relevés au niveau communal : le pourcentage de femmes sur 100 habitants, le pourcentage de séniors (>65 ans) sur 100 habitants et le pourcentage d'étrangers sur 1 000 habitants. L'analyse repose principalement sur les chiffres communaux. Néanmoins, au vu de l'hétérogénéité de ces chiffres, qui ne permet pas toujours de dégager des tendances nettes, l'analyse a aussi regroupé les chiffres communaux au niveau cantonal (NUTS 3).

En Suisse, la proportion de femmes sur la population résidente totale de la Convention alpine ne diffère pas de manière significative de la moyenne nationale (50,5% en 2013). De même, au niveau communal, les chiffres ne s'écartent pas notablement de la moyenne helvétique, puisque les deux tiers des communes alpines suisses affichent un taux de femmes sur la population résidente totale compris entre 48 et 52%.

Pour ce qui est de l'âge de sa population, comme la plupart des pays européens et alpins la Suisse est confrontée à une mutation de sa pyramide des âges, avec un vieillissement manifeste de ses habitants. Les causes de cette évolution résident notamment dans la baisse du taux de natalité, associée à un allongement de l'espérance de vie et à une diminution du taux de mortalité (FSO, 2014). En 2012, les séniors représentaient 17,4% de la population helvétique, et cette proportion était en augmentation (FSO, 2014). Ce phénomène est plus tranché dans les Alpes suisses, où la proportion moyenne de séniors est plus élevée qu'au niveau national (18,4%). En outre, plus de la moitié des communes alpines suisses (67%) affichent un pourcen-

tage de séniors parfois même supérieur à la moyenne (un tiers de ces communes compte plus de 22% de personnes âgées). S'agissant de la population résidente étrangère, la Suisse enregistre globalement un taux moyen de 232,6 résidents étrangers sur 1 000 habitants. La plupart sont originaires des 27 pays de l'UE, et une part élevée de ces derniers d'autres pays alpins, comme l'Italie (qui contribue à hauteur de 15,6% à la population étrangère résidant en Suisse), l'Allemagne (15,2%) et la France (5,6%). Globalement, les étrangers originaires d'autres États alpins représentent près de 40% de la population étrangère résidant en Suisse. Par rapport aux chiffres totaux de la Suisse, les communes suisses entièrement incluses dans le périmètre de la Convention alpine affichent un nombre moyen de résidents étrangers plus faible (203,6). Néanmoins, d'une manière générale, dans ces communes les proportions de résidents étrangers sont plus élevées que dans les autres pays alpins.

La population étrangère résidente est répartie de manière inégale entre les cantons alpins : par exemple, les cantons de Vaud, du Tessin, de St-Gall et de Glaris affichent un taux de population étrangère résidente plus élevé que la moyenne alpine. Dans le cas de Vaud et du Tessin (respectivement 267,3 et 225,0 résidents étrangers pour 1 000 habitants), ce taux est également supérieur à la moyenne suisse. Ces cantons semblent attirer les résidents étrangers, en particulier en provenance des pays alpins voisins : dans le Tessin par exemple, la population résidente étrangère issue d'Italie représente 57% de la population étrangère totale, tandis que dans le canton de St-Gall, 20% des étrangers sont originaires d'Allemagne.

Les cantons alpins enregistrant la plus faible proportion de résidents étrangers sont Appenzell-Innerrhoden et Uri qui, avec 100,5 et 105,2 résidents respectivement, sont nettement en-deçà des moyennes suisse et alpine.

La comparaison des données au niveau national, cantonal et communal aboutit à un tableau complexe : d'une part, les communes et les cantons alpins suisses sont généralement moins concernés par la présence d'étrangers que le territoire helvétique d'une manière générale, mais d'autre part, ce phénomène est inégalement réparti entre les cantons alpins. Les données agrégées montrent que certains cantons (Vaud, Tessin, Valais, St-Gall et Glaris) affichent une incidence plus élevée d'étrangers que la moyenne des Alpes suisses. En conclusion, l'incidence des résidents étrangers sur la population totale ne semble pas être imputable à l'inclusion totale ou partielle d'un canton dans le périmètre alpin, mais plutôt refléter certaines caractéristiques locales, comme la proximité d'un autre pays ou le contexte spécifique du marché de l'emploi au niveau cantonal et national.

2.3 CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

L'évolution démographique est influencée par les tendances en matière de fécondité, de mortalité et de migrations. Ces changements peuvent influencer, et être influencés, par les mutations économiques et sociales. Dans les Alpes, le rapport entre évolution démographique et mutations économiques et sociales est complexe : les évolutions économiques et sociales sont influencées par l'évolution démographique qui, elle-même, peut affecter la dimension économique et sociale. C'est pourquoi il faut considérer les changements démographiques dans un contexte plus vaste, en y incluant les indicateurs économiques et sociaux et en tenant compte des changements actuels et passés qui sont intervenus dans la composition de la population alpine.

D'un point de vue global, les phénomènes démographiques ne touchent pas les Alpes de manière uniforme. On ne peut donc pas déceler de tendance univoque au niveau alpin plaidant en faveur d'une diminution, d'une stagnation ou d'une reprise de l'accroissement démographique. De plus, les zones touchées par une croissance et une diminution de la population sont souvent contiguës, ce qui semble indiquer que les conditions spécifiques des différentes unités administratives pourraient influencer sur les dynamiques démographiques.

D'une manière générale, lorsqu'on étudie les données relatives

à l'augmentation et à la diminution de la population au niveau alpin entre 2001 et 2011⁵, on observe les progressions les plus nettes (Figure 8) dans les Länder autrichiens du Tyrol et de Salzbourg, dans les départements français de la Haute-Savoie, de la Savoie (principalement autour des villes de Chambéry et de Grenoble) et du Var, et dans les cantons suisses du Valais, du Tessin et de Suisse centrale (Nidwalden, Obwalden, Zoug, Lucerne, Schwyz). Dans ces régions alpines prospères, l'urbanisation est évidente dans les vallées. Sous l'effet de l'essor du secteur touristique, qui offre une source de revenus stable pour la population locale, on observe aussi un accroissement démographique dans certaines communes difficiles d'accès, en particulier dans les localités touristiques des Alpes autrichiennes, françaises, suisses et italiennes.

Par ailleurs, on constate des phénomènes de déclin ou de stagnation démographique dans les Alpes autrichiennes centrales et orientales (en particulier à l'est de la Styrie, dans le sud de la Basse-Autriche et dans les régions périphériques de la Carinthie), dans le canton suisse d'Uri et dans plusieurs régions alpines italiennes (dans les Alpes occidentales entre la Ligurie et le Val d'Ossola, dans le centre de la Lombardie et dans les provinces de Pordenone et d'Udine). Dans une moindre mesure, le déclin démographique affecte aussi les zones d'altitude des Alpes slovènes. Globalement, on assiste à l'émergence d'un processus de concentration au niveau alpin : la population

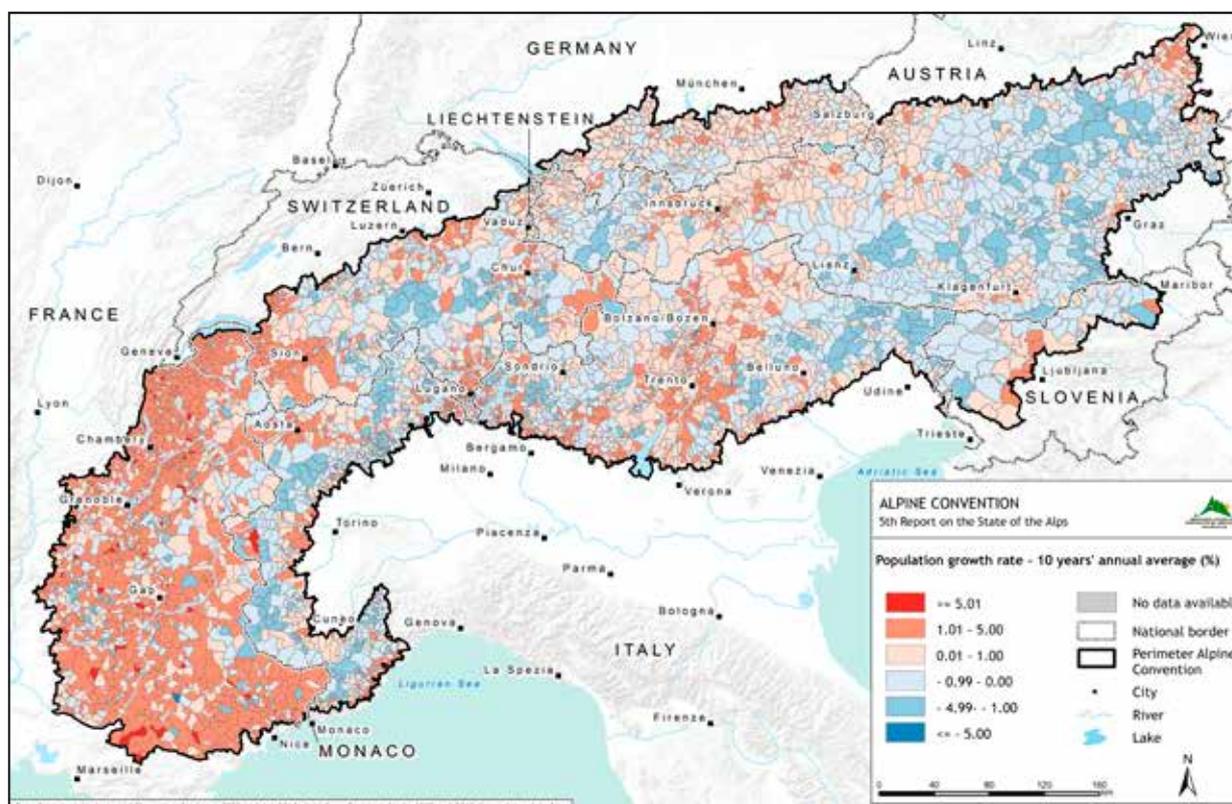


Figure 8 : Taux d'accroissement de la population (pour 100 habitants).

5. Dans le présent rapport, le principal indicateur analysé pour cette période est le taux d'accroissement de la population, qui est décrit à l'Annexe A.

a tendance à se concentrer à proximité des zones urbaines et le long des principaux axes de transport qui desservent ces zones. Néanmoins, l'incidence de ce phénomène est variable, tant au niveau national qu'international. En France, en Suisse et en Allemagne, ce processus est généralement plus lent, et le déclin démographique des zones mal desservies y est moins marqué qu'en Italie ou en Autriche. Dans ces deux derniers pays, la situation est très variable et inhomogène d'un territoire à l'autre : le déclin démographique est plus accentué dans les régions enclavées, tandis que la population est stable ou progresse le long des grands axes de circulation et dans les zones urbaines. En Italie et en Autriche, le processus de concentration semble

s'être manifesté à un rythme plus soutenu durant les 10 dernières années qu'en France, en Allemagne ou en Suisse.

Une multitude d'hypothèses sont susceptibles d'expliquer ces changements, mais on peut relever quelques dénominateurs communs. Si l'on considère par exemple la situation italienne, on observe que les régions qui ont mis en œuvre des politiques spécifiques, notamment de maintien de l'agriculture de montagne, ont connu un moindre déclin démographique. L'autonomie fiscale est un autre élément important, ainsi que le tourisme. On observe en effet que les régions les mieux dotées en infrastructures touristiques sont celles qui ont connu le déclin démographique le moins sensible.

Contributions nationales

ALLEMAGNE

Pour analyser l'accroissement de la population au cours de la décennie 2000–2010, les principaux indicateurs utilisés sont l'accroissement total de la population, à savoir son pourcentage de variation entre 2000 et 2010, et le taux d'accroissement moyen annuel, à savoir le taux moyen de croissance ou de déclin démographique pour chaque année comprise entre 2000 et 2010.

Entre 2000 et 2010, les régions allemandes incluses dans le périmètre de la Convention alpine ont enregistré une croissance démographique globale de 3%. Ce taux est conforme à celui enregistré en Bavière, où la croissance démographique a atteint 2,5% au cours de la même décennie.

Pendant la période considérée, les taux annuels moyens d'accroissement démographique ont été positifs dans presque tous les districts, à l'exception de celui de Garmisch-Partenkirchen (taux annuel moyen de déclin démographique de -0,03%) et de la ville-district de Kaufbeuren (taux annuel moyen de déclin démographique de -0,1%). Néanmoins, si l'on observe dans sa globalité la décennie 2000–2010, ces deux districts semblent avoir connu une stagnation plutôt qu'un déclin démographique à proprement parler : la croissance démographique globale sur l'ensemble de la décennie a en effet atteint -0,3% à Garmisch-Partenkirchen et -0,1 à Kaufbeuren.

Au niveau communal, la tendance démographique des Alpes allemandes entre 2001–2010 peut être décrite comme stable ou en hausse : plus d'un tiers des communes (76%) a enregistré une évolution démographique positive de 2001 à 2010, et plus de la moitié d'entre elles (58%) a connu un accroissement démographique supérieur à 2,5%. Les taux d'accroissement moyens annuels ont varié entre -1,2% à Reit im Winkl (district de Traunstein) et +2,6% dans la commune de Balderschwang (Oberallgäu).

AUTRICHE

Sur le territoire autrichien, le taux d'accroissement démographique entre début 2003 et 2013 (en moyenne annuelle sur 10 ans) présente de nettes disparités régionales. On peut classer les régions alpines autrichiennes en deux grands groupes.

Le premier inclut les régions traditionnellement à forte croissance démographique. Elles sont situées principalement dans les Länder occidentaux (la majorité des communes du nord du Tyrol, celles à l'ouest et au nord du Vorarlberg et plusieurs communes de Salzbourg), ainsi que notamment sur les contreforts nord-est des Alpes (périphérie ouest et sud-ouest de Vienne dans la Wienerwald) et dans le bassin de Klagenfurt au sud de l'Autriche (Carinthie).

Le second groupe englobe des régions très touchées par le déclin démographique. C'est le cas d'une grande partie des territoires alpins de la Haute et de la Basse-Autriche, de la Styrie, de la Carinthie et du Tyrol oriental, mais aussi de la zone frontalière entre le nord du Tyrol et le Vorarlberg.

FRANCE

Au cours des 10 dernières années, les Alpes françaises ont vu leur population croître de près de 300 000 habitants. Le taux d'accroissement démographique (plus d'1% par an) est plus élevé dans les Alpes françaises qu'à l'échelon national (0,7%). Cette tendance s'explique par l'accroissement naturel de la population (0,4%), mais l'augmentation en question

est due pour deux tiers au solde positif des arrivées sur les départs (0,7%), qui tient à l'attractivité économique du territoire : le nombre d'emplois a progressé de 17% au cours de cette période (+13% au niveau national français), surtout dans le secteur tertiaire.

ITALIE

La plupart des communes ont conservé un nombre d'habitants stable durant la période considérée. Les communes qui ont connu un accroissement démographique pour causes naturelles ou pour des raisons liées aux migrations sont situées le long de l'autoroute A22, tandis que les communes dont la population a augmenté sous l'effet des phénomènes migratoires se trouvent surtout dans la province de Turin. Les taux d'accroissement démographique les plus élevés coïncident avec le tracé de l'autoroute A22, les communes du littoral (Ligurie), le centre de la Vallée d'Aoste et la zone de Bardonecchia. En revanche, on trouve les taux de croissance démographique les plus modestes dans les régions de Tarvisio, de Tolmezzo et de Gemona (où il y a eu un tremblement de terre en 1976).

Entre 2003 et 2013, le taux annuel moyen de croissance de la population alpine a atteint 0,49%. Ainsi, en dix ans, la population des communes alpines a progressé en moyenne d'une unité sur deux cents chaque année. Ce chiffre est modeste, mais il est supérieur à la moyenne nationale relevée au cours de la même période (+0,45%) et au chiffre enregistré dans le groupe des communes italiennes extra-alpines (+0,44%). Bien sûr, la situation est fort variable au niveau alpin, et l'on voit émerger des zones où le dépeuplement est un grave problème. Entre 2003 et 2013, 42,1% des communes alpines italiennes affichaient un taux d'accroissement de la population résidente nul (dans dix communes) ou négatif. Les communes accusant le déclin démographique le plus marqué sont : Sabbia (province de Vicenza), Cintano, Ingria et Montcenis (province de Turin), Drenchia, Livosullo et Savogna (province d'Udine), Falmenta (province de Verbano-Cusio-Ossola) où, en moyenne, on a enregistré une diminution d'environ 4 unités sur cent habitants au cours de la période considérée. À l'opposé, la population a augmenté de plus de 5% par an dans les communes de Givoletto et de Pragelato (province de Turin). Cette progression s'explique souvent par les migrations. La figure 9 représente les causes principales de la croissance et du déclin démographique dans les Alpes italiennes.

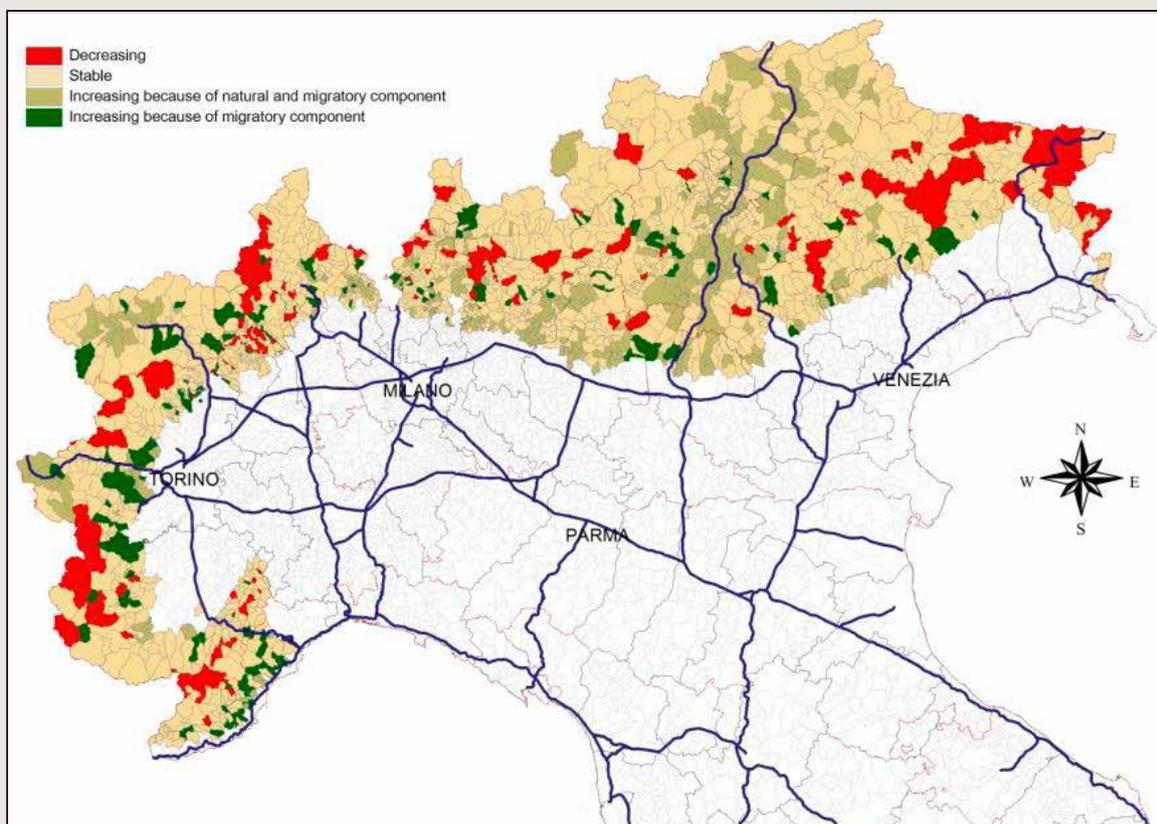


Figure 9 : Croissance/déclin démographique dans les communes alpines italiennes (années 2004-2010).

SLOVÉNIE

Au cours de la dernière décennie (2003–2013), la Slovénie a connu une faible croissance démographique (taux annuel moyen de 0,3%). Dans le périmètre de la Convention alpine, la croissance démographique a été supérieure à l'accroissement de la population totale slovène dans 27,4% des communes (17 sur 62). Le taux le plus élevé a été enregistré dans la commune de Logatec (augmentation de 2,0%), suivie de Prevalje (augmentation de 1,5%) et des communes de Hoče-Slivnica et de Rače-Fram (accroissement de 1,4%).

Au cours de la dernière décennie (2003–2013), à l'intérieur du périmètre de la Convention alpine on a enregistré des taux d'accroissement positifs surtout dans les communes partiellement situées dans le territoire de la Convention alpine et dans les communes des vallées de la région de Gorenjska et de Koroška. Toujours entre 2003 et 2013, plus de la moitié des communes situées dans le périmètre de la Convention alpine, précisément 53,2% d'entre elles (33 sur 62), ont accusé un déclin démographique. Il a été plus sensible dans la commune de Slovenska Bistrica, qui a perdu annuellement 1,6% de sa population, suivie de Nova Gorica (déclin de 1,2%) et de Podvelka (déclin de 1,0%). Les taux de croissance négatifs prédominent dans les communes entièrement situées à l'intérieur du périmètre de la Convention alpine : 66,6% d'entre elles ont enregistré une croissance moyenne négative durant la dernière décennie. Au contraire, on observe un taux de croissance négatif dans seulement trois communes partiellement incluses dans le périmètre de la Convention alpine.

SUISSE

Entre les années 1980 et aujourd'hui, la Suisse a connu une augmentation de sa population. La croissance a été constante au cours de la dernière décennie. En termes numériques, la population helvétique totale a progressé de 9,2% entre 2000 et 2010 (Jeanneret et Goebel, 2012), et elle a eu tendance à se regrouper autour des zones métropolitaines.

Dans les régions suisses incluses dans le périmètre de la Convention alpine, la croissance démographique semble se concentrer à proximité des principales voies de communication et des grandes villes : les augmentations les plus significatives concernent le Tessin (près de Lugano et de Bellinzona), le canton de Vaud (région de Lausanne) et le long des grandes artères de communication du canton du Valais. Globalement, les communes alpines suisses ne semblent pas affectées par un fort dépeuplement : moins de 3% des communes étudiées pour le présent rapport a subi un déclin démographique supérieur à 2% entre 2001 et 2010.

Par rapport aux tendances enregistrées au niveau alpin global, dans les montagnes suisses la croissance démographique semble liée à un phénomène de concentration autour des communes les mieux desservies, mais elle ne s'accompagne pas d'un dépeuplement concomitant des communes les moins bien desservies.

		Évolution naturelle	Évolution naturelle (pour 1 000)	Taux brut de natalité	Taux brut de mortalité
Allemagne	Alpes	-4 195	-2,8	8,2	10,2
	National	-	-2,4	8,4	10,8
Autriche	Alpes	-1 721	-0,5	5,6	5,8
	National	-	-0,1	9,4	9,4
France	Alpes	11 091	4,1	12,8	8,7
	National	-	3,8	12,2	8,1
Italie	Alpes	-7 418	-1,7	8,8	10,5
	National	-	-1,3	9,0	10,3
Liechtenstein	Alpes/national	133	3,6	9,7	6,1
Monaco	Alpes/national	-	-	12,7	8,1
Slovénie	Alpes	848	1,3	10,6	9,4
	National	-	1,3	10,7	9,4
Suisse	Alpes	1 777	0,9	9,4	8,4
	National	-	2,2	10,3	8,0
Région alpine		537	0,0	8,8	8,6

Tableau 14 : Principaux indicateurs du solde démographique dans les régions alpines et sur l'ensemble du territoire national des huit pays alpins. Données de l'année 2012, à l'exception de la France (2010) et de Monaco (2013).

2.4 SOLDE DÉMOGRAPHIQUE

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, les changements démographiques sont imputables aux augmentations et diminutions de la population pour causes naturelles (naissances et décès) et aux mouvements de population liés à l'immigration et à l'émigration.

Pour préciser les dynamiques naturelles qui influent sur la croissance ou le déclin démographique, il nous a semblé utile d'analyser trois éléments : l'accroissement naturel, le taux brut de natalité et le taux brut de mortalité (Tableau 14).

L'accroissement naturel (à savoir le nombre de naissances vivantes moins le nombre de décès) résulte des variations (en augmentation ou en diminution) de la population pour causes naturelles (naissances et décès). Ce facteur est donc influencé par la composition de la population, en particulier par le pourcentage de personnes âgées sur le total de la population. On observe cette influence dans les Alpes, où l'accroissement naturel est plus faible dans les zones touchées par un taux de vieillissement élevé. Les zones en déclin démographique se trouvent principalement dans les Alpes italiennes, où les chiffres sont particulièrement négatifs dans le secteur occidental et oriental. La France, la Suisse et l'Allemagne offrent une image plus contrastée, tandis que les valeurs sont plutôt stables dans le sud-ouest de l'Autriche. Par ailleurs, les chiffres sont plus élevés dans un corridor allant

du Liechtenstein au centre de l'Autriche, qui inclut le Haut-Adige/Tyrol du Sud (en Italie) et le Tyrol autrichien : dans cette région, le taux global de vieillissement est moins élevé. Des tendances analogues se profilent dans le département français de la Haute-Savoie, ainsi que dans la ville de Grenoble et ses environs. En Slovénie, la situation est complexe : l'accroissement naturel est élevé à proximité de Ljubljana et dans les vallées, mais les taux sont plus modestes dans les régions éloignées.⁶

Pour mieux comprendre les valeurs et les signes liés à l'accroissement naturel, il faut analyser ses deux composantes intrinsèques : les naissances et les décès. Les indicateurs les plus utilisés pour décrire ces deux composantes sont le taux brut de natalité et le taux brut de mortalité. Au niveau alpin global, le taux brut de natalité (figure 10) est très variable : les Alpes françaises affichent le taux le plus élevé (12,8 pour 1 000), tandis que le plus faible concerne les Alpes autrichiennes (5,6 pour 1 000). Globalement, la situation alpine apparaît morcelée et hétérogène au niveau communal, et aucun modèle clair ne s'en dégage. Les facteurs spécifiques locaux semblent donc davantage influencer sur le taux de natalité que les dynamiques générales observables au niveau alpin. S'agissant du territoire alpin en général, le taux brut de mortalité est étroitement lié à un certain nombre de phénomènes, comme le vieillissement de la population : cet indicateur est élevé là où la population est âgée. Par conséquent, bien que

6. À ce sujet, il faut souligner que l'accroissement plus conséquent enregistré dans certaines communes slovènes s'explique entre autres par le fait que l'on a considéré dans leur intégralité les communes partiellement incluses dans le périmètre de la Convention alpine.

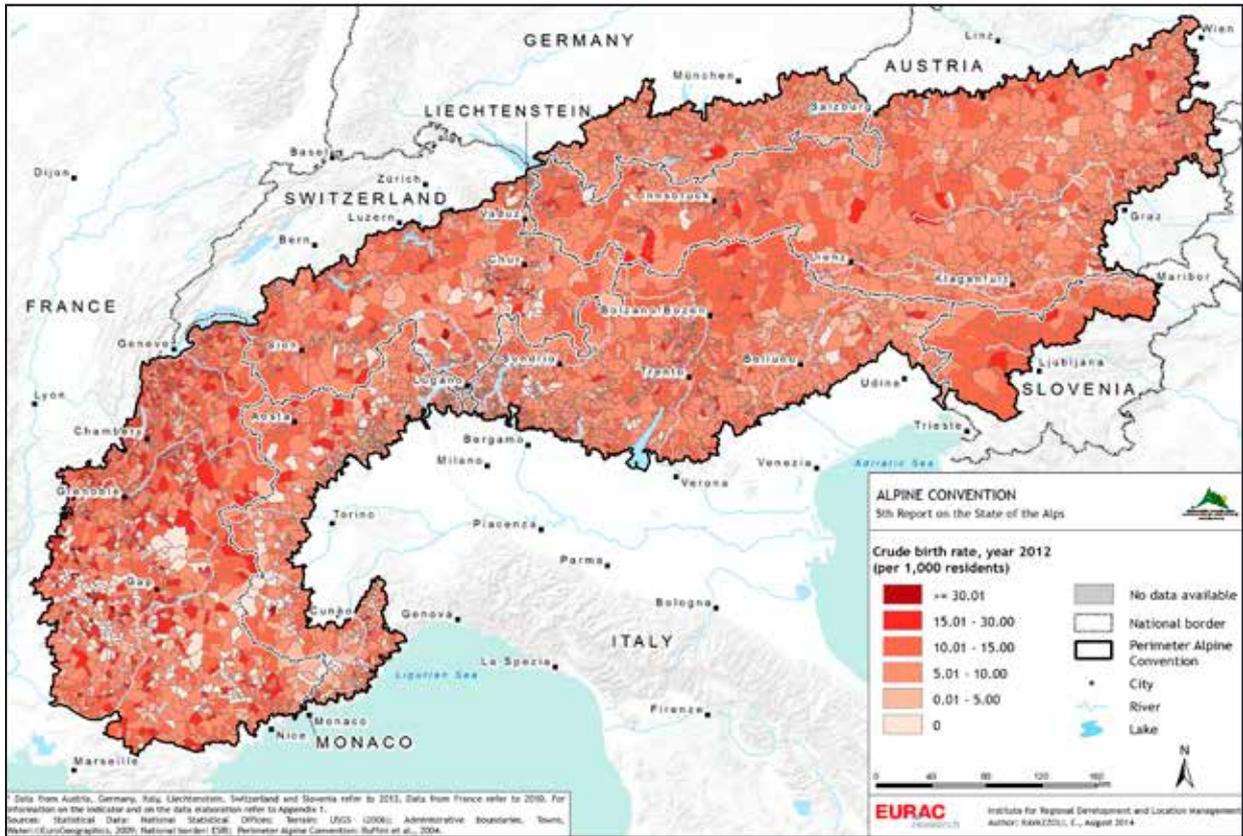


Figure 10 : Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants).

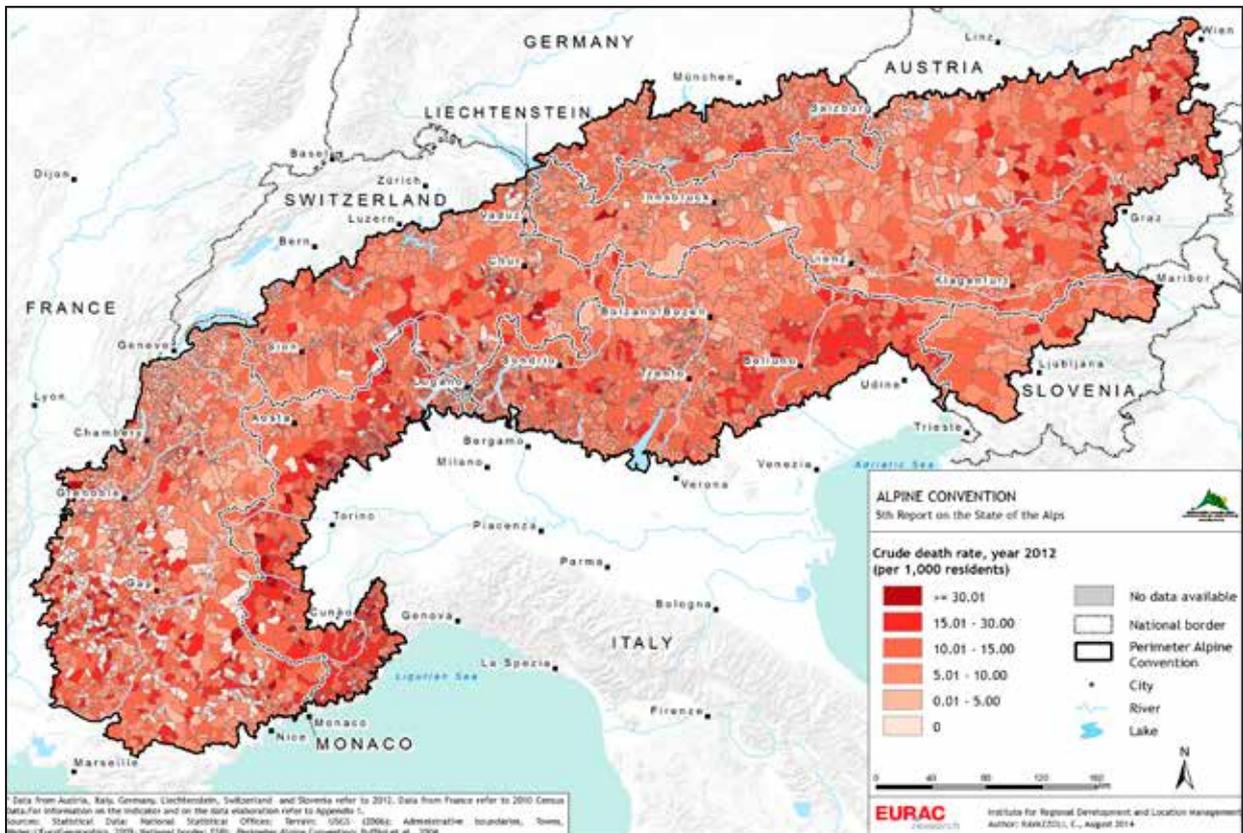


Figure 11 : Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants).

	Allemagne	Autriche	France	Italie	Liechtenstein	Slovénie	Suisse
Taux total de fécondité	1,38	1,44	2,0	1,42	1,51	1,58	1,52
Espérance de vie à la naissance	81,0	81,1	82,1	82,4	82,5	80,3	82,8

Tableau 15 : Taux de fécondité et espérance de vie à la naissance dans les pays alpins.

le tableau soit complexe et présente une forte variabilité (figure 11), le taux brut de mortalité est élevé dans les régions alpines où l'incidence de la population âgée est élevée (par exemple, dans les zones alpines rurales d'Italie et d'Autriche). Au contraire, la présence d'une population étrangère jeune est l'un des facteurs amenuisant la valeur de ce taux dans les territoires concernés.

L'accroissement naturel de la population est lié à l'âge, mais aussi à d'autres facteurs, comme la propension à former des familles et à avoir des enfants. La présence d'équipements et de services encourageant les femmes à avoir des enfants et favorisant les familles peuvent entre autres avoir une influence sur l'accroissement naturel. Un autre facteur important est le taux de fécondité, à savoir le nombre moyen d'enfants par femme. L'espérance de vie à la naissance est également une information utile, car elle fournit des indices intéressants sur la santé et la qualité de la vie dans les régions, et peut donc être considérée comme un facteur témoignant de l'existence de conditions propices aux naissances. Le tableau 15 compare les taux de fécondité et l'espérance de vie à la naissance des différents pays alpins.

Un autre facteur fondamental pour l'évolution démographique globale est la composante migratoire (figure 12) ; la prédominance de la « composante migratoire » tient à la fois à l'intensification des flux migratoires et à la baisse des taux de fécondité (on peut considérer que la mortalité est tout à fait stationnaire).

L'effet combiné des composantes naturelles et des composantes migratoires peut se traduire par des valeurs et des signes variables au niveau de l'évolution démographique globale mais, surtout, il peut avoir des impacts très variables sur les caractéristiques de la population résidente. Les deux principales composantes du solde migratoire (qui s'ajoutent aux mouvements pour d' « autres raisons ») sont les soldes migratoires internes et externes.

Les migrations semblent impacter le territoire alpin à plusieurs titres. Plus précisément, s'agissant des changements démographiques induits par les migrations, on enregistre les valeurs les plus élevées dans la plupart des communes alpines allemandes, sur une grande partie du territoire français, en particulier dans les départements de la Haute-Savoie, du Var et des Alpes-de-Haute-Provence (bien que la situation soit parfois contrastée), et autour de Salzbourg et de Vienne. En Italie, la situation est

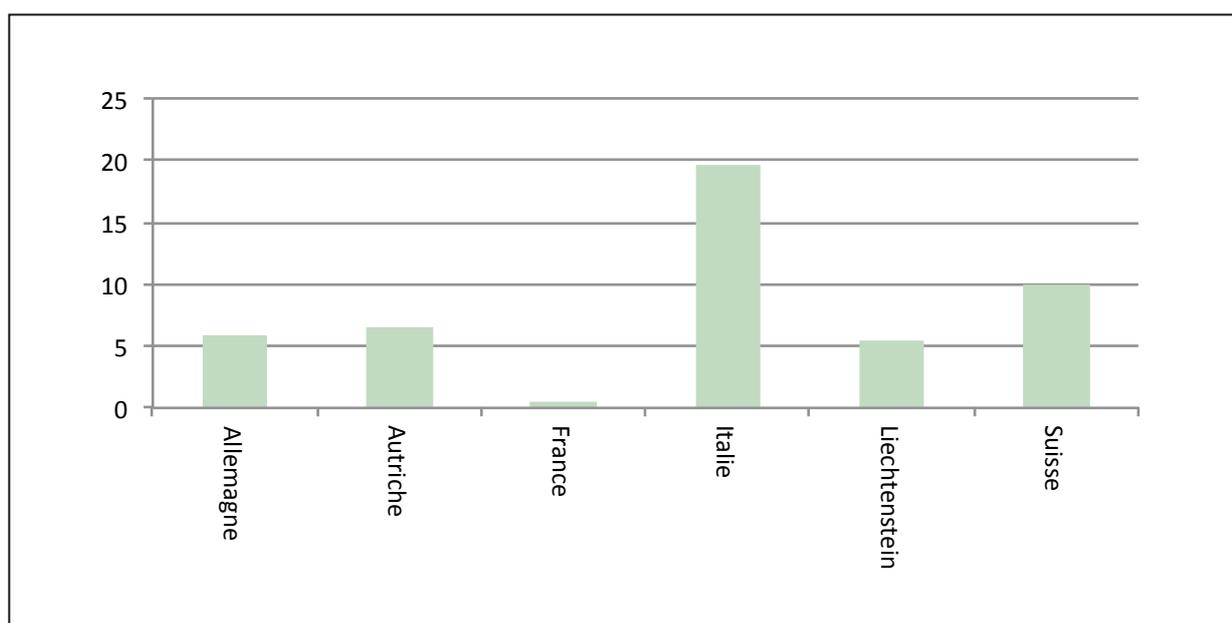


Figure 12 : Taux brut de migration net avec ajustements statistiques, 2013.

beaucoup plus complexe et fragmentée ; en tout état de cause, les régions affichant les valeurs les plus élevées sont généralement situées dans les zones périalpines et dans les Alpes centrales (surtout le Trentin-Haut Adige). Au niveau alpin, on enregistre des chiffres modestes sur presque la totalité du territoire suisse (à quelques exceptions près). L'Autriche centrale et la Slovénie affichent des valeurs plus stables⁷.

L'analyse thématique « Augmentation de la population immigrée et intégration dans les zones rurales » étudie cette question en détail en faisant un zoom sur l'Autriche. L'analyse thématique « Étude de l'immigration et de l'émigration alpines : les nouveaux montagnards » propose quant à elle une analyse détaillée de l'immigration et de l'émigration dans les Alpes.

7. Néanmoins, il n'est guère facile d'appréhender le solde migratoire d'un territoire transnational comme les Alpes. Ainsi, il est malaisé de distinguer les migrations « internes » des migrations « externes ». On pourrait établir cette distinction si l'on tenait compte de la matrice « départs-arrivées » pour les changements de résidence entre des paires de communes. Or, cette matrice n'est pas toujours disponible dans les statistiques officielles. Ainsi, les données italiennes permettent de connaître la commune d'arrivée et de destination pour les migrations internes, mais pas la commune de destination pour les changements de résidence vers l'étranger (éventuellement vers une autre commune alpine). On ne peut donc comptabiliser que les personnes arrivant et partant de chaque commune alpine pour mesurer l'« attractivité » de la commune en termes de migrations. Mais ces chiffres peuvent être affectés notamment par le degré de précision variable des informations statistiques produites par chaque pays de la Convention alpine dans le domaine de l'émigration. Cependant, un bon indice du niveau d'attractivité est également fourni par le nombre d'étrangers résidant dans les communes alpines, qui est plus facile à mesurer et à comparer au niveau international.

Augmentation de la population immigrée et intégration dans les zones rurales

Évolution de la géographie des migrations et nouvelle orientation des processus d'intégration

*Thomas Dax et Ingrid Machold, Bundesanstalt für Bergbauernfragen (Autriche)
Institut fédéral des zones défavorisées et de montagne*

Introduction

Les régions de montagne sont traditionnellement perçues comme des territoires périphériques menacés par le manque de dynamisme économique et par l'exode de larges pans de leur population. Or, cette perception doit être nuancée à la lumière des tendances récentes observées dans les migrations régionales. Peu de phénomènes sociaux ont eu autant d'impact sur l'évolution démographique, économique et culturelle de nos pays que les migrations. Les nouvelles vagues migratoires à destination des villes sont souvent au centre des recherches et du débat public, mais en analysant plus en détail les tendances migratoires actuelles, on observe l'augmentation de l'immigration à destination des zones rurales de plusieurs pays d'Europe occidentale. Dans de nombreuses régions rurales de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de Suisse et d'Autriche, les déficits migratoires d'antan ont laissé la place à des soldes migratoires positifs (Bauer et Fassmann, 2010). Le principal élément expliquant cette évolution est le boom des migrations internationales pour raisons économiques ou politiques, notamment suite à l'élargissement de l'UE, et le nombre croissant de migrants venus de pays extra-européens (De Lima, 2014). L'analyse ci-après se concentre sur les zones de montagne autrichiennes et met en lumière les phénomènes migratoires qui ont changé la physionomie des Alpes autrichiennes, lesquelles, de terre d'émigration, sont devenues une terre d'immigration. Cette inversion des mouvements migratoires ne se limite pas à l'Autriche mais touche la plupart des régions alpines. Le débat sur la manière d'organiser les processus d'intégration est un enjeu majeur pour le développement régional et pour les régions de montagne. Nous montrerons qu'une connaissance de la nouvelle donne et la réorientation des processus d'intégration en direction de la création de « communautés d'accueil » s'imposent pour ne pas compromettre le potentiel de développement offert par les immigrants.

Évolution des sociétés : de l'émigration à l'immigration

Les mouvements des personnes dans l'espace sont multiformes car ils comportent à la fois une dimension géographique et temporelle. On distingue les mouvements circulatoires (par exemple le tourisme, les déplacements des propriétaires de résidences secondaires et des navetteurs), les migrations non permanentes (travailleurs saisonniers) et les migrations permanentes (Bender et Kanitscheider, 2012). L'analyse ci-après se focalise sur cette dernière catégorie, qui présente une grande diversité de motivations. Les migrants économiques et politiques sont le groupe le plus important mais, en particulier dans les régions de montagne, l'agrément et la retraite influencent aussi les migrations. Bender et Kanitscheider signalent de nombreux foyers d'immigration dans les Alpes autrichiennes : ces régions affichent une part importante de migrants âgés de plus de 50 ans, ce qui indique qu'elles pourraient être la destination de migrations dites d'agrément (Bender and Kanitscheider, 2012 : 240). Toutefois, une telle analyse ne distingue pas les migrations nationales (internes) des migrations internationales. Notre étude thématique s'attache à distinguer les différentes typologies de migrations, et elle se focalise sur l'importance des migrations internationales dans les régions de montagne autrichiennes, qui sont essentiellement induites par des facteurs liés à l'emploi.

Les analyses effectuées dans le cadre du projet de recherche « Migrations internationales dans les zones rurales autrichiennes » sous la houlette de l'Institut fédéral des régions défavorisées et de montagne⁸ ont permis de différencier les migrations internes des migrations internationales au niveau communal. Les résultats de l'étude (Machold et al., 2013) révèlent que les zones rurales autrichiennes sont de plus en plus concernées par l'immigration internationale. Ainsi, dans presque toutes les régions, le solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire positif. Sur la globalité du territoire alpin autrichien, ceci s'est traduit par un solde migratoire positif de +6 100 personnes entre 2002 et 2010 (solde migratoire international de +60 400 et solde interne de -54 300) (Dax et Machold, 2014).

8. Ce projet réalisé à la demande de la Chancellerie fédérale et du Ministère de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion des eaux a fourni des contributions thématiques au Groupe de travail « Diversité et intégration dans le cadre du développement spatial » de la Conférence autrichienne sur l'Aménagement du territoire.

Alors que les étrangers forment la majeure partie des migrants internationaux, les ressortissants autrichiens sont plus souvent à l'origine des mouvements internes. Les chiffres montrent que les personnes changeant de résidence franchissent souvent les frontières communales. La nette contribution de l'immigration à l'accroissement démographique des régions alpines autrichiennes est soulignée par le solde migratoire : au cours de la période 2002-2010, la population a augmenté de plus de 56 000 personnes du fait de l'afflux d'étrangers, tandis que le solde migratoire des ressortissants autrichiens s'élevait à -50 000.

La figure 13 illustre les différences spatiales à l'intérieur de la région alpine. Elle confirme que toutes les régions montagneuses sont touchées par le solde positif des migrations internationales (à l'exception de Lienz, qui affiche un solde de -0,1‰ par an). La situation était complètement différente il y a une ou deux décennies : alors, pratiquement aucune région, tout au plus celles proposant des agréments, n'affichait un solde positif.

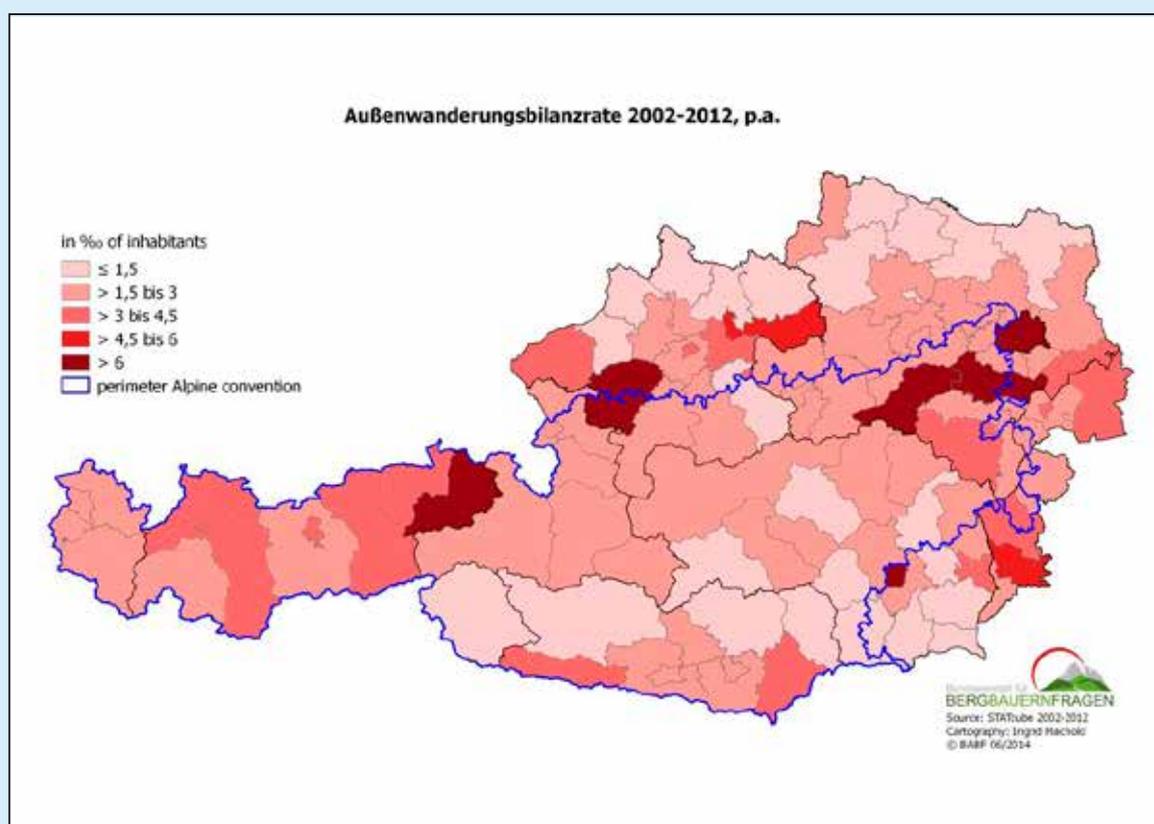


Figure 13 : Solde migratoire internationale 2002-2012 (par an).

Contrairement aux migrations internationales, dont le solde est positif, le solde interne est négatif dans la plupart des zones rurales, en particulier dans les régions de montagne périphériques (Figure 14). Le modèle spatial de ces mouvements est largement influencé par la dichotomie ville-campagne et par l'expansion des agglomérations. Cela se traduit par l'extension d'aire d'influence des grandes villes autrichiennes jusqu'aux zones incluses dans le périmètre de la Convention alpine. Ces régions sont pratiquement les seules où les migrations internes affichent un solde positif. L'impact global des migrations sur les typologies urbaine et rurale souligne la nécessité de différencier et d'analyser les multiples composantes des mouvements migratoires. Cet impact confirme le solde migratoire positif dans toutes les typologies de régions (surtout dans les zones urbaines, les zones intermédiaires, les zones rurales situées à proximité des villes et les régions rurales périphériques) pour ce qui est des migrations internationales. La situation est différente pour les migrations internes : les zones urbaines et intermédiaires, à savoir les régions situées dans l'aire d'influence des grandes villes, sont celles qui affichent le plus souvent un solde migratoire (interne) positif. Toutes les zones rurales connaissent une évolution négative, voire significativement négative pour les zones rurales périphériques. En termes d'impact sur l'évolution globale de la population, cela signifie que les migrations internationales doivent compenser les déficits démographiques internes de la plupart des zones rurales périphériques (Figure 15).

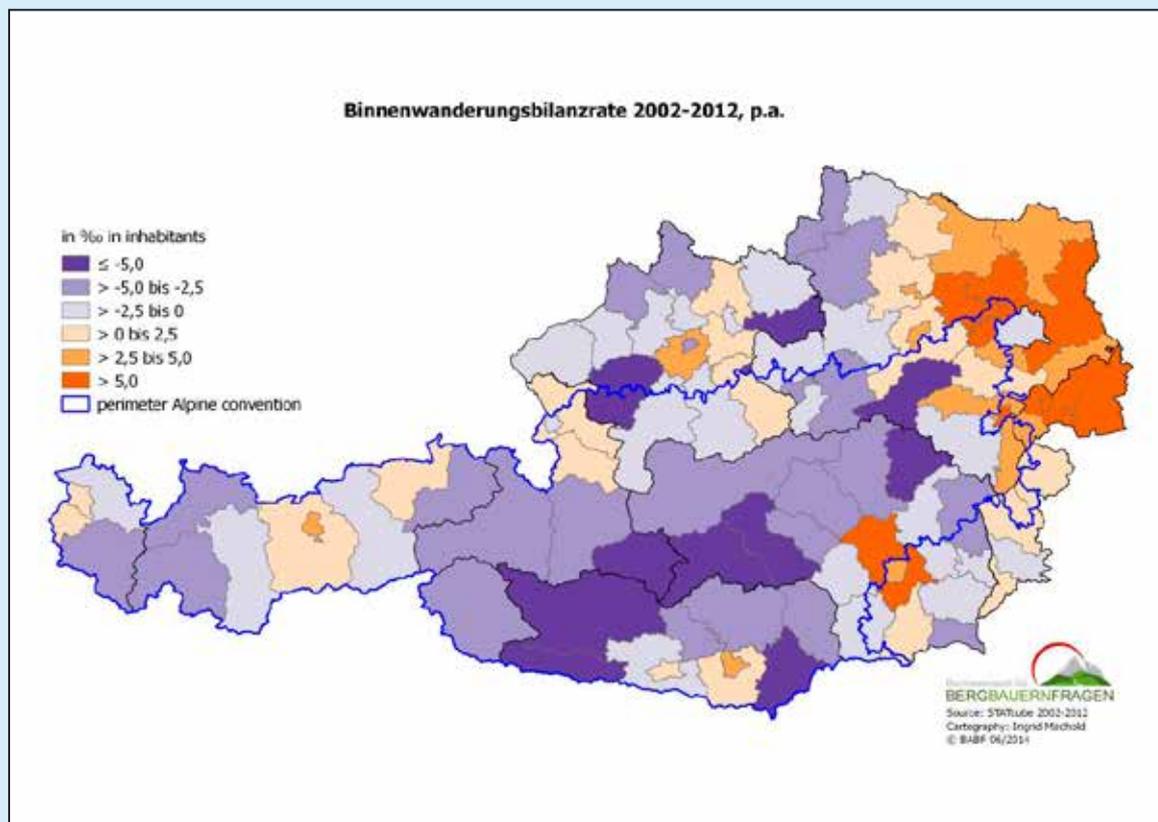


Figure 14 : Solde migratoire interne 2002-2012 (par an).

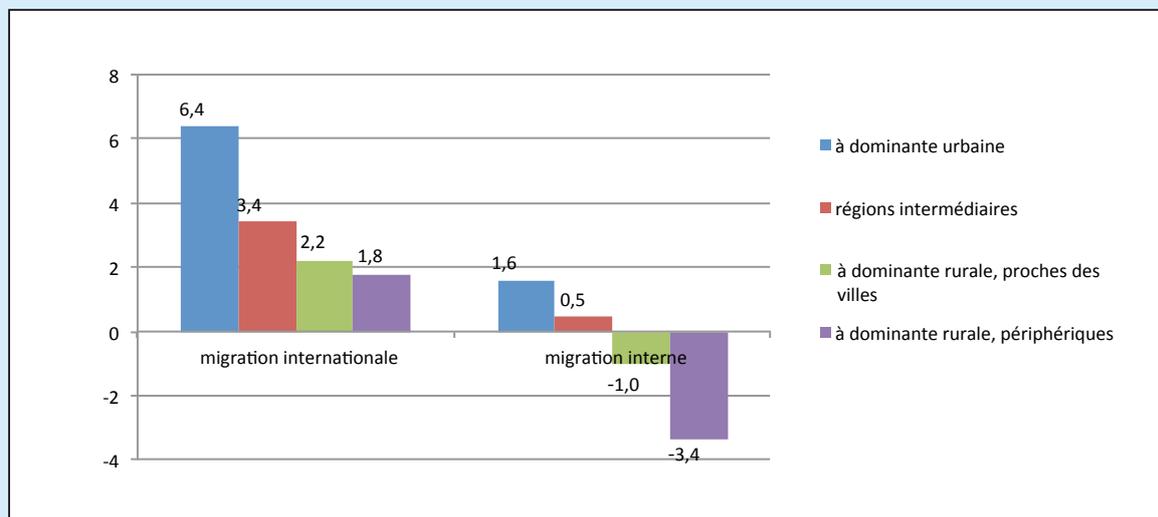


Figure 15 : Soldes migratoires pour 1 000 personnes, 2002-2012 (par an). Source : Machold et al. (2013), p. 148 ; actualisation par BABF.

Focus sur les processus d'intégration régionale

Les facteurs susceptibles d'améliorer les processus d'intégration (sociale) des nouveaux arrivants méritent d'être étudiés au niveau local. À travers l'analyse de deux régions de petite taille se caractérisant par une incidence élevée des migrants et par l'émergence d'initiatives d'intégration positives, l'étude susmentionnée s'est attachée à évaluer le point de vue et la perspective des migrants et des habitants des communautés rurales. Les deux régions étudiées sont

la Basse-Autriche et le Vorarlberg, toutes deux situées dans les Alpes autrichiennes. À partir d'entretiens qualitatifs effectués auprès de 61 personnes, on a défini des approches intéressantes et une série de préconditions globales pour que l'action collective soutienne les processus d'intégration. Ces conditions devraient comporter en particulier les aspects suivants :

- engager des initiatives proactives en vue de créer des « communautés d'accueil » pour les nouveaux arrivants (Depner and Teixeira, 2012),
- ne pas affronter exclusivement les questions économiques et d'emploi, mais aussi développer des dispositifs pour favoriser l'accès au logement dans les zones rurales,
- prendre en compte la diversité culturelle, et accorder la priorité au développement des compétences linguistiques (pour toutes les tranches d'âge),
- instaurer un « accès ouvert » via la création de « lieux de rencontre » (physiques et mentaux) au sein des différents groupes sociaux et transversalement entre ces derniers.

Les expériences des migrants locaux confirment l'impression générale d'un échec de la démarche adoptée pour affronter les besoins de développement et mettre en lumière les différents domaines de vie à l'intérieur des communautés. Très souvent, d'importantes barrières subsistent (que nous avons dénommées « barrières mentales»). Elles entravent l'intégration de divers groupes de population dans les communautés rurales. Les défis à relever englobent la dimension spatiale/régionale, qui revêt une importance significative et est de plus en plus souvent prise en compte, notamment dans les débats sur la politique régionale.

La Conférence autrichienne sur l'Aménagement du territoire a mis en place un cadre d'action. Elle a réalisé des activités de « partenariat » thématiques visant à discuter et à élaborer des approches régionales spécifiques et des bonnes pratiques, en tenant compte des spécificités spatiales des processus d'intégration (OREK Partnerschaft, 2014). Cette discussion a montré qu'un nombre croissant d'initiatives s'oriente vers l'exploitation des opportunités existantes et vers les nouveaux potentiels de développement fournis par les modèles migratoires actuels (Dayton-Johnson et al., 2007) plutôt que d'adopter une approche axée sur les problèmes. Alors que les caractéristiques fondamentales de cette nouvelle approche sont largement acceptées par les chercheurs, leurs implications sur l'action régionale ne sont pas encore évidentes. Le nombre croissant d'exemples d' « intégration » montre qu'il existe un intérêt local à améliorer la situation à ce niveau, mais que la mise en pratique dans les programmes laisse encore à désirer. Néanmoins, les aides au niveau local, notamment les actions réalisées grâce aux programmes Leader et Community-Led Local Développement (CLLD), aux groupes Agenda 21 Local et aux nombreux réseaux communautaires alpins, peuvent servir de tremplin pour mener à bien une réflexion et des actions coordonnées.

La mutation des mouvements migratoires et la nécessité de mener des actions d'intégration imposent d'étendre le débat aux zones rurales et de montagne. Une telle réorientation implique la redéfinition des migrations, facteur positif permettant d'accroître l'attractivité des régions en tant que lieux de vie et de travail. Les régions alpines (Corrado, 2013) semblent offrir un environnement social et économique attractif. L'augmentation des mouvements migratoires et des opportunités de développement doivent donc être appréciés et reconnus à travers l'adoption de politiques locales et régionales créatives.

Contributions nationales

ALLEMAGNE

Les Alpes allemandes ont enregistré un solde migratoire annuel de 2,8‰ entre 2005 et 2009, alors que la Bavière affichait un taux de 2,2‰ et l'Allemagne de 0,2‰. La plupart des ressortissants allemands qui ont quitté la Bavière en 2009 sont allés vivre en Suisse (-2 024) et en Autriche (-1 433). Jusqu'à présent, ces départs pour cause d'émigration ont été compensés numériquement par l'immigration en provenance d'autres régions allemandes et ce, en dépit d'une tendance à la baisse. En 2009, la Bavière présentait le solde migratoire suivant : 6 978 Allemands ont émigré à l'étranger, tandis que 14 073 Allemands ont immigré en provenance d'autres régions allemandes. Dans les Alpes allemandes, la progression des migrations pour 1 000 habitants a généralement été significativement plus élevée qu'en Bavière ou en Allemagne entre 1972 et 2009.

Pour décrire le solde démographique des Alpes allemandes et le comparer aux autres pays alpins, on a analysé trois indicateurs au niveau LAU2 (communal) et NUTS 3 (district) : l'accroissement naturel, le taux brut de natalité et le taux brut de mortalité.

En termes absolus, les Alpes allemandes ont enregistré un solde naturel négatif pour l'année 2012 (le déficit des naissances a été de -3 306 par rapport au nombre de décès). Au niveau global, ce solde naturel négatif a été compensé par le solde migratoire positif de la Bavière (Bayerisches Staatsministerium für Arbeit und Sozialordnung, Familie und Frauen, 2011). On ne peut pas tirer de conclusions analogues pour les Alpes allemandes en raison de l'absence de données dynamiques sur les migrations.

Le taux brut de natalité (à savoir l'incidence des naissances sur la population totale) atteint 8,2‰ dans les Alpes allemandes. Il est donc inférieur à la moyenne générale alpine (8,8‰), tandis que le taux brut de mortalité (à savoir l'incidence des décès sur la population totale), qui a atteint 10,2‰, est plus élevé que la moyenne alpine (8,6‰). Ces données traduisent une incidence plus élevée de la population âgée dans les Alpes allemandes que dans la totalité des Alpes. En sus d'autres facteurs comme l'allongement de l'espérance de vie, cet élément joue un rôle important pour la détermination des taux bruts de natalité et de mortalité dans les Alpes allemandes. La comparaison avec les données de l'ensemble du territoire bavarois confirme ce constat : de fait, les Alpes allemandes affichent des valeurs légèrement inférieures à la moyenne bavaroise pour ce qui est du taux brut de natalité, et légèrement supérieures en ce qui concerne le taux brut de mortalité (respectivement 8,5 et 10‰).

L'analyse des données au niveau des districts révèle que tous les districts ont enregistré un solde naturel négatif en 2012, à l'exception de la ville-district de Rosenheim, qui a affiché un solde positif (de 38 naissances). Parmi tous les districts (à l'exclusion des villes-districts), le taux brut de mortalité le plus élevé, associé au taux brut de natalité le plus faible, a été enregistré dans le district de Garmisch-Partenkirchen, qui est par ailleurs le district alpin enregistrant le plus haut pourcentage de personnes âgées sur le nombre total d'habitants.

L'analyse des trois indicateurs du solde démographique au niveau communal fournit une image complexe et ne permet pas de dégager de modèles univoques. De ce fait, la situation dans les communes alpines allemandes est analogue à celle des autres communes alpines : elle se révèle extrêmement fragmentée, reflétant en cela les conditions locales au niveau communal. En conclusion, le tableau fourni par les indicateurs analysés se caractérise comme suit : les Alpes allemandes, notamment de fait de la forte proportion de population âgée, affichent en moyenne une incidence plus élevée des décès et une moindre incidence des naissances par rapport à la globalité de l'Allemagne (et, dans une moindre mesure, à la Bavière). Cependant, la situation fort différenciée au niveau communal montre que le facteur du vieillissement, qui est important, n'est néanmoins pas le seul moteur de l'accroissement naturel. Il faut donc rechercher d'autres éléments parmi les facteurs locaux et ceux propres au contexte de chaque commune et région.

AUTRICHE

En ce qui concerne l'accroissement naturel, les Alpes autrichiennes présentent des différences régionales intéressantes, notamment pour l'année 2012. Les excédents de naissances les plus nets ont été enregistrés dans le Vorarlberg, le Tyrol et le Land de Salzbourg. À l'opposé, de vastes régions alpines de Carinthie, de Styrie et de Basse-Autriche affichent un net excédent de la mortalité sur la natalité. Sur le territoire alpin, le taux brut de natalité le plus élevé a été enregistré au nord du Vorarlberg, en particulier dans la Bregenzerwald et plusieurs régions tyroliennes et du Land de Salzbourg, ainsi que dans certaines parties du territoire alpin de Basse-Autriche. La majeure partie des territoires styrien et carinthien affiche des taux bruts de natalité assez faibles. Le taux brut de mortalité est très élevé dans de nombreuses communes

alpines de Basse-Autriche, de Styrie et de Carinthie, ce qui s'explique par la proportion élevée de population âgée. Par contre, le taux de mortalité est sensiblement réduit à l'ouest de l'Autriche, où la proportion relative de population âgée est beaucoup plus faible.

FRANCE

Comme dans les autres régions françaises, la fécondité est élevée dans les Alpes (le taux de fécondité est 2), tandis que les taux de natalité et de mortalité sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale. L'espérance de vie est proche du niveau national (environ 85 ans à la naissance pour les femmes, et 79 pour les hommes ; environ 23 ans à 65 ans pour les hommes, et 27 ans pour les femmes).

La plupart des nouveaux arrivants qui viennent s'installer dans les Alpes françaises sont originaires d'autres régions françaises. Cela s'explique par plusieurs raisons. Une partie des nouveaux arrivants sont des personnes travaillant (ou ayant l'intention de travailler) dans les grandes villes du pourtour immédiat du territoire alpin (Genève, Nice...). Très souvent, ces personnes vivaient dans ces villes, et elles en ont déménagé pour s'installer dans des maisons individuelles plus grandes avec jardin à la périphérie. Il s'agit souvent de familles avec enfants, ce qui explique le taux de migration élevé des 0-14 ans. Il s'agit de migrations à courte distance.

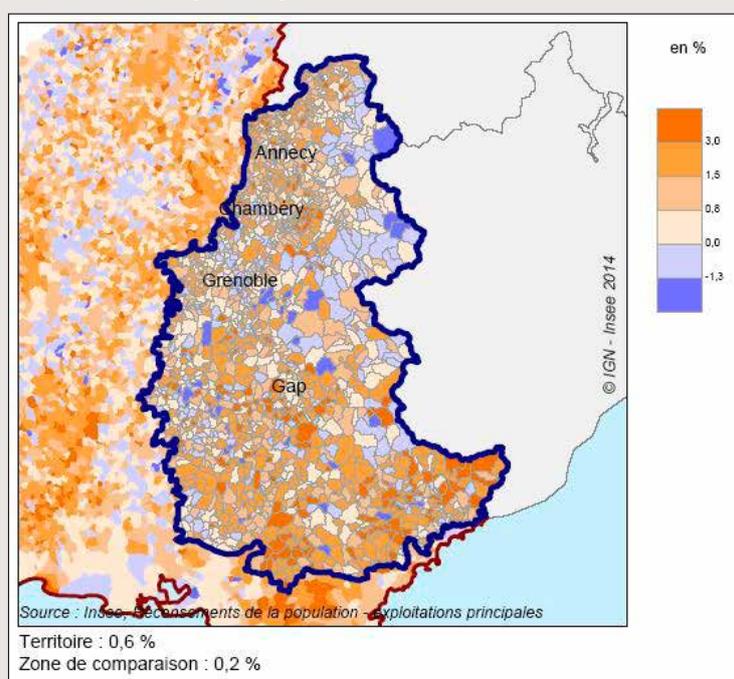


Figure 16 : Migrations nettes dans les Alpes françaises 1999 – 2010.

La seule grande ville universitaire de la région, Grenoble, enregistre un taux de migration positif pour la tranche d'âge des 20-29 ans. Dans le reste du territoire, les jeunes partent essentiellement pour faire leurs études dans les grandes villes universitaires françaises ou européennes.

ITALIE

Les communes qui ont vu leur population augmenter pour des raisons liées à l'accroissement naturel et aux migrations se trouvent le long de l'autoroute A22. Celles qui se sont développées grâce aux migrations se trouvent en particulier dans la province de Turin. On enregistre un peu partout un solde positif des flux migratoires venus de l'étranger, surtout dans les Alpes orientales et en Ligurie, en particulier dans les plaines et le long des grands axes routiers (Parcs national et régional des Dolomites, Belluno et Frioul-Vénétie Julienne).

La mesure de l'accroissement naturel permet d'analyser les diverses composantes qui déterminent une augmentation ou une diminution de la population. La plupart des communes affichent un solde naturel stable ou négatif. En 2012, seulement 29,6% des communes ont enregistré un accroissement naturel positif. Si l'on considère la totalité des Alpes italiennes, le solde naturel pour 1 000 habitants est de -1,7 (contre une moyenne italienne de -1,3). La situation est critique dans certaines communes du Piémont (communes alpines des provinces de Cuneo, Vercelli, Verbano-Cusio-Os-

L'autre élément à l'origine de l'attractivité démographique est le dynamisme économique, qui attire les personnes à la recherche d'un emploi. Ces personnes arrivent de plus loin, en majorité du nord de la France et de la région parisienne. Toutes les tranches d'âge sont concernées, y compris les 24-29 ans : les emplois dans le tourisme attirent notamment les jeunes (animation sportive, culturelle et sociale).

Les nouveaux arrivants sont également attirés par l'environnement globalement attractif des Alpes (paysage, climat...). C'est le cas des personnes à la retraite ou proches de l'âge de la retraite (plus de 55 ans).

La seule tranche d'âge davantage sujette aux départs qu'aux arrivées est le groupe des 15-24 ans : les jeunes gens sont attirés par les grandes villes, aussi bien pour y chercher un emploi que pour y faire des études supérieures. La

sola et Turin), du Frioul-Vénétie Julienne (communes alpines de la province d'Udine, avec une moyenne de -6,5) et de la Ligurie (communes alpines de la province d'Imperia, avec une moyenne de -7,8). Les communes de Valloriate, Roaschia et Rittana affichent un solde naturel particulièrement négatif (supérieur à -60 pour 1 000). À l'opposé, les communes alpines affichant un accroissement naturel positif se situent dans les deux provinces autonomes du Trentin-Haut-Adige (2,4 à Bolzano/Bozen et 0,9 à Trente). Si l'on considère les communes individuellement, on observe l'accroissement le plus net (plus de 20 pour 1 000) à Roascio (province de Cuneo), Pedesina (province de Sondrio), Morterone (province de Lecco) et Claviere (province de Turin).

Le taux brut de natalité pour 1 000 habitants enregistré dans les régions alpines (8,8) est tout à fait conforme au taux national (9,0 pour 1 000). Les grandes vallées attirent surtout des jeunes ; en revanche, les vallées reculées et les régions d'altitude se caractérisent par un faible taux de natalité en raison du départ des jeunes. Les communes alpines des provinces de Bolzano, Trente, Aoste, Vérone et Bergame affichent les valeurs les plus élevées (au-dessus de la moyenne). Il existe une forte corrélation entre ce taux et le solde naturel, par exemple à Roascio (province de Cuneo), Pedesina (province de Sondrio) et Morterone (province de Lecco). Il est néanmoins inquiétant que la plupart des communes affichent un taux brut de natalité inférieur à la moyenne nationale. En particulier, les communes de la province d'Imperia et d'Udine affichent un taux brut de natalité extrêmement faible (6,8 pour 1 000 habitants). 127 communes alpines n'ont enregistré aucune naissance en 2012. La plupart sont situées dans le Piémont (provinces de Cuneo, Vercelli, Verbano-Cusio-Ossola et Turin). Il est également intéressant de comparer cette situation à celle de dix ans auparavant. Entre 2002 et 2012, on a observé de légères augmentations dans les communes alpines des provinces d'Imperia, de Pordenone et de Cuneo. Les communes alpines des provinces de Novara, Trévise et Bergame affichent une tendance positive.

Le taux brut de mortalité pour 1 000 habitants s'établit à 10,5 dans les régions alpines, chiffre conforme à la moyenne italienne qui est de 10,3. Si l'on considère les caractéristiques géographiques de cet indicateur et qu'on le compare au taux de natalité, la situation est presque à l'opposé. Le taux brut de mortalité est élevé dans les communes alpines des provinces de Vercelli, Biella, Udine, et surtout d'Imperia (province connue comme étant l'une des plus « âgées » d'Italie). Encore une fois, la région alpine la plus affectée par cette situation critique est le Piémont (communes alpines des provinces de Cuneo, Vercelli, Verbano-Cusio-Ossola et Turin). Rittana, Raschia et Valloriate (province de Cuneo) affichent des niveaux incroyablement élevés (plus de 60 pour 1 000). Les régions en proie à une importante émigration sont confrontées à la fois à de faibles taux de natalité et à des taux de mortalité élevés en raison de l'évolution de la composition de la population, qui voit augmenter la proportion des séniors. Par ailleurs, les communes alpines des provinces de Bolzano, Trente et Lecco affichent le taux de mortalité le plus faible, ce qui signifie vraisemblablement que les familles jeunes s'installent dans les localités alpines les plus attractives.

Pour mieux analyser le dynamisme naturel des Alpes italiennes, il est particulièrement intéressant de prendre en compte un autre indicateur : le taux total de fécondité (pour 1 000 femmes). Malheureusement, ces données ne sont pas disponibles au niveau LAU 2, mais seulement au niveau NUTS 3. Quoi qu'il en soit, certains constats semblent se confirmer ici. L'intensification des phénomènes migratoires pendant la dernière décennie et le taux de fécondité élevé des migrants combiné à la pyramide des âges de la population migrante ont entraîné une légère augmentation du taux total de fécondité. Cet indicateur est de 1,42 au niveau italien. La situation alpine est analogue aux contextes nationaux. Parmi les provinces englobant une ou plusieurs communes alpines, cet indicateur est le plus élevé à Bolzano/Bozen (1,67), Trente (1,60), Bergame (1,58) et Aoste (1,57). Les dernières provinces du classement sont Biella (1,31), Verbano-Cusio-Ossola (1,34) et Imperia (1,34). Ces régions ont déjà été évoquées dans l'analyse, ainsi que les indicateurs précédents relatifs aux faibles taux de natalité et aux taux de mortalité élevés.

Au niveau national, l'espérance de vie à la naissance des femmes était de 84,4 ans en 2012, et de 79,6 ans pour les hommes. Si l'on analyse les données au niveau NUTS 3 (puisque cet indicateur n'est pas calculé pour l'Italie au niveau LAU-2) nous constatons que l'espérance de vie des hommes est généralement plus élevée à l'est de l'Italie que dans les provinces occidentales du pays, à l'exception de Gorizia (Frioul-Vénétie Julienne), l'une des provinces les plus orientales du pays, où l'espérance de vie est faible (78,9 ans). L'espérance de vie la plus courte s'enregistre à Sondrio et à Verbano-Cusio-Ossola (78,7 ans), ainsi qu'à Belluno (79,0). Les niveaux les plus élevés de trouvent à Trente et à Lecco (80,8 ans), ainsi qu'à Trévise (80,7 ans). S'agissant de l'espérance de vie des femmes, la répartition géographique est identique, avec une espérance de vie à la naissance plus faible à l'ouest, en particulier à Biella, Savona et Cuneo (84,1 ans). On enregistre les indicateurs les plus élevés à l'est de l'Italie : Como (85,7 ans), Trévise et Trente (85,9 ans). Si l'on analyse les données des douze dernières années (2000-2012), on constate que la province italienne alpine qui a connu le plus net accroissement de l'espérance de vie masculine est Bergame (+4,4 ans), tandis que le plus faible accroissement concerne Udine (+3). Pour les femmes, l'augmentation la plus nette concerne Lecco (+2,8), la plus modeste Sondrio (+1,2).

L'espérance de vie à 65 ans (durée de vie moyenne) est un indice statistique utilisé pour mesurer le nombre moyen d'an-

nées restant à vivre à une personne âgée de 65 ans. Au niveau national, en 2012 l'espérance de vie à 65 ans était de 21,8 ans pour les femmes et de 18,3 ans pour les hommes. De même que l'espérance de vie à la naissance, l'espérance de vie à 65 ans varie beaucoup en fonction du genre. L'analyse des provinces alpines révèle que cet indicateur est plus faible à l'ouest de l'Italie, sauf dans la province lombarde de Sondrio, en Lombardie (18,2 ans). Pour les hommes, les niveaux les plus élevés se concentrent particulièrement à l'est : Trente (19,3 ans), Bolzano/Bozen (19,2 ans), Trévise (19,1 ans) et centre de la province de Lecco (19,0 ans). Pour le sexe masculin, on ne constate pas de différences tranchées entre le maximum et le minimum relevés dans les provinces alpines. S'agissant des femmes, les plus faibles espérances de vie à 65 ans sont observées à Savona et Cuneo (21,7 ans) et à Bergame (21,8) ; les valeurs les plus élevées se concentrent à Trente (23,1 ans), Trévise (23,0 ans) et Pordenone (22,9 ans). Entre 2000 et 2012, les écarts pour les hommes vont d'un maximum à Lecco (+2,8 ans) à un minimum à Savona (+1,4 ans). L'accroissement de l'écart est moindre chez les femmes, le maximum étant à Biella (2,2 ans).

On enregistre un peu partout un solde positif des flux migratoires venus de l'étranger, surtout dans la partie orientale des Alpes et en Ligurie, en particulier dans les plaines et le long des grands axes routiers.

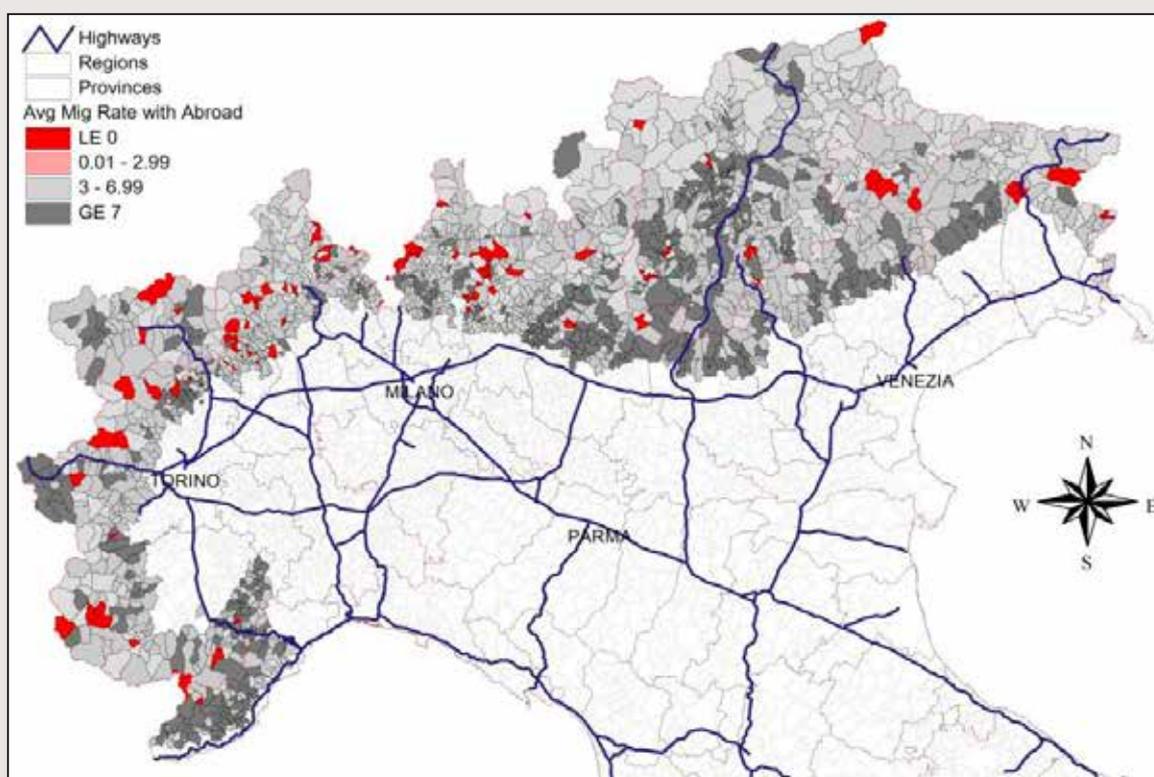


Figure 17 : Communes alpines italiennes, taux annuel de migrations en provenance de l'étranger. Années 2004-2011.

SLOVÉNIE

	Slovénie	Territoire total (LAU 2) de la CA	Communes incluses totalement dans le territoire de la CA	Communes incluses partiellement dans le territoire de la CA
Solde naturel (valeurs absolues)	2 681	848	251	597
Solde naturel (pour 1 000)	1,3	1,3	0,9	1,6
Taux brut de natalité (pour 1 000)	10,7	10,6	10,1	10,8
Taux brut de mortalité (pour 1 000)	9,4	9,4	9,3	9,2

Tableau 16 : Principaux indicateurs du solde démographique pour les Alpes et pour la totalité du territoire, année 2012. Source : Office des Statistiques de la République de Slovénie.

En 2012, le solde naturel a été positif en Slovénie pour la septième année consécutive. Cette année-là, on a enregistré 2 681 naissances de plus que de décès. Le solde naturel était de 1,3 pour 1 000, ce qui signifie que sur 1 000 habitants, on a enregistré un peu plus d'une naissance pour un décès. En 2012, la Slovénie a affiché une moyenne de 1,6 naissances vivantes par femme.

Dans les communes de la Convention alpine, la population a augmenté en 2012 de 848 habitants pour des raisons liées à l'accroissement naturel. L'accroissement naturel pour 1 000 habitants a atteint le même niveau que la croissance démographique totale de la Slovénie, soit 1,3 pour 1 000 habitants.

L'analyse détaillée montre qu'en 2012, l'accroissement naturel a été très hétérogène entre les communes de la Convention alpine. Plus de la moitié d'entre elles, à savoir 63% des communes incluses dans le périmètre de la Convention alpine, ont enregistré un accroissement naturel positif. Dans 32 communes (51,6%) de la Convention alpine, l'accroissement naturel a été supérieur à l'accroissement démographique total enregistré en Slovénie. Le taux le plus élevé concerne Gorenja vas-Poljane (9,7 pour mille habitants). De toutes les communes de la Convention alpine, c'est elle qui a affiché le taux de vieillissement le plus modeste (67,5) début 2013, suivie de Logatec (située en partie sur le territoire de la Convention alpine), qui a affiché un accroissement naturel de 6,6 pour mille habitants, d'Ajdovščina (commune partiellement incluse dans le territoire de la Convention alpine) avec 6,2 et de Mozirje (6,1).

La plupart des communes qui ont enregistré un accroissement naturel positif en 2012 se trouvent à la périphérie du périmètre de la Convention alpine, à savoir dans la région des plaines de la Sava (Kranj - Jesenice). Presque toutes les communes (soit 15 sur 17) partiellement incluses dans le périmètre de la Convention alpine ont enregistré un accroissement naturel positif.

Dans les vingt-trois (23) communes restantes sur soixante-deux (62), soit 37,1% des communes de la Convention alpine, on a constaté un déclin démographique en 2012, c'est-à-dire que le nombre de décès a dépassé le nombre de naissances au niveau de la population communale. La plupart de ces communes se caractérisent aussi par une pyramide des âges négative ; plus de la moitié d'entre elles ont connu un accroissement moyen négatif, à savoir un dépeuplement lors de la dernière décennie (2003–2013). En 2012, le solde naturel le plus bas a été enregistré dans la commune de Gornji Grad, où le nombre de décès a dépassé de 14 celui des naissances sur 1 000 habitants.

	Nombre de naissances	Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants)
Slovénie	21 938	10,7
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL:	7 058	10,6
totalemment dans le territoire de la CA	2 975	10,1
partiellemment dans le territoire de la CA	4 083	10,8

Tableau 17 : Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants), année 2012. Source : Office des Statistiques de la République de Slovénie.

En Slovénie, le taux de fécondité est en déclin depuis plusieurs décennies et recule de façon particulièrement sensible depuis 1980. Le minimum de naissances a été enregistré en 2013 (17 321), puis il a commencé à remonter légèrement. En 2012, la Slovénie a enregistré 21 938 naissances vivantes. Cette année-là, le taux brut de natalité, à savoir le nombre de naissances sur 1 000 habitants, était de 10,7. En 2012, on a enregistré des valeurs analogues dans toutes les communes de la Convention alpine, soit 7 058 naissances vivantes (10,6 enfants pour 1 000 habitants). 28 communes de la Convention alpine sur 62, soit 45,9%, ont affiché un taux de natalité supérieur au taux slovène global. Il a atteint son niveau maximum dans la commune de Solčava, où 17,4 enfants sont nés en moyenne sur 1 000 habitants, suivie de Gorenja vas (15,9 enfants pour 1 000 habitants, de Mozirje (14,4) et d'Ajdovščina (commune partiellement incluse dans le périmètre de la Convention alpine), avec 14,3 enfants pour mille habitants. En 2012, le taux de natalité le plus faible au sein du périmètre de la Convention alpine a été enregistré en 2012 dans la commune de Ribnica na Pohorju (5,8 naissances pour 1 000 habitants), suivie de Kranjska Gora (6,2), de Lovrenc na Pohorju (7,0) et de Ruše (7,2). Toutes ces communes ont aussi enregistré un solde naturel négatif.

La plupart des communes situées dans le périmètre de la Convention alpine (39 sur 62, soit 63%) ont affiché des taux de natalité compris entre 10,0 et 15,0 pour 1 000 habitants. La plupart d'entre elles (79,5%) ont un accroissement naturel positif. La majorité (71,4%) des communes qui ont affiché un taux de natalité compris entre 5,01 et 10,0 pour 1 000 habitants, soit 33,9% d'entre elles (21 sur 62), ont connu un solde naturel négatif.

	Nombre de décès (chiffres absolus)	Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants)
Slovénie	19 257	9,4
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL:	6 210	9,4
totalemment dans le territoire de la CA	3 486	9,2
partiellemment dans le territoire de la CA	2 724	9,3

Tableau 18 : Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants) Source : Office des Statistiques de la République de Slovénie.

Alors qu'en Slovénie le nombre de naissances est en déclin, le nombre de décès n'a pas subi de changements significatifs au cours des dernières décennies. Pendant la période considérée, le nombre annuel de décès a oscillé entre 17 000 et 19 000. En 2012, 19 257 habitants sont décédés en Slovénie. Le taux de mortalité était de 9,4 pour 1 000 habitants. Dans le territoire des communes incluses dans la Convention alpine, le taux de mortalité pour mille habitants (taux brut de mortalité pour 1 000) a été identique en 2012 au taux de mortalité général, soit 9,4. En 2012, le taux de mortalité des communes de la Convention alpine a atteint son niveau maximum à Gornji Grad (27,0) et minimum à Oplotnica (5,7). En 2012, 25 communes sur 62 communes incluses dans le périmètre de la Convention alpine, soit 41%, ont affiché un taux de mortalité supérieur à celui de la Slovénie dans son ensemble. En 2012, une importante proportion de communes slovènes de la Convention alpine (69,4%) ont enregistré un taux de mortalité compris entre 5,01 et 10 pour 1 000 habitants. 27,4% des communes de la Convention alpine ont affiché un taux de mortalité compris entre 10,01 et 15 pour mille habitants. Elles sont situées pour la plupart à l'ouest et au nord-est du territoire de la Convention alpine. En 2012, seules deux communes ont connu un taux de mortalité supérieur à 15,1 décès pour mille habitants.

En 2012, l'accroissement démographique total – accroissement naturel plus migrations nettes – a été de 1,6 pour 1 000 habitants en Slovénie (soit 3 325 habitants). Un peu plus de la moitié de la totalité des communes (soit 123) ont enregistré un solde migratoire global négatif, qui tient dans la plupart des cas à un solde migratoire intercommunal négatif. Par ailleurs, 87 communes slovènes ont enregistré un solde migratoire positif en 2012, ce qui signifie que le nombre d'habitants qui ont immigré dans ces communes a dépassé le nombre de personnes qui en ont émigré. En 2012, 61,3% des communes (soit 38 sur 62) incluses dans le périmètre de la Convention alpine ont connu un déclin démographique général.

Ce solde négatif global s'explique essentiellement par le départ de la population, à savoir par un solde migratoire négatif, combiné à un accroissement naturel faible ou négatif. Le solde négatif total le plus élevé a été enregistré dans la commune de Črna na Koroškem (-15,4 habitants pour 1 000), suivie de Podvelka (-12,4 habitants pour 1 000) et de Vitanje (-12,3 habitants pour 1 000).

Par ailleurs, 24 communes sur 62 (38,7%) situées dans le territoire de la Convention alpine ont enregistré un accroissement global positif. La plupart d'entre elles ont affiché un accroissement naturel positif et un solde migratoire positif. L'accroissement maximum a concerné la commune de Hoče-Slivnica, avec 22,4 habitants pour 1 000, suivie de Logatec (20,0), de Rače-Fram (17,0) et de Medvode (14,5). Toutes les communes susmentionnées sont situées à la périphérie de la Convention alpine, et seule une petite partie de leur territoire est incluse dans son périmètre.

En 2012, le solde migratoire total (à savoir la somme du solde migratoire net (interne) intercommunal et du solde migratoire en provenance de l'étranger) a été négatif dans 67,2% des communes (soit 41 sur 62). Le déclin migratoire le plus marqué a concerné les communes suivantes : Gorje (-13,6 habitants pour 1 000), Črna na Koroškem (-12,6 habitants pour 1 000) et Vitanje (-11,9 habitants pour 1 000). En 2012, on a enregistré un solde migratoire positif dans 34,4% des communes, soit 21 sur 62. Le niveau maximum a été atteint dans la commune de Hoče-Slivnica (19,6 habitants pour 1 000), suivie de Logatec (13,4 habitants pour 1 000) et de Rače-Fram (12,9 habitants pour 1 000). Toutes les communes susmentionnées sont situées à la périphérie de la Convention alpine, et seule une petite partie de leur territoire est incluse dans son périmètre.

Les changements démographiques sont influencés non seulement par l'accroissement naturel, mais aussi par les migrations internationales. Pendant 50 ans (à quelques années près, comme 1991, 1992 et 1998), la Slovénie a été considérée comme un pays d'immigration. Même si jusqu'en 1993 le nombre d'habitants a progressé essentiellement en raison de l'accroissement naturel, ces dernières années les habitants slovènes semblent avoir augmenté essentiellement en raison des migrations nettes en provenance de l'étranger. En Slovénie, le nombre d'immigrants a largement

	Population résidente totale (valeurs absolues)	Nombre total d'immigrants venus de l'étranger	Nombre total d'émigrants partis à l'étranger	Migrations nettes totales en provenance de l'étranger	Immigrants venus de l'étranger pour 1 000 habitants	Émigrants partis à l'étranger pour 1 000 habitants	Migrations nettes en provenance de l'étranger pour 1 000 habitants
Slovénie	2 058 821	15 022	14 378	644	7,3	7,0	0,3
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL	663 739	4 507	4 242	265	6,8	6,4	0,4
totalemment dans le territoire de la CA	284 071	1 376	1 342	34	4,8	4,7	0,1
partiellement dans le territoire de la CA	379 668	3 131	2 900	231	8,2	7,6	0,6

Tableau 19 : Solde migratoire international.

dépassé le nombre de personnes qui ont quitté le pays au cours des années qui ont suivi l'entrée du pays dans l'Union européenne (entre 2005 et 2009). En 2010, cette tendance s'est inversée, mais dès l'année suivante les migrations nettes en provenance de l'étranger sont redevenues positives.

En 2012, 15 022 personnes ont immigré en Slovénie, tandis que 14 378 personnes ont quitté le pays, ce qui signifie que les migrations nettes en provenance de l'étranger ont atteint 0,3 pour 1 000 habitants. En 2012, 4 507 personnes ont immigré dans des zones incluses dans le périmètre de la Convention alpine (soit 6,8 étrangers pour 1 000 habitants), ce qui représente 30% de tous les immigrants venus vivre en Slovénie en 2012. La plupart des immigrants (69,4%) se sont installés dans des communes partiellement incluses dans le périmètre de la Convention alpine. En chiffres totaux, la plupart des immigrants venus de l'étranger sont allés vivre dans des communes possédant d'importants centres urbains : Maribor (1 189), Kranj (496), Nova Gorica (268), Kamnik (195) et Jesenice (160). Pour ce qui est de la population communale, la commune qui a connu l'afflux le plus consistant d'immigrants venus de l'étranger est Nazarje (12,3 étrangers pour 1 000 habitants), suivie de Maribor (10,7 étrangers pour 1 000 habitants) et de Bovec (9,7 étrangers pour 1 000 habitants). En 2012, 4 242 personnes ont quitté le territoire slovène de la Convention alpine, soit 29,5% de la totalité des personnes qui ont émigré de Slovénie cette année-là. La plupart des personnes qui ont quitté le périmètre de la Convention alpine, à savoir 68,3%, ont émigré de communes partiellement incluses dans le territoire de la Convention alpine. Globalement, la plupart des personnes qui ont émigré à l'étranger en 2012 ont quitté des communes possédant d'importants centres urbains : Maribor (1 234), Kranj (409), Nova Gorica (241) et Jesenice (248). S'agissant des communes de la Convention alpine, la plupart des émigrés ont quitté les communes suivantes : Jesenice (11,6 émigrants pour 1 000 habitants), Maribor (11,1 émigrants pour 1 000 habitants) et Kranjska Gora (8,1 émigrants pour 1 000 habitants).

En 2012, le solde migratoire total en provenance de l'étranger, à savoir la différence entre l'immigration totale provenant de l'étranger et l'émigration totale à destination de l'étranger, a été positif dans la globalité du territoire de la Convention alpine : il s'est chiffré à 0,4 habitants pour 1 000, soit un total de 265 personnes. Le solde migratoire total en provenance de l'étranger a été légèrement supérieur dans les communes partiellement incluses dans le périmètre de la Convention alpine (0,6 habitants pour 1 000) et légèrement plus modeste dans les communes entièrement incluses dans le périmètre de la Convention alpine (0,1 habitants pour 1 000).

SUISSE

Pour décrire le solde démographique suisse et le comparer à celui des autres pays alpins, on a analysé trois grands indicateurs au niveau LAU2 – communal – et NUTS 3 – cantonal : l'accroissement naturel, le taux brut de natalité et le taux brut de mortalité.

Au niveau général, le nombre de naissances a augmenté d'environ 5% entre 2009 et 2012 en Suisse. Ce phénomène correspond à une tendance observable également au niveau européen et alpin, à savoir que l'âge moyen auquel les femmes donnent naissance à un enfant augmente (de 31,2 ans en 2009 à 31,5 ans en 2012) (FSO, 2014). En Suisse, le nombre moyen d'enfants par femme a progressé depuis 2009, il est aujourd'hui de 1,52.

S'agissant des communes suisses alpines, la tendance générale indique que l'accroissement naturel est positif ou en stagnation, avec 61% des communes alpines enregistrant davantage de naissances que de décès en 2011, et un excédent total de 1 777 naissances en termes absolus. Globalement, au niveau communal, l'accroissement naturel dans les Alpes suisses, de même que dans les autres pays alpins, se présente morcelé et ne permet pas de dégager des modèles clairs, à part une légère prédominance de l'accroissement naturel positif à proximité des zones urbaines. L'analyse au niveau cantonal, qui a pris en compte toutes les naissances et tous les décès enregistrés en 2012 dans les cantons suisses, montre un accroissement naturel positif dans presque tous les cantons alpins, à l'exception de Glaris (qui affiche une légère différence négative de -2 entre les naissances et les décès), des Grisons (-58) et du Tessin (-159). S'agissant des cantons situés en partie dans le périmètre de la Convention alpine, seul Berne affiche un solde naturel négatif (-279), tandis que les autres cantons enregistrent des valeurs positives.

Pour ce qui est des taux bruts de natalité et de mortalité - nombre de naissances et de décès pour 1 000 habitants - les Alpes suisses affichent un taux brut moyen de natalité inférieur (9,4) à la moyenne suisse (10,3), tandis que le taux brut moyen de mortalité (8,4) est supérieur au taux suisse général (8). Les raisons de ce faible niveau de natalité et du taux brut de mortalité élevé dans les Alpes suisses ne sont pas faciles à interpréter, et l'analyse des deux indicateurs au niveau communal donne une image complexe qui ne permet pas de dégager de modèle clair. À cet égard, la situation des communes alpines suisses est analogue à celle des autres communes alpines : elle semble aussi contrastée que les conditions locales. Bien que ces indicateurs soient généralement associés à d'autres caractéristiques démographiques comme l'incidence des femmes sur la population totale, les différences totales entre la Suisse et les Alpes suisses eu égard à l'incidence des femmes ne sont pas assez marquées pour expliquer la globalité de ce phénomène. L'une des raisons réside peut-être dans la proportion plus élevée d'habitants âgés au niveau des Alpes suisses. Ce facteur expliquerait également le taux brut de mortalité élevé des communes alpines suisses.

L'analyse agrégée au niveau cantonal fournit une image plus nette : dans les cantons alpins affichant un pourcentage élevé de population âgée, les taux de natalité sont inférieurs et les taux de mortalité supérieurs. Par exemple, le Tessin, canton affichant le plus haut pourcentage de séniors de tous les cantons alpins (21), affiche également le taux brut de natalité le plus faible (8,3). Le taux brut de natalité le plus élevé concerne le canton de Vaud (11,2), qui est partiellement situé dans le périmètre de la Convention alpine. C'est aussi l'un des cantons des Alpes suisses affichant la plus faible proportion de population âgée (16).

En conclusion, l'analyse des indicateurs révèle la situation suivante : les régions alpines suisses, du fait notamment de leur taux élevé de population âgée, affichent en moyenne une moindre incidence des naissances et une plus forte incidence des décès par rapport au niveau suisse global. Néanmoins, la situation à l'échelon communal est complexe. Elle montre que le vieillissement, bien que significatif, n'est pas le seul facteur à l'origine des changements démographiques : outre les facteurs démographiques généraux, d'autres éléments moteurs doivent être recherchés, notamment dans la situation locale et spécifiquement liée au contexte des différentes unités administratives.

Étude de l'immigration et de l'émigration alpines : les « nouveaux montagnards »

Oliver Bender - ISCAR et Institut multidisciplinaire de recherche sur la montagne (IGF) auprès de l'Académie autrichienne des Sciences (ÖAW)

Problématique et questions-clés

Après avoir été longtemps des terres d'émigration, les régions alpines à dominante rurale se caractérisent actuellement par une inversion de tendance à laquelle on a opportunément donné le nom de « nouvelle immigration ». L'étude de ce phénomène est devenue un enjeu majeur, comme l'a souligné le Groupe de travail Démographie et emploi de la Conférence alpine, et elle a été menée intensément dans les pays alpins de langue romane (voir Bender et Kanitscheider 2012, avec d'autres références). Une vaste portion des Alpes septentrionales, qui s'étend grosso modo de Grenoble à Salzbourg, a été marquée pendant plusieurs décennies par une forte croissance démographique et par l'arrivée d'importants flux d'immigration (cf. Bätzing 2003). La question se pose néanmoins de savoir dans quelle mesure les « nouveaux montagnards » peuvent être considérés comme les témoins d'une tendance panalpine, ou si d'autres processus de développement sociodémographique sont en jeu (typologie des immigrés, motifs des migrations, distances et volume d'immigration).

L'étude se propose d'apporter les meilleures réponses possibles aux questions clés ci-après :

- Quelle est l'ampleur de l'immigration ? Quelles en sont les origines ? L'immigration compense-t-elle l'émigration ?
- Qui sont les immigrés et les émigrés ? Comment les classer par typologies ? Quel est l'impact des migrations sur la composition de la population locale ?
- Quelles sont les différences nationales et régionales en matière d'immigration et d'émigration ?

Les résultats émanant des régions et des communes alpines sont susceptibles de nous fournir des indications utiles pour mieux gérer les risques et les opportunités liés à l'immigration.

Base de données

Jusqu'à présent, les données des recensements ont permis de calculer le solde migratoire d'une unité territoriale à partir des chiffres de la population et du nombre de naissances et de décès, sans fournir en règle générale d'autres indications sur la mobilité spatiale de la population. Au début du nouveau millénaire, on a mis en place un enregistrement centralisé des habitants. Il permet d'identifier les migrations au niveau communal selon leur origine et leur destination géographique (ville et pays), mais aussi en fonction des caractéristiques sociodémographiques (genre, âge, nationalité et parfois lieu de naissance) des personnes concernées.

Pour les besoins de l'étude en cours, ces données ont été fournies par les Instituts nationaux de la statistique allemand, autrichien, italien et slovène via des analyses spécifiques (parfois payantes). La France et la Suisse semblent ne pas procéder à un enregistrement centralisé : les migrations y sont appréhendées dans le cadre du recensement, à travers un questionnaire sur le lieu de résidence précédent (en France : cinq ans avant). Cette méthode ne permet pas de saisir les autres mouvements éventuels entre ce moment précis et la date du recensement, si bien que le volume des migrations identifiées par ces données est légèrement sous-estimé par rapport à celui des autres pays (Tableau 20).

Premiers résultats de la comparaison entre les pays alpins. Ébauches d'hypothèses à partir de ces résultats

Nous présentons ci-après les premiers résultats de cette étude, qui se concentre sur les différences entre les pays alpins. À ce jour, les données ont été fournies par l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Slovénie⁹.

Il convient de souligner que seules les migrations franchissant les limites communales ont été analysées, et que les résultats ont été agrégés en unités territoriales de plus grande taille.

Le tableau 20 montre le pourcentage d'immigration et d'émigration par rapport au nombre d'habitants. En termes exclusivement numériques, la population totale se renouvellerait en l'espace de 20 ans grâce aux migrations ; en Italie,

cela prendrait dix ans de plus. Les pays qui nous ont fourni en outre des données sur les régions extra-alpines (Autriche, Allemagne, Slovénie) nous indiquent que ce renouvellement serait un peu plus lent dans les Alpes (sauf en Autriche) par rapport aux plaines extra-alpines, ce qui signifie que les taux d'immigration et d'émigration sont légèrement inférieurs dans les Alpes. Dans tous les pays examinés, la progression totale des migrations est plus faible dans les régions alpines qu'extra-alpines. En Slovénie, ce solde est même légèrement négatif¹⁰.

Surface totale	SOLDE MIGRATOIRE			IMMIGRATION VERS			ÉMIGRATION DE		
	Total	Région alpine	Régions extra-Alpines*	Total	Région alpine	Régions extra-Alpines*	Total	Région alpine	Régions extra-Alpines*
Allemagne	5,2	3,9	5,7	68,5	65,9	69,4	63,3	62,0	63,7
Autriche	3,9	1,1	5,8	50,7	51,5	50,2	46,9	50,5	44,5
France	n.d.	n.d.	n.d.	n.f.	54,8	n.f.	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	n.f.	7,0	n.f.	n.f.	36,0	n.f.	n.f.	29,0	n.f.
Slovénie	3,2	-0,6	4,1	52,6	44,4	54,6	49,4	45,0	50,4

Tableau 20 : Variation annuelle moyenne (2002-11 ; F : 2003-08 ; SI 2008-12) pour mille habitants sur la population totale (1/1/2002 ; FR : 1/3/1999 ; SI : 1/1/2008) : comparaison entre les zones alpines et les zones extra-alpines de la même région¹¹ (n.d. = non disponible ; n. f. = non fourni).

Les migrations vers les régions de ces pays incluses dans le périmètre de la Convention alpine sont majoritairement (78-93%) nationales, de même que les migrations en provenance des régions alpines du pays (à l'exception de la Slovénie) (Tableau 21). Un examen plus poussé révèle qu'environ un tiers des nouveaux habitants d'Autriche et d'Allemagne (59% en Italie, 54% en France) sont originaires de lieux proches, à savoir de la même zone NUTS 3 que la commune de destination. On peut donc difficilement désigner ces immigrés par le terme de « nouveaux montagnards ».

L'émigration vers l'étranger est moins importante que l'immigration venue de l'étranger (à l'exception de l'Allemagne). Les pays alpins – et les régions alpines à l'intérieur de ces pays (à l'exception de la Slovénie et probablement de la France¹²) – sont donc des régions d'immigration, et les migrants proviennent essentiellement de l'étranger.

Zones alpines	IMMIGRATION EN PROVENANCE DE			ÉMIGRATION À DESTINATION DE		
	Région alpine nationale	Région extra-Alpine nationale	Étranger	Région alpine nationale	Région extra-Alpine nationale	Étranger
Allemagne	49,4	36,1	14,6	52,5	32,7	14,8
Autriche	59,4	18,2	22,3	60,7	21,8	17,5
France	54,9	38,0	7,1	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	45,7	34,1	20,2	56,7	38,6	4,6
Slovénie	31,0	52,4	16,5	30,6	57,8	11,5

Tableau 21 : Régions d'origine et de destination de l'immigration vers les Alpes, et de l'émigration en provenance des Alpes en % de l'immigration/émigration totale (2002-11 ; FR : 2003-08 ; SI : 2008-12).

L'immigration en provenance de l'étranger est plus marquée dans les Alpes autrichiennes (Tableau 21). Cela tient probablement au fait que les deux grands groupes de migrants, issus respectivement d'Allemagne et du Sud-Est de l'Europe (cf. Tableau 22b), sont attirés par le marché du travail. En Slovénie, l'immigration domestique en provenance des régions

9. Nous relevons les problèmes suivants : (1) En France, l'émigration vers les pays étrangers n'est pas recensée ; (2) Les données allemandes sont approximatives car la migration de moins de trois personnes dans une commune n'est pas rendue publique pour des raisons de protection des données ; (3) Les données italiennes sur l'émigration sont sans doute sous-estimées car certains étrangers se rendent dans un autre pays sans notifier leur départ au bureau d'état civil de leur commune de résidence ; (4) En Slovénie, toutes les données des communes partiellement situées dans l'espace alpin ont été calculées proportionnellement au pourcentage de population habitant dans l'espace alpin.

10. Aucune donnée n'était disponible pour la France et l'Italie, ce qui aurait permis de comparer les régions alpines et extra-alpines.

11. Autriche, Slovénie : région = totalité du pays ; Allemagne : région = districts politiques NUTS-2 de Haute-Bavière et de Souabe.

12. En France, l'émigration vers les pays étrangers n'est pas recensée.

extra-alpines du pays atteint un niveau très élevé (>50%).

En Italie, l'immigration en provenance de l'étranger et à destination des régions alpines est originaire essentiellement du Sud-Est de l'Europe et d'Afrique. En France, elle provient du Nord-Ouest de l'Europe, de Suisse et d'Afrique. En Allemagne elle est originaire essentiellement d'Europe de l'Est et, dans une moindre mesure, du Sud-Est de l'Europe.

Par ailleurs, la consistance de l'immigration totale semble corrélée au solde migratoire positif : si l'immigration en provenance d'un pays dépasse 1% de l'immigration totale, le solde migratoire est généralement positif (Tableau 22ab). L'immigration en provenance d'Amérique et d'Allemagne se traduit en particulier par un excédent migratoire comparativement élevé. En Italie, cela reflète probablement le retour des Italiens. Dans les Alpes autrichiennes, l'immigration des Allemands à la recherche d'un emploi joue probablement un rôle important, l'absence de barrière linguistique accélérant et facilitant l'intégration stable des nouveaux habitants.

Immigration en provenance de / Solde migratoire par rapport à	Solde migratoire des régions alpines de					Immigration vers les régions alpines de				
	AT	FR	DE	IT	SI	AT	FR	DE	IT	SI
Autriche	-154,5	n.d.	-3,3	-0,3	n.d.	77,7	0,0	2,2	0,1	n.d.
France	0,5	n.d.	-0,2	0,1	n.d.	0,1	92,9	0,2	0,2	n.d.
Allemagne	101,6	n.d.	89,8	1,4	n.d.	5,6	0,3	85,4	0,7	n.d.
Italie	3,6	n.d.	-2,4	15,3	n.d.	0,5	0,3	0,7	79,8	n.d.
Liechtenstein	-0,8	n.d.	0,0	0,0	n.d.	0,0	0,0	0,0	0,0	n.d.
Slovénie	1,6	n.d.	0,0	0,1	15,6	0,2	0,0	0,1	0,0	79,5
Suisse	-6,7	n.d.	-4,0	-0,3	n.d.	0,3	1,3	0,3	0,4	n.d.
N-O de l'Europe	6,9	n.d.	-1,2	0,0	n.d.	1,0	1,3	0,5	0,4	n.d.
Sud de l'Europe	3,3	n.d.	-1,5	0,0	n.d.	0,4	0,6	0,6	0,2	n.d.
S-E de l'Europe	91,1	n.d.	7,5	33,0	n.d.	6,3	0,5	2,9	6,9	n.d.
Europe de l'Est	49,4	n.d.	13,6	13,9	n.d.	2,4	0,3	4,6	3,0	n.d.
Afrique	14,8	n.d.	0,5	17,1	n.d.	0,6	1,3	0,3	3,6	n.d.
Asie-Océanie	40,2	n.d.	0,5	10,8	n.d.	1,7	0,6	1,3	2,4	n.d.
Amérique	4,1	n.d.	0,5	8,9	n.d.	0,9	0,7	1,0	2,2	n.d.
Inconnu	-55,1	n.d.	0,1	0,0	n.d.	2,2	0,0	0,0	0,0	n.d.
TOTAL	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	

Tableau 22a (colonnes de gauche) : solde migratoire par rapport à différents pays ou groupes de pays en % du solde migratoire total (2002-11 ; SI : 2008-12).

Tableau 22b (colonnes de droite) : proportion d'immigrants provenant des différents pays ou groupes de pays en % de l'immigration totale (2002-11 ; FR : 2003-08 ; SI : 2008-12).

En dernier lieu, on a observé la structure démographique des immigrants à partir des chiffres de l'immigration et des soldes migratoires, en la comparant à la population locale du même groupe sociogéographique (Tableau 23).

Sur le plan de la nationalité, les taux d'immigration des étrangers dépassent largement ceux des ressortissants nationaux (à l'exception des Alpes françaises). Ceci se traduit par un solde très positif pour les étrangers et par un solde juste légèrement positif (Allemagne, Italie), voire négatif (Autriche, Slovénie) pour les ressortissants nationaux. D'une manière générale, les hommes sont plus nombreux que les femmes à immigrer dans les régions alpines, mais le solde migratoire des hommes est plus faible que celui des femmes (sauf en Slovénie et en France), ce qui signifie que les hommes semblent rester pour des périodes plus courtes.

S'agissant des cinq tranches d'âges étudiées, l'immigration concerne avant tout les 15-29 ans (essentiellement des migrants pour études et de jeunes travailleurs), mais le solde migratoire de cette tranche d'âge est comparativement faible (sauf dans les Alpes italiennes). Cela contraste avec les régions extra-alpines (dans la mesure où elles ont pu être

étudiées), qui affichent les soldes migratoires les plus élevés pour cette tranche d'âge. Évidemment, la durée du séjour dans le nouveau lieu de résidence alpin est brève.

Les soldes migratoires les plus élevés au niveau alpin concernent les tranches d'âge des 30-49 ans et des 0-14 ans (qui correspondent aux migrations familiales, sauf en Italie, où le solde migratoire est plus important dans la tranche d'âge des 15-29 ans). Les migrations des plus de 50 ans sont beaucoup plus modestes (Allemagne, Italie, France), voire inexistantes. Cela signifie que dans l'arc alpin, la suburbanisation et la proximité des villes alpines sont des phénomènes plus significatifs pour la démographie que les migrations d'agrément des séniors.

Groupes socio-géographiques	Solde migratoires dans les régions alpines de					Immigration à destination des régions alpines de				
	AT	FR	DE	IT	SI	AT	FR	DE	IT	SI
Total	1,1	4,0	3,9	7,0	-0,6	51,5	54,8	66,1	36,0	44,4
Hommes	0,8	4,1	3,8	6,8	0,6	53,2	55,3	68,2	36,6	48,6
Femmes	1,3	3,9	4,1	7,2	-1,7	49,9	54,4	64,0	35,4	40,3
Âge 0-14	3,8	4,3	4,6	6,7	1,5	47,3	40,8	49,7	38,2	35,5
Âge 15-29	0,1	1,0	0,9	15,2	-4,8	108,8	87,2	143,6	60,7	82,8
Âge 30-49	1,6	6,8	5,4	7,3	0,3	53,2	69,3	74,3	47,2	50,4
Âge 50-74	0,0	3,1	4,1	3,3	0,4	18,6	31,4	32,7	15,5	18,6
Âge 75+	-1,7	2,7	2,8	2,5	-0,2	21,6	23,9	28,4	14,1	32,1
Ressortissants nationaux	-1,9	4,4	3,0	1,1	-3,6	36,9	56,4	56,7	25,2	35,2
Ressortissants étrangers	34,2	0,8	15,5	196,9	121,1	215,1	42,1	180,9	382,5	410,5

Tableau 23a (colonnes de gauche) : solde migratoire moyen annuel (2002-11 ; FR : 2003-08, migrations nationales seulement ; SI : 2008-12) pour mille habitants du même groupe.

Tableau 23b (colonnes de droite) : immigration annuelle moyenne (2002-11 ; FR : 2003-08 ; SI : 2008-12) pour mille habitants du même groupe.

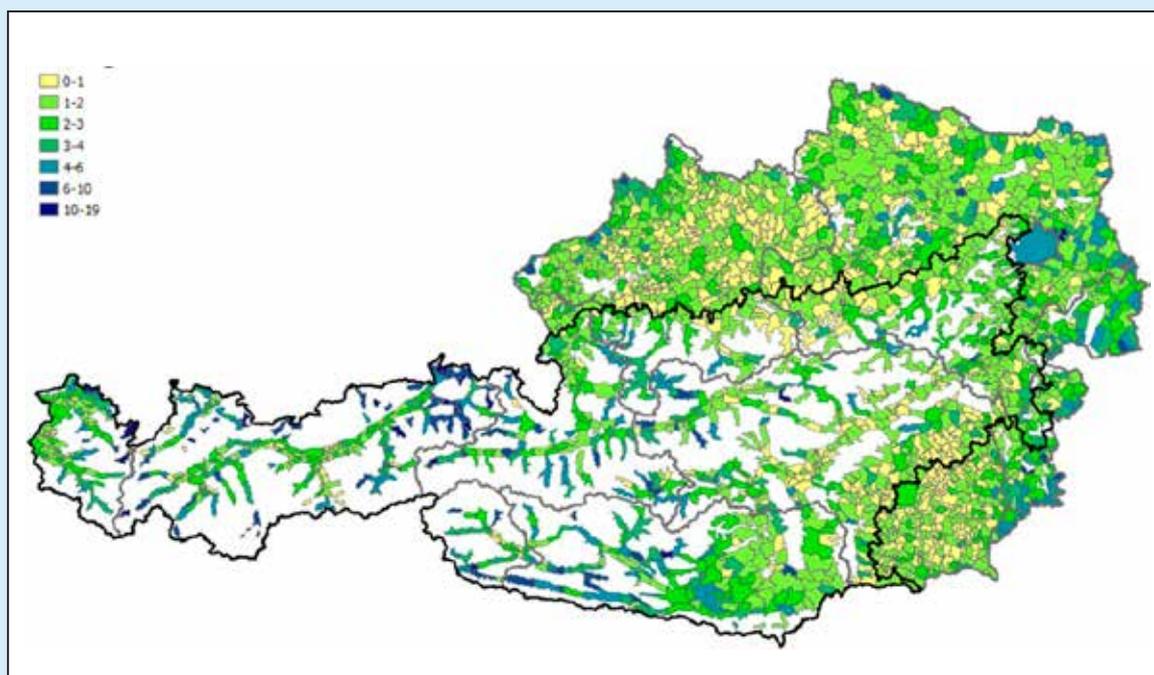


Figure 18 : Proportion d'immigrants étrangers venus s'installer en Autriche (tranche d'âge 50-74 ans), en % de l'immigration totale (2002-11).

Au niveau communal, on voit néanmoins émerger un modèle spatial hautement différencié, qui est illustré ci-dessous pour l'immigration des 50-74 ans en Autriche (la présentation d'autres exemples dépasserait le cadre du présent rapport). Cette migration est répartie de façon tout à fait inégale par rapport à la population locale, car on pourrait s'attendre à un retour des migrants ruraux vers les zones rurales. Or, on voit émerger nettement des foyers spatiaux qui peuvent être rattachés aux zones touristiques classiques.

Perspectives

Nous nous proposons d'extrapoler des indicateurs en nous basant sur les chiffres des migrations, et de les calculer au niveau communal. L'interprétation visuelle des cartes de la totalité du territoire alpin permettra de mettre en évidence les modèles spatiaux des migrations jusqu'au niveau local (cf. fig. 18). Enfin, la réalisation d'analyses de corrélation à partir des données migratoires et économiques (par ex. nombre d'emplois dans les trois secteurs économiques) mettront en lumière certaines typologies de destinations des migrations, ce qui nous aidera à interpréter certains groupes spécifiques de migrants.

Pour pouvoir attribuer de manière définitive les immigrants aux diverses typologies de migrations créées au fil des hypothèses que nous formulerons (cf. Bender et Kanitscheider 2012 : 236), nous aurons besoin d'informations supplémentaires sur les motifs des migrations, qui ne sont malheureusement pas recensés par les statistiques officielles. Il serait donc souhaitable de croiser les variables sociodémographiques (notamment le genre, l'âge, la nationalité et le statut professionnel) pour chaque exemple de migration. Pour des raisons de confidentialité, la plupart des Offices nationaux de statistiques ne fournissent en principe pas de données aussi détaillées. Par conséquent, toutes les analyses statistiques devront être étayées et affinées par des études qualitatives à certains endroits sélectionnés.

Remerciements

L'auteur de cette étude remercie le Groupe de travail « Démographie et emploi » de la Conférence alpine pour son soutien généreux, en particulier la Présidence italienne. Sans la mobilisation autour du 5ème Rapport sur l'État des Alpes, les statistiques migratoires complètes de cinq pays alpins n'auraient pas pu être mises à disposition. Nous remercions tout particulièrement l'ISTAT (Rome), SI-STAT (Ljubljana) et l'INSEE (Grenoble), qui ont fourni leurs données à titre gracieux, ainsi que Statistik Austria (Vienne) et le Bayerisches LfStaD (Munich), qui ont fourni leurs données à un tarif préférentiel.

Sources des données

Statistiques migratoires 2002-2011, Statistiques démographiques 1/1/2002 (Statistics Austria)

Statistiques migratoires 2002-2011, Statistiques démographiques 1/1/2002 (DESTATIS et Offices des statistiques des Länder, fournies par Bayerisches LfStaD)

Statistiques migratoires 2002-2011, Statistiques démographiques 1/1/2002 (Istat)

Statistiques migratoires 2008-2012, Statistiques démographiques 1/1/2008 (SI-STAT)

Recensement de la population 2009 et 1999 (INSEE)

Bonnes pratiques

Repenser Eisenerz : de la compétition à la coopération (Autriche, Eisenerz)

Thématiques :

- Projet de développement démographique d'une zone dépeuplée.
- Relance de la compétitivité locale/régionale.
- Amélioration des connaissances sur les dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et la sauvegarde des services.

Typologies de mesures :

- Action pilote.
- Mesures politiques.

Financement :

Land de Styrie.

Contexte :

L'économie de la ville minière d'Eisenerz a été dominée pendant plusieurs siècles par l'extraction du minerai. Suite à l'avènement de la transformation industrielle (automation de la production) dans les années 1970, le nombre d'habitants n'a cessé de diminuer, ce qui a provoqué une spirale négative sur le marché du logement et sur le plan économique et social. Trente-huit pour cent de la population d'Eisenerz est âgé de plus de 60 ans : c'est la ville qui affiche la moyenne d'âge la plus élevée d'Autriche.

Mise en œuvre :

- **Diagnostic** : En 2005, « Wohnbund Steiermark » a publié une étude intitulée « Repenser Eisenerz », commanditée par le Land de Styrie. Cette étude décrivait la situation du logement et ses perspectives d'avenir à Eisenerz, où près de 800 unités d'habitation réparties dans toute la ville étaient inoccupées.
- En 2006, une **exposition** réalisée à Eisenerz en coopération avec le programme allemand « Schrumpfende Städte » (villes en décroissance) a mobilisé l'attention des médias et des politiques sur les problèmes causés par le déclin démographique. Des exemples de solutions possibles ont été présentés à cette occasion.
- Un **plan d'action** a été mis en place pour le marché du logement communal à l'horizon 2021, et un appel à idées a été organisé (« Eisenerz 2021 »).
- **Création d'une entité juridique** : dans le cadre de cette structure juridique, des fonctionnaires municipaux

et des représentants des sociétés immobilières ont adopté des décisions communes pour le marché de l'emploi, axées sur un mix de redéploiement, de conversion et de démolition. La compétition entre les principaux acteurs du marché immobilier s'est ainsi transformée en coopération.

- **Réseaux et communication** : le projet « motivation Eisenerz » a eu comme point de départ un vaste processus participatif qui a impliqué plusieurs groupes : jeunes, entrepreneurs, etc. De nouvelles formes de communication ont été instaurées.
- **Développement d'une vision plus large de l'avenir d'Eisenerz** : rénovation des logements, réhabilitation du quartier historique de la ville, adoption d'actions en matière d'infrastructures, transformation d'appartements vides en appartements touristiques, lancement de la recherche & développement dans le domaine des ressources renouvelables et du recyclage des métaux (par ex. aluminium), intensification du programme culturel, avec notamment un festival d'été, extension du programme « Abenteuer Erzberg » (aventure Erzberg) à destination des visiteurs.
- **Développement d'une stratégie RCD** (redéploiement, conversion, démolition) pour donner un second souffle au marché du logement : des appartements ont été démolis, réhabilités et remis à neuf.
- **Les investisseurs privés** ont été attirés dans la ville, par ex. un groupe d'investisseurs privés réalise une résidence de vacances de 500 appartements.
- Un **réseau d'importants acteurs locaux** provenant de plusieurs secteurs (politique, administration municipale, entrepreneurs, société civile et culture) a été mis en place. Son rôle a été crucial pour initier le processus de changement.
- En 2012, un **festival d'art et de musique** a été créé (« Rostfest », www.rostfest.at) pour montrer l'évolution de l'image de la ville, en particulier à l'attention des jeunes. Les activités socioculturelles se sont avérées tout à fait appropriées pour intégrer plusieurs groupes de population dans ce processus. Le festival Rostfest a favorisé l'utilisation des logements et des espaces vides d'Eisenerz (« camping-cars urbains »). Au cours de la seconde édition de 2013, une conférence sur l'« artisanat créatif » a été consacrée aux produits innovants et aux nouvelles perspectives ouvertes par le mix entre artisanat, design et créativité dans les villes minières.

Indicateurs :

- Nombre de résidences réhabilitées et remises à neuf.
- Nombre de résidences réaffectées à des nouveaux usages (par ex. tourisme).
- Nombre de familles relogées de la périphérie vers le centre-ville.

Transférabilité :

Le festival « Rostfest » est désormais une manifestation annuelle qui allie art et culture, pour redonner sa place à une ancienne ville minière. Il peut servir de modèle pour d'autres villes en décroissance.

Lien :

www.rostfest.at

Bonnes pratiques**« Coexistence » à Bressanone/Brixen (Italie, commune de Bressanone/Brixen, province de Bolzano/Bozen)****Thématiques :**

- Relance de la compétitivité locale/régionale.
- Développement démographique d'une zone dépeuplée.
- Amélioration des connaissances sur les dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et la sauvegarde des services.

Typologies de mesures :

- Actions pilotes (projet : questionnaire visant à définir les Lignes directrices d'une bonne coexistence). Partenaires : EURAC/LP (Académie européenne de Bolzano/Bozen) ; Commune de Bressanone/Brixen.
- Mesures politiques (Commune de Bressanone/Brixen).

Financement :

2 500,00 €.

Contexte :

La diversification croissante des cultures, des langues et des religions sous l'effet des migrations constitue un défi pour les petites villes rurales du Haut-Adige/Tyrol du Sud, qui se caractérisent historiquement par la coexistence de

germanophones et d'italophones. Ces communes doivent donc inventer de nouvelles options pour assurer la coexistence pacifique entre l'ancienne et la nouvelle diversité, et créer une société solidaire. Ces formes de coexistence ont pour but d'inclure l'ensemble de la société.

Mise en œuvre :

Le principal objectif du projet était de définir un socle commun afin d'adopter des actions utiles pour établir les lignes directrices d'une « bonne coexistence » au sein de la commune. Un questionnaire a été rédigé à l'issue d'un processus participatif qui a impliqué les acteurs de tous les groupes sociaux. Ce questionnaire visait en premier lieu à connaître l'opinion de la population communale sur la diversité des langues, des cultures et des religions, et à demander en second lieu comment elle souhaitait organiser l'intégration de cette diversité.

Un rapport sur le questionnaire a été remis aux responsables de la commune. Des lignes directrices pour une « bonne coexistence » ont été élaborées à partir de ce rapport.

Indicateurs :

- Société solidaire ;
- Mise au point de lignes directrices pour une « bonne coexistence ».

Transférabilité :

Le projet et le processus participatif qui a abouti à la conception du questionnaire peuvent être transférés à toutes les communes, ainsi qu'à des entités territoriales de plus grande taille, comme les provinces et les régions.

3. EMPLOI ET ÉDUCATION

3.1 EMPLOI EMPLOI ET CHÔMAGE

La démographie et le marché de l'emploi sont deux domaines étroitement interdépendants et intimement liés au développement d'une région. Ces deux phénomènes s'influencent mutuellement, et il n'est guère facile de distinguer lequel a un rôle moteur pour l'autre. D'une part, l'impact de la composition de la population sur le nombre d'emplois est évident. D'autre part, une forte demande de main-d'œuvre peut entraîner des variations dans les tranches d'âge où la population active est bien représentée. Ainsi, un marché de l'emploi porteur peut influencer les dynamiques démographiques en attirant les migrants nationaux et internationaux. De telles interactions sont présentes sur le territoire alpin mais, en raison de la présence de spécificités locales fort disparates dans les Alpes, leurs effets y sont accentués. Il en résulte une situation fort complexe et différenciée au niveau micro-territorial.

La structure économique du territoire alpin est influencée par ses caractéristiques orographiques : les zones faciles d'accès peuvent généralement compter sur une économie plus dynamique et attirer davantage les investissements. D'une manière générale, les régions moins accessibles souffrent d'un manque d'équipements et du dépeuplement. Au contraire, les régions bien desservies – généralement situées le long du réseau routier national d'une vallée – et les zones limitrophes bénéficient d'une bonne croissance démographique et d'un essor économique. Bien que l'amélioration de l'accessibilité ne soit pas un

gage de succès économique pour une région de montagne, on considère la concomitance d'une série plus complexe de facteurs et de conditions comme un élément déclencheur du développement local (Secrétariat Permanent de la Convention alpine, 2007).

À l'instar du développement démographique, le développement économique est extrêmement hétérogène et polarisé dans les Alpes. La symbiose entre tourisme, services, industrie, production d'électricité, agriculture, transports et mobilité est la base d'un développement économique sain. De nos jours, on observe un certain nombre de centres économiques polystructurés, où se concentre la majeure partie de la population alpine. Les caractéristiques orographiques ne sont pas les seuls éléments influant sur le marché de l'emploi ; les facteurs « soft » (comme la qualité de la vie, les loisirs, la culture, l'environnement, les services) tendent à l'emporter sur les traditionnels facteurs « hard » (paiement, infrastructures), notamment dans l'étude des caractéristiques d'un site pour l'implantation d'une nouvelle entreprise employant de la main-d'œuvre qualifiée (ibid.).

Pour analyser la situation du marché de l'emploi au niveau alpin, le présent rapport a pris en compte trois grands indicateurs : le taux d'emploi, le taux de chômage et le taux d'inactivité. Le tableau 24 donne un aperçu de ces indicateurs pour la région alpine en les comparant à la situation nationale. Les données concernant le marché de l'emploi en Allemagne et en Suisse n'étant disponibles qu'au niveau NUTS 3¹³, elles ne figurent pas dans le tableau 24. Les cartes sont donc présentées séparément à l'Annexe D.

		Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Taux d'inactivité (%)
Autriche	Alpes	70,4	5,4	25,6
	National	69,6	6,0	25,9
France et Monaco	Alpes	67,2	9,3	25,9
	National	63,8	11,6	27,8
Italie	Alpes	66,2	5,9	29,6
	National	59,8	12,2	36,5
Liechtenstein	Alpes/national	61,8	2,5	19,6
Slovénie	Alpes	58,9	11,2	33,7
	National	58,7	11,5	33,6

Tableau 24 : Principaux indicateurs du marché de l'emploi pour les régions alpines et pour la totalité du territoire national (Autriche, France et Monaco, Italie, Slovénie). Les données de l'Italie se réfèrent au 9 octobre 2011. Les données de la Slovénie et du Liechtenstein se réfèrent à l'année 2011, celles de la France à l'année 2010.

13. Pour l'Allemagne, on a considéré dix districts (Landkreise) et trois villes-districts (Kreisfreie Städte). Pour la Suisse, on a considéré quinze cantons ; cependant, dix d'entre eux seulement sont entièrement situés à l'intérieur du périmètre de la Convention alpine (Uri, Schwyz, Obwalden, Nidwalden, Glaris, Appenzell Ausserrhoden, Appenzell Innerrhoden, Grisons, Tessin et Valais), tandis que cinq (Vaud, St-Gall, Fribourg, Lucerne et Berne) ne sont que partiellement inclus dans ce périmètre.

Le taux d'emploi indique le pourcentage d'habitants occupant un emploi au sein de la population en âge de travailler (15-64 ans). Cet indicateur est particulièrement lié aux changements démographiques, car un taux d'emploi élevé est souvent un gage de stabilité sociale et, compte tenu du fait que l'emploi est la principale source de revenus pour la plupart des gens, c'est un gage de bien-être économique pour les ménages (Tappeiner et al., 2007). La figure 19 montre la distribution du taux d'emploi au niveau alpin, la figure 20 sa variation au cours de la décennie 2001-2011. Les cartes permettent d'observer les dynamiques transnationales et nationales. D'une manière générale, dans tous les pays alpins, le taux d'emploi est plus élevé que le taux d'emploi national. Par ailleurs, on remarque des différences entre les pays : certaines régions comme le Haut-Adige/Tyrol du Sud (Italie), et la Haute-Savoie et la Savoie (France), affichent des taux d'emploi plus élevés que les autres régions alpines du même pays. L'Allemagne et la Suisse connaissent des situations analogues : alors que tous les districts et villes-districts des Alpes allemandes (Figure D2 de l'Annexe D) affichent des taux d'emploi supérieurs à la moyenne allemande (75,5), la situation des districts est hétérogène. Le taux d'emploi moyen, en l'occurrence dans les districts de Garmisch-Partenkirchen et dans les villes-districts de Rosenheim, Kempten et Kaufbeuren, est inférieur au taux moyen bavarois (78,9). En ce qui concerne la Suisse (Figure D1 de l'Annexe D), les données révèlent une situation hétérogène : la moitié des dix cantons entièrement situés dans le périmètre de la Convention alpine affichent des chiffres supérieurs à la moyenne helvétique (79,4) pour l'année 2012, tandis que l'autre moitié présente des chiffres inférieurs à cette moyenne. On observe le taux d'emploi le plus faible dans le canton du Tessin (66,2).

Le taux de chômage (figure 21, les variations entre les années 2001 et 2011 sont illustrées à la figure 22) est étroitement lié au taux d'emploi. Il indique le rapport entre les personnes à la recherche d'un emploi et la main-d'œuvre totale (à savoir les personnes répertoriées comme ayant un emploi ou comme étant à la recherche d'un emploi). Là encore, la carte montre le caractère inhomogène de cet indicateur. Le taux de chômage varie d'un minimum de 2,5% (Liechtenstein) à un maximum de 11,2% dans les Alpes slovènes. À l'exception de la Slovénie, le taux de chômage moyen est plus faible dans les Alpes qu'au niveau national. On observe également des différences à l'intérieur des pays : certaines régions comme le Haut-Adige/Tyrol du Sud en Italie ou l'est de la Savoie en France affichent des taux de chômage inférieurs aux autres régions alpines du même pays.

S'agissant de l'Allemagne et de la Suisse, il est à noter que le taux de chômage des districts alpins allemands est conforme à la moyenne bavaroise (2,9) : il est notablement plus bas que dans les autres pays alpins et que la moyenne allemande (4,7), et ce de manière homogène (Figure D4 de l'Annexe D). La situation des cantons suisses est plus complexe (Figure D3 de l'Annexe D). Les cantons situés dans le périmètre de la

Convention alpine affichent généralement des taux de chômage plus faibles que la moyenne nationale helvétique (4,2). Parmi ceux-ci, Uri et Obwalden sont les cantons qui ont enregistré les taux de chômage les plus faibles en Suisse (1,3 dans les deux cas) en 2012. Cependant, les cantons du Tessin et du Valais, tous deux entièrement situés dans le périmètre de la Convention alpine, affichent des chiffres supérieurs à la moyenne suisse (respectivement 8,0 et 5,1).

Les « personnes exclues du marché de l'emploi » sont des individus répertoriés comme n'étant ni employés ni à la recherche d'un emploi (Figure 23). Dans trois pays alpins (France, Italie et Slovénie) le taux d'inactivité est plus élevé qu'en Slovénie (33,7% contre 25,9% respectivement dans les Alpes françaises et 29,6% dans les Alpes italiennes). Il est même supérieur à la moyenne nationale slovène (33,6%).

3.2 EMPLOI PAR SECTEURS

Traditionnellement basée sur l'agriculture et l'élevage, l'économie alpine a connu un développement industriel relativement tardif par rapport à d'autres régions européennes. Jusqu'à la fin des années 1970, l'industrie était le principal secteur d'activité dans les Alpes, et il était le premier pourvoyeur d'emplois. Aujourd'hui au contraire, les chiffres montrent une prédominance du secteur des services sur le nombre total d'emplois dans les Alpes (ainsi qu'en Europe d'une manière générale).

Le secteur primaire est toujours considéré comme revêtant une grande importance, notamment du point de vue politique et socio-économique (en raison de ses corrélations avec la conservation du paysage rural et la protection de l'équilibre hydrogéologique) (Secrétariat Permanent de la Convention Alpine, 2007). Néanmoins, la structure de l'agriculture a profondément évolué au cours des dernières décennies. Ce secteur est souvent associé à d'autres formes d'activités économiques, et semble dépendre des caractéristiques et des performances de l'économie régionale en général. De nos jours, le taux d'emploi dans le secteur primaire est plutôt faible, mais les emplois saisonniers et à mi-temps sont fréquents. L'agriculture garde son importance en termes d'emplois car elle est très demandeuse de main-d'œuvre (par ex. dans les vergers), de même que les secteurs offrant des activités d'appoint en plus de l'agriculture (par ex. l'agritourisme). Le pourcentage d'emplois dans le secteur primaire sur la totalité des emplois est plus élevé en dehors des zones urbaines (et, dans la même région, en dehors des grandes villes). Au niveau local, la présence d'un pourcentage élevé d'emplois dans le secteur primaire va souvent de pair avec un faible nombre d'emplois dans le secteur secondaire (ibid.). Dans les Alpes, la proportion de personnes travaillant dans l'industrie est en baisse. Au début des années 2000, l'industrie représentait cependant encore près de 36% des emplois, à quelques variations régionales près. Dans certaines régions, en particulier dans les Alpes italiennes occidentales,

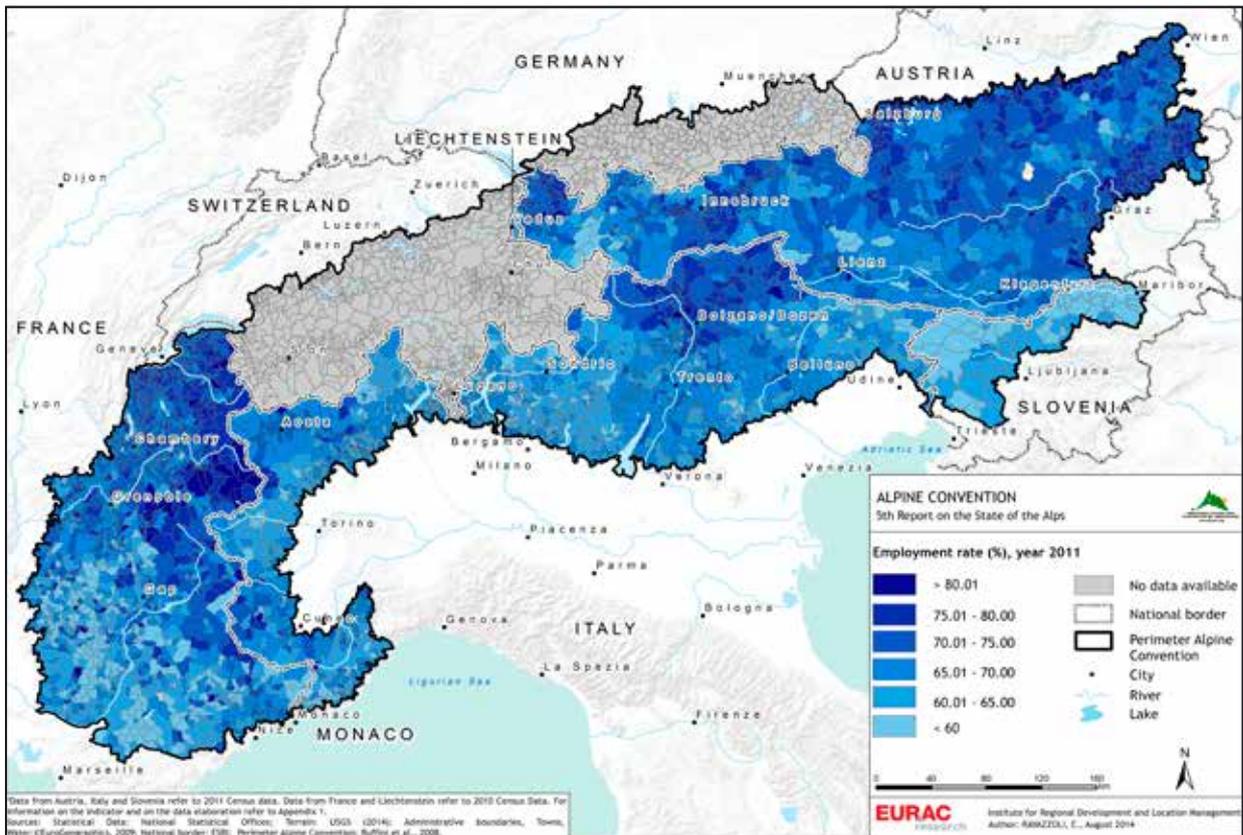


Figure 19 : Taux d'emploi (%).

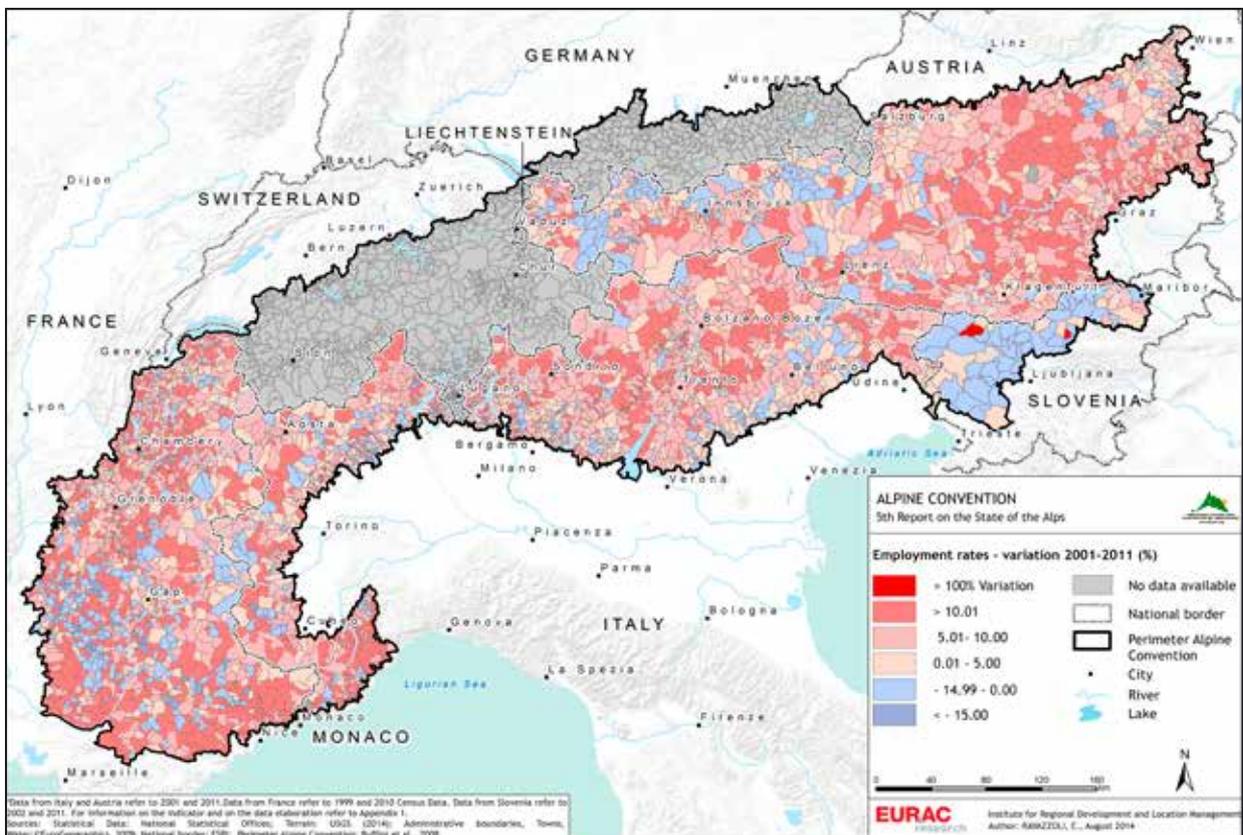


Figure 20 : Taux d'emploi – Variation entre 2001 et 2011 (%).

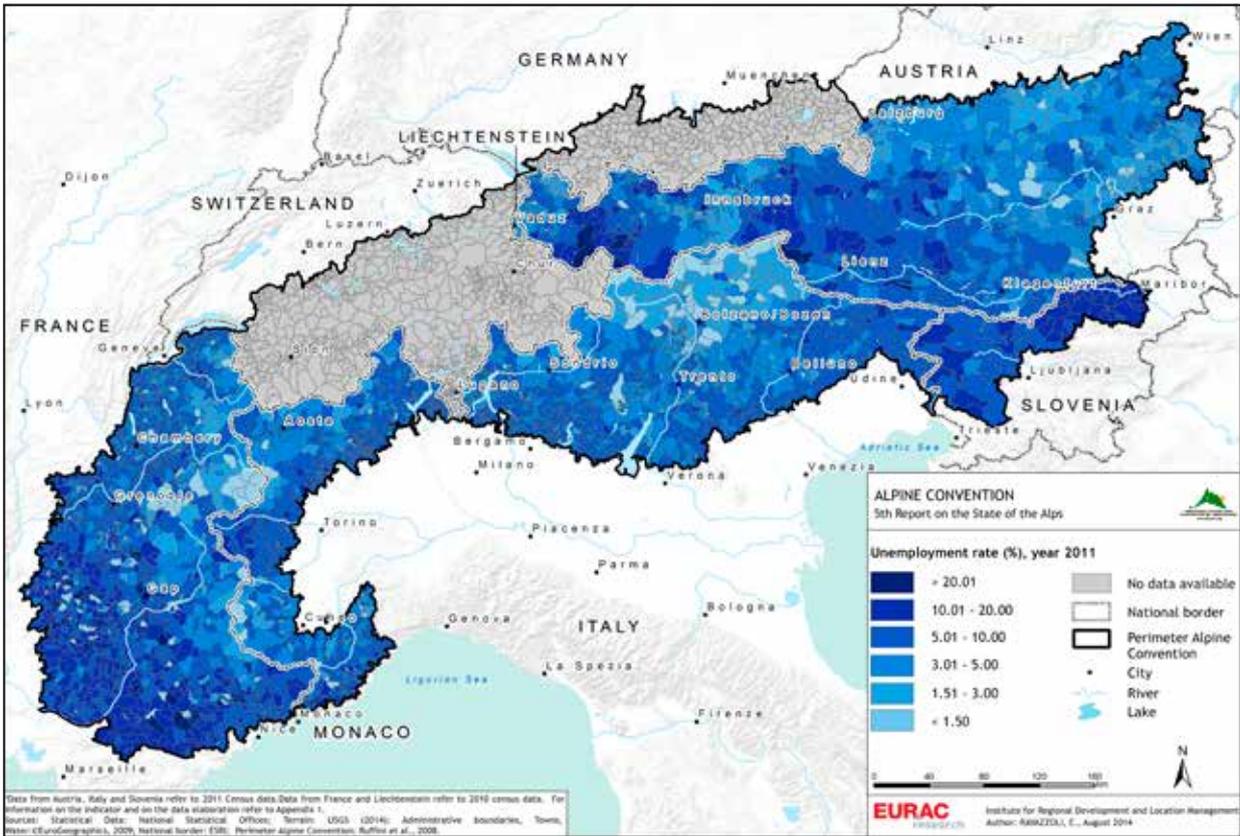


Figure 21 : Taux de chômage (%).

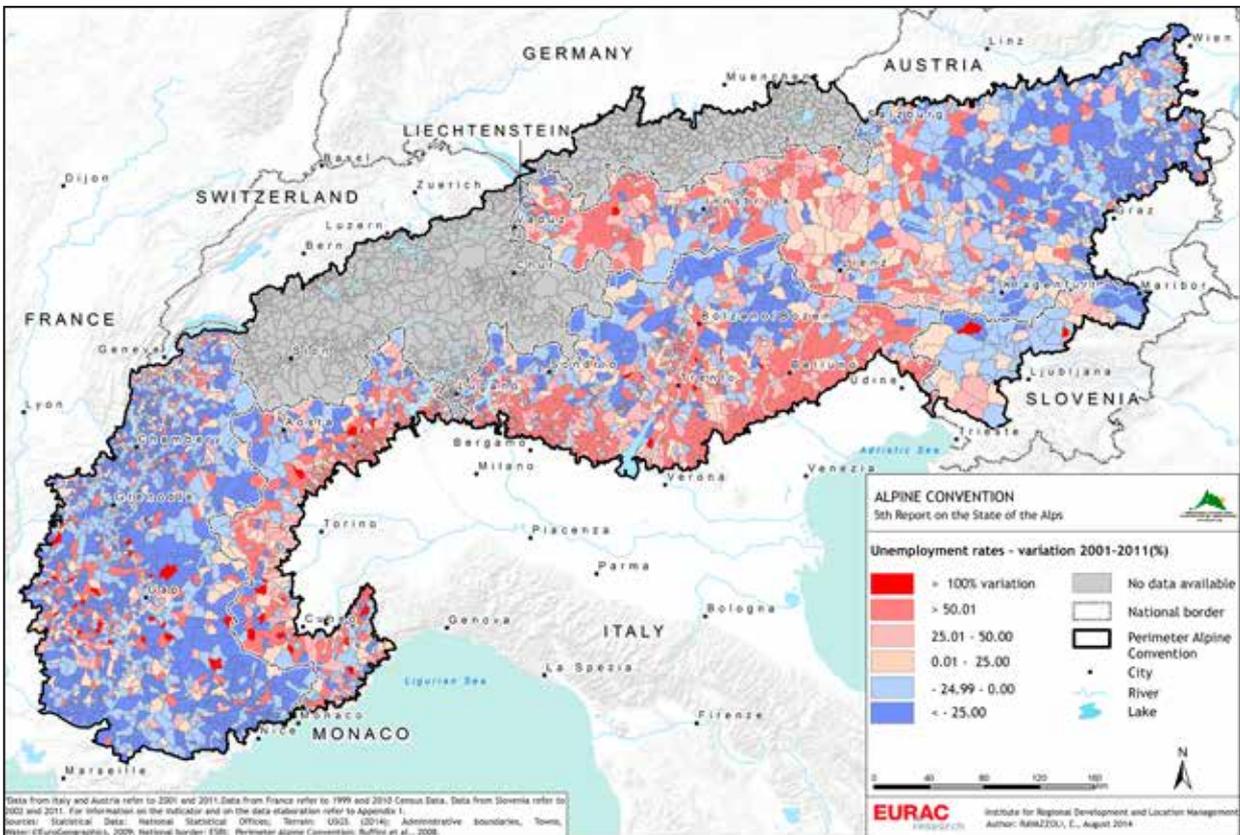


Figure 22 : Variation du taux de chômage entre 2001 et 2011 (%).

l'industrie affiche des taux de main-d'œuvre supérieurs à la moyenne nationale (par ex. 27,7% dans le secteur manufacturier, contre 20,2% au niveau national).

Actuellement, la plupart des emplois alpins se concentrent dans le secteur des services, à l'instar des autres régions européennes. Le développement du secteur tertiaire alpin est conforme aux tendances observables dans le reste de l'Europe. Mais l'importance du secteur tertiaire varie d'une région à l'autre : dans les communes alpines françaises, la part des emplois de services dépasse 75%, tandis qu'elle atteint environ 65% dans les Alpes italiennes. Depuis les années 1980, la proportion de personnes travaillant dans le secteur des services progresse. Dans l'arc alpin, la localisation des activités tertiaires est tributaire de plusieurs facteurs : pour les services aux entreprises, la présence d'activités économiques est un facteur clé, tandis que pour les services aux particuliers, la présence et le nombre d'habitants sont des conditions déterminantes. S'agissant des services administratifs publics (qui sont présents dans toutes les communes, mais sont plus développés dans les grandes agglomérations urbaines), les facteurs clés sont le niveau des fonctions et des services administratifs proposés, alors que pour les services touristiques, la présence d'une offre culturelle ou naturelle est vitale.

Le caractère extrêmement localisé du développement touristique alpin est illustré par quelques chiffres simples, à l'exemple de ceux élaborés par Bätzing pour les années 1990 (Convention alpine, 2012) :

- environ 46% de tous les établissements d'hébergement étaient concentrés dans seulement 5% des communes alpines ;
- seulement 10% de toutes les communes (soit environ 8% de la population totale des Alpes) possédaient une économie basée sur le tourisme ;
- l'incidence du tourisme était infime (moins de 0,1 établissement d'hébergement par habitant) dans environ 40% de toutes les communes alpines, elle était modeste (entre 0,1 et 0,5 établissements d'hébergement par habitant) dans 40% d'entre elles.

Aujourd'hui, le tourisme est un secteur économique majeur, qui joue un rôle important, en particulier pour les habitants des hautes vallées. On estime par exemple qu'en 2000, le tourisme représentait 35,4% du PIB du Haut-Valais (la partie supérieure du canton du Valais), contre seulement 23,1% dans le centre du Valais et 18,0% dans le Bas-Valais (Berwert et al., 2002). Le tourisme hivernal génère un revenu d'environ 50 milliards d'euros par an, et près de 10 à 12% de tous les emplois alpins (Secrétariat permanent de la Convention Alpine, 2014). On constate également que les principales destinations touristiques se caractérisent par des flux positifs de migrants et de navetteurs. Elles affichent aussi les taux d'emplois et les indices d'intensité de main-d'œuvre nettement supérieurs aux régions avoisinantes. (Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2014).

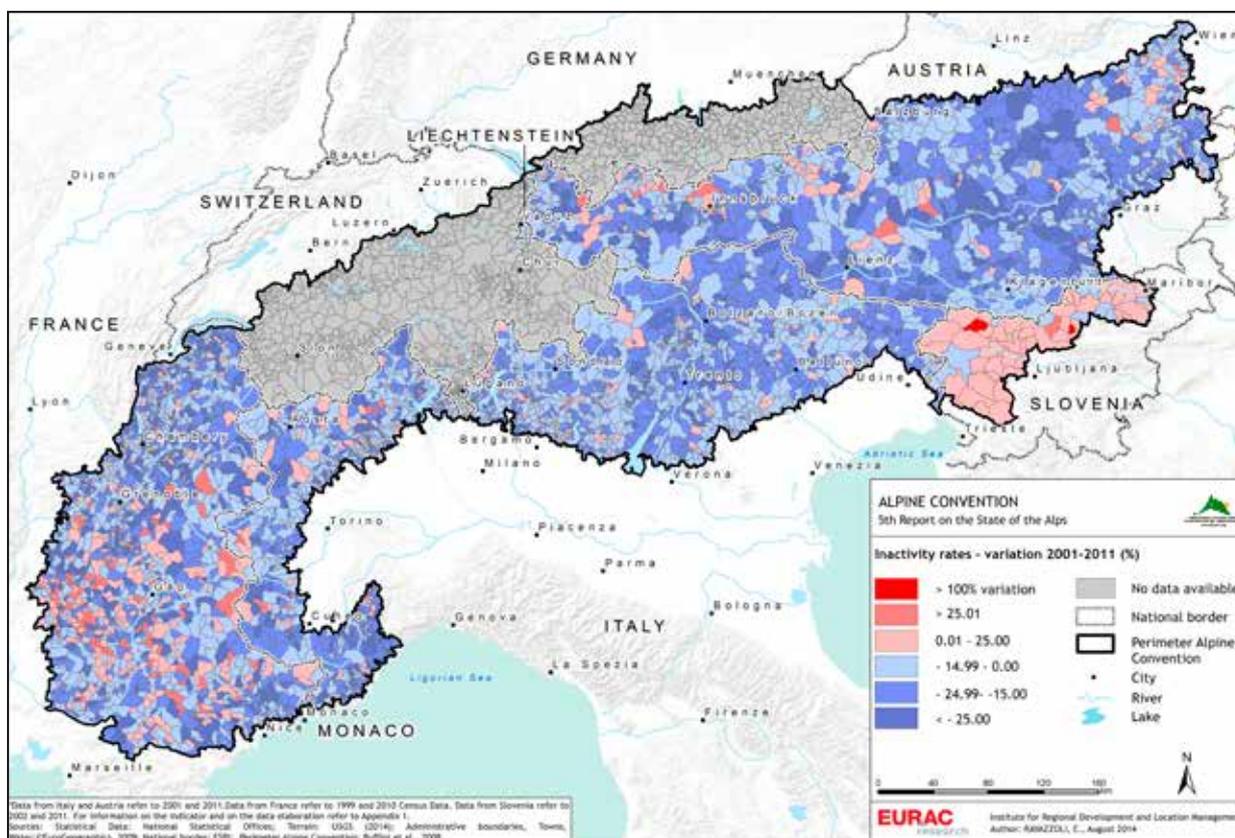


Figure 23 : Taux d'inactivité (%).

Les Alpes italiennes : une mosaïque d'économies locales. Caractéristiques sociales

Fabio Sforzi (Université de Parme)

et Angela Ferruzza (Institut national italien des Statistiques)

Les Alpes italiennes constituent une riche mosaïque d'économies locales. Les économies locales ont été définies aux termes des Local Labour Market Areas (LLMA), à savoir des bassins locaux d'emplois identifiés par l'Istat en 2001. Leurs caractéristiques économiques et sociales sont issues des informations recueillies au cours des recensements de 2001 et de 2011. Les économies locales de la région sont spécialisées dans le secteur manufacturier : « districts industriels » de petites et moyennes entreprises (PME) et « pôles industriels » de grandes sociétés et de services, « villes » et « localités touristiques » (Figure 24). Les économies locales sont classées en fonction de la principale composante de leur tissu économique, qui est définie par un coefficient de spécialisation. Ainsi, les localités touristiques correspondent par exemple à des LLMA spécialisées dans les services aux consommateurs (qui sont dominés par les activités d'hébergement et les services alimentaires).

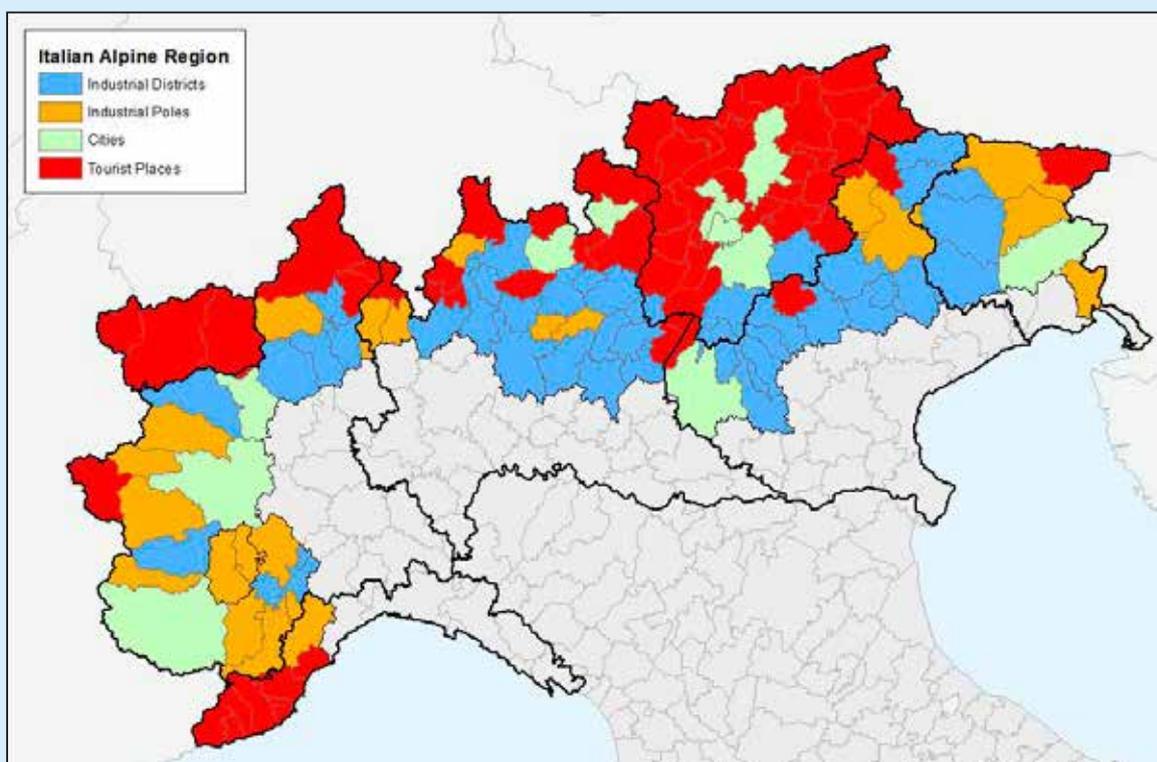


Figure 24 : Alpes italiennes, une mosaïque d'économies locales.

Dans la région alpine, les localités touristiques (42,8%) et les districts industriels (32,8%) sont les économies locales les plus représentatives en nombres de LLMA. Ensemble, ils représentent plus de la moitié de la population régionale (55,0%) et de l'emploi (54,4%). Les districts industriels sont ceux qui contribuent de la manière la plus conséquente à ces chiffres (43,0% dans les deux cas).

Au cours de la décennie 2001-2011, l'économie italienne dans sa globalité a beaucoup souffert des pertes d'emplois qui ont frappé le secteur manufacturier. Les districts et les pôles industriels ont perdu des emplois dans ce secteur. Les districts des Alpes italiennes n'ont pas fait exception (Figure 25). Toutefois, certains districts ont perdu plus d'emplois que d'autres, et la distribution géographique des destructions d'emplois ne coïncide pas avec la fracture traditionnelle ouest-est. Le Piémont n'est pas une « région-district » typique comme la Lombardie ou la Vénétie (de fait, les districts de cette région ont perdu davantage d'emplois que la moyenne). Trois des quatre districts alpins qui ont vu leurs emplois progresser appartiennent au Piémont (Saluzzo, Santo Stefano Belbo et Cortemilia, spécialisés dans le travail du bois), tandis que le quatrième est situé en Lombardie (Vilminore di Scalve, spécialisé dans les constructions mécaniques).

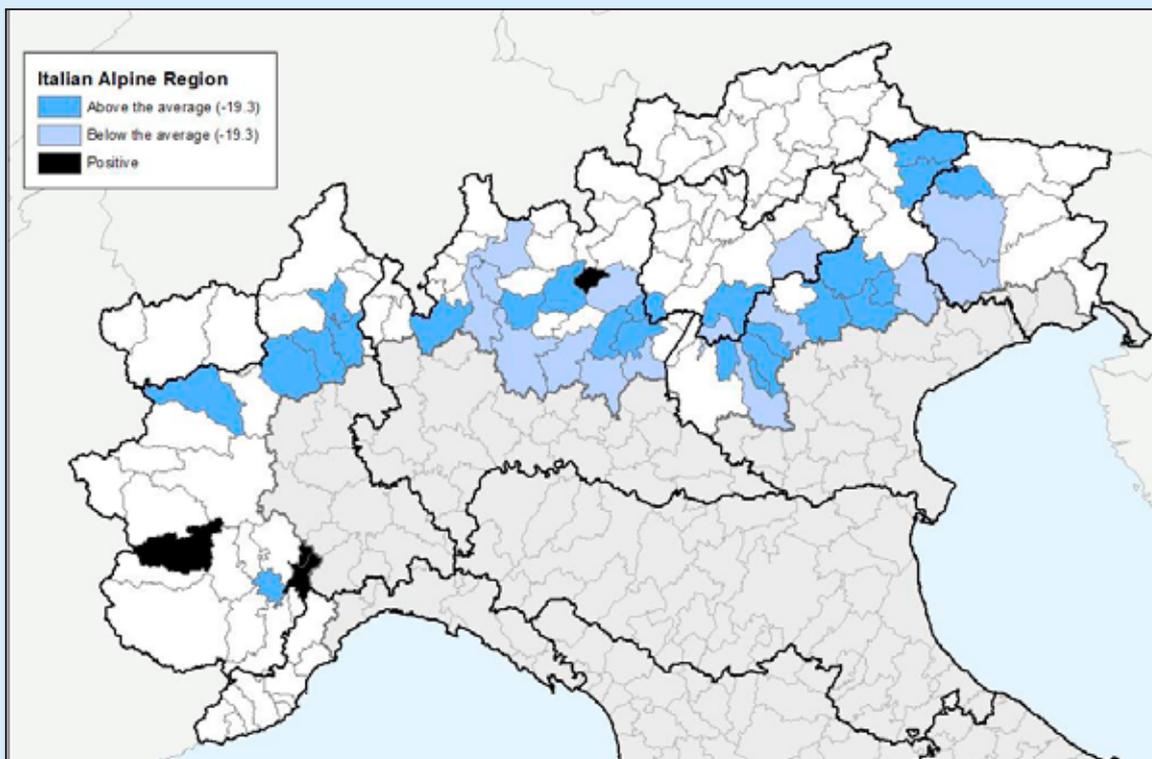


Figure 25 : Alpes italiennes - Variation des emplois du secteur manufacturier dans les districts industriels (en %), 2001-2011.

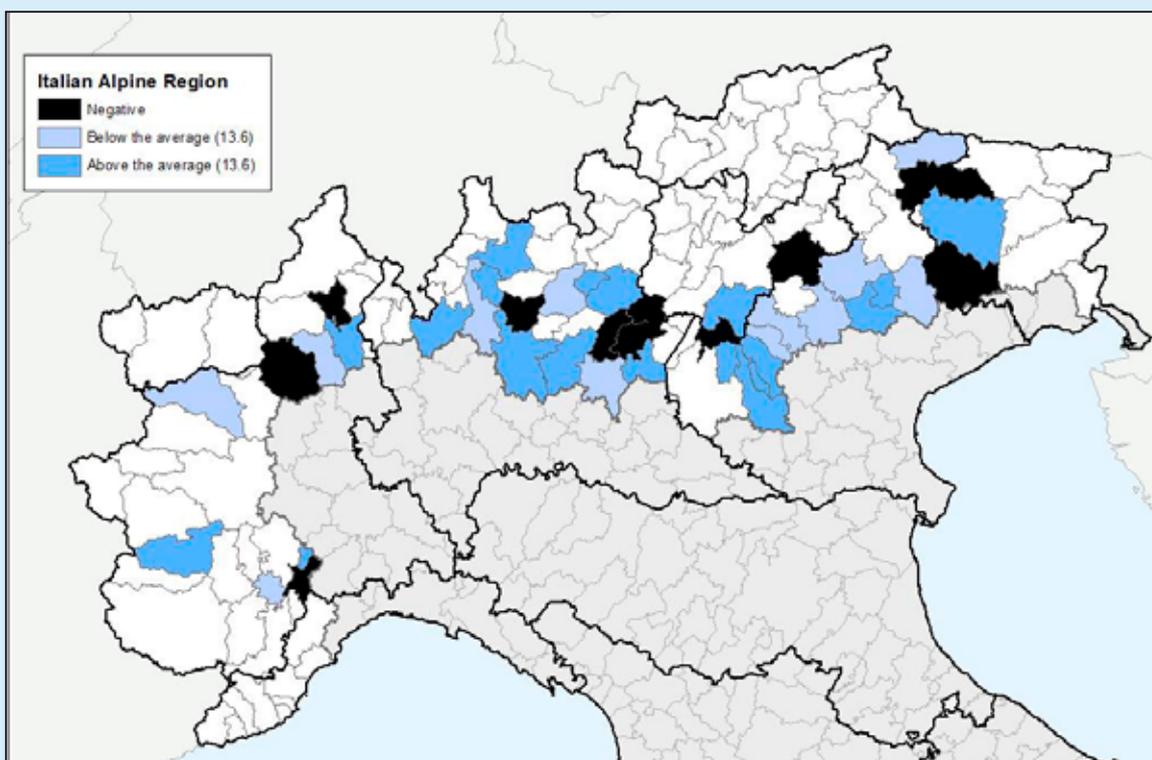


Figure 26 : Alpes italiennes - Variation des emplois du secteur des services aux entreprises dans les districts industriels (en %), 2001-2011.

L'économie italienne a basculé vers une économie à dominante de services au cours des années 1980. À cette époque, le secteur primaire a perdu des emplois au profit des services non traditionnels (services aux entreprises, aux consommateurs et services sociaux). La croissance des emplois de services s'est poursuivie au cours des décennies suivantes.

L'augmentation des emplois dans le secteur des services aux entreprises a été particulièrement marquée dans les districts industriels. Comme nous le savons, l'organisation industrielle de ces districts repose sur la coopération entre des entreprises spécialisées dans différents stades du même processus de production. Les services aux entreprises assurent des activités connexes qui permettent d'organiser le commerce national et international des produits du district. En conséquence, l'augmentation des services aux entreprises dans les districts est synonyme d'une plus grande ouverture vers les marchés.

Au cours de la dernière décennie, la variation des emplois dans les services aux entreprises a été très inégale au sein des districts industriels (Figure 26). La croissance a ralenti dans certains districts, et elle a été négative dans d'autres. Les districts qui ont enregistré des performances négatives sont répartis dans toute la région, même si certains ont formé des clusters, comme Lumezzane, Zogno (Lombardie), Storo (Trentin), Ampezzo (Frioul-Vénétie Julienne) et Pieve di Cadore (Vénétie). Ces deux derniers clusters sont spécialisés dans les constructions mécaniques.

Dans les localités touristiques, l'économie locale repose principalement sur les services aux consommateurs. Au cours de la dernière décennie, l'emploi dans ces secteurs a connu un essor dans tout le pays. Dans les Alpes, les localités touristiques qui ont gagné le plus d'emplois sont concentrées dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud, le Trentin et leurs environs (Figure 27).

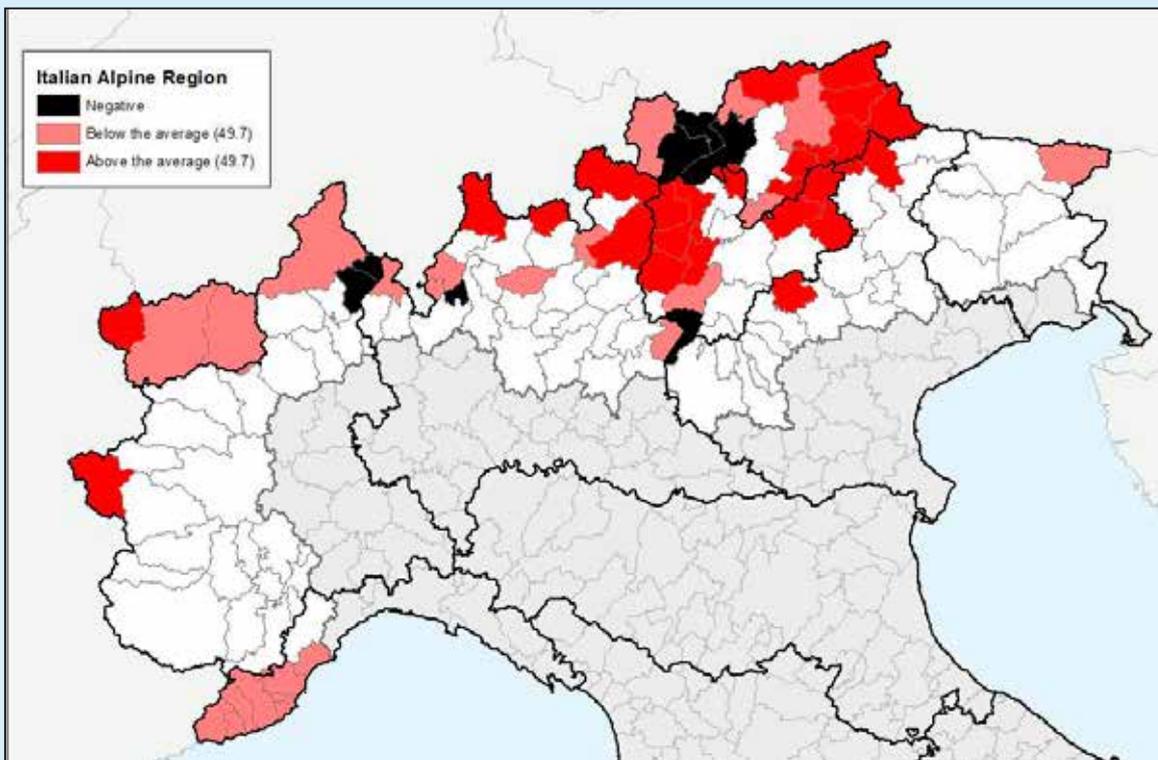


Figure 27 : Régions alpines - Variation des emplois de services aux consommateurs dans les localités touristiques (en %), 2001-2011.

On observe néanmoins des cas négatifs à l'intérieur de la même région. On constate ainsi des pertes d'emplois dans un groupe de localités touristiques (Merano, Naturno et Silandro) de la Val Venosta, dans la partie supérieure de la vallée de l'Adige et à l'ouest du Haut-Adige/Tyrol du Sud.

Certaines des localités touristiques qui ont vu leurs emplois diminuer ont pour point commun d'être situées sur des lacs : Verbania et Cannobio, sur les rives du Lac Majeur (Piémont) ; Bellagio, sur le lac de Côme (Lombardie) ; Malcesine et Limone, respectivement situées sur la rive orientale (Vénétie) et occidentale (Lombardie) du lac de Garde. Les localités touristiques les plus dynamiques, à savoir celles situées dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud et le Trentin, s'inscrivent dans un contexte social caractérisé par une population plus jeune que les autres localités touristiques de la région (Figure 28).

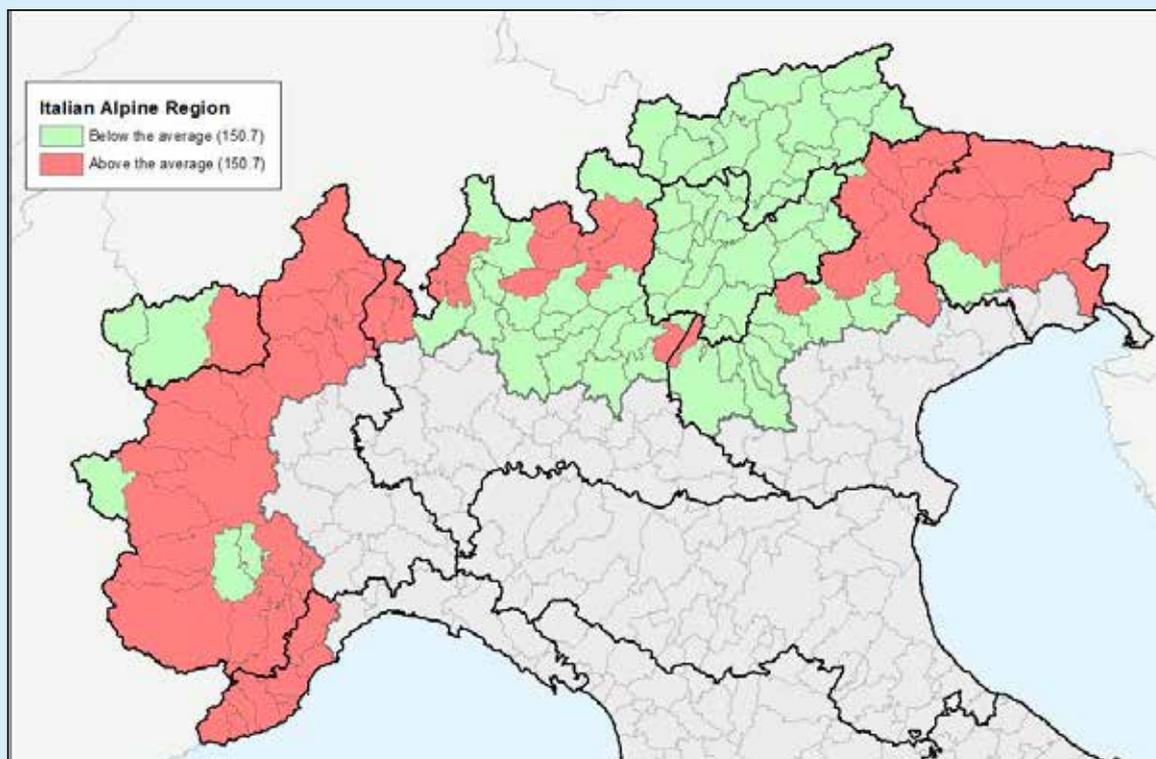


Figure 28 : Alpes italiennes : pourcentage de personnes âgées, 2011.

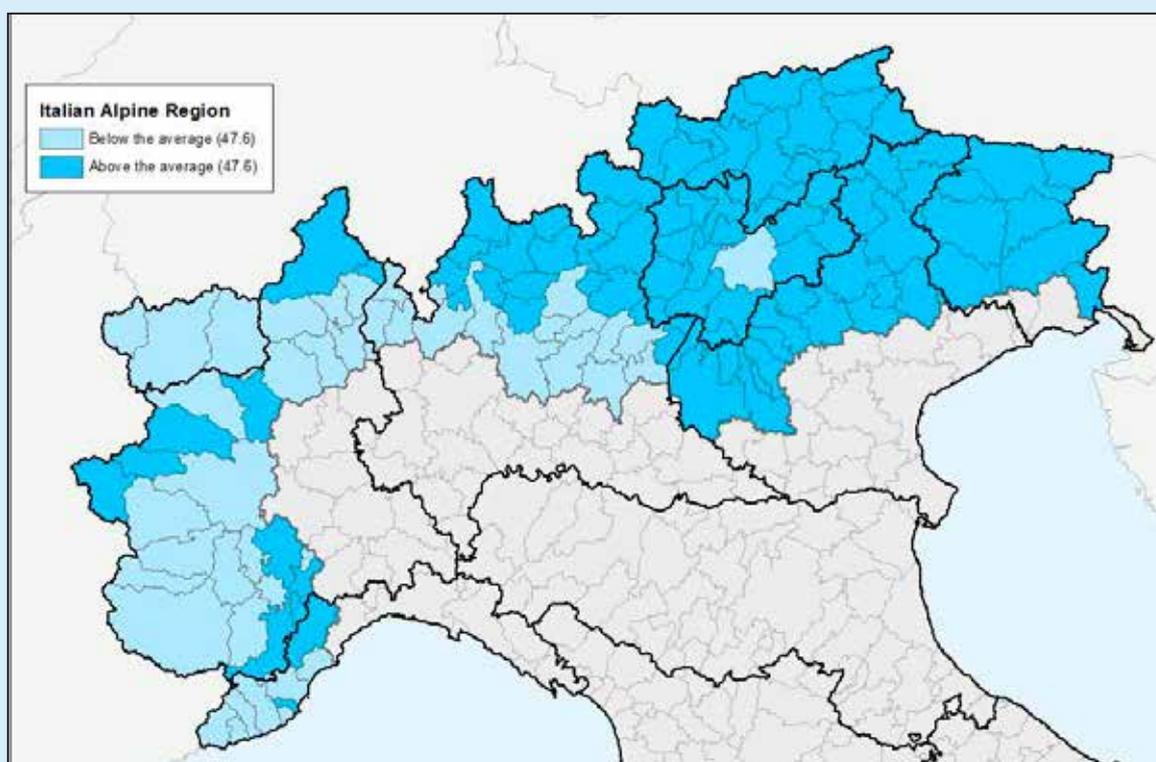


Figure 29 : Alpes italiennes : jeunes (25-34 ans) disposant d'un niveau d'enseignement secondaire, 2011.

Les économies locales qui affichent un pourcentage de personnes âgées supérieur à la moyenne se concentrent principalement à l'extrémité occidentale (Piémont) et orientale (Frioul-Vénétie Julienne et Vénétie septentrionale) des Alpes. Les jeunes générations sont plus instruites et possèdent des compétences plus pointues. Le capital humain à même de répondre aux besoins des consommateurs est plus présent dans le secteur touristique que dans le secteur manufacturier, car dans les services touristiques, la compétitivité de l'économie locale repose moins sur les innovations technologiques que sur les compétences du personnel. La figure 29 montre le pourcentage de jeunes (25-34 ans) possédant un diplôme de l'enseignement secondaire. Le pourcentage le plus élevé coïncide avec les localités touristiques susmentionnées, bien qu'il s'étende à d'autres économies locales, comme les économies industrielles de l'est de la Vénétie et du Frioul-Vénétie Julienne.

En Italie le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes instruits. En revanche, le taux de chômage des jeunes (25-34 ans) est de 6,8 dans les Alpes (contre 12,8 en Italie) (Figure 30).

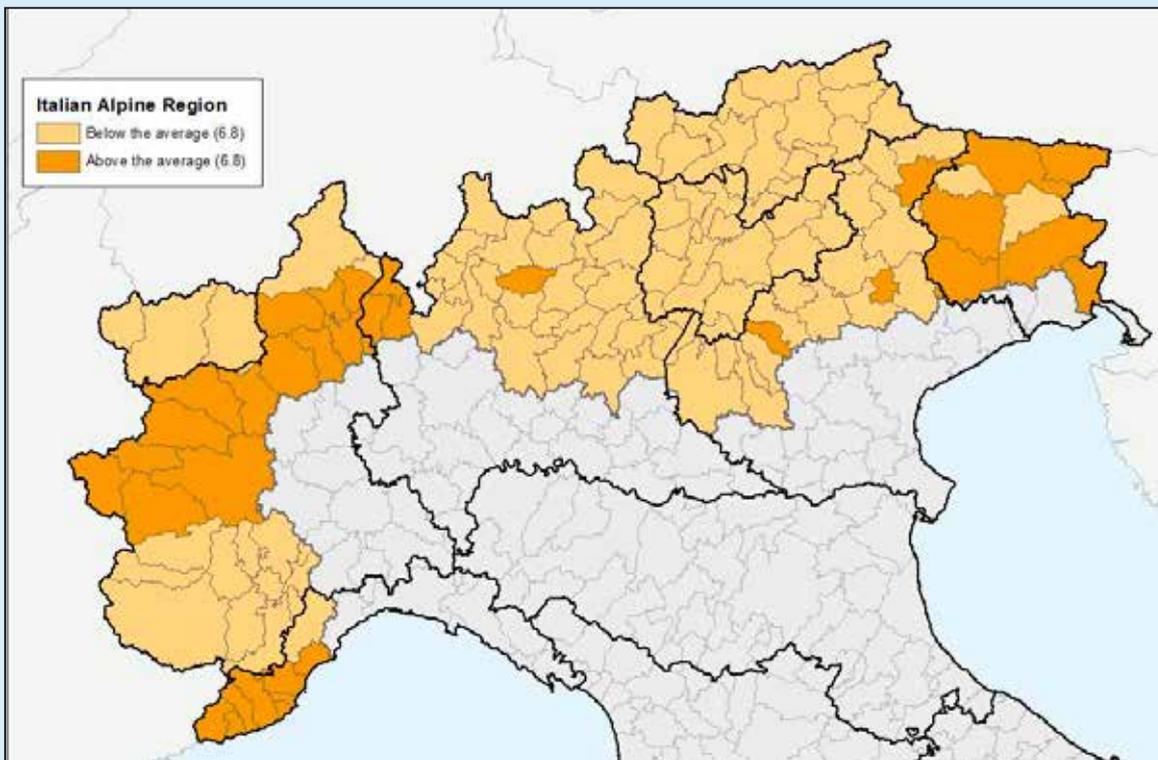


Figure 30 : Alpes italiennes : taux de chômage des jeunes (25-34 ans), 2011.

Ce niveau de chômage modeste montre que les jeunes disposent de davantage d'opportunités d'emploi dans les Alpes. Celles-ci se concentrent dans les économies locales du centre des Alpes plutôt qu'à la périphérie. De plus, elles coïncident avec les bassins économiques des localités touristiques et des districts industriels.

La présence de résidents étrangers est plus marquée dans les Alpes que dans le reste de l'Italie (97,5, contre 72,3 pour mille habitants). Dans les Alpes, on observe une forte incidence d'étrangers dans les districts industriels, suivis des localités touristiques, des villes et des pôles industriels (Figure 31). D'une manière plus générale, les étrangers se concentrent dans les économies locales de l'est des Alpes. Cette localisation confirme le fossé ouest-est, qui sépare le Piémont du reste des Alpes.

La présence d'un niveau de vie plus élevé et de meilleures opportunités d'emploi dans les Alpes par rapport aux régions extra-alpines est confirmée par les mouvements journaliers des personnes qui se rendent de leur résidence à leur lieu de travail. Le modèle de 2011 montre que la région possède un haut degré d'autonomie. Les déplacements journaliers des travailleurs depuis leur lieu de résidence jusqu'à leur lieu de travail se produisent principalement à l'intérieur de la région (84,5%). Les personnes travaillant en dehors de la région alpine (15,5%) sont employées en Italie (83,0%) ou à l'étranger (17,0%). Les pays dans lesquels elles exercent leur activité sont la Suisse (99,1%), la Slovénie et l'Autriche (0,7%), la France et la Principauté de Monaco (0,2%).

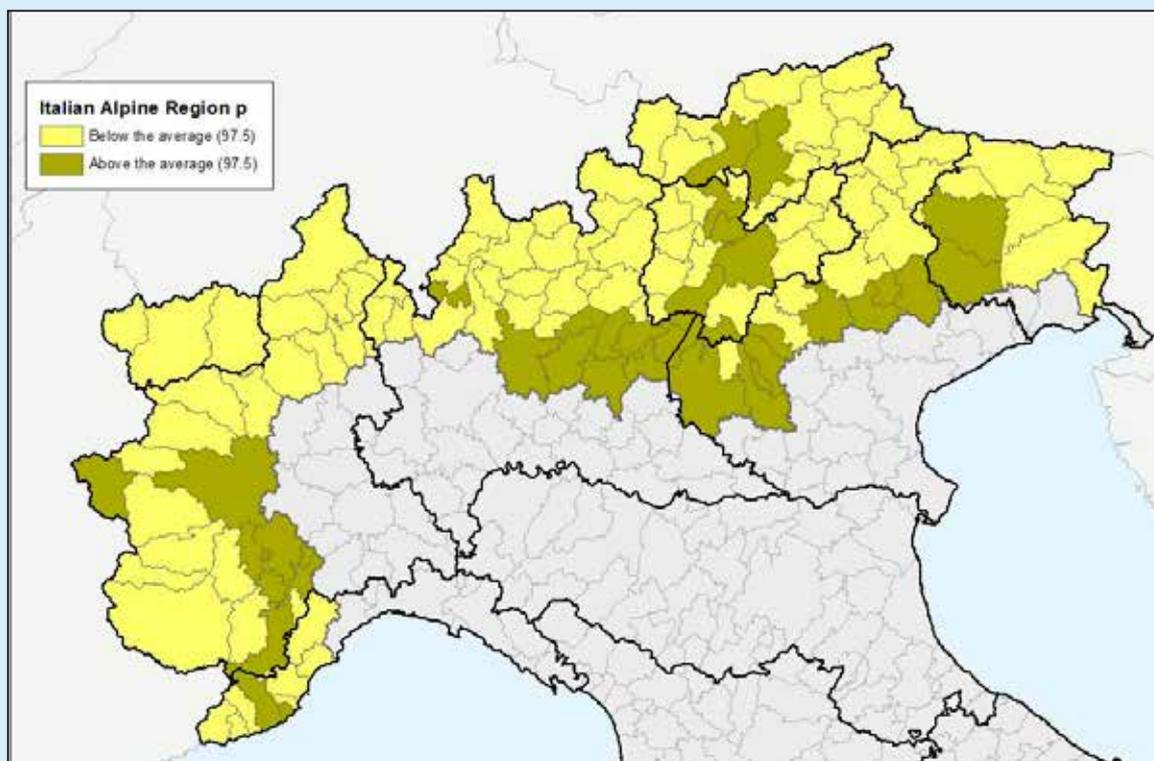


Figure 31 : Alpes italiennes : population résidente étrangère, 2010.

Apprendre des études européennes pour comprendre la situation alpine

Roger Milego (ETC-SIA et UAB),

Martin Price (Center for Mountain Studies, Collège de Perth, University of the Highlands and Islands)

et Elisa Ravazzoli (EURAC research)

Au cours des dernières années, deux importantes études consacrées aux montagnes européennes ont été réalisées par l'Agence européenne de l'environnement (2010) et dans le cadre du projet GEOSPECS (Geographical Specificities and Développement Potentials in Europe) du Programme ESPON (ESPO et Université de Genève, 2012). Ces études ont fourni des analyses très détaillées sur une série de variables. La disponibilité de ces analyses est utile pour le RSA5 car elles fournissent des ensembles de données sur certains aspects fondamentaux dont l'origine se situe à l'extérieur du périmètre de la Convention alpine. Ces données pourraient être pertinentes pour les processus démographiques, et elles peuvent ensuite être comparées à celles des Alpes en vue d'explorer d'éventuelles corrélations.

Nous avons considéré qu'un certain nombre de variables utilisées dans les rapports de l'AEE et du GEOSPECS influencent positivement ou négativement les processus démographiques et/ou sont influencées par ces derniers : par exemple, les variations de l'occupation et de l'utilisation des sols, l'étalement urbain, la disponibilité en eau, la pollution et les infrastructures de transports. Une première analyse des multiples variables prises en compte dans ces rapports nous a conduits à en retenir un nombre restreint, que nous avons exploré en détail pour mieux comprendre les relations/interactions possibles entre ces variables et les processus démographiques. Les cartes ci-dessous et les textes de commentaire qui les accompagnent illustrent les données pour lesquelles on a identifié des modèles significatifs. Notons toutefois que les analyses ci-après sont de nature qualitative, car les variations au niveau communal ne permettent pas la réalisation d'analyses statistiques basées sur des comparaisons spatiales directes.

Typologie urbaine

Le projet GEOSPECS a développé le concept de Potential Urban Strategic Horizons (PUSH), qui désigne les zones accessibles en 45 minutes depuis le pourtour des centres urbains (ou Functional Urban Areas, Zones urbaines fonctionnelles) comptant plus de 100 000 habitants. La distance temporelle de 45 minutes est largement acceptée pour définir la limite des déplacements ou des accès journaliers aux centres urbains, lesquels offrent un grand choix d'opportunités d'emplois et de services. Le seuil pour inclure une commune (à savoir une unité administrative locale, LAU 2) dans cette typologie urbaine était l'appartenance d'au moins 30% de sa surface à un PUSH.

L'un des facteurs fondamentaux qui pourraient être envisagés de par son influence sur la typologie urbaine est la topographie. Comme on le voit sur la carte de la figure 32, la typologie urbaine est surtout présente dans les régions de basse altitude et relativement plates du pourtour des Alpes, ainsi qu'au-dessus de Nice, dans le bassin de la Drav (près de Klagenfurt), et le long de la vallée de l'Inn (dans les environs d'Innsbruck). D'une manière générale, les seuls terrains relativement escarpés et situés en altitude qui relèvent de la typologie urbaine se trouvent dans les environs de Grenoble (France) et sur la ligne de partage des eaux de l'Adige/Etsch, au nord de l'Italie.

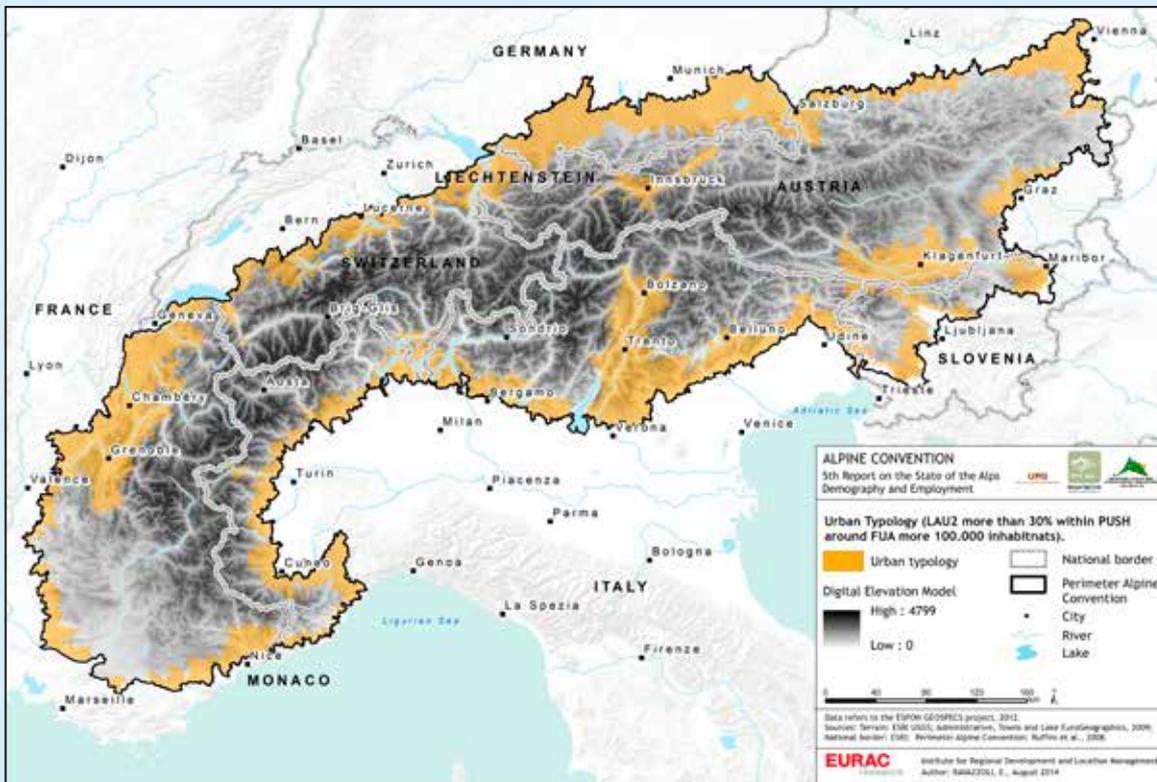


Figure 32 : Typologie urbaine.

Les communes à proximité du périmètre de la Convention alpine relèvent de la typologie urbaine. En d'autres termes, presque chaque commune située sur le pourtour des Alpes dispose d'un accès raisonnable à une zone urbaine d'au moins 100 000 habitants offrant des opportunités d'emplois et de services ; inversement, ces communes alpines sont accessibles pour les habitants des régions urbaines, qui s'y rendent dans un but récréatif, etc. Néanmoins, la distance qui sépare ces communes alpines des régions urbaines est très variable. Ainsi, en Autriche (à l'est de Salzbourg) et en Italie (à l'ouest de Turin), elle est très réduite : moins de 10 km. Au contraire, autour de Chambéry et de Grenoble (France), et au sud de Munich (Allemagne), l'aire d'influence est beaucoup plus large, puisqu'elle atteint environ 40 km. La carte montre donc clairement l'influence des zones urbaines dans les Alpes, en particulier le long du corridor incluant Bolzano/Bozen et Trente (Italie), autour de Klagenfurt (Autriche) et, dans une moindre mesure, d'Innsbruck (Autriche).

Typologie urbaine et variables démographiques

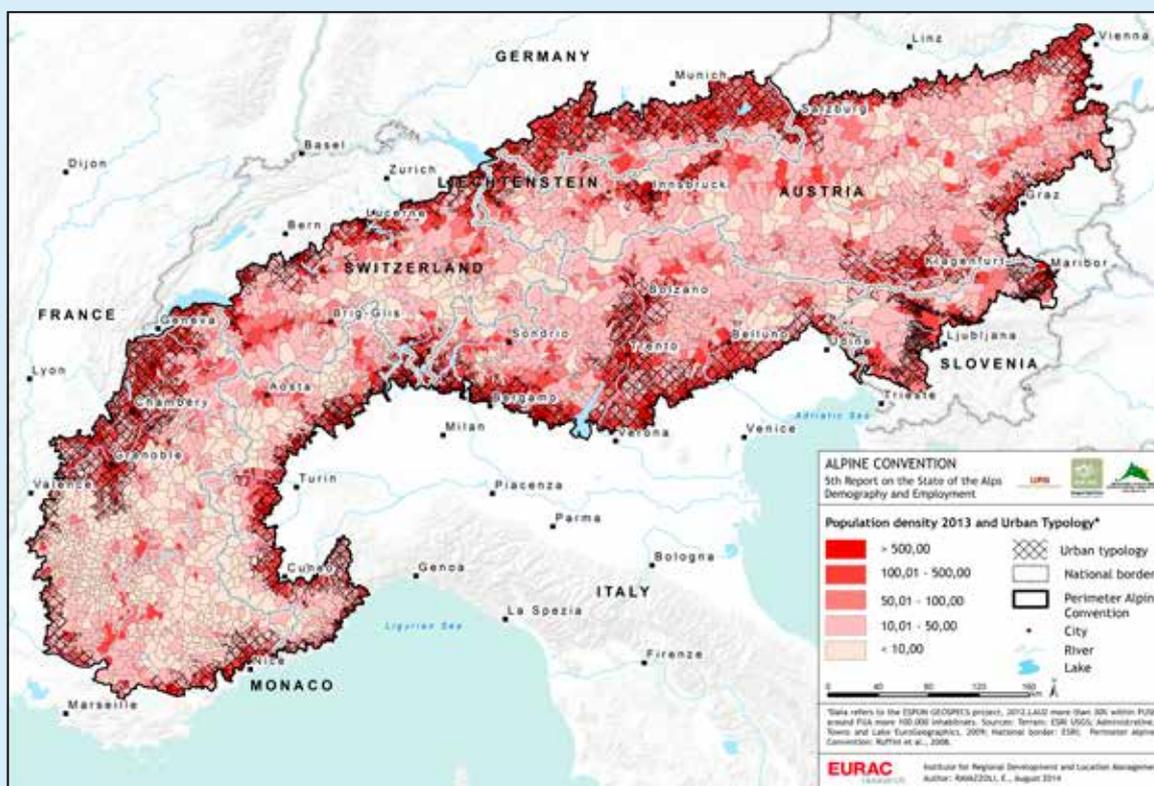


Figure 33 : Densité de population et typologie urbaine.

On considère souvent que la croissance démographique et économique est plus marquée près des zones urbaines, qui offrent des opportunités d'emploi aux habitants des communes voisines (c.-à-d. des zones périurbaines). Parallèlement, elles sont le lieu d'origine des visiteurs qui se rendent à la montagne le week-end, en y apportant une source de revenus. Comme on le voit sur la carte de la Figure 33, il existe généralement une étroite relation entre densité de population et typologie urbaine. En tout, 49,7% des communes alpines (3 508 sur 7 058), et une proportion beaucoup plus élevée de population alpine relèvent de la typologie urbaine. Les rares communes qui affichent une densité supérieure à 100 habitants/km² et ne font pas partie de cette typologie sont les sites touristiques ou les petites villes. La typologie urbaine comprend aussi des communes qui affichent une densité de population relativement faible (moins de 50 habitants/km²). Ces dernières sont généralement situées sur des reliefs élevés.

Les modèles sont moins nets pour ce qui est de la croissance démographique (carte de la Figure 34). Presque toutes les communes des Alpes françaises connaissent un accroissement de leur population, qu'elles soient proches des zones urbaines (y compris Genève) ou pas. Cependant, presque toutes les communes affectées par un déclin démographique sont situées en-dehors de ces zones soumises à l'influence urbaine. Dans les autres pays, la croissance démographique est plus forte dans les régions influencées par des villes comme Belluno, Bergame, Bolzano/Bozen, Trente et Trieste (Italie), Innsbruck, Salzbourg et Vienne (Autriche) et dans une certaine mesure, Munich (Allemagne). Autour de ces villes, on trouve néanmoins un certain nombre de communes en déclin démographique. C'est encore plus flagrant autour de villes comme Maribor (Slovénie), Klagenfurt (Autriche) et Vérone (Italie). Parmi les zones non sujettes à l'influence d'une ville, on trouve aussi des régions affichant une forte croissance démographique (dans le sud-ouest de la Suisse, près d'Aoste et à l'est de Bolzano/Bozen (Italie) et, dans une moindre mesure, à l'ouest d'Innsbruck (Autriche).

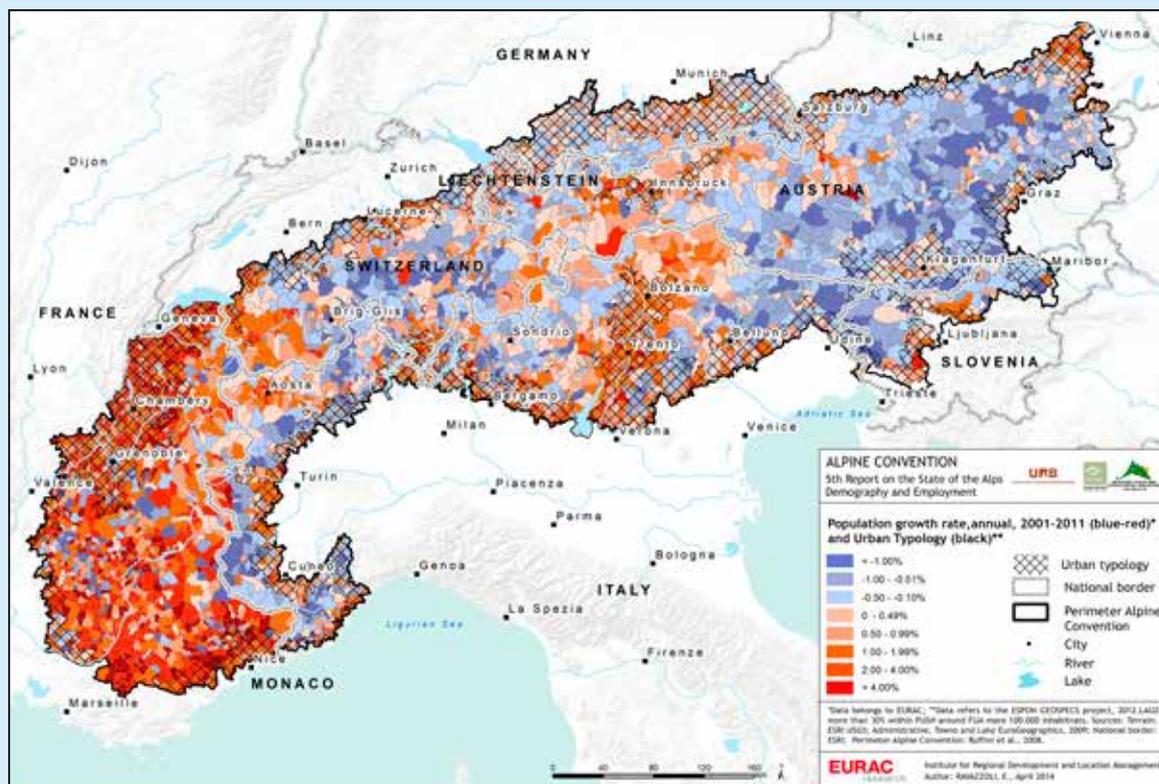


Figure 34 : Croissance démographique et typologie urbaine.

Accès aux aéroports

On considère souvent l'accès aux aéroports comme un moteur important de la croissance économique, et donc démographique. Le projet GEOSPECS a compilé les données des aéroports européens en deux catégories :

- au moins 150 000 passagers par an
- dessertes aériennes pour plus de 15 000 passagers par an.

Les communes situées à 45 minutes de ces aéroports ont été cartographiées. Il est à noter que le nombre de passagers/dessertes des deux aéroports alpins d'Aoste et de Bolzano/Bozen est en-deçà de ces seuils. C'est pourquoi ces aéroports ne figurent pas sur les cartes et ne sont pas traités dans notre analyse.

Les communes bénéficiant d'un bon accès à un aéroport se trouvent généralement autour du périmètre alpin et à proximité des grandes villes (Figure 35). Les seules exceptions notables sont les communes desservies par les aéroports d'Innsbruck, de Klagenfurt et Graz (Autriche), de Chambéry et Grenoble (France) et, dans une certaine mesure, du Tessin (Suisse). Cependant, sur 7 058 communes alpines, 4 696 (soit 66,5%) ne bénéficient pas d'une bonne desserte aéroportuaire. C'est le cas en particulier d'un certain nombre de grandes villes d'Italie, et de Brig-Glis en Suisse.

La carte de la figure 36 montre le même modèle que la carte précédente en termes d'extension spatiale, mais elle différencie les aéroports disposant d'un grand nombre de dessertes – Nice (France), Genève (Suisse), Salzbourg, Vienne (Autriche), Milan, Venise, Vérone (Italie) – des autres aéroports.

Ces deux cartes permettent de tirer les conclusions suivantes : bien qu'on considère souvent la proximité d'un aéroport comme un facteur favorisant la croissance démographique, les zones bénéficiant d'une bonne desserte aéroportuaire affichent aussi bien une croissance qu'un déclin démographique. L'accès aux grands centres urbains (> 100 000) semble donc être un facteur plus déterminant.

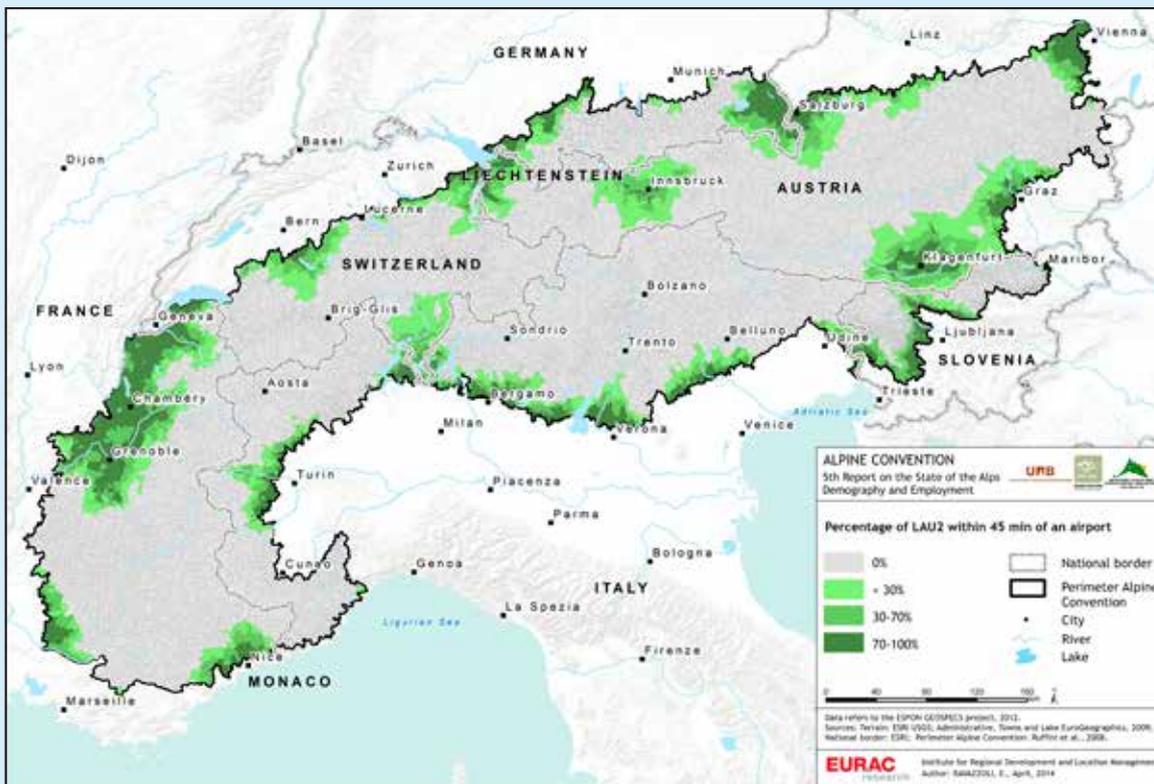


Figure 35 : Pourcentage de LAU 2 situées à 45 minutes d'un aéroport (au moins 150 000 passagers par an).

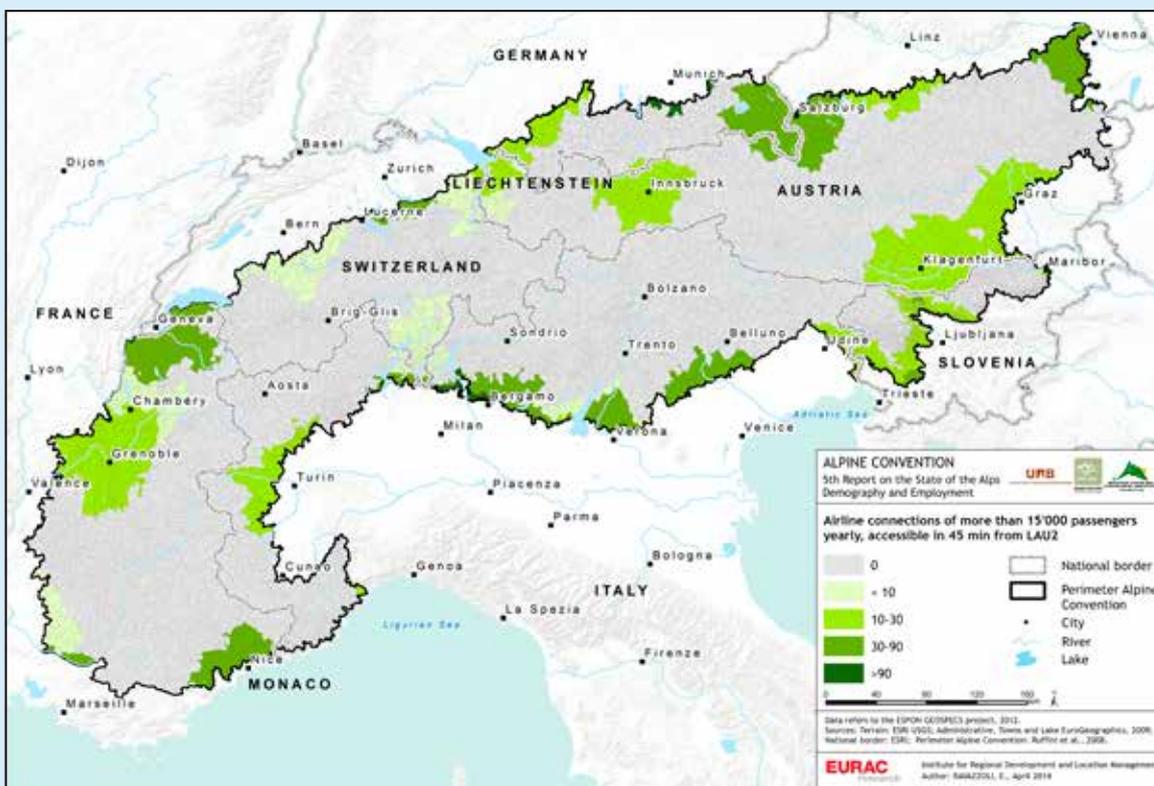


Figure 36 : Dessertes aériennes accessibles en 45 minutes depuis les LAU2 pour plus de 15 000 passagers par an.

Changements d'occupation des sols 1990-2000 et 2000-2006

Les modèles d'utilisation des sols ont été cartographiés pour l'AEI à partir des ensembles de données Corine Land Cover (CLC) des années 1990, 2000 et 2006. Ces ensembles de données répertorient de manière homogène l'occupation des sols dans toute l'Europe, avec une résolution spatiale d'1 km². La comparaison des données de différentes années permet d'analyser les changements d'occupation des sols d'une série sur l'autre. Pour ce rapport, on a considéré deux grandes typologies d'occupation des sols : l'expansion urbaine et la croissance industrielle, qui peuvent être considérées comme liées à l'accroissement démographique et à l'augmentation de la densité de population. Durant les périodes de temps relativement courtes qui ont été considérées, les changements ont affecté des zones relativement réduites au sein des Alpes. Très peu de changements d'occupation des sols se sont produits dans les zones alpines d'altitude. Nous avons donc réalisé trois zooms plus détaillés (cartes des figures 37 et 38).

Quelques modèles semblent se dégager :

- Dans la région de Grenoble (France), les changements d'occupation des sols étaient initialement liés au développement industriel et à l'expansion urbaine. Dernièrement, ils ne sont liés qu'à l'expansion urbaine.
- À l'ouest et au nord-est de Graz (Autriche), les changements d'occupation des sols durant la première période englobaient aussi bien le développement industriel que l'expansion urbaine. Durant la dernière période, il s'agit essentiellement de développement industriel. On pourrait déceler un modèle similaire au sud-ouest de Vienne (Autriche).
- Le sud-ouest d'Innsbruck (Autriche), on trouve une zone caractérisée par une forte expansion urbaine, qui date essentiellement des années 1990-2000. Ce modèle est plus discontinu à l'ouest et au sud, en direction de la Suisse, mais il semble correspondre aux principaux axes routiers.

Ces conclusions préliminaires doivent être approfondies pour mieux comprendre les processus de changement d'occupation des sols, qui pourraient être comparés ultérieurement aux processus démographiques de chaque région.

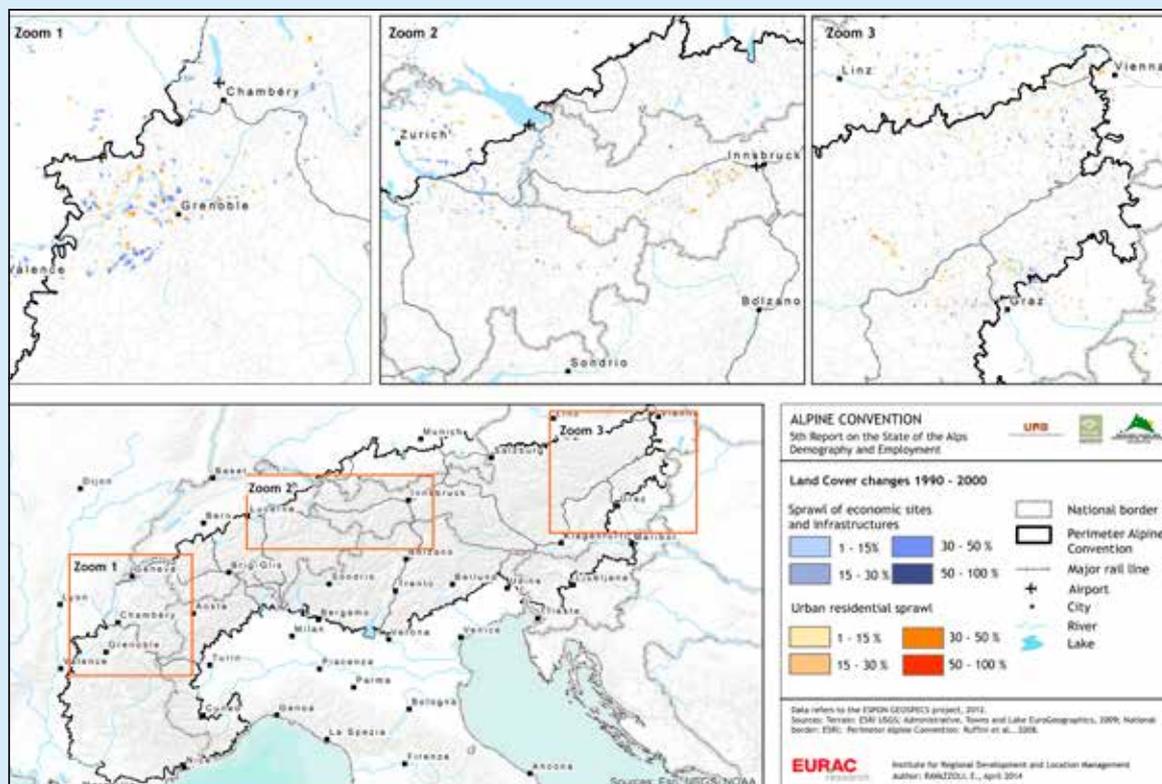


Figure 37 : Changements d'occupation des sols – Zoom 1.

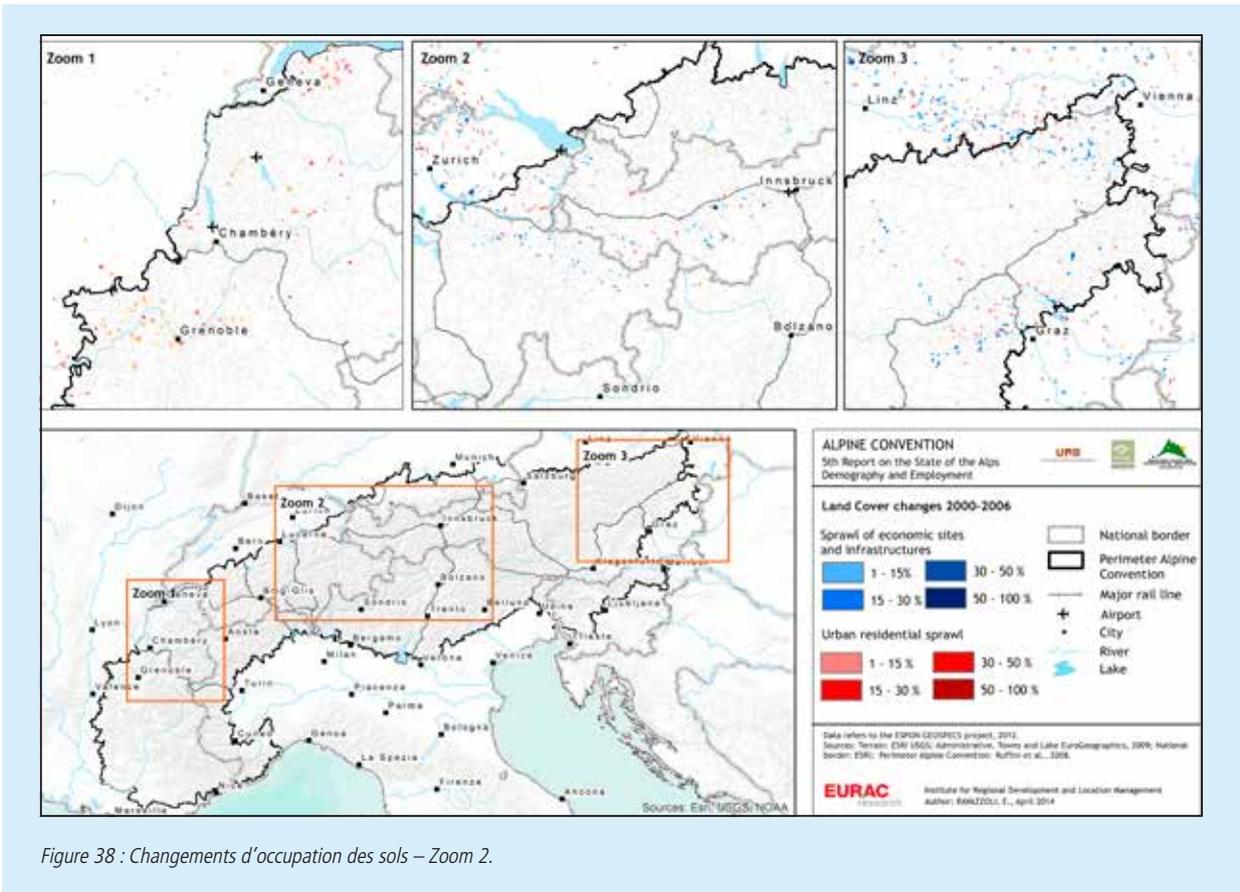


Figure 38 : Changements d'occupation des sols – Zoom 2.

Bonnes pratiques

Production alimentaire dans la Vallée de la Soca (Slovénie, région au nord de Primorska)

Thématiques :

- Relance de la compétitivité locale/régionale
- L'innovation comme moteur du développement durable pour préserver la culture et la population.

Typologie des mesures :

- Action pilote – initiative privée.

Financement :

Privé/entreprises.

Contexte :

L'emploi est l'un des facteurs les plus importants pour assurer le maintien des populations dans les zones rurales/de montagne. L'agriculture est une option possible si elle génère suffisamment de valeur ajoutée. Cette production de valeur peut résulter d'une meilleure qualité des produits, qui doivent être reconnus sur le marché, et d'une coopération au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Mise en œuvre :

La vallée de la Soča bénéficie d'une longue tradition dans la production de lait de qualité. De nombreux petits agriculteurs apportent leur production à la laiterie de Planika. À l'ère de la globalisation et de la fusion entre entités présentant les mêmes caractéristiques, Planika a décidé de maintenir le niveau qualitatif de ses produits traditionnels et originaux, et d'offrir aux agriculteurs le meilleur prix possible pour leur lait de très haute qualité (le meilleur de Slovénie). Il est important de signaler que la laiterie appartient à une coopérative créée par des agriculteurs. Cette économie en vase clos apporte des bénéfices aux agriculteurs, elle préserve le paysage, respecte les traditions et offre des opportunités de vie et de travail pour la vallée. Cet exemple montre que les solutions entrepreneuriales de niche ou innovantes peuvent influencer considérablement sur d'autres thématiques et secteurs.

Indicateurs :

Succès des produits sur le marché, reconnaissance de la marque.

Transférabilité :

L'approche consistant à créer un réseau/une coopérative d'agriculteurs/de PME pour s'affirmer sur le marché grâce à un produit de niche est tout à fait transférable.

Lien : <http://www.mlekarna-planika.si/>

Bonnes pratiques

Projet CAPACities : actions et politiques pour la compétitivité des villes alpines (Transnational – Projet Espace Alpin)

Thématiques :

- Relance de la compétitivité locale/régionale
- L'innovation comme moteur du développement durable pour préserver la culture et la population.

Contexte, mise en œuvre et activités pilotes :

Financé par le Programme Espace alpin, le projet CAPACities est axé sur les petites villes alpines et les régions de montagne environnantes.

Les 10 partenaires du projet ont travaillé sur 16 projets pilotes. Comme dans toutes les régions alpines, dans les

régions pilotes considérées, la croissance démographique est très hétérogène. Le projet a permis le développement d'autres indicateurs, comme le taux de vieillissement (grâce auquel on a mis en évidence des tendances plus nettes que celles décrites à ce jour) et la taille des communes (qui confirme la nette distribution de la population au pied des Alpes et dans les principales vallées).

La région du Piémont a sélectionné deux projets pilotes ayant pour but de développer des scénarios de développement durable à partir des ressources locales et des savoirs traditionnels, mais aussi d'impliquer activement les acteurs locaux publics et privés et d'affronter les dynamiques démographiques négatives.

Les régions pilotes dans lesquelles ces projets ont été développés sont la vallée d'Ossola (au nord de la région) et le Val Varaita (au sud-ouest du Piémont).

Dans les deux cas, le projet était articulé en trois phases :

- 1) analyse des potentiels locaux (notamment par des analyses SWOT), des besoins et des projets à partir d'interviews, d'ateliers, etc., pour essayer d'impliquer les acteurs locaux ;

- 2) organisation d'une conférence locale au cours de laquelle les principaux acteurs ont discuté des scénarios de développement possibles ;
- 3) définition d'un document stratégique commun.

L'économie de la vallée de Varaita est traditionnellement spécialisée dans le secteur du bois, qui est aujourd'hui confronté à une grave crise. Le potentiel hydro-électrique de la vallée n'est pas énorme, mais le bois permet de saisir certaines opportunités économiques à plusieurs niveaux, notamment dans le secteur de l'énergie, des constructions et des activités artisanales. De plus, le bois pourrait constituer une importante ressource pour l'entretien du territoire.

Dans la vallée d'Ossola, l'accent a été mis sur les constructions traditionnelles et la fourniture de matériaux de construction, en particulier dans les villages de montagne autour de Domodossola (qui sont en général faciles d'accès en voiture depuis la principale ville de la vallée).

La réhabilitation des bâtiments désaffectés pourrait constituer une opportunité pour endiguer la consommation des sols de la vallée et repeupler les versants des montagnes.

Cependant, les démarches de réhabilitation devraient :

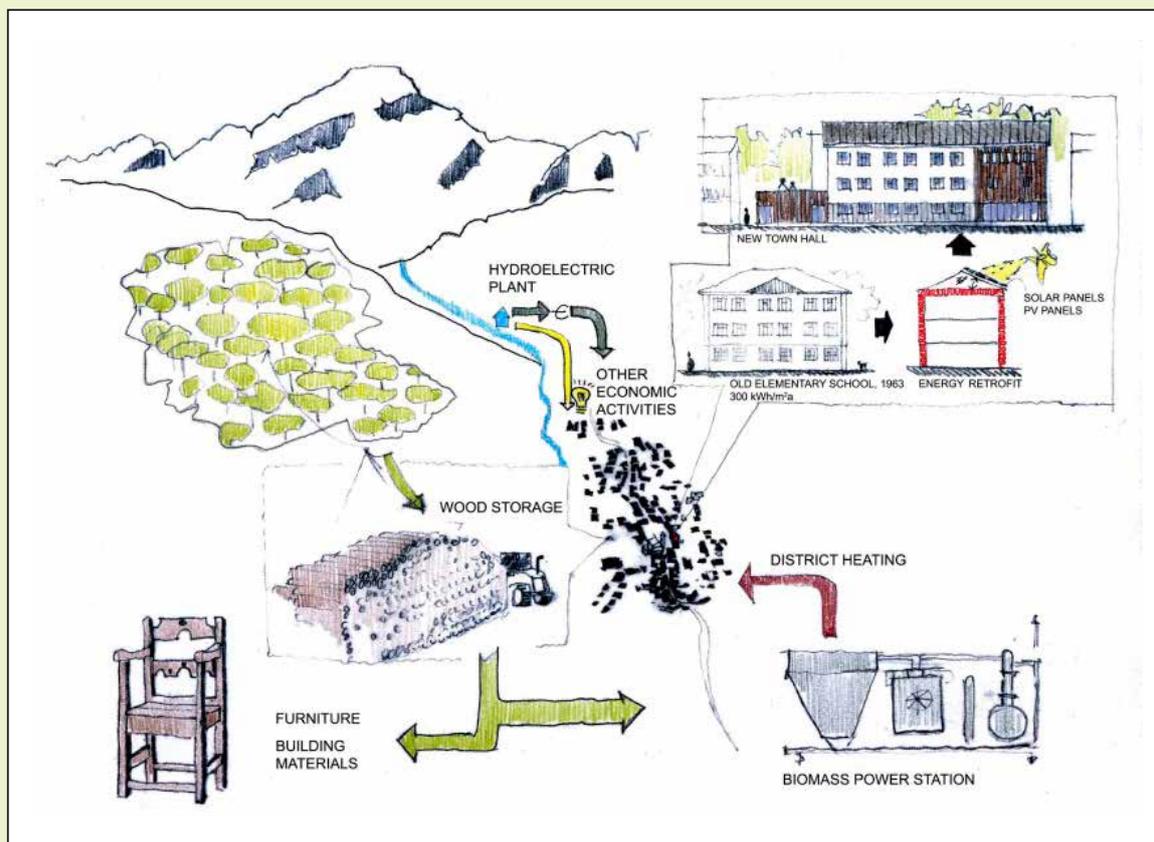
- être basées de manière privilégiée sur l'utilisation de matériaux locaux (les filières courtes favorisent l'économie et les entrepreneurs locaux) ;
- mobiliser l'ensemble du secteur des constructions et les autres acteurs locaux ;
- être centrée sur l'aménagement des villages, pas seulement sur les bâtiments individuels ;

Les projets pilotes ont obtenu les résultats suivants :

- Définition d'un document stratégique commun sur le développement local (repris par la Province de Verbano-Cusio-Ossola pour le second projet) ;
- Définition de lignes directrices pour l'utilisation des ressources renouvelables dans le domaine de la production d'énergie et de la réduction de la consommation énergétique dans le contexte alpin ;
- Définition de lignes directrices pour redynamiser les villages de montagne, avec des suggestions/interventions sur les aspects architecturaux, sociaux et économiques ;
- Évaluation des lignes directrices susmentionnées dans les régions du projet pilote.

Lien :

www.capacities-alpinespace.eu



Bonnes pratiques

Kraft.das Murtal – Les atouts de la Murtal (Autriche, Vallée de la Murtal)

Thématiques :

- Relance de la compétitivité locale/régionale
- L'innovation comme moteur du développement durable pour préserver la culture et la population
- Création d'emplois qualifiés pour faire face au phénomène de la fuite des cerveaux
- Mise en œuvre d'opportunités d'éducation pour les jeunes des montagnes (par ex. écoles primaires dans les zones faiblement peuplées, écoles professionnelles offrant des formations aux activités traditionnelles, universités pour endiguer l'émigration et la fuite des cerveaux)
- Amélioration de la connaissance des dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et le maintien des services.

Typologies des mesures :

- Action pilote (projet Kraft. Das Murtal : création d'une marque commune).
- Mesures politiques : 12 sous-projets, voir ci-après.

Financement :

Projet promu par 3 régions LEADER ; financement d'agences au niveau fédéral et provincial par l'UE et par les principaux acteurs régionaux et groupes d'intérêt. Fonds fournis par des entreprises.

Contexte :

Depuis 2008, un remarquable réseau de coopération entre l'industrie manufacturière (travail de l'acier et du bois, ingénierie, construction) et les fournisseurs de services (marchandises, biens de consommation et services) a été mis en place. Basé sur une stratégie et un plan de plusieurs étapes conçu par 10 acteurs régionaux, ce réseau de coopération compte aujourd'hui plus de 60 sociétés. Résultat : on a assisté à l'accroissement de la création de valeur, du nombre d'emplois à tous les niveaux (apprentissage, travailleurs, diplômés universitaires, managers expérimentés) et des revenus, et cette tendance va se poursuivre. La région devient ainsi plus attractive pour les sociétés qui souhaitent s'y installer.

Mise en œuvre :

12 sous-projets :

Transformation de l'image de la région :

- Stratégie de communication : newsletter Kraft, site Internet, Facebook, travail de presse, logos Kraft.
- Analyse de l'image.
- Découverte (ludique) du travail : ce projet s'adresse aux très jeunes enfants des écoles maternelles et aux écoles de la région : avec leurs enseignants, les jeunes chercheurs étudient les sociétés et ils présentent leurs impressions devant leurs parents et amis.
- Journée portes ouvertes : cet événement a permis à de nombreuses personnes de faire la connaissance des plus gros employeurs de la région (sociétés hi-Tech).

Facteur humain :

- Emplois attractifs – employeurs attractifs.
- Stratégie d'apprentissage régional : campagne informant les jeunes qui sortent de l'école sur les 1 800 places d'apprentissage existantes et les opportunités qu'elles offrent (gagner de l'argent, sécurité de l'emploi, évolution de carrière).

Intégration des entreprises :

- Plan de développement régional pour le site industriel et économique.
- Réseau régional d'excellence.
- Réseaux régionaux : on importe moins de produits et de services de l'extérieur de la région.

Durabilité :

- Les entreprises assument des responsabilités proactives visibles dans la région : la vérification de la Responsabilité sociale des Entreprises dans 12 sociétés a débouché sur plusieurs projets, notamment une centrale photovoltaïque.

Tourisme industriel / des compétences :

- Renforcement de l'interaction entre les prestataires de services touristiques et les besoins des entreprises pour un tourisme industriel et des compétences : les gens, y compris les écoliers, visitent les entreprises leaders de la région, faisant ainsi la connaissance d'employeurs éventuels.
- Organisation d'une course « Kraft » de 100 km.

Indicateurs :

- Nombre d'emplois à différent niveaux.
- Nombre d'apprentis dans la région.
- Ventes totales en €.
- Pourcentage d'exportation des sociétés.
- Pourcentage de création de valeur dans la région.

Transférabilité :

Participation de tous les habitants de la région – dès la maternelle – au réseau régional industriel, économique et de services. Création et maintien d'emplois diversifiés offrant d'excellentes perspectives d'avenir pour les jeunes,

et communication sur ces aspects. La création de produits innovants permettra de conquérir de nouveaux marchés.

Lien :

www.kraft.dasmurtal.at

Bonnes pratiques

Installation de fibres optiques sur le territoire communal de Budoia (Italie, Frioul-Vénétie Julienne, Budoia)

Thématiques :

- L'innovation comme moteur du développement durable pour préserver la culture et la population
- Mise en œuvre d'opportunités d'éducation pour les jeunes des montagnes (par ex. écoles primaires dans les zones faiblement peuplées, écoles professionnelles offrant des formations aux activités traditionnelles, universités pour endiguer l'émigration et la fuite des cerveaux)
- Solutions innovantes pour fournir des services dans les zones peu peuplées
- Amélioration de la connaissance des dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et le maintien des services.

Typologies des mesures :

- action pilote ;
- mesures politiques (2011/2012 Commune de Budoia, Groupe NCS).

Financement :

Investissement privé, avec un partenariat public-privé.

Contexte :

La commune de Budoia est située sur les contreforts des Alpes, près de Pordenone. Il y a deux ans, Budoia n'avait pas de connexion Internet haut débit, si bien que le territoire ne pouvait pas accueillir de services publics et privés exigeant une connexion Internet.

Mise en œuvre :

Grâce à un partenariat public-privé entre la Commune de Budoia et une entreprise privée, la totalité du territoire communal a été connectée. Les coûts ont été pris en charge par le secteur privé, qui a utilisé le réseau d'éclairage public pour l'installation. L'accord inclut la connexion gratuite du bâtiment municipal, ainsi que des zones wifi ouvertes sur le territoire communal. Budoia est la première commune italienne entièrement connectée au moyen de fibres optiques FTTH (Fiber To The Home, fibre optique jusqu'au domicile).

Indicateurs :

Tous les bâtiments publics sont aujourd'hui connectés. Les écoles sont aussi connectées, et elles utilisent des tableaux interactifs multimédia. La bibliothèque est dotée d'équipements multimédia, et une salle d'informatique est mise à la disposition des étudiants et des seniors pour les formations aux technologies de l'information.

De nouveaux services destinés aux touristes sont accessibles grâce aux zones wifi publiques, et un dispositif de sécurité a été mis en place, avec un système de vidéosurveillance relié au réseau de fibre optique.

Le nouveau plan d'urbanisme tient compte des nouveaux services et besoins, y compris pour ce qui est des espaces de travail de la nouvelle économie liée aux technologies de l'information.

Transférabilité :

D'autres communes de montagne (par ex. Polcenigo, Caneva) se sont inspirées du projet de Budoia et l'appliquent.

Lien :

<http://www.comune.budoia.pn.it/index.aspx>

Contributions nationales

ALLEMAGNE

Les données concernant le marché allemand de l'emploi proviennent de bases de données publiques et sont disponibles pour le niveau NUTS 3 (district et ville-district). Il s'agit d'un niveau d'analyse géographique moins détaillé que le niveau municipal, mais les données NUTS 3 permettent néanmoins de comparer les valeurs à l'échelon de district avec les valeurs globales de l'État de Bavière, de l'Allemagne et des Alpes.

Trois principaux indicateurs sont pris en compte dans la présente analyse : le taux d'inactivité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Ce choix reflète l'exigence d'obtenir des informations qui, bien que collectées à un niveau géographique différent, soient comparables avec celles des autres pays alpins.

Pour les districts alpins allemands, le taux d'inactivité global (recensement 2011) est inférieur au taux national (20,7) et dans la ligne de celui de la Bavière (18,7). Seul le district de Garmisch-Partenkirchen (19,5) affiche un taux d'inactivité supérieur à ceux de la Bavière, ce qui dépend probablement, entre autres facteurs, de la présence, dans ce district, d'une population de seniors plus importante, susceptible donc d'être à la retraite.

Si l'on compare les villes-districts (Kreisfreie Städte) alpines et les districts alpins, l'on peut observer que les premières tendent à afficher des taux d'inactivité plus élevés. De fait, les villes-districts de Kaufbeuren et Kempten affichent un taux d'inactivité plus élevé que le taux moyen bavarois (soit, respectivement, 19,9 et 19,7). Toutefois, bien qu'assez homogène, le taux d'inactivité des Alpes allemandes ne présente pas de caractéristiques nettement liées au contexte alpin et semble se rattacher davantage à la situation spécifique du marché de l'emploi, à l'échelon de district et national.

Concernant le taux d'emploi, les districts alpins allemands affichent des valeurs égales ou supérieures à celles de la Bavière (78,9), la seule exception étant représentée par le district de Garmisch-Partenkirchen, où le taux d'emploi est légèrement inférieur (78,6). Les trois villes-districts de Rosenheim, Kempten et Kaufbeuren affichent elles aussi un taux d'emploi légèrement inférieur au taux moyen de la Bavière. D'autre part, tous les districts et villes-districts alpins allemands affichent un taux d'emploi supérieur à la moyenne du pays (75,5).

Le dernier indicateur analysé dans le cadre de cette étude sur le marché de l'emploi est le taux de chômage, complémentaire au taux d'emploi illustré ci-dessus. Les districts alpins allemands, dont les valeurs s'étagent entre 2 pour Miesbach, Lindau et Ostallgäu et 2,5 pour Bad Tölz-Wolfratshausen et Traunstein, ont des taux de chômage conformes à la moyenne bavaroise (2,9) et nettement inférieurs à ceux des autres pays alpins et à la moyenne nationale allemande (4,7). Trois villes-districts se démarquent par des valeurs presque à la moyenne du pays : Rosenheim (4,1), Kaufbeuren (4,4) et Kempten (4,0).

Le fait que les moyennes soient dans la ligne des moyennes bavaroises et se différencient des valeurs relevées dans les autres pays alpins laisse penser que le taux de chômage ne dépend pas principalement de la spécificité alpine (et en particulier du fait qu'un district donné se trouve, précisément, dans les Alpes), mais bien plutôt du contexte socioéconomique et du marché de l'emploi à l'échelon local et national. Pour conclure, il semble possible d'affirmer, après avoir analysé les indicateurs et les avoir comparés avec ceux des autres pays alpins, que les dynamiques du marché allemand de l'emploi dans les Alpes sont plus fortement marquées par le contexte national global que par la spécificité alpine en tant que telle.

AUTRICHE

Les données concernant le marché de l'emploi autrichien proviennent de sources administratives. On a utilisé comme indicateurs le taux d'inactivité, le taux d'emploi et le taux de chômage, et les résultats ont ensuite été divisés par sexe ; enfin, la tranche d'âge 15-24 ans est indiquée séparément.

Au premier regard sur les trois indicateurs, selon qu'ils se rapportent à des régions alpines ou non alpines, nous constatons qu'en 2011 il n'y avait que des différences marginales quant au taux d'inactivité (25,6% zone alpine / 26,2% zone non alpine), tandis que le taux d'emploi (70,4% zone alpine / 69,2% zone non alpine) était plus élevé dans les Alpes, le taux de chômage y étant légèrement plus bas que dans les régions non alpines (respectivement 5,4% contre 6,3%).

Concernant les différences de genre dans le domaine de l'emploi, les Alpes présentent des conditions de travail salarié manifestement plus favorables aux hommes qu'aux femmes. En outre, le taux d'emploi des hommes est plus élevé en zone alpine que dans les régions non alpines (75,7% / 73,3%) et le taux de chômage y est inférieur (4,7% / 6,3%). Si l'on examine de plus près l'emploi féminin, l'on constate que, pour les femmes appartenant à la tranche d'âge 15-64 ans, il n'existe pratiquement aucune différence, pour les trois indicateurs, entre régions alpines et non alpines, alors que, pour la seule tranche d'âge 15-24 ans, le taux d'inactivité (42,9% / 45,5%) et le taux de chômage (9,2% / 9,7%) sont plus bas et le taux d'emploi est plus élevé (51,8% / 49,2%) dans les régions alpines que dans les régions non alpines. Mais, en général, les deux indicateurs – taux d'emploi et taux de chômage – sont plus favorables aux hommes.

En termes de chômage, il semble plus avantageux pour les hommes appartenant à la tranche d'âge 15-24 ans de vivre

	Total			Hommes			Femmes		
	Région alpine	Région non alpine	Total Autriche	Région alpine	Région non alpine	Total Autriche	Région alpine	Région non alpine	Total Autriche
âge 15-64									
Taux d'inactivité (%)	25,6	26,2	25,9	20,5	21,7	21,3	30,6	30,6	30,6
Taux d'emploi (%)	70,4	69,2	69,6	75,7	73,3	74,3	65,1	65,0	65,0
Taux de chômage (%)	5,4	6,3	6,0	4,7	6,3	5,7	6,3	6,3	6,3
âge 15-24									
Taux d'inactivité (%)	37,7	41,3	39,9	32,8	37,2	35,4	42,9	45,5	44,5
Taux d'emploi (%)	57,5	53,2	54,9	62,8	57,1	59,3	51,8	49,2	50,2
Taux de chômage (%)	7,8	9,4	8,7	6,6	9,1	8,1	9,2	9,7	9,5

Tableau 25 : Indicateurs du marché de l'emploi pour l'Autriche (2011).

dans les zones alpines, où le taux de chômage n'est que de 6,6%, contre 9,1% dans les zones non alpines. Dans les zones alpines autrichiennes, il existe des différences régionales significatives en termes aussi bien de taux d'emploi que de taux de chômage. En 2011, le taux d'emploi était particulièrement élevé dans le nord-ouest du Vorarlberg (par exemple, dans le Bregenzerwald), le long des vallées de l'Inn et du Salzach et autour d'Innsbruck et de Salzbourg, respectivement capitales des territoires fédéraux du Tyrol et de Salzbourg, ainsi que dans différentes parties de la Haute-Autriche et de la Basse-Autriche, notamment dans la partie est de la Styrie alpine.

En revanche, toujours en 2011, le taux de chômage était considérablement élevé dans les zones frontalières du Tyrol et du Vorarlberg, ainsi que dans une zone s'étendant de l'est de la partie nord du Tyrol, à travers le Tyrol oriental et le sud du territoire fédéral de Salzbourg, jusqu'à l'ouest de la Carinthie et de la Styrie.

FRANCE

Comme cela a déjà été mentionné, le taux d'emploi est sensiblement plus élevé dans les Alpes que dans d'autres régions françaises, grâce à une situation régionale économiquement favorable et, plus spécifiquement, grâce à la présence, dans le secteur touristique, d'emplois susceptibles d'attirer des jeunes de différents niveaux de formation et d'éducation

	Alpes		France	
	2010	1999	2010	1999
Taux d'inactivité (%)	25,9	29,8	27,8	30,7
Taux d'emploi (%)	67,2	62,4	63,8	60,2
Taux de chômage (%)	9,3	10,8	11,6	12,9
Chômage de longue durée (%)	32,5	n.d.	37,7	n.d.
Chômage des jeunes (%)	15,6	n.d.	17,0	n.d.
Emplois temporaires (%)	1,9	1,0	2,3	1,1
Salariés temps partiel/temps complet (%)	17,8	18,5	15,8	8,9
Salariés/travailleurs indépendants (%)	8,1	n.d.	6,3	n.d.

Tableau 26 : Indicateurs du marché de l'emploi pour la France (1999-2010).

(sport, animation culturelle, animation sociale). Il s'agit souvent d'emplois à mi-temps, peu payés, mais la région offre aussi une ville universitaire importante (Grenoble) et de nombreuses zones de production, que ce soit dans les villes (activités tertiaires) ou dans certaines vallées alpines (industrie).

Ces caractéristiques économiques expliquent pourquoi, par rapport à la moyenne nationale, le taux d'inactivité est inférieur de 2 points, le taux d'emploi supérieur de 3,4 points et le taux de chômage inférieur de 2,3 points. C'est également pourquoi la région affiche des taux réduits en matière de chômage des jeunes et de chômage de longue durée (1,4 et 5 points en-dessous de la moyenne nationale) et un taux élevé d'emploi à temps partiel : 2 points au-dessus de la moyenne nationale. Le pourcentage de travailleurs temporaires était bas à l'époque du dernier sondage disponible (2010), quand l'activité industrielle économique reprenait lentement le dessus après la crise industrielle de 2008-2009. Il a probablement augmenté depuis. Le travail autonome est plus élevé que la moyenne, du fait des activités rurales et touristiques dans les vallées alpines.

La structure économique est étonnamment semblable à la moyenne nationale : environ 2% des emplois intéressent l'agriculture, 14% l'industrie, 8% la construction résidentielle et les travaux publics, 45% le commerce, les transports et les affaires, 30% l'administration, les services sociaux, l'éducation et la santé. Là encore, la cause en est l'existence de différents territoires dans les Alpes françaises. Ainsi, dans le département des Hautes-Alpes, l'agriculture, bien qu'en diminution, représente encore presque 5% des emplois totaux, soit deux fois la moyenne alpine, tandis que l'industrie n'atteint pas 6%, soit 8 points de moins que la moyenne, et le secteur commerce, transports et affaires 43% (soit 2 points de moins). En revanche, le département offre davantage d'emplois dans l'administration, la santé

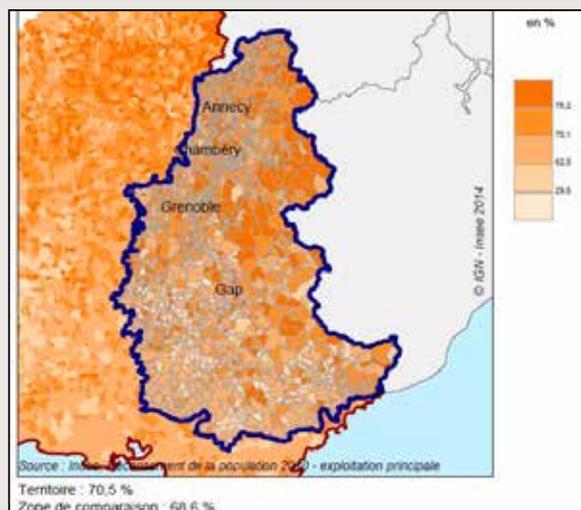


Figure 39 : Le taux d'emploi chez les femmes dans les Alpes françaises.

	Alpes			France	
	2010	1999	Variation 1999-2010	2010	1999
Emploi total	1 077 797	921 578	156 219	25 718 171	22 800 731
Agriculture	25 005	29 138	-4 133	753 929	909 021
Fabrication	150 487	176 772	-26 285	3 575 684	4 091 040
Construction	87 280	62 496	24 784	1 779 468	1 351 421
Echanges, transports, services	487 543	391 003	96 540	11 718 282	9 820 019
Administration publique, éducation, santé, action sociale	327 482	262 169	65 313	7 890 808	6 629 230
% Agriculture	2,3	3,2		2,9	4,0
% Fabrication	14	19,2		13,9	17,9
% Construction	8,1	6,8		6,9	5,9
% Echanges, transports, services	45,2	42,4		45,6	43,1
% Administration publique, éducation, santé, action sociale	30,4	28,4		30,7	29,1

Tableau 27 : Emploi par secteur NACE pour la France, valeur absolue et pourcentage, 1999-2010.

et les services sociaux : 38%. Quant à la Haute-Savoie, si l'industrie y assure 17% des emplois, le secteur administration publique, santé et services sociaux ne représente que 27%.

De manière générale, entre 1999 et 2010, soit une période de 10 ans, les Alpes françaises ont gagné 156 000 emplois (+ 17%). Mais, alors que l'agriculture perdait 4 000 emplois et l'industrie 26 000, le secteur du BTP en a créé 25 000, le secteur commerce, transport et affaires 96 000 et le secteur administration, santé et services sociaux 65 000.

L'agriculture représente 2% de tous les emplois, mais occupe 30% du territoire. Si elle est principalement axée sur l'élevage (bovins et ovins), le lait et la production de fruits et légumes y jouent aussi un rôle important, notamment dans le périmètre sud et ouest (département de la Drôme, Alpes-de-Haute-Provence).

Les entreprises industrielles alpines connaissent les mêmes difficultés que le reste de l'industrie française, qui, depuis 12 ans, subit des pertes d'emplois régulières. Mais certains secteurs sont plus frappés que d'autres suite à leur isolement géographique et au coût des transports et, parfois, en raison de problèmes structurels : les entreprises industrielles des Alpes sont principalement de petites dimensions, fortement tributaires des gros acteurs et subissant rapidement les effets de l'évolution du commerce international. La disponibilité en énergie hydroélectrique ne constitue plus vraiment un avantage. Aussi beaucoup d'entreprises ont fortement souffert de la crise de 2008-2009, leurs petites dimensions les entravant par ailleurs dans la recherche de nouveaux marchés à l'exportation. Malgré ces difficultés, de nombreuses entreprises ont, ces derniers temps, effectué d'importants progrès pour des produits de niche relevant d'une grande variété de secteurs industriels.

L'accroissement démographique, un niveau de revenu relativement élevé et une industrie touristique dynamique : autant de facteurs créant une forte demande en termes de commerce, transport, services à la personne, construction et maintenance de logements, culture, services sociaux et sanitaires, administration, etc., ce qui explique pourquoi ces secteurs ont créé 180 000 emplois au cours de ces dix dernières années et continueront à le faire dans la période à venir. Dans la partie nord du territoire, la présence de Grenoble et, juste à l'extérieur, de Genève, favorise le développement de l'industrie et des services aux entreprises, en particulier dans l'économie du savoir.

Ainsi, malgré les difficultés des secteurs agricole et industriel, on peut prévoir que la situation économique des Alpes françaises continuera à être favorable dans l'avenir immédiat, stimulant la croissance démographique. Cela se traduira toutefois par des contraintes environnementales qu'il faudra prévoir et traiter.

Le recul de l'agriculture et de l'industrie, la croissance de l'emploi tertiaire dans les zones urbaines, la croissance du taux d'activité des femmes : tous ces phénomènes influent de manière spectaculaire sur la composition sociale des Alpes françaises. Parmi les changements survenus, le taux de migration pendulaire maison-travail a considérablement augmenté : alors qu'en 1999 40% de la population travaillait dans sa commune (LAU 2) de résidence, ce taux n'était plus que de 34% en 2010 (29% dans le département de Haute-Savoie, frontalier avec Genève). En revanche, 13% de la population travaille hors de son département de résidence, en France ou dans un autre pays (21% en Haute-Savoie). Ce phénomène de la migration pendulaire, dans un environnement géographique fortement conditionné par la présence des montagnes, crée des problèmes notables en matière de transport (comme en témoigne, chaque matin, la situation du trafic sur les autoroutes reliant la France à Genève). Cette population suburbaine, qui vit à la campagne et, en grande majorité, travaille en ville, réclame des conditions proches de celles des populations urbaines en termes de services, commerces et conditions de vie – y compris l'accès à internet à haut débit, les services de santé et d'éducation, etc.

ITALIE

Le marché italien de l'emploi a connu, ces dernières années, des changements brutaux dus à la crise qui a frappé l'économie mondiale. Contrairement à d'autres contextes, notamment européens, l'Italie présente aujourd'hui encore une situation critique. Dans un tel scénario, tout autre qu'encourageant, l'économie des Alpes affiche des tendances très semblables à celles de l'ensemble du pays, mais beaucoup moins inquiétantes. Les indicateurs du marché de l'emploi, que nous allons présenter, tracent, des zones alpines, un cadre qu'il s'impose d'étudier et d'interpréter à la lumière des caractéristiques spécifiques à chaque district ou chaque vallée constituant la zone sur laquelle nous allons nous pencher.

Les chiffres suivants sont tirés de l'enquête Emploi, une vaste étude par échantillon harmonisée à l'échelon européen. La région alpine a été divisée en deux zones : les Alpes occidentales, comprenant les communes alpines des régions Piémont, Vallée d'Aoste, Lombardie et Ligurie, tandis que les Alpes orientales comprennent les communes des provinces autonomes de Bolzano et Trente et des régions Vénétie et Frioul-Vénétie Julienne. On a pris en considération les années 2007, 2010 et 2013 de manière à obtenir un cadre représentatif du développement du marché de l'emploi à des époques récentes, décrivant la situation du marché de l'emploi avant, pendant et après la crise – même si cette dernière, particulièrement en Italie, semble loin d'avoir été surmontée.

En fait, le taux d'emploi pour les personnes âgées de 15 à 64 ans en 2013 est encore le plus bas de toute la pé-

riode considérée (63,3% dans les Alpes occidentales, 65,4% dans les Alpes orientales) et perd environ 2 points de pourcentage dans les deux zones en question, comparé à 2007. Dans le reste du pays, la perte est plus importante encore (plus de 3%, passant de 58,7% à 55,6%), surtout quand on la compare à celle des valeurs les plus basses de la région alpine. La crise a eu un impact différent sur les hommes et les femmes : alors que les hommes ont payé un lourd tribut en termes d'emploi (qui, entre 2007 et 2013, a chuté de 75,3% à 71,1% dans les Alpes occidentales, de 76,3% à 73,3% dans les Alpes orientales), la situation des femmes est demeurée à peu près inchangée pendant la période en question, ou n'a subi que de légères fluctuations. Le cadre relevé dans les Alpes est tout à fait dans la ligne de ce qui se vérifie dans l'ensemble du pays, où les niveaux d'emploi sont toutefois beaucoup plus bas, spécialement pour les femmes, pour lesquelles les différences de taux dépassent de loin les 10 points de pourcentage.

Taux d'emploi (personnes âgées de 15 à 64 ans)	Total			Hommes			Femmes		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occi- dentales	Alpes orientales	Italie
2007	65,2	67,3	58,7	75,3	76,3	70,7	54,8	58,0	46,6
2010	64	66,3	56,9	73,4	74,2	67,7	54,1	58,0	46,1
2013	63,3	65,4	55,6	71,1	73,3	64,8	55,2	57,4	46,5

Tableau 28 : Taux d'emploi en Italie, 2007-2013.

La baisse brutale de la demande de main-d'œuvre est associée à une augmentation de l'offre, qui ne trouve pas de débouché. Le taux de chômage, qui avant la crise était d'environ 3% dans les Alpes tant occidentales qu'orientales, ce qui représentait un niveau extrêmement bas, a ensuite subi une forte augmentation, atteignant en 2013 des valeurs de 8,6% dans les Alpes occidentales et de 6,7% dans les Alpes orientales. Comme on le voit, les territoires alpins affichent une meilleure situation que le contexte national, où le taux de chômage, au cours de cette dernière année, a grimpé jusqu'à 12,2%. En termes de genre, le chômage a un profil très différent de celui de l'emploi, même au niveau local. Les femmes continuent à représenter une part importante des personnes à la recherche d'un emploi, mais l'arrivée de la crise a sensiblement contribué à réduire l'écart par rapport aux hommes. À l'échelon national, entre 2007 et 2013, la différence entre les taux de chômage des femmes et des hommes passe de 3 à environ 1,5 points de pourcentage. Dans les Alpes occidentales, l'écart entre les sexes a pratiquement disparu suite à la crise et, en 2013, le taux de chômage pour les femmes et les hommes est pratiquement identique (8,6 à 8,5%). Dans les Alpes orientales, la crise n'a pas sensiblement modifié la distribution entre les sexes et affecte de la même manière la croissance du taux.

Taux de chômage (personnes âgées de 15 à 64 ans)	Total			Hommes			Femmes		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
2007	3,4	2,8	6,1	2,3	1,9	4,9	4,8	3,9	7,9
2010	5,2	4,3	8,4	4,6	3,5	7,6	6,2	5,3	9,7
2013	8,6	6,7	12,2	8,6	5,9	11,5	8,5	7,6	13,1

Tableau 29 : Taux de chômage en Italie, 2007-2013.

Les fluctuations intéressant le marché de l'emploi ne semblent pas se refléter sur la partie inactive de la population et, même s'il existe des échanges importants entre les deux groupes (voir les données longitudinales de la population active - rapport annuel), les dimensions globales des deux contingents ne semblent pas subir de grosses variations. Dans toutes les zones géographiques considérées, le taux d'inactivité des personnes âgées de 15 à 64 ans affiche une légère diminution, plus accentuée dans les Alpes occidentales (32,5% en 2007 et 2010 et 30,7% en 2013) que dans les Alpes orientales (de 30,8% en 2007 à 29,8% en 2013). L'inactivité se fait moins lourdement sentir dans les Alpes que sur l'ensemble du territoire national, où le taux pour 2013 s'élevait à 36,5%, et constitue un cadre dans lequel la présence féminine est considérablement plus élevée que la présence masculine (presque le double). Avec la crise, le taux d'inactivité masculin demeure presque inchangé dans l'ensemble de la zone alpine et connaît une légère augmentation à l'échelon national, tandis que, pour les femmes, entre 2007 et 2013, il diminue d'environ 3 points de pourcentage à l'échelon national et à peu près dans la même mesure dans toutes les communes des Alpes. Néanmoins, l'écart entre le taux d'inactivité des Alpes et celui de l'ensemble du territoire national est encore élevé, particulièrement pour les femmes, la différence frôlant les 10 points de pourcentage : en 2013, le taux d'inactivité pour les femmes est en effet de 39,7% dans les Alpes occidentales, de 37,8% dans les Alpes orientales, tandis qu'à l'échelon national il atteint les 46,4%.

Taux d'inactivité (personnes âgées de 15 à 64 ans)	Total			Hommes			Femmes		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
2007	32,5	30,8	37,5	23,0	22,2	25,6	42,4	39,6	49,3
2010	32,5	30,7	37,8	23,0	23,0	26,7	42,3	38,7	48,9
2013	30,7	29,8	36,5	22,0	21,9	26,6	39,7	37,8	46,4

Tableau 30 : Taux d'inactivité en Italie, 2007-2013.

D'après les principaux indicateurs du marché de l'emploi, les Alpes sont beaucoup plus dynamiques que l'ensemble du territoire national, avec un cadre d'emploi moins dégradé et des niveaux de chômage inférieurs. Pour autant, au sein même de la zone alpine, la situation n'est pas homogène, les territoires orientaux affichant de meilleures performances que les régions occidentales. La structure de l'emploi par secteur d'activité économique dans les Alpes montre des similarités et des différences aussi bien entre les deux zones prises en considération (Alpes orientales et occidentales) que par rapport au contexte national. Les Alpes occidentales affichent une plus grande activité dans le secteur manufacturier et dans le bâtiment que le territoire national, mais se montrent plus faibles dans certains autres secteurs : administration publique, services professionnels et de support, immobilier, transports, technologies de l'information et de la communication. Avec la crise (et peut-être aussi suite à une prise de conscience de leurs capacités en matière d'accueil touristique), les Alpes voient augmenter la proportion de personnes employées dans les activités d'hébergement et de restauration (de 5% en 2007 à 6,9% en 2013), ainsi que le taux de personnes employées dans des secteurs tels que les autres activités de services (de 4,8% à 6,6%), notamment les services à la personne, de même que dans l'éducation et la santé (de 13% à 14,1%). En d'autres termes, l'emploi montre une plus grande résilience dans les domaines des biens et services essentiels, qui continuent, malgré la crise, à afficher des perspectives de marchés attrayantes.

Concernant la distribution des emplois entre salariés et travailleurs autonomes, les Alpes occidentales affichent des proportions d'auto-emploi beaucoup plus élevées que les Alpes orientales. En 2007, la différence dépasse les 5% (27,3% contre 22,2%) mais, avec la crise, les distances tendent à s'amenuiser, du fait de la baisse survenue dans la partie ouest, qui n'affichait plus que 26,3% en 2013. La raison de cet état de fait est la présence toujours plus nombreuse de petites entreprises qui caractérise le territoire des Alpes occidentales. Notons également qu'il y a un écart plus important entre les deux zones alpines que par rapport au contexte national.

Dans les Alpes orientales, on relève la présence de taux d'emploi significatifs, comparés à d'autres contextes considérés, dans les activités d'accueil et de restauration ainsi que dans l'éducation et la santé, tandis que le secteur industriel affiche des proportions nettement plus basses que les Alpes occidentales (22,3% contre 27,7% en 2013)

	2007			2010			2013		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
% Agriculture	3,0	4,0	4,0	3,2	4,0	3,8	2,5	4,0	3,6
% Fabrication	30,4	24,8	22,5	26,4	24,1	20,2	27,7	22,3	20,2
% Construction	9,9	8,3	8,4	10,6	8,3	8,5	9,3	7,4	7,1
% Vente en gros et au détail	13,4	13,4	15,2	13,9	12,3	14,7	12,3	13,7	14,8
% Services d'hébergement et de gastronomie	5,0	6,4	5,0	6,1	7,3	5,2	6,9	7,7	5,6
% Transports	3,0	2,9	3,9	3,5	3,8	4,7	3,5	3,7	4,7
% Information et communication	2,1	2,0	2,8	1,0	1,4	2,3	1,5	2,0	2,5
% Finances et assurances	3,1	2,8	2,9	2,7	2,4	2,9	2,3	2,3	2,8
% Services professionnels de soutien et immobilier	8,2	8,2	9,6	9,1	8,7	10,6	9,5	8,5	10,8
% Administration publique	4,1	6,6	6,1	4,7	6,1	6,2	3,8	5,8	5,8
% Education et santé	13,0	15,8	13,7	13,2	16,6	13,9	14,1	16,7	14,5
% Autres activités de services	4,8	4,9	5,9	5,5	5,0	7,0	6,6	6,0	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 31 : Structure de l'emploi par secteur NACE en Italie, 2007-2013.

et légèrement plus élevées que la moyenne nationale. Les secteurs les moins performants sont les activités financières et d'assurance, les services professionnels et de soutien et l'immobilier, qui reportent, sur l'ensemble de la période de référence, un taux d'emploi plus bas que les autres zones géographiques considérées. Pendant la crise, même dans les Alpes orientales, certains secteurs ont montré une meilleure cohésion ; il s'agit notamment de l'agriculture (qui reste stable à 4% sur toute la période), le commerce de gros et de détail (de 13,4% en 2007 à 13,7% en 2013, après une diminution en 2010) et les secteurs des services essentiels (autres activités de services, transports, éducation et santé), tandis que l'administration publique (par effet aussi de l'autonomie territoriale des communes des provinces de Bolzano/Bozen et Trente et du Frioul-Vénétie Julienne) semble jouer un rôle plus important ici qu'ailleurs, même si elle a connu un certain recul au cours de ces dernières années.

	2007			2010			2013		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
% Salariés	72,7	77,8	73,9	73,3	76,9	74,8	73,7	77,5	75,3
% Travailleurs indépendants	27,3	22,2	26,1	26,7	23,1	25,2	26,3	22,5	24,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 32 : Salariés et travailleurs indépendants en Italie, 2007-2013.

Ces dernières années, la proportion de travail à temps partiel a augmenté dans toutes les zones. Les plus hauts pourcentages sont enregistrés dans les Alpes orientales où, entre 2007 et 2013, ils sont passés de 16,8% à 18,8%. Mais les Alpes occidentales aussi ont vu croître de 13,1% à 15,7% leur utilisation du temps partiel. Dans l'ensemble du pays, la croissance de ce phénomène est plus marquée encore, avec une augmentation, au cours de la période citée, de plus de 4 points de pourcentage. L'arrivée de la crise a provoqué, d'une part, une réduction des heures de travail (dans certains cas associée à des prestations de mise à pied temporaire) pour ceux qui avaient un emploi et, de l'autre, l'exigence d'accepter des horaires de travail moindres pour ceux qui étaient sans emploi mais avaient besoin d'un revenu, même plus bas que celui espéré. Comme on peut le voir aussi dans de nombreux autres contextes, l'utilisation du temps partiel affiche des différences considérables selon qu'elle concerne les femmes ou les hommes : alors que la proportion d'hommes adoptant cette formule est d'environ 5,0%, avec une légère croissance spécialement au cours de dernière période, elle atteint un niveau de 32,0% pour les femmes, avec une pointe de 36,3% dans les Alpes orientales.

		Total			Hommes			Femmes		
		Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
2007	% Temps complet	86,9	83,2	86,4	96,8	95,4	94,5	73,6	66,0	73,1
	% Temps partiel	13,1	16,8	13,6	3,2	4,6	5,5	26,4	34,0	26,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2010	% Temps complet	86,3	82,4	85,0	96,8	95,4	94,5	71,2	65,0	71,0
	% Temps partiel	13,7	17,6	15,0	3,2	4,6	5,5	28,8	35,0	29,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2013	% Temps complet	84,3	81,2	82,1	93,9	94,5	92,1	71,3	63,7	68,1
	% Temps partiel	15,7	18,8	17,9	6,1	5,5	7,9	28,7	36,3	31,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 33 : Salariés à temps partiel et à temps complet en Italie, 2007-2013.

Une autre formule d'emploi qui, ces dernières années, a suscité un intérêt considérable est le travail temporaire. A l'échelon national, la part de salariés ayant un contrat à durée déterminée est d'environ 13%. Avec la récession, la proportion n'a pas sensiblement changé. En effet, si, d'un côté, les entreprises ont réduit leur personnel en licenciant d'abord ceux qui occupaient les postes les plus faibles, elles ont, de l'autre, embauché sur la base de contrats de travail temporaire, de façon à affronter les fluctuations de la demande de biens et services – une demande précaire et incertaine, compte tenu de la poursuite de la crise. Dans ce contexte, les Alpes orientales affichent, pour la période intéressée, une part plutôt stable de salariés à durée déterminée (qui s'élevait à 13,8% pendant la dernière année), tandis que, dans les Alpes occidentales, la part de contrats à durée déterminée est légèrement plus basse, mais augmente pendant la période considérée, passant de 11,5% en 2007 à 12,4% en 2013.

	2007			2010			2013		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
% Durée déterminée	11,5	13,4	13,2	11,4	13,8	12,8	12,4	13,8	13,2
% Durée indéterminée	88,5	86,6	86,8	88,6	86,2	87,2	87,6	86,2	86,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 34 : Salariés à contrat à durée déterminée et indéterminée en Italie, 2007-2013.

Le chômage a connu une croissance rapide ces dernières années, principalement par effet de la récession, qui a soustrait des opportunités d'emploi à une offre de main-d'œuvre en constante augmentation, comme le montrent les indicateurs ci-dessus. Si l'on approfondit l'analyse sur la base de certaines caractéristiques de la structure du chômage, il est clair que ce sont les jeunes générations qui paient le plus lourd tribut à la crise. Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans), sur toute la période considérée, a doublé dans l'ensemble du pays, passant de 20% à 40% entre 2007 et 2013, avec une croissance plus marquée du phénomène entre 2010 et 2013.

Dans l'arc alpin, la situation est similaire : si les niveaux sont plus réduits que les valeurs italiennes globales, la croissance du chômage des jeunes n'en semble pas moins plus marquée dans les Alpes occidentales, où l'on passe de 9,5% en 2007 à 29,1% en 2013, tandis que, pour la même période, le taux des Alpes orientales passe de 7,8% à 23,7%. De plus, quel que soit le territoire considéré, on ne relève pas de différences particulières en termes de genre, le chômage augmentant à peu près dans la même mesure pour les hommes et les femmes.

Chômage des jeunes	Total			Hommes			Femmes		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
2007	9,5	7,8	20,3	6,8	6,4	18,2	12,8	9,7	23,3
2010	14,4	12,0	27,8	13,9	9,8	26,8	15,0	15,2	29,4
2013	29,1	23,7	40,0	28,8	21,6	39,0	29,5	26,5	41,4

Tableau 35 : Le chômage des jeunes en Italie, 2007-2013.

Un cadre particulièrement critique se fait jour si l'on observe les taux de chômage de longue durée (les personnes cherchant un emploi pendant 12 mois ou plus). Avant la crise, le chômage de longue durée était, dans l'arc alpin, un phénomène plutôt marginal, avec, en 2007, des valeurs de 1,2% pour les Alpes occidentales et de 0,7% dans les Alpes orientales. Pour les hommes, les valeurs étaient de l'ordre de 0,6% dans les Alpes occidentales et de 0,3% dans les Alpes orientales, tandis que les femmes avaient des niveaux légèrement plus élevés. Même à l'échelon national, le chômage de longue durée affichait alors des taux assez réduits. L'arrivée de la récession s'est traduite par des changements importants, notamment en prolongeant les délais de recherche d'emploi, les taux du chômage de longue durée atteignant ainsi, en 2013, 4,4% dans les Alpes occidentales et 2,6% dans les Alpes orientales, contre 6,9% à l'échelon national.

Dans le cadre de cet indicateur, on ne relève pas de différences particulières entre hommes et femmes ; les valeurs affichées pour les uns et les autres sont en effet très semblables, ce qui montre que la crise a affecté de la même manière, pour les deux sexes, les perspectives de trouver un emploi. Il convient de noter que, si en 2007 la composante « chômage de longue durée » représentait environ un tiers du total, elle tend à intéresser, suite à la crise, plus de la moitié des personnes à la recherche d'un emploi. Cette tendance s'explique aisément par l'absence durable de possibilités de travail pour les personnes qui, se lançant dans la recherche d'un emploi et n'aboutissant à aucun résultat positif, finissent par aller grossir le groupe des chômeurs de longue durée.

L'acronyme NEET fait référence aux jeunes ne bénéficiant d'aucun enseignement, n'exerçant aucun emploi ou ne suivant aucune formation. En principe, il concerne les personnes âgées de 15 à 29 ans, mais d'autres groupements peuvent être pris en considération selon le type d'analyse à effectuer. En d'autres termes, cet indicateur fournit une mesure d'inadéquation sociale à laquelle doivent faire face les nouvelles générations et qui peut résulter de la difficulté à trouver un emploi après avoir suivi un parcours d'études ou l'avoir abandonné précocement. En outre, le fait même d'appartenir à ce groupe décourage les jeunes, qui renoncent à chercher un emploi parce qu'ils pensent qu'ils ne pourront pas en trouver.

Avec la grande récession, que l'on ne peut aujourd'hui toujours pas considérer comme résolue, la proportion de jeunes NEET a considérablement augmenté : entre 2007 et 2013 elle est passée de 7,4% à 14,1% dans les Alpes occidentales et de 6,7% à 11,2% dans les Alpes orientales, tandis que le taux national a progressé de 12,9% à 18,4%. La répartition par genre permet d'observer une forte différence en faveur des hommes - différence qui, toutefois, tend à s'atténuer ces dernières années. Dans les Alpes occidentales, la différence a baissé de presque 7 points de pourcentage en 2007 (4% des hommes contre 10,8% des femmes) à environ 1,5 en 2013 (13,4% contre 14,8%). Dans les

Alpes orientales, le phénomène semble moins marqué, mais avec des différences plus prononcées entre les hommes et les femmes (9,6% des hommes contre 12,8% des femmes en 2013). À l'échelon national, la situation des femmes est encore plus critique, avec une part de NEET frôlant les 20%.

NEET*	Total			Hommes			Femmes		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
2007	7,4	6,7	12,9	4,0	3,8	10,4	10,8	9,6	15,5
2010	9,0	9,5	15,3	7,3	7,8	13,5	10,7	11,3	17,3
2013	14,1	11,2	18,4	13,4	9,6	17,3	14,8	12,8	19,6

Tableau 36 : NEET en Italie, 2007-2013.

* Personnes de 15 à 29 ans, sans emploi et ne participant pas à l'éducation ou à la formation.

SLOVÉNIE

En 2011, d'après les recensements menés en Slovénie parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 33,6% de la population était inactive (par inactif, on entend les personnes qui ne travaillaient pas, n'étaient pas à la recherche d'un emploi et n'étaient pas disposées à accepter un emploi - tableau 37). La plus grande partie de la population inactive est constituée de retraités, ainsi que d'étudiants universitaires et de lycéens (85%). La même année, un taux d'inactivité de 38,4% a été enregistré parmi les femmes, ce qui est sensiblement plus élevé – 9,4 points de pourcentage de différence – que chez les hommes, où le taux s'élevait à 29%.

Taux d'inactivité (%)	Total	Hommes	Femmes
Slovénie	33,6	29,0	38,4
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL:	33,7	29,1	38,5
totalemment dans le territoire de la CA	34,0	29,5	38,7

Tableau 37 : Taux d'inactivité par sexe. Source : Office statistique de la République de Slovénie.

Les différences entre le taux d'inactivité des hommes et les femmes s'expliquent en grande partie par les facteurs suivants :

- les femmes entrent sur le marché de l'emploi – c'est-à-dire trouvent un travail – plus tard dans la vie, ce qui est directement lié au fait que beaucoup plus de femmes que d'hommes suivent des études supérieures ;
- les femmes prennent leur retraite plus tôt, en raison des différences légales actuellement en vigueur entre les deux sexes concernant les années de service et l'âge minimum de la retraite ;
- dans la tranche d'âge 15-74 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes, principalement par effet d'une distribution particulière de genre parmi les étrangers.

Au vu des tendances démographiques et des prévisions, la Slovénie devrait connaître à l'avenir une augmentation de la population inactive. Le vieillissement attendu de la génération du baby-boom (qui devient une population de seniors : 65 ans ou plus) comportera un rapide déclin de la population en âge de travailler. Le rapport numérique entre les seniors et la population en âge de travailler – ou, en d'autres termes, entre retraités et population économiquement active – pourrait entraver le développement économique, du fait qu'un nombre relativement réduit de personnes économiquement actives seront appelées à soutenir un nombre important d'inactifs. L'un des défis clés, dans l'avenir du marché slovène de l'emploi, consistera à augmenter les niveaux d'activité parmi la partie la plus âgée de la population en âge de travailler. Cela s'applique également à la zone de la Slovénie relevant de la Convention alpine. Pour être précis, c'est en 2011 qu'a eu lieu une croissance significative du nombre d'inactifs, suite à une augmenta-

tion des départs à la retraite : cette année-là devait entrer en vigueur la nouvelle loi sur les pensions et l'assurance d'invalidité, qui s'apprêtait à restreindre les conditions de départ à la retraite. De nombreuses personnes de 50 à 64 ans s'organisèrent alors pour quitter le marché de l'emploi ; le taux réduit d'activité que l'on y relève généralement parmi la population de 50 à 64 ans résulte principalement de ce départ précoce à la retraite.

En 2011, le taux d'inactivité enregistré parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans dans la zone de la Convention alpine était de 33,7% et ne s'écartait pas sensiblement du taux d'inactivité dans l'ensemble de la Slovénie (33,6%). Dans les communes entièrement situées à l'intérieur de la Convention alpine, le taux d'inactivité n'était que très légèrement supérieur (34%, soit 0,4 points de pourcentage en plus). Le taux d'inactivité pour les femmes et les hommes de la zone CA était le même que dans l'ensemble de la Slovénie et affichait par conséquent les pourcentages suivants : parmi les femmes et les hommes âgés de 15 à 64 ans, 38,5% et 29,1% respectivement étaient inactifs, ce qui donnait une différence de 9,4 points de pourcentage entre les deux groupes.

Toujours en 2011, dans 38,7% des communes de la Convention alpine (soit 24 communes sur 62), le taux d'inactivité était plus élevé que le taux global de la Slovénie (33,6%). Toutes ces communes, sauf une, se trouvent entièrement à l'intérieur de la zone de la Convention alpine. La différence entre le plus haut et le plus bas taux d'inactivité dans les communes de la Convention alpine était de 11,8 points de pourcentage, le plus élevé ayant été enregistré dans la commune de Ravne na Koroškem (41,6%), tandis que les deux plus bas (inférieurs à 30,0%) figuraient dans les communes de Logatec (29,9%) et Solčava (29,8%).

D'après le recensement de 2011, le taux d'activité économique en Slovénie s'élevait cette année-là à 58,7%, ce qui signifie qu'à peine plus de 58% de la population en âge de travailler (c'est-à-dire les salariés, les travailleurs indépendants, les agriculteurs et les travailleurs familiaux non payés - tableau 38) était économiquement active. La même année, parmi les économiquement actifs, la proportion d'hommes appartenant à la population en âge de travailler était plus élevée que celle des femmes. Le taux d'activité économique (proportion de personnes économiquement actives dans la population en âge de travailler) s'élevait à 63,1% pour les hommes et sensiblement moins (54,2%) pour les femmes (soit une différence de 8,9 points de pourcentage).

L'évolution du marché de l'emploi a reflété la crise économique qui a commencé en 2008, quand le taux d'activité économique a commencé à décliner.

Dans la zone CA, le taux d'emploi ne s'est pratiquement pas écarté du taux d'emploi de l'ensemble de la Slovénie (seulement 0,2 points de pourcentage de différence) et s'élevait à 58,9% en 2011 (recensement 2011).

Taux d'emploi (%)	Total	Hommes	Femmes
Slovénie	58,7	63,1	54,2
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL:	58,9	63,5	54,0
totalemment dans le territoire de la CA	59,1	63,8	54,0
partiellement dans le territoire de la CA	58,7	63,2	54,0

Tableau 38 : Taux d'emploi par sexe. Source : Office statistique de la République de Slovénie.

Le pourcentage de personnes économiquement actives (parmi la population en âge de travailler, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 64 ans) était plus élevé dans la zone CA (63,9% des communes, soit 39 sur 62) que dans l'ensemble de la Slovénie (58,7%). Dans toutes les communes qui ne sont que partiellement situées dans la zone CA, le taux d'activité était plus élevé, sauf dans les communes de Maribor (53,8%) et de Rače-Fram (58,3%). La différence entre le plus haut et le plus bas taux d'activité dans la zone CA était de 14,3 points de pourcentage, le taux le plus élevé ayant été enregistré dans la commune de Železniki (65,2%), tandis que le plus bas était enregistré dans la commune de Ribnica na Pohorju (50,8%). En 2011, on relevait principalement des taux d'activité économique plus bas dans les communes de la partie orientale de la zone Convention alpine – les régions de Pohorje et les Alpes Karavanke orientales.

Toutes les communes de la Convention alpine affichent des taux de salariés et de travailleurs indépendants plus élevés chez les hommes que chez les femmes.

En 2011 (recensement 2011), le taux d'activité économique (proportion de personnes économiquement actives dans la population en âge de travailler) dans la zone CA était de 63,5% pour les hommes et de 54% pour les femmes (soit une différence de 9,5 points de pourcentage), les écarts de taux entre les hommes et les femmes économiquement actifs s'étageant entre un maximum de 19,5 points de pourcentage (commune de Podvelka) et seulement 2,5 dans la commune de Solčava.

En 2011, le taux d'activité économique pour les femmes dans la zone CA ne s'écartait pratiquement pas du taux global slovène, mais on pouvait relever des différences significatives d'une commune à l'autre de la Convention alpine, où les valeurs s'étagaient de 60,3% à 41,2%.

Les pourcentages maximum de femmes économiquement actives étaient enregistrés dans les communes de Logatec (60,3%), Jezersko (59,5%), Solčava et Železniki (59,2%), tandis que le taux était plus bas dans les communes de Ribnica na Pohorju (41,2%) et Podvelka (41,3%) – les deux dernières communes affichant, en matière de taux d'activité économique, les valeurs les plus basses et les différences hommes/femmes les plus marquées.

En 2011, à l'échelon de la Slovénie, la proportion de chômeurs enregistrés dans la population active (c'est-à-dire le taux de chômage enregistré) était de 11,5 (Tableau 39). Parmi les actifs aussi, il y a des différences marquées entre hommes et femmes en matière de chômage. En termes de chômeurs enregistrés, la proportion d'hommes (11,1%) était plus basse que la proportion de femmes (12%).

	Taux de chômage (en %)			Taux de chômage des jeunes (en %) pour la tranche d'âge 15-24 ans		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Slovénie	11,5	11,1	12	24	20,9	30
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL	11,2	10,5	12,2	23,8	20,4	30,5
totalemment dans le territoire de la CA	10,5	9,4	11,9	21,8	18,8	27,7
partiellemment dans le territoire de la CA	11,8	11,3	12,4	25,5	21,8	32,9

Tableau 39 : Taux de chômage pour toutes les tranches d'âge et taux de chômage des jeunes par sexe. Source : Office statistique de la République de Slovénie.

Dans les communes situées dans la zone de la Convention alpine, en 2011, il y avait une proportion globale de 11,2% de chômeurs enregistrés, ce qui ne s'écartait pas sensiblement de la proportion de chômeurs enregistrés à l'échelon national. Dans les communes entièrement situées dans la zone de la Convention alpine, cette proportion était inférieure de 0,7% (soit 10,5%) à celle de l'ensemble de la zone Convention alpine, tandis que, dans les communes situées partiellement en zone de la Convention alpine, cette proportion était plus élevée d'un demi-point (0,5) de pourcentage.

Cette année-là, 25 sur 62 (soit 42%) des communes de la Convention alpine ont affiché un taux de chômage plus élevé que la moyenne slovène (> 11,5%). La différence entre le taux de chômage le plus haut et le plus bas enregistré dans la zone de la Convention alpine était de 12,2 points de pourcentage. En 2011, les communes de Podvelka (16,8%), Ribnica na Pohorju (16,4%) et Ruše (16,2%) et Maribor (16,1%) ont connu le chômage le plus important de la zone de la Convention alpine – avec un taux enregistré de plus de 16%. Toutes ces communes sont situées dans la partie est de la Convention alpine.

Cette même année, d'autres communes de la zone de la Convention alpine ont affiché le taux de chômage le plus bas du pays, la valeur minimum (< 5%) ayant été enregistrée dans la commune de Cerčno (4,6%). Les communes de Železniki (5,1%), Gorenja vas-Poljane (5,4%) et Jezersko (5,6%) se sont, elles aussi, caractérisées par des taux de chômage enregistrés réduits (< 6%).

Toujours la même année (2011), dans la zone de la Convention alpine également, la proportion de chômeurs enregistrés (10,5% pour les hommes) était plus basse que la proportion de chômeuses enregistrées (12,2% pour les femmes), mais la différence entre les deux était légèrement plus élevée (1,7%) qu'à l'échelon national. Dans la plupart des communes de la zone Convention alpine (environ 74,2%), le taux de chômage enregistré pour les femmes était plus élevé que celui des hommes. La différence de taux de chômage entre les femmes et les hommes était légèrement plus élevée (2,4 points de pourcentage) dans les communes situées entièrement dans la zone de la Convention alpine ; dans certaines de ces communes, les différences de taux de chômage entre hommes et femmes étaient très élevées et représentaient les taux maximum enregistrés à l'échelon national. Le taux de chômage des femmes était ici significativement plus élevé que celui des hommes. Dans les communes de Podvelka et de Ribnica na Pohorju, le taux de chômage des femmes dépassait celui des hommes de, respectivement, 14,3 et 14,4 points de pourcentage. De grandes différences (toujours dans le même sens) ont également été relevées dans les communes de Muta (9,1%), Radlje ob Dravi (8,9%), Vuzenica (9,5%), Mežica, Ravne na Koroškem (8,3%), généralement caractérisées par un

taux élevé de chômage des femmes. Les communes qui, en 2011, enregistraient plus de 20% de chômeuses sont : Podvelka (25,3%), Ribnica na Pohorju (24,8%), Muta (21,1%), Radlje ob Dravi (20,4%). Toutes ces communes sont situées entièrement dans la zone de la Convention alpine, soit dans la partie est, soit en Koroška.

En revanche, pour la majorité des communes où l'on enregistre, en 2011, un taux de chômage relativement bas, il y avait aussi une différence réduite, ou même une équivalence, entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes. 25,8% (soit 16 sur 62) des communes de la zone de la Convention alpine ont même enregistré des taux de chômage plus élevés pour les hommes que pour les femmes. Il s'agissait de différences relativement basses – allant de 0,1 à un maximum de 3,9 de points de pourcentage (dans la commune de Solčava, qui affichait par ailleurs un taux de chômage de 13,6%).

En 2011, pour l'ensemble de la Slovénie, le taux de chômage enregistré pour les jeunes appartenant à la tranche d'âge 15-24 ans était de 24 points de pourcentage, avec une très forte différence entre hommes et femmes : la proportion de chômeurs enregistrés (20,9% pour les hommes) dans ce groupe d'âge était en effet inférieure de 9,2 points de pourcentage à la proportion de chômeuses enregistrées (30% pour les femmes).

En 2011, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) relevé dans la zone de la Convention alpine (soit 23,8%) ne s'écartait pas significativement de celui enregistré pour ce groupe d'âge à l'échelon de la Slovénie. Cette même année, on a enregistré ici aussi une forte différence de taux de chômage entre les hommes et les femmes, dont les proportions respectives (20,4% et 30,5%) affichaient une différence de 10,1 points de pourcentage.

Mais, cette année-là, on a enregistré, en termes de taux de chômage, une différence marquée entre les communes, selon qu'elles étaient situées entièrement (21,8%) ou partiellement (25,5%) dans la zone de la Convention alpine.

En 2011, dans 43,5% (soit dans 27 sur 62) des communes de la Convention alpine, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) a été plus élevé que celui enregistré au niveau national (24%) pour ce même groupe d'âge, avec des différences considérables d'une commune de la Convention alpine à l'autre, le maximum ayant été relevé à Lovrenc na Pohorju, (48,1%) et le minimum à Gorenja vas-Poljane (4,2%), soit une différence de 43,8 points de pourcentage.

SUISSE

Les données pour cette étude sur le marché suisse de l'emploi sont tirées de bases de données publiques et sont disponibles pour le niveau NUTS 3 (cantonal). Pour autant que le niveau d'analyse géographique ne soit pas aussi détaillé que le niveau municipal, ces données n'en permettent pas moins de comparer trois principales typologies de cantons : ceux situés entièrement dans le périmètre de la Convention alpine, ceux qui y sont situés seulement en partie et ceux se trouvant entièrement situés hors de ce périmètre. En outre, on peut tirer des conclusions supplémentaires en comparant les valeurs fournies pour ces trois typologies de cantons avec les moyennes nationales suisses.

Trois principaux indicateurs sont pris en compte dans la présente analyse sur le marché de l'emploi : le taux d'inactivité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Il s'agit des mêmes indicateurs que ceux analysés dans la section générale du Rapport RSA 5. Ce choix reflète l'exigence d'obtenir des informations qui, bien que collectées à un niveau géographique différent, soient comparables avec celles des autres pays alpins.

Concernant le premier indicateur (taux d'inactivité), les cantons qui rentrent entièrement dans le périmètre de la Convention alpine ont en général des valeurs plus élevées que la moyenne nationale suisse (19,8) ; le taux d'inactivité le plus haut (28) est enregistré dans le canton du Tessin. Signalons des exceptions notables dans les cantons d'Obwalden, Glarus et Appenzell A. Rh., dont les taux d'inactivité sont équivalents ou seulement légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

En revanche, les deux cantons qui ne rentrent que partiellement dans le périmètre de la Convention alpine et ceux situés entièrement à l'extérieur ont des taux d'inactivité plus bas que la moyenne nationale suisse. En général, ces différences semblent être liées à la fois à des caractéristiques spécifiquement alpines et à des caractéristiques spécifiques nationales.

D'un côté, le taux d'inactivité le plus élevé observable dans la zone alpine suisse peut être associé, entre autres facteurs, à des présences plus importantes de population âgée. À titre d'exemple, le taux de personnes de plus de 65 ans dans le Tessin (qui est, parmi les cantons alpins, celui ayant le taux d'inactivité le plus élevé) est de 21%, tandis que dans le Glarus – l'un des cantons alpins ayant l'un des plus bas taux d'inactivité - il s'élève à 8,1%. De l'autre, les données affichent des caractéristiques « nationales » : le taux d'inactivité ne peut alors être directement associé au fait qu'un canton soit ou non situé dans le périmètre de la Convention alpine, mais plutôt, semble-t-il, à la situation socioéconomique et au marché de l'emploi spécifiques de la Suisse et des différents cantons.

Les mêmes dynamiques peuvent être relevées si l'on analyse le taux d'emploi au niveau cantonal (voir annexe D).

En termes de moyenne, les cantons entièrement situés dans le périmètre de la Convention alpine ont un taux d'emploi (74,4) inférieur au taux moyen suisse (79,4). Cela se justifie certainement par les taux réduits de certains cantons, si l'on considère que la moitié des dix cantons entièrement inclus dans le périmètre de la Convention alpine affichent

des taux qui sont même plus élevés que le taux moyen suisse. Les cantons affichant des taux réduits sont ceux du Tessin (66,2), du Valais (74,2) et de l'Uri (76,5), tandis que les cantons de l'Appenzell-Ausserrhoden (80,3), du Glarus (80,5) et de l'Obwalden (82,5) affichent des valeurs supérieures à la moyenne.

Dans l'ensemble, les cantons qui ne rentrent qu'en partie dans le périmètre de la Convention alpine ont une situation hétérogène, qui semble indiquer que les taux d'emploi sont liés davantage à une situation territoriale et interne spécifique qu'au fait qu'un canton appartienne ou non au périmètre de la Convention alpine.

Concernant les données sur le taux de chômage, on n'y dénote pas non plus de modèles nettement liés aux Alpes. Parallèlement aux valeurs affichées pour le taux d'emploi, les cantons situés dans le périmètre de la Convention alpine affichent généralement un taux moyen de chômage inférieur à la moyenne suisse nationale (4,2). Parmi ces cantons, celui de l'Uri (1,3) et de l'Obwalden (1,3) affichent les taux de chômage les plus bas de tout le pays. Néanmoins, les cantons du Tessin et du Valais, tous deux entièrement situés dans le périmètre de la Convention alpine, ont des valeurs supérieures à la moyenne nationale. Comparés aux cantons qui ne sont pas situés dans le périmètre de la Convention alpine et à ceux qui ne s'y trouvent qu'en partie, ils viennent confirmer le modèle « hétérogène » mentionné plus haut : grosso modo, le taux moyen global de chômage dans les cantons situés en zone non alpine est plus élevé que le taux national (5,2), avec des différences au niveau cantonal (comme par exemple dans le canton de Genève, qui a le taux de chômage le plus élevé du pays : 10,7).

Somme toute, les cantons situés en partie dans le périmètre de la Convention alpine ont globalement le taux de chômage moyen le plus bas des trois typologies considérées (4,6), comparé à la moyenne suisse. Néanmoins, de même que pour les autres typologies de cantons, on peut relever des différences internes : par exemple, les cantons de Fribourg (5) et de Vaud (7,7) ont des taux de chômage qui sont plus élevés, et même sensiblement, que la moyenne nationale. Pour conclure, disons qu'il n'est pas possible d'affirmer que le marché de l'emploi dans les cantons suisses situés dans le périmètre de la Convention alpine se démarque de manière nette de celui des zones suisses non alpines. Ici aussi, les forces motrices locales et la situation nationale semblent jouer un rôle plus important.

3.3 ÉDUCATION

L'éducation joue un rôle vital dans le contexte tant économique que social, et le développement de ce secteur peut fournir d'importantes informations quant au développement des dynamiques démographiques (Eurostat, 2010). La présence d'écoles et d'universités dans un territoire et les distances de migration pendulaire vers les structures d'éducation peuvent influencer sur la présence de jeunes et de leurs familles, du moins pendant la période des études. En outre, le niveau d'éducation, le marché de l'emploi et les tendances démographiques sont dynamiquement imbriqués. La population plus jeune et mieux qualifiée est généralement plus mobile que la population plus âgée ; par conséquent, l'absence d'une offre d'emplois adéquate pour les jeunes possédant des qualifications est susceptible de les pousser à se déplacer vers des zones péri-alpines, où ils trouveront de meilleurs taux d'emplois hautement qualifiés. Ce phénomène, commun aux deux zones de montagne, ainsi qu'à d'autres zones géographiquement marginales, est également connu sous le nom de « fuite des cerveaux », en d'autres termes l'émigration d'une population active qualifiée vers des zones plus favorables offrant de meilleures

opportunités (Corrado et al., 2013). Ce phénomène peut en fait s'appliquer à différents segments de la société, mais semble particulièrement évident quand il touche des jeunes dans le processus d'accès à une éducation supérieure.

La situation générale de la zone alpine est très hétérogène quant au taux de diplômés universitaires par rapport au nombre total de résidents de plus de 15 ans, pour les communes des huit pays alpins. La raison en est que la politique en matière d'éducation peut être fortement influencée par les systèmes éducatifs présents dans les différents pays alpins, ce qui fait que l'on assiste à une distribution spatiale du niveau d'éducation qui relève davantage du niveau « pays » que de « caractéristiques alpines spéciales ». En outre, les systèmes éducatifs nationaux varient les uns par rapport aux autres en termes de durée, statut social ou autres caractéristiques, produisant ainsi des qualifications finales qui ne sont pas entièrement comparables.

Ces modèles sont nettement présents dans la distribution du taux d'achèvement des études secondaires et supérieures. Dans cette section, comme pour le chapitre sur le marché de l'emploi, les données pour l'Allemagne et la Suisse ont été collectées au niveau NUTS 3 ; leur représentation cartographique est donc montrée dans l'annexe D.

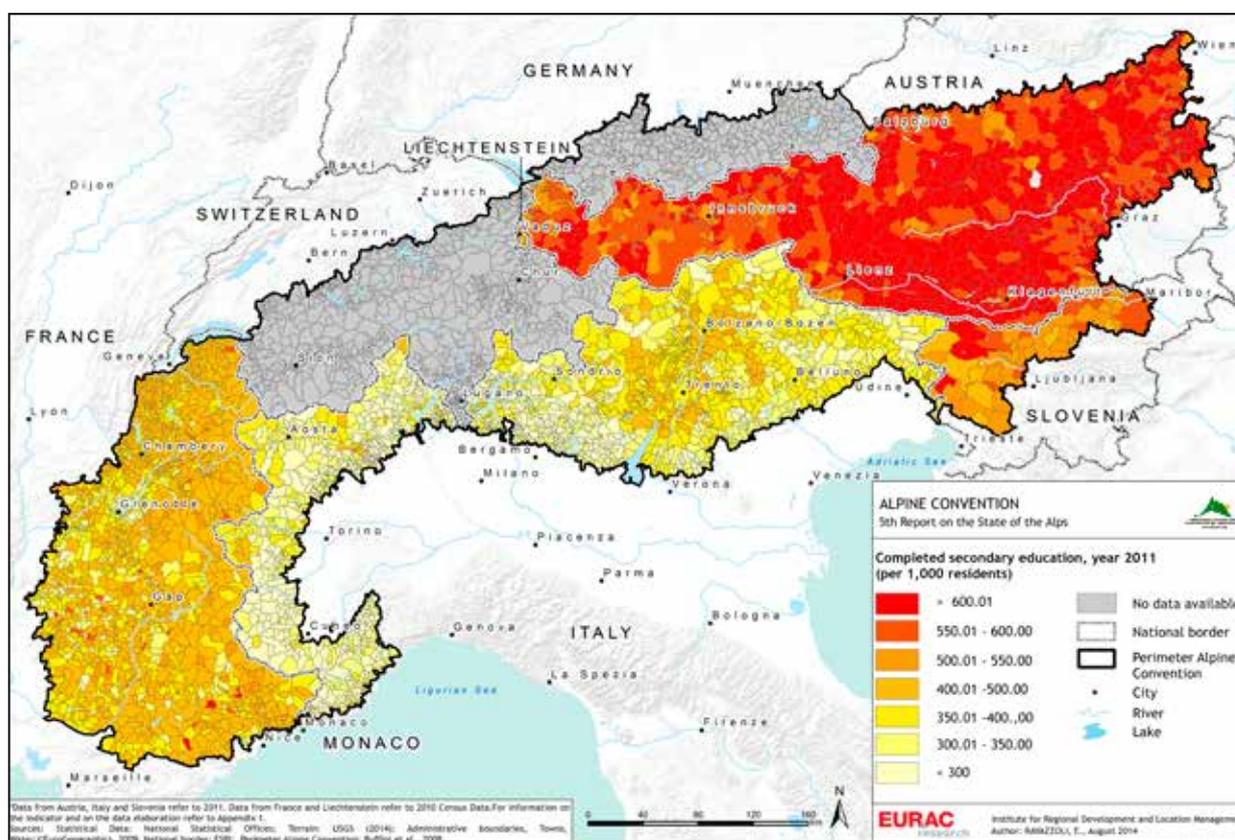


Figure 40 : Taux d'achèvement des études secondaires (pour 1 000 résidents).

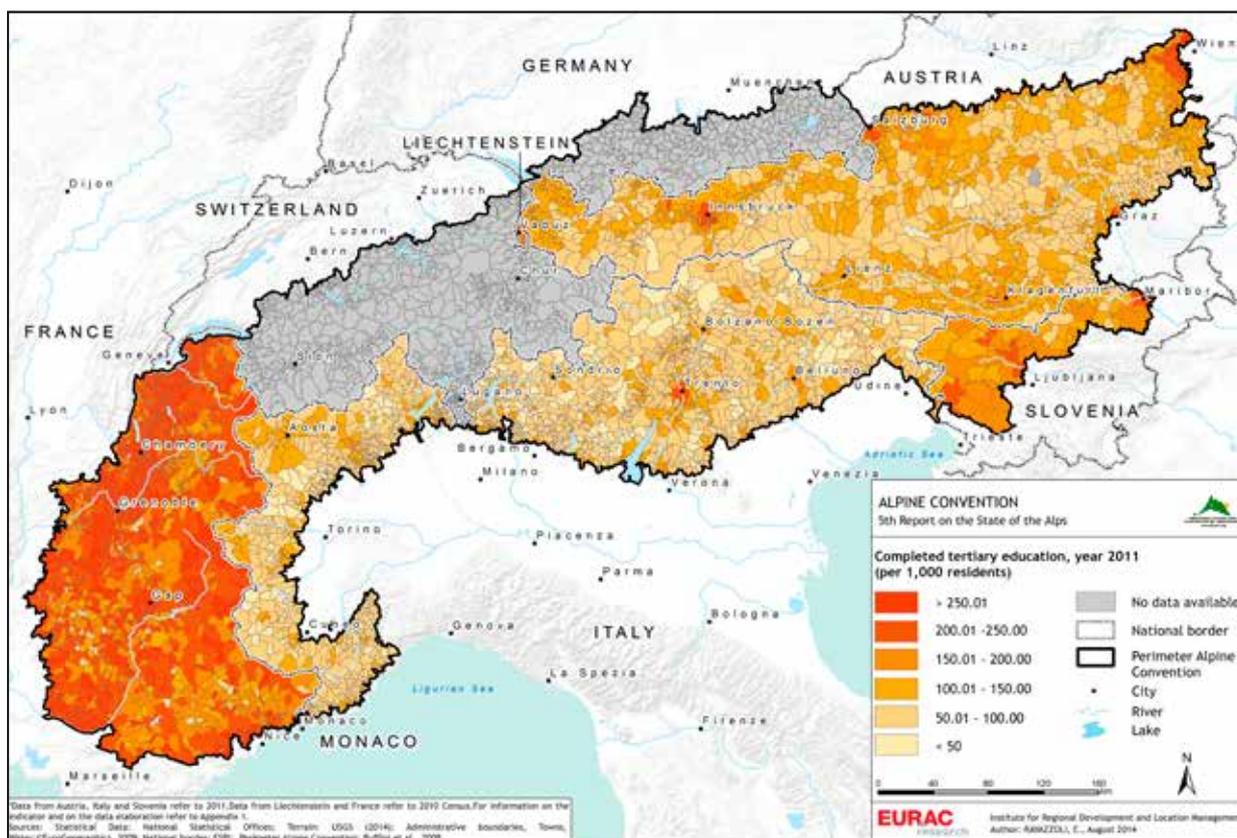


Figure 41 : Taux d'achèvement des études supérieures (pour 1 000 résidents).

Contributions nationales

ALLEMAGNE

Pour cette étude nationale, les données concernant les niveaux d'éducation de la population alpine allemande proviennent de bases de données publiques et sont disponibles au niveau NUTS 3, comprenant également deux unités administratives principales : les districts (Kreise) et les villes-districts (Kreisfreie Städte).

L'analyse des dynamiques en matière d'éducation est basée sur deux indicateurs principaux : le taux de population ayant suivi des études secondaires et le taux de population ayant accompli des études supérieures. Compte tenu des différences pouvant exister entre les systèmes éducatifs dans l'ensemble des Alpes, il convient de spécifier que, lorsque nous parlons d'études secondaires, nous nous rapportons ici à la CITE (Classification internationale type de l'éducation, de l'UNESCO) niveaux 3 et 4 (Sekundarbereich II et Nichttertiäre Bildung nach dem Sekundarbereich), tandis que, par le terme « études supérieures », nous nous rapportons aux niveaux CITE 5 et 6 (Tertiärbereich Stufe I et II) (EUROSTAT, 2014).

Le niveau d'éducation est, sous de nombreux plans, lié à d'autres facteurs sociaux et démographiques. En l'espèce, dans le contexte allemand, les niveaux d'éducation supérieure sont encore associés à des possibilités d'emploi plus élevées, malgré les changements notables qui se vérifient sur le marché de l'emploi (Bundesministerium für Bildung und Forschung, 2014). En outre, une éducation supérieure est également associée à des facteurs de santé, les personnes ayant fait davantage d'études tendant à être plus actives. Enfin, l'éducation est liée aussi à des aspects sociaux tels que l'intérêt et la participation politiques (ibid., 2014).

Cernant le taux de population ayant suivi le second cycle du secondaire, les districts et villes-districts alpins allemands affichent des niveaux s'étageant de 432 résidents sur 1 000 (la valeur la plus basse, dans la ville-district de Kaufbeuren) à 531 (la valeur la plus haute, pour les districts d'Ostallgäu et d'Oberallgäu). Dans l'ensemble, à l'exception de la valeur précitée de la ville-district de Kaufbeuren et de la valeur enregistrée dans le district de Berchtesgadener Land (447), tous les districts alpins allemands affichent, en matière d'études secondaires, des valeurs plus élevées que la moyenne bavaroise (459) et que la moyenne allemande (460).

L'analyse du niveau d'éducation supérieure fournit un panorama complémentaire à celui du niveau d'éducation secondaire. Le taux de résidents (pour 1 000 habitants) ayant un niveau d'études supérieures dans la zone alpine allemande s'étage entre 105 (la valeur la plus basse) à Ostallgäu et 168 (la valeur la plus haute) dans le district de Miesbach.

En général, les districts et villes-districts alpins allemands affichent des valeurs d'études supérieures plus basses, parfois sensiblement, que les moyennes bavaroise (147) et allemande (150). À part la valeur précitée pour le district de Miesbach, seules deux autres unités administratives alpines affichent des taux d'études supérieures plus élevés que les moyennes bavaroise et allemande : la ville-district de Rosenheim (avec 148 habitants sur 1 000 ayant accompli un cycle d'études supérieures) et le district de Berchtesgadener Land (168 habitants sur 1 000 ayant un niveau d'études supérieures).

Globalement, les données montrent que, même s'il apparaît des différences selon la situation socioéconomique spécifique et l'offre éducative dans les différents districts (et en-dehors du fait que la participation de la population à l'éducation secondaire et supérieure en Bavière de 1998 à 2013 a augmenté, d'après le Bundesministerium für Bildung und Forschung, 2014), les zones alpines allemandes affichent encore des niveaux d'études supérieures plus bas que les taux moyens bavarois et allemand. Sauf certaines exceptions localisées, ce taux réduit d'études supérieures affiché par les zones alpines allemandes semble directement associé à un taux d'études secondaires qui, lui, est plus élevé que les moyennes bavaroise et allemande.

En conclusion, on peut affirmer que, par rapport aux moyennes nationales, les résidents des zones alpines allemandes ont des taux d'études secondaires plus élevés, mais des taux plus bas d'études supérieures. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le fait que les personnes ayant accompli des études supérieures peuvent avoir tendance à se concentrer en-dehors des zones de montagne, où les opportunités d'emploi correspondraient mieux au niveau d'éducation acquis.

AUTRICHE

Une comparaison entre régions alpines et non alpines laisse apparaître que, par rapport aux résidents des régions non alpines et aux moyennes nationales, ceux des régions alpines autrichiennes ont des taux plus élevés en matière d'études secondaires, associés à des taux inférieurs en matière d'éducation supérieure. En 2011, 56,8% de la popu-

lation totale avait achevé des études secondaires, avec un taux plus élevé dans les régions alpines (58,6%) que dans les régions non alpines (55,7%). Quant au taux d'études supérieures, il intéressait 14,8% de la population totale dans l'ensemble du pays, contre seulement 13,6% dans les zones alpines, mais atteignait 15,6% dans les zones non alpines.

	Total			Hommes			Femmes		
	Région alpine	Région non alpine	Total Autriche	Région alpine	Région non alpine	Total Autriche	Région alpine	Région non alpine	Total Autriche
Études secondaires (%)	58,6	55,7	56,8	62,4	59,1	60,4	55,3	52,3	53,5
Études supérieures (%)	13,6	15,6	14,8	16,3	17,9	17,2	11,1	13,5	12,6

Tableau 40 : Taux d'études secondaires et supérieures en Autriche (2011).

Pour ce qui touche aux différences de genre, il peut être observé que, dans la zone tant alpine que non alpine, les deux indicateurs affichent des valeurs plus élevées pour les hommes que pour les femmes. Quant au niveau d'études secondaires atteint, les différences entre régions alpines et non alpines ne sont pas beaucoup plus importantes pour les hommes que pour les femmes, tandis que, en matière d'études supérieures, elles sont plus marquées pour les femmes que pour les hommes.

La distribution régionale de la population ayant suivi des études supérieures est étroitement liée aux agglomérations, tandis que les zones rurales ont des taux nettement inférieurs, du fait de l'absence général d'emplois adéquats. Cela est particulièrement vrai pour les zones rurales isolées, par exemple dans le Tyrol et en Styrie. Par contre, les zones suburbaines affichent généralement des taux très élevés de personnes ayant accompli des études universitaires, comme on peut le voir par exemple autour des villes d'Innsbruck et de Salzbourg et dans de nombreuses communes du Wienerwald, directement à l'ouest et au sud-ouest de Vienne, qui appartiennent elles aussi à la zone de la Convention alpine.

FRANCE

Le niveau d'éducation de la population alpine est significativement plus élevé que la moyenne nationale (4 points de plus pour les études secondaires et 3 points pour les études supérieures), du fait que l'emploi dans les villes (notamment Grenoble et Genève) est hautement qualifié. Le niveau d'éducation de la population vivant dans la partie centrale de la zone étudiée, loin des grandes villes, n'est pas significativement plus bas que la moyenne nationale, sauf en matière d'études supérieures (post-bac) : cela s'explique probablement par l'arrivée de retraités et semi-retraités venus de Paris et d'autres grandes villes françaises.

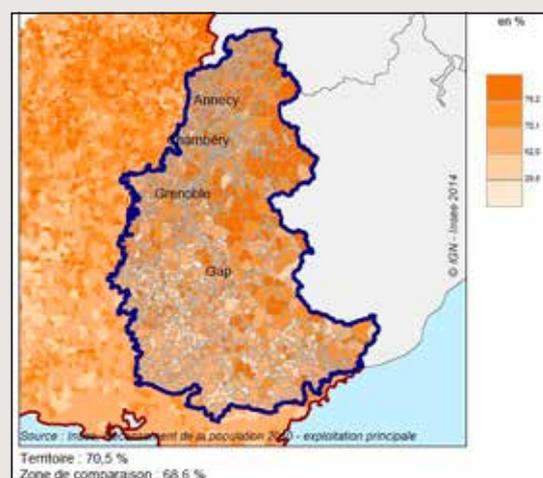


Figure 42 : Taux d'achèvement des études secondaires dans les Alpes françaises, 2010.

ITALIE

L'Italie est un pays où, depuis toujours, les niveaux d'éducation de la population sont plus bas que dans les autres pays européens. Bien que cet écart tende depuis quelques années à s'amenuiser, les distances sont encore évidentes. À l'échelon national, moins de la moitié de la population âgée de 15 ans ou plus a achevé des études secondaires ou supérieures. Observons que, pendant les années prises en considération, on relève une croissance du taux de population ayant ces qualifications, mais il s'agit d'un phénomène dont les variations sont extrêmement longues à évaluer. Dans les Alpes occidentales, environ un tiers de la population avait, en 2007, accompli des études secondaires, tandis qu'en 2013 la proportion était passée à 35,3%, affichant un profil très semblable à la moyenne nationale. Les Alpes

orientales affichent des pourcentages légèrement plus élevés et en 2013 la population ayant accompli des études secondaires dépasse les 40%. Dans la mesure où l'indicateur de genre peut être observé, mentionnons un léger écart en faveur des hommes, soit environ 3 points de pourcentage, qui est constant sur toute la période et dans toutes les zones géographiques considérées.

Personnes (>15) qui ont fini leurs études secondaires	Total			Hommes			Femmes		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
2007	33,3	36,2	33,3	34,7	37,9	34,6	32,0	34,6	32,1
2010	33,8	38,9	34,5	34,4	40,6	36,1	33,2	37,2	33,1
2013	35,3	40,7	35,8	36,7	43,1	37,2	33,9	38,5	34,5

Tableau 41 : Taux d'achèvement des études secondaires en Italie, 2007-2013.

La situation est très différente si nous considérons la population de 15 ans et plus ayant suivi des études supérieures. Les deux zones alpines affichent des pourcentages plus bas que le contexte national, particulièrement dans l'ouest (en 2013, 9,2% dans les Alpes occidentales, 11,1% dans les Alpes orientales et 12,3% en Italie). Dans toutes les zones, toutefois, même cet indicateur est en croissance et il confirme la lente tendance des jeunes générations à atteindre un niveau d'éducation supérieur. Sur la base de cet indicateur, on observe que les femmes ont un meilleur résultat que les hommes : où que ce soit, l'avantage des femmes s'exprime par des valeurs d'environ 1-1,5 points de pourcentage plus élevées que celles des hommes. En 2013, dans les Alpes occidentales, la distance est même plus considérable, la part des femmes ayant accompli des études supérieures étant de 10,6%, contre 7,8% pour les hommes.

Personnes (>15) qui ont fini leurs études supérieures	Total			Hommes			Femmes		
	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie	Alpes occidentales	Alpes orientales	Italie
2007	7,7	9,1	10,2	7,1	9,6	9,9	8,2	8,7	10,5
2010	8,3	9,8	11,1	7,7	9,6	10,6	8,8	9,9	11,5
2013	9,2	11,1	12,3	7,8	10,3	11,6	10,6	11,9	12,9

Tableau 42 : Études supérieures en Italie, 2007-2013.

La présence, dans les Alpes, de personnes ayant un niveau d'éducation secondaire dépasse la moyenne nationale, et inversement en ce qui concerne les études supérieures ; cela peut s'expliquer par des raisons liées à l'économie et aux structures de production des territoires alpins, qui requièrent des capacités plus pratiques et techniques, susceptibles de s'appliquer dans les activités manufacturières et dans les activités d'hébergement et de restauration qui caractérisent ces zones. En outre, la population du nord a toujours affiché des niveaux d'éducation supérieure plus élevés que ceux assurés par l'éducation supérieure des générations plus âgées, qui bénéficiaient toutefois ici d'une éducation secondaire plus importante que le reste du pays.

SLOVÉNIE

En Slovénie, conformément aux recommandations internationales, l'éducation est accompagnée pour les personnes âgées de 15 ans ou plus, même si une grande majorité d'enfants continuent leurs études après le primaire. Une recherche plus détaillée montre que, pendant la dernière décennie, le niveau d'éducation en Slovénie a augmenté grâce au développement d'un réseau de collèges et universités, de nombreuses formes nouvelles d'éducation (par ex., e-apprentissage) et une forte augmentation de la participation aux études supérieures.

	Taux d'achèvement des études secondaires (pour 1 000 résidents âgés de 15 ans ou +)*			Études supérieures (pour 1 000 résidents âgés de 15 ans ou +) **		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Slovénie	533,5	600,5	468,7	174,9	152,7	196,3
Communes (LAU 2) dans le territoire de la CA - TOTAL:	544,7	613,4	478,0	173,0	151,8	193,6
totalemment dans le territoire de la CA	542,9	616,6	470,8	151,7	130,0	172,8
partiellement dans le territoire de la CA	546,0	610,9	483,3	188,8	168,0	208,9

Tableau 43 : Niveaux d'éducation atteints en Slovénie. Source : Office statistique de la République de Slovénie, 2011.

*Taux d'achèvement des études secondaires : études professionnelles de courte durée 2ème cycle, études professionnelles 2ème cycle, études techniques, études générales 2ème cycle. **Études supérieures : enseignement supérieur de type court (1er degré), enseignement supérieur professionnel, 1er cycle d'études supérieures, études professionnelles supérieures (1er degré) etc., 2ème cycle d'études supérieures, études professionnelles supérieures (1er degré) etc., « Magisterij » de sciences (1er degré), etc. Doctorat en sciences.

En 2011, en Slovénie, sur 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans, 533,5 ont suivi des études secondaires, les hommes étant plus nombreux que les femmes (respectivement 600,5 contre 468,7)

Dans la dernière décennie, le nombre de personnes ayant suivi un enseignement général secondaire de 1er et 2ème cycles a augmenté ; il convient de signaler que le nombre de personnes ayant suivi un enseignement professionnel secondaire de 1er et 2ème cycles s'est sensiblement réduit. La raison d'une telle baisse de marché pour ce groupe éducatif réside, en partie, dans le fait que les jeunes générations n'ont guère envie de s'inscrire dans des lycées et collèges professionnels et, en partie, dans le fait que ceux qui ont fait des études de ce genre les poursuivent souvent dans d'autres programmes d'études secondaires.

En Slovénie, comme prévu, le nombre de personnes n'ayant pas complété leur cycle primaire a rapidement diminué dans la dernière décennie, ce niveau d'éducation se rapportant principalement à des personnes qui ne sont plus actives (61% des personnes ayant ce type d'éducation ont plus de 64 ans).

Dans la zone de la Convention alpine en 2011, sur 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans, 544,7 avaient accompli des études secondaires, ce qui représente un taux légèrement plus élevé que le niveau national slovène (533,5). De même que dans l'ensemble du pays, pour cette même année, il y a eu plus d'hommes que de femmes ayant suivi des études secondaires (613,4 contre 478,0 pour 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans).

En 2011, plus de la moitié (et précisément 55,6%) des communes de la Convention alpine avaient une proportion de personnes ayant accompli des études secondaires supérieure à celle enregistrée la même année pour l'ensemble du pays. La plus haute proportion de personnes ayant suivi des études secondaires (sur 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans) a été enregistrée dans la commune de Kanal (527,5) et la plus basse dans la commune de Cerčno (465,5).

En 2011, en Slovénie, un habitant sur six de plus de 15 ans avait au moins reçu une éducation supérieure. Ainsi, sur 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans, on en a enregistré 174,9 ayant au moins reçu une éducation supérieure, le nombre des femmes (196,3) dépassant d'un tiers celui des hommes (152,7). Dans la zone de la Convention alpine, cette même année, le taux de personnes ayant au moins reçu une éducation supérieure (173,0 pour 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans) n'était que très légèrement inférieur au taux national. Sur l'ensemble des communes de la Convention alpine, 23,8% ont affiché une proportion de personnes ayant accompli des études supérieures plus élevée que le taux national. La plus haute proportion de personnes (sur 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans) ayant au moins reçu une éducation supérieure a été relevée dans la commune de Žirovnica (228,8) et la plus basse dans la commune de Podvelka (79,9). Toutefois, une étude plus détaillée a montré une différence significative entre les communes, selon qu'elles sont situées entièrement ou seulement en partie dans la zone de la Convention alpine. Dans le dernier cas, sur 1 000 personnes âgées

de plus de 15 ans, la proportion de personnes ayant au moins reçu une éducation supérieure était plus élevée (188,8) que pour la Slovénie dans son ensemble (174,9). Cette information coïncide avec le fait que ces communes abritent des centres urbains plus importants.

En revanche, dans les communes qui rentrent entièrement dans la zone de la Convention alpine, la proportion de personnes ayant au moins reçu une éducation supérieure était plus basse (151,7) qu'à l'échelon national. Aussi bien dans la zone CA qu'à l'échelon de la Slovénie, sur 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans, il y a plus de femmes que d'hommes ayant au moins reçu une éducation supérieure (193,6 contre 151,8).

SUISSE

La présente étude sur l'éducation est basée sur des données provenant de bases de données publiques, qui sont disponibles pour le niveau NUTS 3 (cantonal). L'analyse compare les cantons qui sont entièrement situés à l'intérieur du périmètre de la Convention alpine, ceux qui n'y rentrent qu'en partie et ceux qui se trouvent entièrement à l'extérieur. En outre, les données sont comparées avec les données nationales suisses.

L'analyse du secteur de l'éducation est basé sur deux principaux indicateurs : le taux de population ayant atteint un niveau d'éducation secondaire et le taux de population ayant accompli des études supérieures. Pour des raisons de comparabilité avec les autres données analysées dans la partie générale du rapport et dans les contributions nationales des autres pays alpins, les indicateurs ont été calculés comme le nombre de personnes ayant suivi des études secondaires ou supérieures sur 1 000 habitants de plus de quinze ans. Aussi les valeurs indiquées ici pour les indicateurs peuvent-elles varier par rapport à celles affichées dans d'autres publications statistiques, par exemple dans l'Atlas statistique de la Suisse, où les pourcentages sont calculés sur la population totale de plus de 25 ans (BFS, 2014). En outre, du fait des différences pouvant exister entre les systèmes éducatifs sur l'ensemble des Alpes, il convient de mentionner également que, quand nous parlons de niveau d'éducation secondaire, nous nous rapportons ici au second cycle des études secondaires (Sekundarstufe 2), tandis que, sous le terme « études supérieures », nous regroupons universités et instituts de technologie (Eidgenössische Technische Hochschulen), universités de sciences appliquées (Hochschulen) et établissements de formation professionnelle avancée.

Concernant le taux de population ayant terminé leurs études secondaires, les données affichent un cadre hétérogène aussi bien pour les cantons entièrement situés dans le périmètre de la Convention alpine que pour les autres cantons.

En général, les cantons entièrement situés dans le périmètre de la Convention alpine affichent le taux le plus élevé de personnes ayant accompli des études secondaires : 473,9 contre 470,2 pour les cantons partiellement situés dans le périmètre de la Convention alpine, 459 pour ceux entièrement situés à l'extérieur du périmètre de la Convention alpine et 468,9 pour la Suisse dans son ensemble. Les valeurs pour les cantons alpins vont d'un minimum de 451,5 (canton du Tessin) à un maximum de 536,8 (canton d'Appenzell-Innerrhoden) ; dans les cantons partiellement alpins, les valeurs s'étagent entre 388,5 (Vaud) et 515,2 (Berne). Entre les cantons alpins et partiellement alpins, les niveaux d'études secondaires apparaissent tout à fait homogènes, les différences éventuelles pouvant s'expliquer davantage par des caractéristiques internes liées au canton que par la position de celui-ci vis-à-vis du périmètre de la Convention alpine. En revanche, une différence plus importante (quoique toujours limitée) en matière de niveau d'études secondaires peut être observée entre, d'une part, les cantons entièrement ou partiellement situés dans le périmètre de la Convention alpine et, de l'autre, ceux appartenant à la zone non alpine.

L'analyse du niveau d'éducation supérieure fournit un panorama complémentaire à celui du niveau d'éducation secondaire. Le taux moyen de personnes ayant accompli des études supérieures dans les cantons entièrement situés dans le périmètre de la Convention alpine est plus bas (218,8) que la moyenne nationale suisse (265,9). On observe également un taux moyen plus bas dans les cantons qui sont seulement partiellement situés dans la zone Convention alpine (251,9), tandis que les cantons entièrement situés en-dehors de ce périmètre ont un taux moyen (290) supérieur non seulement à celui des cantons alpins, mais aussi à celui de la Suisse dans son ensemble.

En conclusion, même si les niveaux d'éducation semblent liés aux caractéristiques cantonales, il existe des différences selon que les cantons relèvent (totalement ou en partie) de la zone alpine ou qu'ils se trouvent entièrement hors de celle-ci, les premiers affichant des niveaux plus élevés en termes d'études secondaires et plus bas en termes d'études supérieures. Cela laisse place à deux interprétations possibles : d'une part, il se peut que les personnes ayant un niveau de qualification plus élevé tendent à se concentrer plus près des zones urbaines suisses non alpines, susceptibles de présenter une offre d'emploi correspondant mieux au niveau d'éducation atteint ; de l'autre, on peut supposer que les personnes résidant plus près des zones urbaines sont plus en mesure d'obtenir un niveau de qualification plus élevé, compte tenu de la proximité d'établissements supérieurs.

Bonnes pratiques

L'expérience d'apprentissage combiné à l'Université de la Montagne (Italie)

Enjeux :

- Mettre en place des opportunités éducatives pour les jeunes des montagnes (par ex., en créant des écoles primaires dans les zones peu peuplées, des établissements de formation professionnelle axée sur les activités traditionnelles, des universités permettant d'éviter l'émigration et la fuite des cerveaux).
- Créer des emplois qualifiés pour gérer les phénomènes de fuite des cerveaux.
- Envisager des solutions innovantes pour assurer des services dans les zones peu peuplées.
- Utiliser l'innovation en tant que moteur de développement durable susceptible de préserver la culture et la population.

Type de mesure :

Action pilote : Université de la Montagne à Edolo (province de Brescia).

Financement :

Accord-cadre entre le Ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche et l'Université de Milan (accord n° 1293, du 5 août 2011) – affirmation d'Edolo comme Centre d'excellence « Université de la Montagne ». Cet accord-cadre vise à consolider et renforcer le campus d'Edolo en favorisant son évolution comme centre d'excellence universitaire.

Contexte :

Le centre veut promouvoir et expérimenter des formes d'innovation méthodologique et opérationnelle spécialement axées sur les caractéristiques, la complexité et les besoins des zones de montagne, en activant une offre de formation toujours plus qualifiée et diversifiée, ainsi que des recherches performantes sur les enjeux en matière de ressources et de priorités pour le développement des zones en question.

L'Université de la Montagne s'est notamment lancée dans une importante expérimentation en matière de méthodes d'enseignement pour des formations axées sur le thème « montagne ». En particulier, la méthode de l'apprentissage mixte connaît une abondante utilisation dans les différents séminaires de formation et de spécialisation de niveau universitaire réalisés à Edolo.

Ce type de méthode répond parfaitement aux objectifs établis par l'Université de la Montagne dans le cadre de cette initiative :

- Faciliter la diffusion d'informations et de formation à tous les sujets s'intéressant, à quelque titre que ce

soit, aux enjeux liés à la valorisation et à la protection des territoires montagneux sous toutes leurs formes ;

- Soutenir l'auto-formation de vastes couches de population, y compris celles résidant dans des zones de montagne désavantagées et isolées, sur les thèmes de la valorisation et la protection des territoires montagneux, en utilisant pour cela une méthode d'enseignement flexible, libre de toute contrainte spatio-temporelle et accessible à tous.

Les points forts de l'expérience de l'Université de la Montagne sont, indéniablement, son implantation solide dans les territoires montagneux et l'accent mis sur des sujets concernant le développement et la valorisation de ces territoires, sous toutes leurs formes.

L'expérience se déroule sur deux niveaux d'action différents :

1. Niveau technologique : nouveaux outils d'enseignement :

- Utilisation de salles de classe virtuelles pour des connexions à distance en streaming ou enregistrement vidéo de séminaires, cours et conférences, ensuite disponibles sur les plates-formes d'e-apprentissage existantes ;
- Utilisation d'outils numériques d'enseignement : tableaux numériques intégrés dans les salles de classe virtuelles, plates-formes interactives d'e-apprentissage (Ariel, Moodle, Wiggio/Blackboard), livres et bases de données numériques.

2. Niveau méthodologique : nouvelles stratégies d'enseignement :

- Expérimentation de nouvelles approches pédagogiques : apprentissage complexe et apprentissage coopératif.

Mise en place :

Depuis 2002, l'Université de la Montagne a réalisé, grâce à l'apprentissage à distance (salles de classe virtuelles pour la mise en connexion et pour la transmission à distance de conférences et séminaires), 121 séminaires auxquels ont pris part, en utilisant la salle de classe virtuelle, environ 1 174 personnes (tableau 44).

PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS DE SÉMINAIRE	
Nombre de personnes	Par le biais de la salle de classe virtuelle
3 110	1 174
Total : 4 284	

Tableau 44 : Nombre et type de participants aux activités de séminaire (juillet 2014).

L'apprentissage à distance a significativement élargi la gamme de population bénéficiaire, avec plusieurs salles de classe et entités privées se connectant à partir de différents endroits de l'arc alpin (par ex., Domodossola,

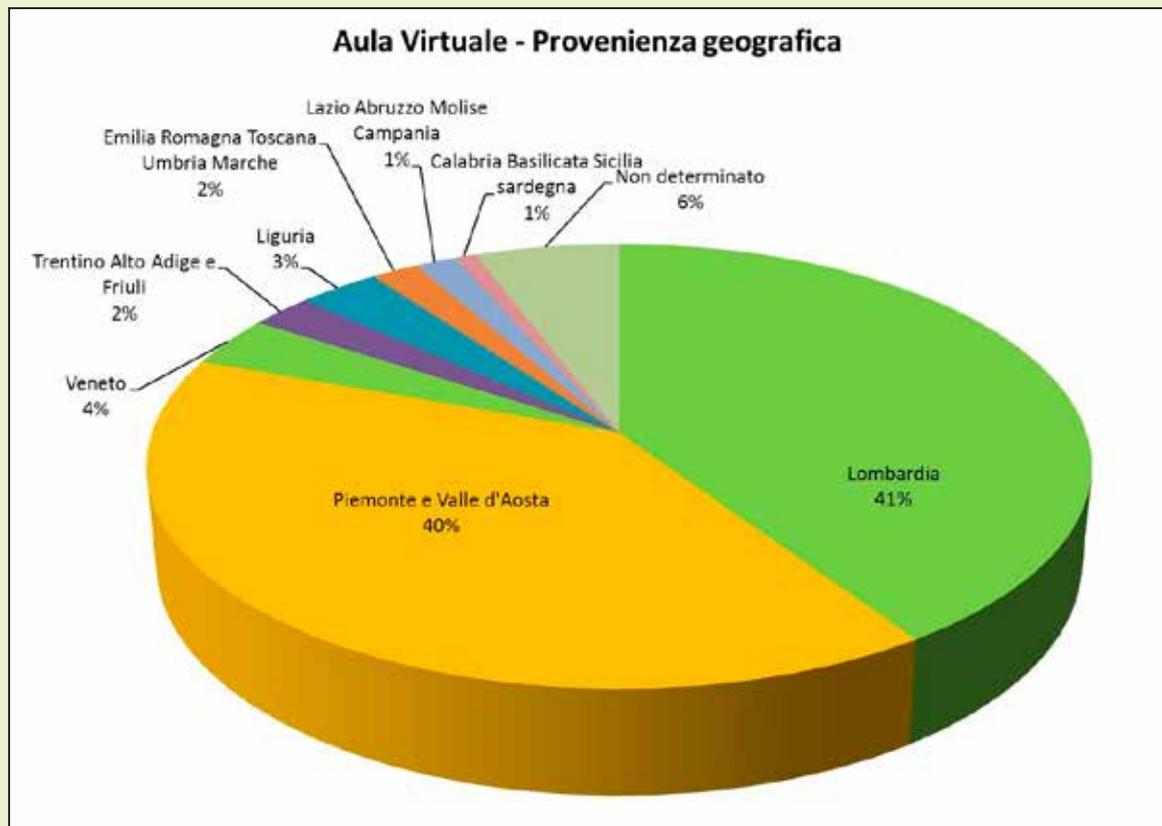


Figure 43 : Salle de classe virtuelle - origine géographique des personnes ayant participé à distance aux activités 2013 -2014.

VB, grâce à la collaboration avec l'association ARS.UNI. VCO). Divers établissements et utilisateurs se sont aussi connectés de **différentes régions italiennes**.

Les personnes qui se connectent sont principalement des employés de bureau ou des techniciens, des travailleurs indépendants, des chefs d'entreprise, y compris des exploitants agricoles, des doctorants ou des membres des associations d'agronomes et de forestiers, des étudiants. Outre les particuliers, certaines collectivités publiques ont elles aussi bénéficié de ce service, mettant leur propre salle à la disposition des utilisateurs intéressés pour la reproduction des séminaires enregistrés, publiés sur la section multimédia du site web Valmont.

La possibilité de voir à plusieurs reprises les séminaires et conférences déjà effectués en se connectant à la page <http://www.valmont.unimi.it/italiano/multimedia/multimedia.html> (où sont publiées les réunions enregistrées à Edolo) a permis de créer un **important dépôt de ressources vidéos, librement accessible**, contribuant ainsi à une plus grande dissémination et mise en commun des connaissances.

La transmission de séminaires via internet a eu de bons retours, aussi bien en termes de nombre de connexions qu'en appréciations données par les utilisateurs. En analysant le nombre de visionnages ex post (il y en a eu 3 029) des enregistrements, depuis septembre 2013, sur la base

du nombre d'accès à chaque enregistrement mis à disposition sur le site en question, il est possible de tracer un cadre quantitatif estimatif des appréciations du public. Depuis 2013, des activités expérimentales d'enseignement par le biais de l'apprentissage mixte ont été mises en place pour des activités de formation institutionnelles (niveau université et spécialisation).

Les destinataires étaient :

- les étudiants préparant une licence en valorisation et protection de l'environnement et du territoire de montagne.
- Les participants aux formations avancées 2013 :
 - gestion de projets pour la montagne : planification ciblée et stratégique ;
 - programmation et gestion du tourisme dans le contexte de montagne ;
 - sources d'énergie renouvelables dans des contextes de montagne.
- Les participants aux cours PSR (plan de développement durable) 2007-2013 :
 - sources d'énergie renouvelables dans le contexte de montagne : utilisation de l'énergie solaire (systèmes photovoltaïque et thermique) ;
 - sources d'énergie renouvelables dans le contexte de montagne : utilisation de sources hydrauliques et éoliennes.

Deux nouveaux cours de formation seront d'ici peu disponibles par le biais des méthodes d'e-apprentissage et d'apprentissage mixte :

- la nouvelle version mise à jour du Cours de formation avancée en Gestion de projet pour la montagne (7 Novembre 2014) en collaboration avec la Convention alpine, la Fondation Edoardo Garrone, Soroptimist, la région de Valposchiavo (CH).
- la Licence en Valorisation et Protection des chaînes agricole et alimentaire de montagne, qui est en cours d'approbation de la part de l'Université de Milan.

Indicateurs :

- Concernant l'appréciation générale de la licence par les étudiants et les participants au cours de formation en question, les réponses données par les étudiants dans le questionnaire de satisfaction ont exprimé un taux de satisfaction de 80%.

- Dans une perspective d'emploi, l' « Université de la Montagne » est apte à former des jeunes qualifiés, qui trouvent principalement un emploi dans les domaines suivants : agriculture (24% ; démarrage d'entreprises agricoles dans le cadre d'un projet spécifique), autorités publiques (18%), syndicats forestiers et agricoles (12%), opérateurs environnementaux (9%), associations commerciales (9%), exploitants de refuges de montagne et de fermes de vacances (8%), etc. 78% des jeunes ayant obtenu une licence ont un emploi, 9% suivent un master, 7% sont sans emploi, 6% n'ont pas répondu au questionnaire.

Lien :

www.unimont.unimi.it
www.valmont.unimi.it
www.gesdimont.unimi.it

Bonnes pratiques

Projet Padima : éducation et formation comme opportunité pour affronter le dépeuplement des zones défavorisées - la zone pilote val Brembana (Projet transnational – Interreg IV C)

Enjeux

- Relance de la compétitivité à l'échelon local/régional.
- Mise en place d'opportunités éducatives pour les jeunes des montagnes (par ex., en créant des écoles primaires dans les zones peu peuplées, des établissements de formation professionnelle axée sur les activités traditionnelles, des universités permettant d'éviter l'émigration et la fuite des cerveaux).
- Amélioration des connaissances sur les dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et la sauvegarde des services.

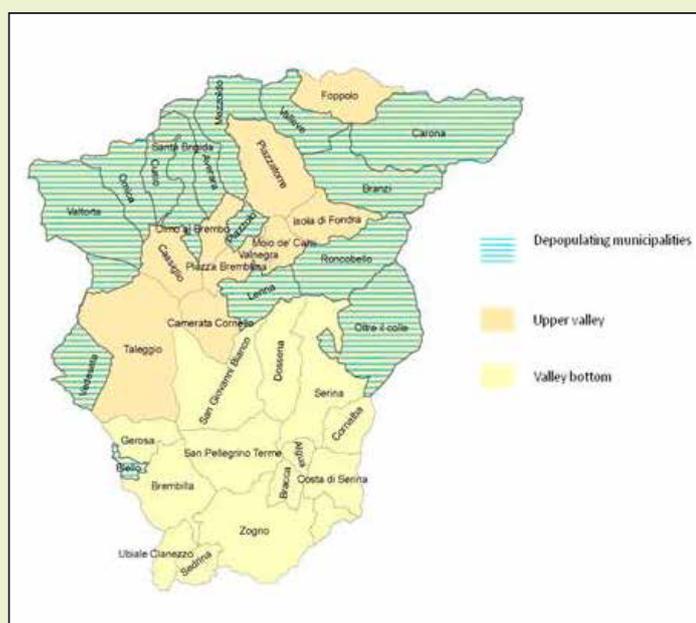
Contexte, mise en place et activités pilotes :

Sur différentes zones pilotes prises en considération par le partenariat du projet PADIMA, notre choix s'est porté sur l'exemple italien de

la Val Brembana, située près de Bergame, dans les Alpes Orobies.

Dans la haute vallée, qui est la plus éloignée et la moins raccordée à la zone urbaine de Bergame, se trouvent des communes qui, ces dix dernières années, ont subi un phénomène de dépeuplement. La population de la vallée (approx. 44 000 hab.) était stable entre 1998 et 2008, mais certaines communes de la vallée ont connu un dépeuplement pouvant atteindre 30%.

La moyenne du rapport seniors/jeunes (pop. > 65 ans / pop. 0-14 ans), qui est de 1,11, est similaire à la moyenne régionale de la Lombardie (1,08), mais, dans certaines



communes, atteint des valeurs d'environ 3 seniors pour 1 jeune (Mezzoldo 3,3, Averara 2,7, Cornalba 2,6). En général, la Val Brembana est caractérisée par un âge moyen élevé et par une présence réduite de jeunes et de femmes en âge de procréer.

Cette situation est liée, notamment, à l'absence de possibilités d'études et de travail dans la vallée. Très souvent les jeunes vont faire leurs études à Bergame et y restent travailler. La présence dans la vallée d'environ 70% de personnes n'ayant qu'un niveau scolaire élémentaire (seuls 20% des résidents ont suivi des études secondaires, tandis que moins de 10% ont un diplôme universitaire) confirme les difficultés que rencontre le secteur de l'éducation dans cette zone (ce sont là les niveaux éducatifs les plus bas parmi toutes les zones pilotes de PADIMA).

Seuls 55% des jeunes de 17 à 19 ans envisagent leur avenir dans la vallée, contre 42% qui veulent partir pour trouver ailleurs des opportunités d'emploi.

La situation économique dans la vallée n'est pas très florissante ; elle se caractérise en effet par une diminution du nombre des entreprises (ainsi que des nouvelles entreprises) et une présence réduite de jeunes entrepreneurs (6% d'entre eux seulement ont moins de 29 ans). 92% des entreprises ont un maximum de 5 salariés. Le tourisme en Val Brembana est principalement d'origine nationale (82% des touristes sont italiens, dont 85% venant de Lombardie).

Quels objectifs devrait-on se fixer pour donner à la zone un nouvel essor ? Améliorer les politiques en matière d'éducation et de formation de manière à fournir une meilleure offre pour les jeunes et les entreprises ; améliorer les activités territoriales de marketing pour augmenter l'attractivité

de la partie montagneuse de la vallée ; augmenter la diversification économique afin d'augmenter la compétitivité du système économique.

Dans les faits, ces objectifs ont mené à la réalisation d'actions sur le territoire :

- 1) cours de formation pour guides-nature : organisé par l'« écomusée » de Valtaleggio pour former les jeunes à travailler comme guides pour le musée. Cette initiative de formation, qui n'en est qu'une parmi d'autres, offre une plus grande possibilité pour les jeunes de la région de travailler et de vivre en montagne ;
- 2) hébergement décentralisé dans le village d'Ornica : cette nouvelle forme de marketing territorial, qui stimule la promotion des produits locaux, l'éducation à l'environnement et l'organisation d'événements culturels, tout en fournissant des opportunités d'emploi, consiste à rénover les maisons traditionnelles d'Ornica pour mettre en place et organiser un hôtel décentralisé, dont les chambres se trouvent dans différents endroits du vieux village ;
- 3) trufficulture à Bracca : cette pratique vise à mettre en œuvre les activités traditionnelles liées à la récolte et à l'élevage des truffes à Bracca. Une activité rurale traditionnelle peut devenir une opportunité d'entreprise pour la communauté locale, spécialement dans le domaine du tourisme gastronomique, en améliorant l'utilisation des truffes locales dans les restaurants et en créant un label.

Lien :

<http://www.euromontana.org/en/projets/padima-polices-against-depopulation-in-mountain-areas.html>

Analyse SWOT sur l'éducation et la formation en Val Brembana

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - établissements professionnels offrant des cours liés aux principaux secteurs économiques locaux - proximité de l'université de Bergame 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux réduits de population ayant suivi des études secondaires et supérieures - peu de formation professionnelle pour adultes, surtout dans le tourisme - connaissance limitée des langues étrangères - accès difficile à l'enseignement secondaire pour les élèves vivant dans des villages de montagne - taux d'emploi réduit (40,8% en zone alpine, 44% en Lombardie).
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - demande de main-d'œuvre spécialisée - initiatives visant à améliorer la connexion entre établissements scolaires et travail 	<ul style="list-style-type: none"> - réduction de la population jeune - le système économique ne demande pas de travailleurs hautement spécialisés (niveau université), d'où une fuite des cerveaux, les jeunes allant ailleurs (Bergame, Milan) - taux réduit d'étudiants universitaires (72,3% en Italie contre 46% dans la zone pilote)

Bonnes pratiques

Diversity4kids : learning at school intercultural dialogue and diversity through recreational, interactive and narrative methodologies (Italie : Haut-Adige/Tyrol du Sud, Trentin, Frioul-Vénétie Julienne, Autriche : Tyrol) – Apprendre à l'école le dialogue interculturel et la diversité par le biais de méthodes récréatives, interactives et narratives.

Enjeux :

- mettre en place des opportunités éducatives pour les jeunes des montagnes (par ex., en créant des écoles primaires dans les zones peu peuplées, des établissements de formation professionnelle axée sur les activités traditionnelles, des universités permettant d'éviter l'émigration et la fuite des cerveaux).

Type de mesure :

- Action pilote (projet : Diversity4Kids : Learning at School Intercultural Dialogue and Diversity through Recreational, Interactive and Narrative Methodologies - Interreg IV Italie-Autriche) ; Partenaires : EURAC (Académie européenne de Bolzano/Bozen), ZeMIT (Centre pour les migrant(e)s du Tyrol), GECT-EUREGIO Tyrol-Haut-Adige-Trentin (Centre culturel Luciano Tavazza pour le volontariat et la participation en Frioul-Vénétie Julienne).

Financement :

EUR 320 881.

Contexte :

Pendant cette dernière décennie, la migration est entrée de plain-pied dans la vie quotidienne des territoires impliqués dans le projet. A l'époque actuelle, à l'école, les enfants

et les adolescents vivent en contact avec des étudiants étrangers beaucoup plus que ne le faisaient leurs parents. La diversité est à la fois un défi et une opportunité : apprendre à l'école à gérer la diversité prépare les élèves et étudiants à vivre dans un monde toujours plus globalisé, où les capacités et attitudes interculturelles deviendront un facteur essentiel pour assurer le développement social et économique.

Mise en place :

La principale bonne pratique développée dans le cadre du projet Diversity4Kids est représentée par un ensemble didactique d'activités ludiques sur l'anti-discrimination et la diversité, destinées à des enfants de 8 à 14 ans.

Parmi les activités en question : improvisation théâtrale, jeu de rôles, écriture créative, narration d'histoires, narration biographique. Une autre bonne pratique est un ensemble d'indicateurs développés avec les directeurs et enseignants pour suivre et évaluer les activités de projet. Dans le cadre du projet, les enseignants et les médiateurs interculturels ont été formés à travailler avec le set de jeux Diversity4Kids et l'utiliser avec succès dans les écoles.

Indicateurs :

- prise de conscience accrue, aussi bien par les enfants et adolescents de 8 à 14 ans que par les enseignants, de la diversité et de l'anti-discrimination ;
- intérêt des enseignants à organiser des activités scolaires ludiques sur la diversité et l'anti-discrimination.

Transférabilité :

EURAC transférera une partie des activités du projet Diversity4Kids à certaines initiatives de suivi :

- dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud et au Tyrol, des formations sur la manière d'accomplir les activités D4K seront offertes aux enseignants et aux personnes travaillant avec des enfants ;
- Une application pour smartphones et tablettes sur la diversité interculturelle et l'anti-discrimination sera réalisée.

Lien :

<http://www.eurac.edu/en/research/projects/ProjectDetails.html?pmode=3&textId=6455&pid=11316>

Bonnes pratiques

Régions rurales apprenantes – outils encourageant la formation tout au long de la vie (Autriche)

Enjeux :

- Relance de la compétitivité à l'échelon local/régional.
- Création d'emplois qualifiés pour gérer les phénomènes de fuite des cerveaux.
- Mise en place d'opportunités éducatives pour les jeunes des montagnes (par ex., en créant des écoles primaires dans les zones peu peuplées, des établissements de formation professionnelle axée sur les activités traditionnelles, des universités permettant d'éviter l'émigration et la fuite des cerveaux).
- Amélioration des connaissances sur les dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et la sauvegarde des services.

Type de mesure :

- action pilote (projet : régions apprenantes) ;
- mesure politique : les acteurs régionaux créent un réseau, développent une stratégie et élaborent des projets éducatifs.

Financement :

mesure du Programme européen de développement rural 2007-2013 : financé par l'Union européenne ainsi que par les gouvernements fédéral et provincial autrichien au titre du programme LEADER.

Contexte :

Les régions apprenantes sont des outils pour développer la formation tout au long de la vie et mettre en place un système de gestion des connaissances dans les zones rurales. Les objectifs sont les suivants :

- définir l'apprentissage comme point d'intérêt stratégique régional ;
- développer et réaliser des projets attractifs d'éducation et de formation ;
- éveiller la prise de conscience du public en matière d'apprentissage ;
- ouvrir de nouvelles perspectives pour la région.

Dans 39 régions, plus de 140 projets sont en cours, orientés vers des stratégies régionales. Ces projets sont axés sur différentes démarches, par exemple : construction d'un savoir-faire et/ou d'une identité régional(e), marketing éducatif, transitions éducatives, initiatives de qualification, renforcement de l'agriculture, amélioration de l'emploi des jeunes, formation pour migrants économiques, etc..

Mise en place :

La mise en place et la gestion d'un réseau stratégique apprenant à l'échelon local et régional sont étroitement liées à des groupes leaders, de telle sorte que leurs actions s'alignent toutes sur les stratégies locales de développement des GAL. Une stratégie de région apprenante doit fondamentalement s'appuyer sur des éléments clés tels que la surveillance de la situation d'apprentissage actuelle et la définition d'objectifs et de thèmes centraux pour la région. Quelques exemples de projets dans des régions apprenantes :

- centres régionaux d'apprentissage : dans une région, les institutions éducatives, bibliothèques, musées, bars, etc., peuvent devenir un lieu où des personnes viennent passer du temps à apprendre. De nouveaux groupes cibles peuvent être contactés.
- apprentissage générationnel – l'histoire contemporaine vue dans la pratique : les étudiants questionnent les « anciens » de la région sur leurs expériences vécues. Les résultats sont présentés et discutés lors d'événements spéciaux, dans des expositions et des publications.
- le portefeuille de compétences aide à révéler les compétences régionales enseignées dans le cadre du travail bénévole, chose qui se fait souvent dans les zones rurales.
- l'apprentissage se concentre sur des groupes cibles : les immigrants, les personnes âgées ou les personnes n'ayant pas l'habitude de l'apprentissage sont des groupes cibles dont il s'impose de prendre en charge les nécessités spécifiques en matière d'éducation. Une gamme d'opportunités d'apprentissage pointues.
- E-apprentissage et web 2.0 : par ex., la « Monday academy », où des cours tenus dans des universités sont transmis aux régions respectives et discutés localement.
- la coopération à des fins de qualification : des entreprises peuvent collaborer pour élaborer des schémas de qualification et organiser localement des cours supplémentaires de formation tenus par des experts.

Approche du genre « knowledge creates region » (la connaissance crée la région) comme modèle de coopération entre le potentiel de connaissance régionale (gestion agricole, artisanat...) et des centres d'éducation et de formation (écoles, centres de recherche) : le développement de régions de la connaissance devrait s'avérer attractif, surtout pour les jeunes, et susciter un afflux des cerveaux. Un enjeu majeur est celui d'assurer un bas seuil d'accès au savoir-faire et à la science, par ex. en organisant des festivals de l'apprentissage pour des personnes de tous âges.

Transférabilité :

Les projets sont mis en place par les partenaires qui s'y intéressent de plus près. L'institut autrichien de formation pour adultes a élaboré trois manuels sur les régions apprenantes, qui fournissent des informations détaillées sur le développement de ce genre de région (construction de réseaux, développement d'une stratégie et outils de mise en place).

Lien :

www.lernende-regionen.at

4. QUELQUES APPLICATIONS SUR LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

4.1 LE DYNAMISME DE LA DÉMOGRAPHIE ET DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN ZONE ALPINE

Qu'il s'agisse de la démographie, de la situation du marché de l'emploi ou de nombreuses autres caractéristiques, le territoire alpin est un véritable kaléidoscope reflétant toute une variété de réalités. Pourtant, les Alpes comme territoire homogène accueillent en leur sein des différences significatives.

Pour réussir à donner de ce cadre bariolé et complexe un aperçu facile à comprendre, il peut être utile d'appliquer des méthodes et outils tels que des indices synthétiques, capables de résumer en une seule valeur moyenne toutes les valeurs caractéristiques du micro-territoire. L'indice MPI (*Mazziotta-Pareto Index*) est un indice composite servant à synthétiser les valeurs de plusieurs indicateurs mesurés sur un certain nombre d'unités statistiques. Sur la base des valeurs de cet indice, il est possible de dresser une classification unique des unités (dans ce rapport, les communes).

La note donnée à chaque unité est la moyenne des valeurs standardisées pour les différents indicateurs. En outre, la formule du MPI (voir une description plus détaillée dans l'appendice méthodologique – annexe C) renferme une fonction de pénalisation introduite pour prendre en compte la présence d'une variabilité « horizontale », c'est-à-dire la variabilité entre ces valeurs.

Pour mesurer le dynamisme de la démographie et du marché de l'emploi dans les Alpes, le MPI composite a été appliqué à un ensemble de huit indicateurs de la démographie et du marché de l'emploi, calculés sur chacune des 4 700 communes alpines¹⁴ faisant l'objet de l'analyse. Les indicateurs choisis sont : la population résidente étrangère (pour 1 000 résidents), la densité de population, le taux brut de natalité (pour 1 000 résidents), le taux d'accroissement démographique (en % de résidents), la population résidente totale en âge de travailler (en % de résidents), le taux d'emploi (en %), le taux de chômage (en %), la variation des taux d'emploi. Pour définir le sous-ensemble d'indicateurs inclus, tiré de l'ensemble plus vaste formé par tous les indicateurs disponibles, on a essayé de garder les indicateurs les plus significatifs (et non substituables), en essayant également de maintenir un certain équilibre entre les deux principales dimensions étudiées (la démographie et le marché de l'emploi). Tous les indicateurs sont statiques et sont calculés sur la base des dernières données disponibles (généralement celles de 2012), sauf ceux concernant l'accroissement démographique et la variation du taux d'emploi, qui sont dynamiques et se rapportent aux dix dernières années de disponibilité des données. Les principaux résultats (figure

44) de l'étude sont indiqués ci-dessous. Les communes présentant des valeurs de MPI élevées sont les plus dynamiques. Parmi ces zones, nous avons : le Haut-Adige/Tyrol du Sud, la Vallée d'Aoste, le fond à supprimer de la vallée de l'Adige, la zone de Garde (en Italie), la Haute-Savoie et la vallée de la Haute-Maurienne (en France), les vallées de l'Inn et du Salzach, une autre partie du Tyrol, certaines parties du Vorarlberg, des communes de la zone de Vienne, Graz et Klagenfurt (en Autriche). Les plus hautes valeurs d'indice ont été enregistrées dans les communes de Saint-Christol (FR - 118,1), Sivergues (FR - 116,6), Mäder (AT - 114,1), Val-de-Chalvagne (FR - 112,5), Hall in Tirol (AT - 112,0), Lavant (AT - 111,6), Ampass (AT - 111,3), Hard (AT - 111,2), Altsch (AT - 111) et Zirl (AT - 110,8).

Parmi les communes les moins dynamiques (celles ayant les des valeurs plus basses de MPI), mentionnons : les communes des Alpes-Maritimes (en France), des communes situées le long de la frontière entre le Tyrol et le Vorarlberg, dans le Haut-Tauern et le Bas-Tauern ainsi que dans les Alpes calcaires de Basse-Autriche et de Styrie (en Autriche), les communes situées à la frontière entre l'Autriche et la Slovaquie, entre l'Italie et la Slovaquie et dans la zone ouest de Turin. Aux dernières places du classement, du fait des valeurs décroissantes de l'indice MPI, nous trouvons Gars (FR - 77,1), La Bâtie-des-Fonds (FR - 75,6), Auelon (FR - 75,6), Chanousse (FR - 75,5), Oulles (FR - 74,8), Blioux (FR - 73,7), Saint-Léger (FR - 69,15), Montferrand-la-Fare (FR - 67,34), Lesches-en-Diois (FR - 64,3), Vêrignon (FR - 63,1).

Sur la figure 44, voir les valeurs de MPI pour les communes. Les couleurs plus intenses indiquent des valeurs de MPI plus élevées.

4.2 CLASSIFICATION DES COMMUNES ALPINES EN FONCTION DE LEUR SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Compte tenu de l'ensemble des principales variables démographiques, économiques et sociales, il a été effectué une analyse en composantes principales, associée à une analyse par clusters, afin d'obtenir une étude plus détaillée et de mieux classer la situation hétérogène des Alpes quant à la configuration spécifique des valeurs pour chaque unité territoriale. L'analyse est basée sur neuf variables. Pour l'aspect démographique, nous avons considéré : la densité de population, l'accroissement démographique (en dix ans), l'équilibre naturel, la population de seniors (en %), les résidents étrangers (pour

14. Alpes allemandes, suisses et du Lichtenstein non comprises.

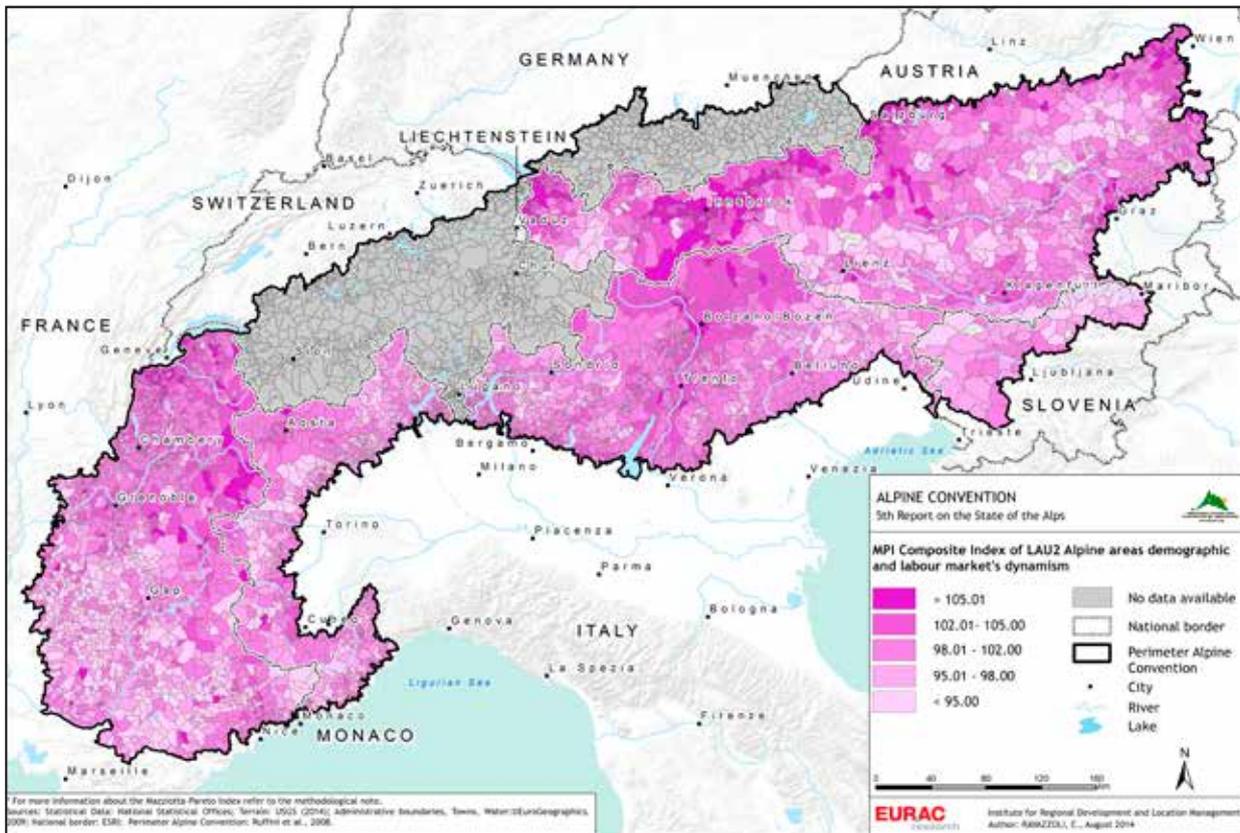


Figure 44 : Valeurs de l'indice composite MPI concernant le dynamisme de la démographie et du marché de l'emploi des zones alpines LAU 2.

1 000 résidents). Quant aux variables socioéconomiques, ce sont les suivantes : le taux d'emploi, la variation du taux d'emploi (en dix ans), le taux de chômage et la population ayant suivi des études supérieures.

Pour finir, on a tracé une carte des modèles et des tendances (figure 45) dans les communes considérées (environ 4 700, Alpes allemandes, suisses et du Liechtenstein non comprises). Ainsi, si l'on se penche plus particulièrement sur les groupes de communes, il est possible de tracer la géographie de la zone alpine. D'après les résultats de l'analyse par clusters¹⁵, six groupes de communes se démarquaient, présentant des caractéristiques particulières par rapport à la moyenne générale¹⁶. Sur la carte, les six groupes d'unités LAU 2 ont été représentés avec des couleurs différentes.

Le premier groupe - Bon marché de l'emploi – compte 1 258 communes. Il affiche un taux d'emploi plus élevé que la moyenne générale et une variation nettement positive de cet indicateur (sur une période de dix ans) ; le taux de chômage

affiche des valeurs plus basses, ce qui confirme une situation globale positive. Sous l'aspect strictement démographique, la densité de population, la part d'étrangers, de personnes âgées et de personnes ayant un niveau d'éducation élevé affichent des valeurs inférieures à la moyenne générale. L'accroissement démographique observé sur une période de dix ans est légèrement positif par rapport à la moyenne générale. Les principales zones appartenant à ce groupe sont : une grande partie des communes autrichiennes alpines, le Haut-Adige/Tyrol du Sud, la Vallée d'Aoste, la zone touristique de la Savoie (vallée de la Maurienne), la zone du Mont-Blanc, la vallée de l'Arve (en France) et les collines à l'ouest de Ljubljana.

Le second groupe – Proportion élevée de seniors – compte 1 117 communes et affiche en fait la valeur la plus haute enregistrée par cet indicateur par rapport à la moyenne générale. On observe en outre des valeurs plus basses de taux d'emploi et de part de personnes ayant un niveau d'éducation élevé. L'accroissement démographique sur dix ans est négatif, et il y

15. Les trois premiers axes dérivant de l'application de l'analyse en composantes principales expriment plus de 70% de la variabilité totale.

16. À cet égard, il s'impose de souligner que la caractérisation de chaque groupe de communes est due au fait que l'on applique des méthodes d'analyse multivariée (telle que l'analyse en composantes principales suivie d'une analyse par clusters, visant à fournir un panorama synthétique des différentes communes) pour ne mettre en lumière que les caractéristiques principales des communes. En fait, quand on parle de caractérisation de chaque groupe sur la base des indicateurs originels, l'approche ne prend en considération que les caractéristiques les plus saillantes partagées par les unités faisant partie d'un groupe donné. En outre, la description des clusters se base souvent uniquement sur le sous-ensemble de caractéristiques différenciant principalement ce groupe spécifique des autres groupes. Cela ne signifie pas nécessairement que chaque commune de chaque groupe n'est caractérisée que par les variables caractérisant le groupe en question. Cela est vrai aussi bien pour les caractéristiques « positives » (par exemple, l'emploi) que pour les caractéristiques « négatives » (par exemple, le dépeuplement).

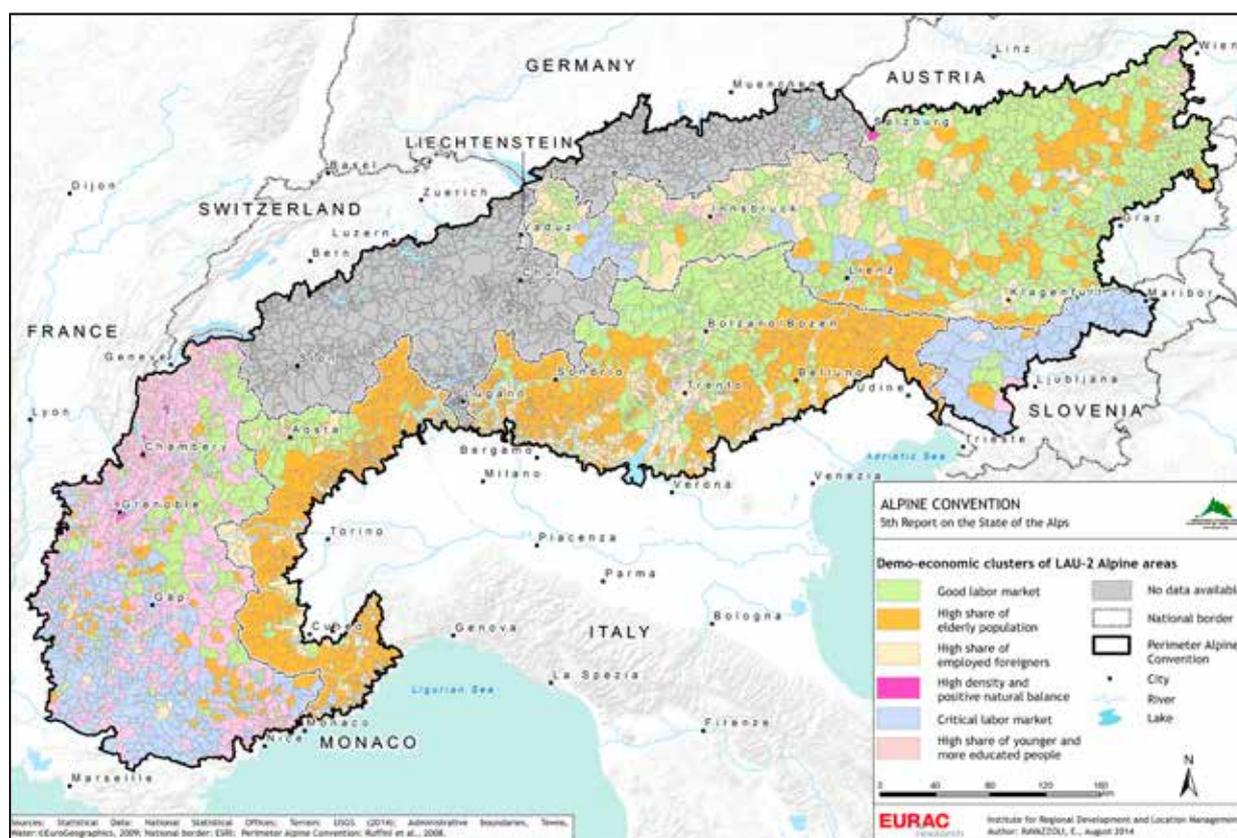


Figure 45 : Clusters démo-économiques des zones alpines LAU 2.

a également un signe nettement négatif de l'équilibre naturel ; la proportion élevée de population âgée influe vraisemblablement de manière marquée sur la situation démographique observée dans ce groupe. Les principales zones appartenant à celui-ci sont : une grande partie des Alpes italiennes (Ligurie, Piémont, Vénétie, la partie ouest et sud-est du Trentin, le Frioul-Vénétie Julienne et les provinces de Côme, Lecco, Sondrio et Bergame), le Bas-Tauern et les Alpes calcaires de Basse-Autriche et de Styrie (en Autriche), Idrija en Slovénie.

Le troisième groupe – Proportion élevée d'étrangers – (758 communes) est plus particulièrement caractérisé par une présence d'étrangers et un taux de densité plus élevés. Par rapport aux valeurs générales, la proportion de personnes ayant un niveau d'éducation élevé est moins importante, tandis que la valeur du taux d'emploi est similaire. Les principales zones appartenant à ce groupe sont : de grandes parties du Trentin, différentes communes périalpines (la plupart des communes appartenant à cette catégorie sont des stations touristiques ou des communes périalpines situées non loin des principales villes de la plaine du Pô et caractérisées par des présences élevées de population étrangère) et la Haute-Vallée de Susa (en Italie), ainsi que certaines parties du Vorarlberg, la partie haute de certaines vallées secondaires du Tyrol, Salzbourg et le centre de la Carinthie (en Autriche).

Le quatrième groupe – Haute densité et équilibre naturel positif – est particulièrement réduit par rapport aux autres :

il ne compte en effet que 27 communes. La densité de population y est élevée et l'on y observe un équilibre naturel nettement positif. Les proportions d'étrangers et de personnes ayant suivi des études supérieures sont également élevées. Un aspect négatif, cependant : le taux de chômage affiche des valeurs plus élevées que la moyenne générale. Les principales zones appartenant à ce groupe sont : la zone de Salzbourg (en Autriche), les villes de Grenoble, Annecy, Aix-Les-Bains (en France).

Le cinquième groupe – Situation critique du marché de l'emploi (530 communes) – est plus particulièrement caractérisé par un taux de chômage élevé, un taux d'emploi réduit et une variation réduite de ce dernier indicateur (sur dix ans). La proportion de personnes âgées et de population ayant suivi des études supérieures est tout à fait élevée, et l'accroissement démographique sur une période de dix ans est plus élevé que la croissance générale. Les principales zones appartenant à ce groupe sont : une grande partie des Alpes slovènes, la zone frontalière du Tyrol et du Vorarlberg et certaines parties de la haute-vallée du Tauern (en Autriche), plusieurs communes des Alpes-Maritimes (en France). Pour certaines de ces zones, la situation critique du marché de l'emploi pourrait découler des difficultés d'accès.

Le dernier groupe – Proportion élevée de personnes plus jeunes et ayant fait davantage d'études (1 008 communes) – est caractérisé par une part importante de personnes ayant

suivi des études supérieures, tandis que les proportions de personnes âgées et de population étrangère sont inférieures à la moyenne générale. L'accroissement démographique est nettement positif, de même que l'équilibre naturel. Le taux d'emploi est plus élevé et la variation observée pour cet indicateur est positive. Aussi bien en termes de démographie que de marché de l'emploi, ce groupe semble être tout à fait dynamique. Les principales zones appartenant à ce groupe sont : certaines communes des Alpes-Maritimes (en France), les zones proches de Vienne et d'Innsbruck, les communes

situées au sud de Ljubljana, le nord-est des Alpes françaises. L'analyse par clusters confirme qu'au niveau micro-territorial cette zone présente encore des différences considérables en termes de conditions et dynamiques de la population et de la démographie, ainsi que pour le marché de l'emploi. Dans certains cas, ces différences dépassent les frontières nationales, mais il arrive aussi qu'elles soient plutôt bien définies et délimitées par des frontières tantôt nationales, tantôt même régionales, ce qui montre bien le rôle que peut jouer toute politique dans la manière d'orienter certains phénomènes.

Bonnes pratiques

Observatoire du Mont-Blanc & WIKIAlps (France – Italie – Suisse)

Enjeux :

- Amélioration des connaissances sur les dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et la sauvegarde des services.

Type de mesure :

- Action pilote (projet PIT H2 Camp de base de l'Espace Mont Blanc).

Financement :

Tous deux cofinancés par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du Programme Alcotra 2007-2013 (pour le premier) et le programme Espace alpin (pour le second).

Contexte :

L'Observatoire du Mont-Blanc (OMB) a été créé, à l'initiative de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc, en vue de soutenir sa politique de développement durable. Travaillant sur 32 indicateurs, l'observatoire se fixe le but d'être un outil clé de suivi pour le développement spatial d'une zone transfrontalière stratégique et pour aider les communautés locales à réaliser de nouveaux projets qui soient plus en lien avec la situation.

Mise en place :

L'Observatoire du Mont-Blanc fait maintenant partie du projet Espace alpin « WIKIAlps », dont l'objectif est de

fournir à la Commission européenne une analyse des principaux résultats obtenus, au travers des projets EA, en matière de « croissance inclusive » et d'« efficacité des ressources et gestion des écosystèmes ».

WIKIAlps permettra à l'observatoire de mieux répondre aux exigences exprimées par les collectivités publiques, à l'échelon communal et régional, pour ce qui touche à la connaissance des phénomènes démographiques, sociaux et économiques. Grâce à un ensemble d'outils complémentaires et de différents audits scientifiques, l'OMB aidera les décideurs et les fonctionnaires à concevoir et mettre en place des politiques, stratégies et actions axées sur une gestion durable du territoire de l'Espace Mont-Blanc.

Indicateurs :

- Nombre d'indicateurs (il y en a maintenant 32, répartis entre différents domaines : démographique, social, économique et environnemental)
- Utilisation des audits pour prendre des décisions : nombre de bonnes pratiques.

Transférabilité :

La Région autonome Vallée d'Aoste et la Fondation Montagne sûre participent à WIKIAlps dans l'objectif de tester la capacité de l'OMB à travailler en synergie avec d'autres expériences du même genre. L'idée est de partager et transférer, parmi les différents partenaires internationaux de WIKIAlps, les solutions techniques conçues pour l'OMB, en vue de disséminer des informations et des données au profit des administrateurs publics et des acteurs de l'un des territoires alpins les plus complexes.

Lien :

<http://observatoire.espace-mont-blanc.com/>
<http://www.sycoemb.eu/>

Bonnes pratiques

Projet Comunis : Passeier 2020 - towards a vision of intermunicipal commercial location development for an alpine valley (Projet transnational dans le cadre du programme Espace alpin) – Vers une vision de développement inter-municipal des sites commerciaux pour la vallée alpine

Enjeux :

- Amélioration de la compétitivité locale/régionale.
- Amélioration des connaissances sur les dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et la sauvegarde des services.

Contexte, mise en place et activités pilotes :

Le projet COMUNIS s'est déroulé de 2009 à 2012 dans le cadre du programme de CTE Espace alpin.

Réagir sur le court terme et individuellement à la demande des entreprises est une stratégie courante de développement à l'échelon municipal. Ce qui en revanche manque souvent est une stratégie concertée, sur le long terme, développée en coopération avec d'autres communes – à l'échelon inter-municipal, donc – pour favoriser l'utilisation de bâtiments commerciaux vacants ou de terrains déjà affectés à cet usage et ajouter de la valeur au potentiel régional endogène. Pour lutter contre cette situation, COMUNIS a développé des stratégies de coopération en vue de développer les démarches inter-municipales de développement des activités commerciales (en anglais, CLD : Commercial Location Development). En cherchant à sensibiliser les différents acteurs sur les avantages de la coopération intra-territoriale au regard de ce problème, COMUNIS s'est principalement fixé pour objectif de surmonter l'optique individualiste des différentes communes. Les lignes directrices permettant de concevoir et d'appliquer des stratégies inter-municipales de CLD ont plus particulièrement été adaptées aux défis, aux conditions et aux potentiels des zones-pilotes du projet, mais en tenant compte également des conditions locales des régions de montagne en général.

Dans la province autonome de Bolzano - Tyrol du Sud, le projet a été mené dans la vallée de Passeier (en italien,

Passiria) et dans la commune de Tirolo. Cette étroite vallée, située au nord de Merano, rejoint la vallée de l'Ötztal, en Autriche, par le col du Timmelsjoch (en italien, Rombo) et la vallée de Wipp (Haute-Vallée de l'Isarco) du côté du Haut-Adige/Tyrol du Sud par le col de Jaufen (en italien, Giovo).

La zone pilote de la vallée de Passeier comprend six communes, pour une population d'environ 13 000 habitants, plus de 4 500 foyers et plus de 1 500 entreprises enregistrées. Elle s'étend sur plus de 25 km, couvrant une surface d'environ 376 km², avec un degré variable d'établissements permanents, du fait de la topographie montagneuse.

L'accès à la vallée de Passeier est malaisé et limité et relève d'une route principale étroite et sinueuse, avec des restrictions concernant le passage des poids lourds ; d'où, pour avoir accès à la vallée, un volume élevé de trafic à l'intérieur et autour de la ville de Merano. Environ 3 000 personnes effectuent des déplacements pendulaires à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone pilote (par ex., vers le centre économique de Merano) ; de 12 000 à 15 000 voitures par jour ; 10% de trafic de poids lourds ; le 16.08.2011, 1 164 motos se sont dirigées vers le col de Jaufen ou l'ont franchi et 808 motos se sont dirigées vers le col de Timmelsjoch ou l'ont franchi (ASTAT, 2011). Conséquences : des engorgements, surtout aux heures de pointe, ainsi qu'une pollution sonore dans de nombreux villages de la zone pilote.

L'économie s'appuie principalement sur des PME industrielles et manufacturières (notamment dans le domaine de la construction et de l'artisanat) et sur le tourisme (par ex., Moos in Passeier – en italien, Moso in Passiria – est l'une des « Perles des Alpes »¹⁷). Environ 95% des entreprises ont entre un et neuf salariés. Non seulement la coopération inter-municipale (CIM) a déjà atteint un bon niveau (unités administratives groupées, associations entre entreprises, etc.), mais il existe une volonté de l'étendre et de l'approfondir.

Pour développer une optique inter-municipale de CLD dans la vallée de Passeier, la recherche menée par l'EURAC se conforme à la procédure en cinq étapes recommandée par les lignes directrices¹⁸ du projet COMUNIS :

1. Description du contexte : les acteurs locaux signalent les principaux enjeux à prendre en compte dans la zone pilote (accessibilité de la vallée, gros volume de trafic, sensibilisation en matière de CIM, réutilisation de zones et bâtiments commerciaux vacants et de bâtiments non achevés).

17. <http://www.alpine-pearls.com/en/>

18. COMUNIS Project Consortium (2012). *Intermunicipal Cooperation for Strategic Steering of SME-oriented Location Development in the Alpine Space - Projet Synthesis*. 34 p. (Coopération inter-municipale pour la gestion stratégique d'implantation de PME dans l'espace alpin) - Disponible sur le site http://www.comunis.eu/downloads/COMUNIS_Synthesis_Booklet_EN.pdf/view

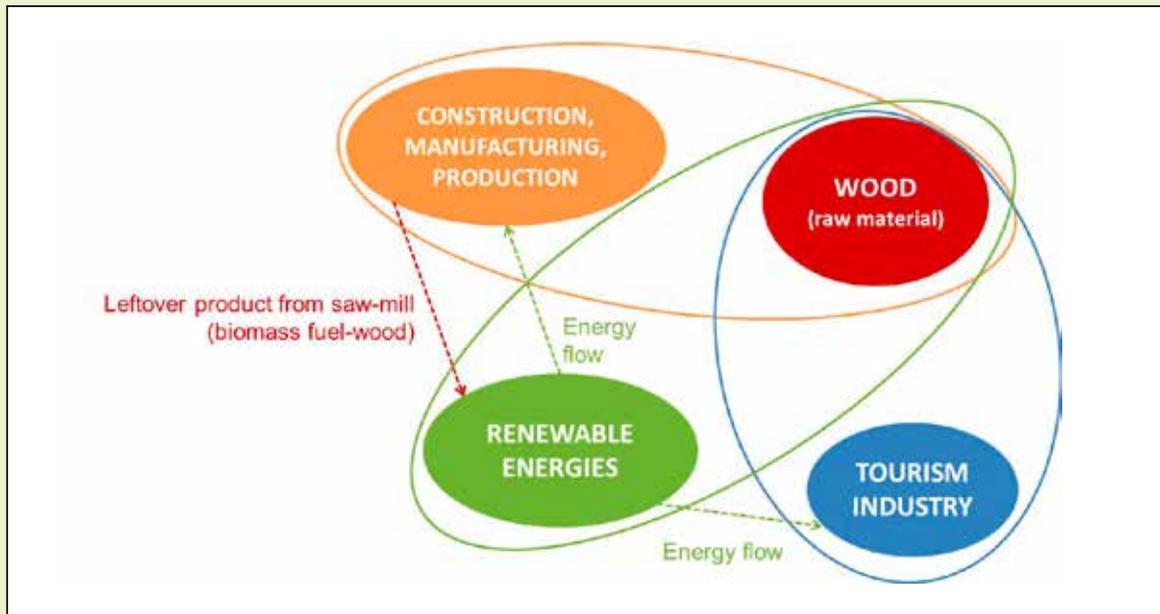


Figure 46 : Potentiels régionaux (sectoriels) sélectionnés et leur interrelation : possibilités d'accroissement de la coopération dans la vallée de Passeier.

2. Analyse : les trois domaines fondamentaux ci-après ont été analysés pour évaluer la situation spécifique de la zone pilote :

- Profil territorial : accessibilité ; économie ; marché de l'emploi ; ressources humaines ; image.
- Coopération inter-municipale : intensité de la coopération existante ; attitudes et attentes des acteurs ; conditions du cadre politique et juridique.
- Gestion de l'utilisation commerciale des terres : disponibilité et utilisation du sol ; conditions du cadre spatial ; prix de la terre.

La méthode d'analyse utilisée a été celle du « tableau de bord prospectif »¹⁹ (TBP), qui permet de représenter sur un diagramme le statu quo des enjeux précités et d'illustrer les voies possibles de développement (situation recherchée). Les résultats de l'analyse TBP ont également été évalués au travers d'une analyse SWOT prenant en compte les forces, faiblesses, opportunités et menaces. C'est de là qu'ont été déduits les potentiels régionaux.

Cette étape a abouti à un profil du contexte inter-municipal, en fournissant un aperçu de la coopération inter-municipale existante (en matière de CLD et d'autres fonctions municipales) et des conditions-cadres intéressantes (à l'échelon inter-municipal) la gestion de l'utilisation commerciale des terres. Après avoir été identifiées, les activités économiques clés de la zone pilote ont été discutées et analysées de manière plus approfondie avec les acteurs locaux.

3. Développement : sur la base des potentiels identifiés (figure 46), on envisage les approches possibles de développement pour la zone pilote, on développe des solutions innovantes et on formule des recommandations.

4. Mise en place : en prenant en compte les structures déjà existantes de coopération entre communes et entre entreprises, on mettra en place avec les acteurs locaux la stratégie développée (la démarche de développement choisie), en définissant des recommandations pour les structures organisationnelles et des directives visant à réglementer la coopération.

5. Evaluation : un examen périodique de la stratégie de mise en place et de la démarche de développement choisie permettront de cerner les progrès effectués. Par ailleurs, le TBP peut être remis en place et comparé à une version précédente.

En général, les conditions-cadres et les objectifs politiques concernant le développement futur à l'échelon inter-municipal reflètent les priorités fixées par l'UE pour 2020 (croissance verte pour les zones fonctionnelles et emplois verts ; utilisation de sources d'énergie renouvelables), mais sont également dans la ligne des objectifs et stratégies de la Province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud (renforcer la CIM en utilisant des structures communes ; préserver les communes de montagne frappées par l'émigration ; réaliser la neutralité carbone ; accroître

19. La méthode du Tableau de bord prospectif est un outil important de relevé des résultats, utilisé, par exemple, pour évaluer les performances d'une organisation ou d'une structure.

la valeur ajoutée régionale) et reflètent les objectifs de l'agence Business Location Südtirol-Alto Adige (fixer des enjeux économiques dans les petites régions pour développer des zones fonctionnelles ; limiter le développement ultérieur de l'utilisation du sol à des fins commerciales/industrielles), qui gère l'implantation des entreprises et le marketing territorial dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud. Dans la vallée de Passeier, les objectifs, à l'échelon inter-municipal, sont les suivants :

- Accroître la distribution et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.
- Faire un usage stratégique des ressources commerciales (disponibles) pour l'implantation de futures entreprises.
- Augmenter la valeur ajoutée régionale en clôturant les cycles économiques régionaux.
- Intégrer les forces régionales dans les activités de marketing territorial.
- Améliorer la qualité de vie de manière à retenir la population et les travailleurs.

Sur cette base et sur la base du profil territorial, trois démarches de développement possibles ont été identifiées : - l'expansion du secteur du bois et son interrelation avec les autres secteurs ; - l'accroissement de la production et l'utilisation d'énergies renouvelables (par ex., énergie hydroélectrique, biomasse) ; - l'intégration du tourisme et de l'agriculture.

Considérons plus en détail le secteur « bois » (figure 1). Du fait qu'il existe déjà dans ce domaine des formes de coopération et d'organisation entre chefs d'entreprises et propriétaires forestiers, ainsi qu'une prédominance d'entreprises de transformation du bois, il convient de chercher à valoriser ce secteur dans la vallée de Passeier²⁰.

En termes de mesures ciblées pouvant éventuellement favoriser la coopération inter-municipale et la coopération entre entreprises, mentionnons :

- Investir dans la conception d'objets innovants (par ex., meubles, jouets, construction publique/privée, etc.).
- Stimuler la concurrence internationale pour, à la fois, attirer l'innovation de l'extérieur (architectes, designers, planificateurs) et attirer l'attention sur la zone.
- Monter une nouvelle scierie ou agrandir la scierie existante pour traiter et stocker le bois local.
- Identifier et implanter les entreprises et services ne figurant pas dans la chaîne locale de valeur du bois,

de manière à atteindre un niveau plus élevé de traitement – par ex., biomasse (bois de chauffage) comme matière première pour l'énergie renouvelable.

- Développer l'idée de créer un « monde du bois » dans la vallée pour sensibiliser la population et les visiteurs à l'égard du bois local et pour présenter les différentes utilisations possibles de ce produit (par ex., dans la construction d'édifices publics ou privés).
- S'appuyer sur des groupes de travail existants de propriétaires forestiers et d'entrepreneurs pour assurer le suivi de ces activités.

On a également identifié d'autres domaines d'action, pour lesquels des recommandations ont été développées : en général, les partenariats de formation ou ceux à valeur ajoutée régionale intégrant à la fois les acteurs économiques et les acteurs publics/administratifs sont une option suggérée pour tous les domaines d'action. Quant à la nécessité de satisfaire la demande croissante de produits locaux et régionaux provenant des touristes aussi bien que de la population locale, il est conseillé de jouer davantage sur l'intégration du tourisme avec l'agriculture et d'ajouter de la valeur aux produits agricoles, par exemple en développant des formes innovantes de coopération touristique et hôtelière. Autre hypothèse : il peut être utile, pour éliminer les préjugés envers la coopération entre une commune et l'autre, de lancer une campagne de coopération inter-municipale et d'informer la population des avantages et des inconvénients de la CIM. Il est suggéré d'effectuer régulièrement des enquêtes auprès des entreprises de toutes les communes pour surveiller la demande de terrains à des fins commerciales, ainsi que d'envisager des mesures d'incitation pour encourager l'utilisation de structures industrielles ou commerciales abandonnées. Il est également conseillé d'engager, au sein des entreprises, un débat en matière de logistique interentreprises, en vue d'améliorer l'accessibilité et la mobilité pour les pendulaires et de contribuer à coordonner le trafic dans la vallée. Il conviendrait aussi d'améliorer la coopération inter-municipale et interinstitutionnelle dans le cadre de la formation et de l'éducation secondaire, de façon, à la fois, à sensibiliser les jeunes à l'égard des activités artisanales et à sauvegarder les professions et méthodes de production traditionnelles.

Lien :

www.comunis.eu

20. Évaluation structurée des résultats de l'atelier « Quo Vadis Passeiertal? », tenu le 03.02.2012 à l'EURAC - Bolzano.

5. POPULATION ET SERVICES

Les conditions et perspectives en matière d'aide sociale connaissent des changements rapides à l'échelon tant européen qu'alpin. Ces changements sont à la fois la cause et la conséquence de changements démographiques plus vastes et de nouvelles dynamiques de la population, qui génèrent de grands défis dès lors que l'on doit prévoir et programmer des réponses adéquates aux nouveaux besoins qui se font jour. L'accroissement du nombre de séniors généralement visible à l'échelon alpin s'associe à la prévision qu'il y aura à l'avenir de plus en plus de séniors vivant seuls, sans plus bénéficier des soins informels assurés par les membres de leur famille. En outre, la participation croissante des femmes à la population active contribuera elle aussi dans une mesure importante à réduire la fourniture de soins informels. Il s'ensuit qu'il devient prioritaire d'améliorer les services d'aide et de soins professionnels en faveur d'un mode de vie indépendant. Les conditions de santé futures de la population dépendront dans une grande mesure du comportement actuel en la matière (Commission européenne, 2006).

L'âge de la population résidente joue un rôle fondamental dans la détermination des niveaux d'aide sociale et l'établissement de conditions sociales acceptables. Ce phénomène a déjà été abordé dans le chapitre 2, où le tableau 4 montrait le rapport entre la population de plus de 65 ans et celle de moins de 15 ans, c'est-à-dire le nombre de retraités pour 100 enfants et adolescents. Cette information fournit une image du rapport entre les deux tranches non actives de la population : celle qui ne travaille plus et celle qui ne travaille pas encore. Elle montre donc clairement le genre de tendance démographique qu'une commune est susceptible de connaître et le type d'infrastructure (par ex., écoles et services de soins aux séniors) qu'il faudra prévoir pour l'avenir. Globalement, bien qu'il s'agisse d'un phénomène intéressant tous les pays européens, le vieillissement de la population est particulièrement évident dans les Alpes, notamment dans la zone alpine centrale. D'où la nécessité d'étudier de façon approfondie la manière dont les services à la population devront être assurés à l'avenir.

5.1 LES STRUCTURES DE SOINS

La santé est une priorité importante pour la société européenne, qui s'attend à être protégée contre la maladie. Néanmoins, l'état de santé d'une population est difficile à

mesurer, du fait qu'il est difficile de trouver une définition commune entre les individus, les populations, les cultures, ou même d'une période à l'autre (Eurostat, 2010). En outre, les indicateurs de santé sont étroitement liés à l'idée de « qualité de vie ».

En général, les zones de montagne connaissent une offre extrêmement inégale en matière d'aide médicale et sociale. Dans le domaine de l'accès aux soins de santé, le milieu montagnard est certainement marqué par ses caractéristiques géographiques ; aussi serait-il risqué de considérer à la même aune les problèmes de santé des personnes vivant dans des vallées touristiques et industrielles, qui peuvent compter sur différents systèmes de communication et se trouvent relativement avantagées quant à l'offre de services de santé, et ceux de la population montagnarde, dont le cadre de vie est caractérisé par des agglomérations éparses, des villages isolés et une accessibilité beaucoup plus réduite. Il est de plus en plus généralement admis que les systèmes de santé – c'est-à-dire toutes les activités [personnes et actions] dont le but essentiel est de promouvoir, restaurer ou entretenir la santé (Organisation mondiale de la santé, 2000) – sont fondamentaux pour combattre la maladie et améliorer l'état de santé des populations. Dans un pays, le nombre de lits nécessaires dans les centres de soins dépend de nombreux facteurs, y compris des modèles de maladie et de la disponibilité de structures de soins alternatives.

Pour analyser les disponibilités en services de santé, on peut prendre en considération le nombre de lits pour les hospitalisations ordinaires (les lits utilisés pour des hospitalisations d'au moins une nuit) sur 1 000 personnes. Il s'agit d'un indicateur qui reflète à la fois les facteurs liés à l'offre et à la demande induite et l'étendue des barrières – physiques, financières et autres – aux soins de santé (Banque mondiale, 2013) et qui compare la capacité hospitalière à la population générale ; on l'utilise souvent pour effectuer des comparaisons internationales et intranationales. Pour effectuer des comparaisons en ce sens entre les communes des Alpes, il convient d'utiliser la définition des données établie par le système de classification des comptes²¹ (Organisation mondiale de la Santé, 2011), où les lits hospitaliers sont définis comme étant à la fois publics et privés, régulièrement entretenus, dotés de personnel et immédiatement disponibles pour les soins aux patients dans le cadre d'hospitalisations ordinaires²². L'une des principales tendances qui se fait jour aujourd'hui, à l'échelon tant de

21. Depuis 2006, l'OCDE, EUROSTAT et l'OMS ont mis en place une intense collaboration pour revoir la méthode du Système de comptes de la Santé, en s'appuyant sur les connaissances et informations des comptes de la santé du monde entier. Le résultat de ce processus a été la publication, en octobre 2011, du nouveau manuel : SHA 2011.

22. Sont compris dans la classification : lits de tous les hôpitaux, ce qui inclut les hôpitaux généraux, les hôpitaux psychiatriques et les hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes, ainsi que les autres hôpitaux spécialisés ; lits occupés et lits vacants. Non compris : lits provisoires et temporaires ; lits dans des établissements de soins infirmiers et des résidences.

l'Europe que de la zone alpine, est la diminution du nombre de lits hospitaliers disponibles pour les citoyens – réduction dérivant vraisemblablement de la chute brutale de la durée des hospitalisations (par ex., l'Italie a les taux les plus élevés de séjours brefs et d'admissions en formule « hôpital de jour »). Une autre raison est l'apparition, pendant les années 90, de contraintes financières qui ont mené, dans tous les pays, à une rationalisation des soins de santé (Convention alpine, 2012). Pour répondre à la demande croissante de soins de santé destinés aux séniors, dont beaucoup sont atteints de handicaps et maladies chroniques, la démarche a souvent consisté à affecter aux services de soins de longue durée des lits précédemment utilisés pour les soins actifs ou pour les soins psychiatriques ; pour autant, le nombre total continue à diminuer (Eurostat, 2006). Ce phénomène est particulièrement évident dans la partie italienne de l'arc alpin.

Etant donné que, quand un patient doit s'adresser à un hôpital, le facteur « distance » est l'élément de choix primordial

(Tappeiner et al., 2008), la distance spatiale et temporelle par rapport à l'hôpital le plus proche est un indicateur important des services de santé assurés et du cadre de rétablissement des patients. La distribution des stations d'ambulance, tant centrales que décentralisées, la disponibilité d'une ambulance aérienne ou l'équipement technique des stations d'ambulances sont d'autres facteurs pris en compte, mais le principal reste toujours la proximité ou la courte durée du trajet. Dans une zone ne possédant qu'un nombre relativement réduit de médecins, les populations des montagnes connaissent de nouvelles difficultés à accéder aux soins spécialisés et techniques. En cas d'urgence, les médecins généralistes et les pharmaciens peuvent constituer le seul recours possible, ce qui, par rapport à leurs confrères des zones urbaines, alourdit considérablement leurs responsabilités (Smirou, 1984). Pour plus de détails sur l'accès aux hôpitaux, voir l'analyse thématique « Rapport sur les hôpitaux de la zone alpine ».

Contributions nationales

AUTRICHE

Généralement, en Autriche, les soins de santé sont fortement concentrés sur les hôpitaux : aussi ce pays est-il aux premières places quant au nombre de lits hospitaliers, de congés d'hôpital et de médecins.

En Autriche, le support médical – assuré par la disponibilité de soins hospitaliers et de médecins de famille – ne varie que légèrement entre régions alpines et non alpines.

Toutefois, bien que les hôpitaux soient situés en majorité dans les régions alpines (140 contre 128), le nombre de lits hospitaliers pour 1 000 résidents est légèrement supérieur dans les régions non alpines (7,9 contre 7,6).

Une autre différence mineure concerne les médecins généralistes : il y a 74 médecins de famille privés pour 100 000 résidents dans la région alpine et un peu plus (79) dans la région non alpine de l'Autriche.

2011	Région alpine	Région non alpine	Total Autriche
Hôpitaux	140	128	268
Lits hospitaliers	25 262	40 075	65 337
Lits hospitaliers pour 1 000 résidents	7,6	7,9	7,8
Médecins généralistes privés (« médecins de famille » pour 100 000 résidents, année 2013)	74	79	77

Tableau 45 : Les indicateurs de soins de santé pour l'Autriche, 2011 et 2013.

FRANCE

Les Alpes françaises peuvent être considérées comme bien équipées en termes de structures médicales, même si la présence des montagnes comporte nécessairement des distances routières et des délais plus élevés pour accéder aux structures en question. Le nombre de médecins généralistes, ainsi que de structures de soins (médicales ou résidentielles) de courte et longue durée, pour 1 000 résidents, est très proche des valeurs nationales. Cela est dû en partie à la présence, pendant les périodes de vacances, de nombreux résidents non permanents dans les parties les plus touristiques de la zone.

	Alpes françaises	France
% de population se trouvant à plus de 30 minutes d'un hôpital de courte durée	5,1	1,3
Nombre de médecins généralistes pour 1 000 résidents	11	10
Etablissements de soins résidentiels de longue durée*	30	*
% de population se trouvant à plus de 30 minutes d'un établissement de soins résidentiel de longue durée	12,3	6,5

Tableau 46 : Indicateurs de soins de santé pour la France, 2010.

* le nombre de lits dans ces structures n'est pas disponible.

ITALIE

Le système sanitaire italien est fondamentalement un système public (il s'agit du Service sanitaire national) organisé sur base régionale : les 19 régions et les 2 provinces autonomes sont responsables de l'organisation et de la fourniture des services de santé au travers d'unités sanitaires locales (USL). Chaque région dispose d'une grande autonomie pour définir le système de soins à son échelle ; aussi s'impose-t-il, pour comprendre les commentaires du présent rapport, de prendre les choses en compte d'après une perspective régionale.

Le nombre de lits est un ensemble de lits desservant différents types de soins spécialisés et peut masquer des déficiences dans certaines zones. En fait, le nombre de lits constitue un critère tout à fait insuffisant pour mesurer la capacité du système sanitaire, étant donné qu'un lit en soi ne contribue aux soins de santé que s'il s'associe à un ensemble approprié de personnel et d'équipement (McKee, 2003).

L'hôpital peut desservir de nombreux patients vivant hors de la commune où il est situé, et parfois même dans des zones avoisinantes.

Au cours de ces dernières années, on a vu diminuer dans toutes les régions les indicateurs d'offre et de demande d'hôpitaux ; en fait, de nombreuses mesures ont été prises au travers de lois nationales (PATTO PER LA SALUTE – triennio 2010-2012 http://www.salute.gov.it/portale/temi/p2_6.jsp?lingua=italiano&id=1299&zone=programmazioneSanitariaLea&menu=vuoto) et régionales, pour promouvoir l'amélioration d'un réseau intégré prévention/soins en consultation interne/soins en consultation externe. Pendant la planification des structures de soins pour la période 2012-2014, le gouvernement a décidé de réduire dans toutes les régions le nombre de lits hospitaliers, qui devrait être de 3,7 lits pour 1 000 habitants (0,7 pour les lits de réhabilitation et de soins de long terme) (loi nationale n° 135/2012).

En 2010, la valeur moyenne nationale est de 3,7 lits pour 1 000 habitants, la disponibilité étant plus élevée dans les régions possédant des communes alpines (3,9 contre 3,5 pour 1 000 personnes) (voir tableau 47).

Régions	Nombre de lits hospitaliers (valeurs absolues)	Population moyenne - 2010	Nombre de lits hospitaliers, pour 1 000 personnes
Régions ayant des communes alpines	88 293	22 786 458	3,9
Régions sans communes alpines	128 293	36 490 958	3,5
Italie	216 586	59 277 416	3,7

Tableau 47 : Lits hospitaliers pour 1 000 résidents dans des régions avec et sans communes alpines - Italie - 2010.

Concernant les communes alpines en Italie, nous trouvons des lits hospitaliers dans cinq régions sur six (Frioul-Vénétie Julienne, Lombardie, Piémont, Vallée d'Aoste et Vénétie, la région Ligurie étant la seule où les communes alpines ne sont pas dotées d'un hôpital) ; quant aux deux provinces autonomes (Bolzano et Trente), elles comptent 12 384 lits hospitaliers qui desservent 4 339 637 résidents, soit un taux de 2,9 pour 1 000 habitants²³. Il a également été relevé que, dans une même région, les communes alpines ont une disponibilité en lits inférieure à celle des autres communes (4,2 pour 1 000 résidents) (voir tableau 48).

La Ligurie ne possède pas d'hôpital pour les résidents des communes alpines, mais présente un taux de 4 lits hospitaliers

23. Les provinces autonomes de Bolzano et Trente et la région Vallée d'Aoste sont entièrement situées dans les Alpes.

Régions ayant des communes alpines	Communes alpines			Autres communes		
	Nombre de lits hospitaliers	Moyenne de la population	Nb de lits hospitaliers (pour 1 000 résidents)	Nombre de lits hospitaliers	Moyenne de la population	Nb de lits hospitaliers (pour 1 000 résidents)
Piémont	2 510	874 378	2,9	15 014	3 488 797	4,3
Vallée d'Aoste	480	126 724	3,8	0	0	-
Lombardie	2 689	1 280 325	2,1	35 512	8 352 087	4,3
P. A. Bolzano - Tyrol du Sud	2 038	500 065	4,1	0	0	-
P. A. Trente	2 189	520 641	4,2	0	0	-
Vénétie	1 860	1 255 239	1,5	15 584	3 591 707	4,3
Frioul - Vénétie Julienne	618	218 111	2,8	3 816	1 003 098	3,8
Ligurie	0	84 796	-	5 983	1 490 492	4,0
Total	12 384	4 339 637	2,9	75 909	17 926 180	4,2

Tableau 48 : Lits hospitaliers pour 1 000 résidents dans les régions ayant des communes alpines – Italie - 2010.

pour 1 000 personnes dans les autres communes. Dans les quatre autres régions aussi, il y a moins de lits hospitaliers dans les communes alpines que dans les autres communes (pour 1 000 habitants – Piémont, Lombardie et Vénétie : respectivement 2,9, 2,1 et 1,5 contre 4,3 ; Frioul-Vénétie Julienne : 2,8 contre 3,8).

Par effet de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse du taux de fertilité, le monde développé subit un phénomène de vieillissement de la population. Ces changements démographiques aboutissent à un accroissement du nombre de personnes âgées et très âgées, ce qui à son tour donne naissance à de nouveaux modèles de morbidité et mortalité (pensons par exemple au nombre croissant de maladies dégénératives, souvent multiples et chroniques). Ces tendances laissent prévoir une augmentation de la demande de soins de long terme (SLT).

Les SLT sont généralement assurés à des personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux, aux seniors fragiles et aux personnes qui semblent incapables de s'occuper d'elles-mêmes sans aide et qui ont donc besoin d'être assistées dans leurs activités quotidiennes. Ils comprennent toute une variété de services à la fois médicaux et non médicaux destinés aux personnes présentant des maladies chroniques ou des handicaps physiques ou mentaux.

En Italie, comme dans d'autres pays, le vieillissement rapide de la population est accompagné d'une récente évolution du Service sanitaire national (SSN), qui incite les décideurs politiques à demander plus d'informations sur les services de long terme, de manière à adopter des stratégies spécifiques susceptibles de satisfaire les exigences croissantes, en matière de santé et de financement, liées, précisément, au vieillissement.

En Italie, les structures assurant aussi les services de soins de santé sont considérées comme des structures résidentielles pour soins de long terme.

En 2011, l'Italie possède 7 119 structures résidentielles pour soins de long terme, avec 281 082 lits (soit 4,7 pour mille habitants). 46% des structures résidentielles pour soins de long terme (soit 3 261 structures) se trouvent dans les régions alpines, avec 162 198 lits (12 pour mille habitants), tandis que, dans les communes alpines sélectionnées, les structures résidentielles du même type sont au nombre de 892 (12,5% des structures résidentielles italiennes totales) avec 41 185 lits (10 pour mille habitants). Les indicateurs montrent qu'il y a davantage de structures résidentielles pour soins de long terme dans les communes alpines que dans les communes des autres régions italiennes. Les taux de bénéficiaires de ces structures, pour tous les groupes d'âges, sont plus élevés dans les communes alpines qu'à l'échelon italien, mais inférieurs à ceux calculés à l'échelon des régions alpines. Parmi les bénéficiaires, ceux appartenant à la tranche d'âge 0-17 ans représentent un taux de 0,65 pour mille habitants (0,6 au niveau national et 0,9 au niveau régional), tandis que le taux pour les adultes est de 1,9 pour mille habitants (1,3 au niveau national et 2,8 au niveau régional). Le taux le plus important concerne les seniors, ce qui s'explique à la fois par la sélection spécifique effectuée au niveau des structures résidentielles (structures SLT) et par le processus de vieillissement dont nous avons parlé dans l'introduction. Les seniors bénéficiaires représentent un taux de 37,8 pour mille habitants (17,6 au niveau national et 47,2 au niveau régional) et ceux de 80 ans et plus représentent un taux de 59,2 pour mille habitants (43,9 au niveau national et 124,4 au niveau régional).

Les médecins généralistes (MG) soignent les maladies aiguës et chroniques et fournissent à leurs patients des soins

préventifs et des formes d'éducation sanitaire.

Les MG sont généralement le point de référence pour les soins primaires, qui est le niveau de soins sur lequel ont porté de nombreuses réformes et modifications de ces trente dernières années, fondamentalement basées sur²⁴:

- l'introduction de la médecine générale (ou médecine familiale) comme spécialité médicale dans certains pays ;
- l'incitation à mettre en place des cabinets groupés ;
- l'incitation à travailler en équipe entre différents professionnels de la santé et à déléguer certaines tâches traditionnellement exercées par les médecins à des infirmiers/infirmières et à des professions se rattachant à la médecine ;
- l'introduction d'un supplément de paiement pour certains services particulièrement souhaitables (par exemple, immunisation) et un paiement partiel à la capitation s'ajoutant au paiement à l'acte ;
- l'augmentation de la gamme de services assurés par les professionnels de soins primaires (par ex., services communautaires de santé mentale et petite chirurgie) ;
- le renforcement du rôle de gatekeeping (par ex., en établissant que les gestionnaires budgétaires des fournisseurs de soins primaires sont responsables de l'achat de services pour leurs patients ; en introduisant le principe « l'argent suit le patient » ; en réduisant l'accès aux soins secondaires et tertiaires sans référence).

Compte tenu des différents types d'organisation qui sous-tendent les systèmes de soins de santé, le rôle du généraliste peut varier considérablement d'un pays à l'autre.

Les USL fournissent des soins primaires, des soins hospitaliers, des soins en matière de santé publique et de médecine du travail, et des soins de santé liés à l'aide sociale²⁵. Dans le cadre des soins primaires, les MG jouent un rôle central : ils assurent l'accès aux soins des services de santé en ordonnant des médicaments, des visites spécialisées, des tests diagnostiques, des tests de laboratoire et les hospitalisations dans le cadre du Service sanitaire national. En outre, l'Italie est l'un des rares pays où les soins primaires concernant les enfants relèvent du pédiatre de famille, qui est donc une sorte de médecin généraliste chargé de la population de 0 à 14 ans. Les patients doivent s'inscrire auprès d'un MG dont la liste n'a pas encore atteint le nombre maximum de patients autorisé (1 500 pour les MG et 800 pour les pédiatres).

En Italie, la majorité des MG travaillent dans des cabinets individuels, bien que le gouvernement central et les régions aient offert des mesures d'incitation économique pour encourager les pratiques de médecine collective et une meilleure intégration entre les MG et les autres services de santé, l'aide sociale, les soins à domicile, l'éducation sanitaire et les services de santé environnementale. La législation récente encourage les équipes multidisciplinaires à travailler de trois manières différentes : - médecine collective de base, où les MG de différents bureaux partagent leurs expériences cliniques, développent des lignes directrices et participent à des ateliers de contrôle du rendement ; - médecine collective en réseau, qui fonctionne selon le même principe que la médecine collective de base, mais permet aux MG d'accéder au même système de dossiers de santé électroniques ; - médecine collective avancée, où les MG partagent les mêmes bureaux et le même système de dossiers de santé et sont en mesure de fournir des soins au-delà de leurs secteurs individuels. La législation encourage aussi une meilleure intégration entre les services de santé et les services d'aide sociale, dans le but, principalement, de dévier les soins de long terme des services institutionnels vers des services de soins communautaires, en insistant notamment sur les soins à domicile. Le programme de service communautaire de soins à domicile a été créé dans le cadre du Plan sanitaire national 1998–2000 et fixe un réseau de soins à domicile qui intègre les compétences des infirmiers, MG et spécialistes avec les besoins et la participation de la famille. Les MG sont chargés de contrôler le réseau de soins à domicile et d'assurer la liaison avec les travailleurs sociaux et ceux des autres secteurs de soins, et sont responsables des résultats obtenus par les patients.

Les données statistiques reportées ici pour les MG concernent tous les médecins et pédiatres généralistes.

Il y avait en 2010 53 596 MG pratiquant en Italie (45 878 médecins et 7 718 pédiatres), soit 9,7 pour 10 000 résidents. Les régions ayant des communes alpines ne se différencient pas sensiblement des autres, à l'exception de la Province autonome de Bolzano, qui a un taux de 6,9 MG pour 10 000 résidents (tableau 49). Comme nous l'avons dit plus haut, les services de santé, en Italie, sont organisés au niveau régional et assurés par les USL. Il est donc possible d'analyser à ce dernier niveau la disponibilité en généralistes. Les communes alpines relèvent de 9 USL en Vénétie, 8 dans le Piémont, 7 en Lombardie, 4 en Frioul-Vénétie Julienne, 2 en Ligurie et 1 dans la Vallée d'Aoste, dans la province autonome de Bolzano et dans la province autonome de Trente. Ces USL montrent une variabilité plus élevée en termes de nombre de MG : la valeur la plus basse (à part celle de la province autonome de Bolzano) a été enregistrée aussi en Lombardie, dans l'USL de la province de Brescia (7,5 pour 10 000 résidents) et dans l'USL Vallecarnonica-Sebino (7,4) ; les valeurs les plus hautes ont été enregistrées en Vénétie dans l'USL de Bassano del Grappa (12,2) et de Bussolengo (10,1), tandis que, dans la région Frioul-Vénétie Julienne, l'USL du Frioul occidental présentait un taux de 10 MG pour 10 000 résidents.

24. OMS, Bureau régional pour l'Europe, <http://www.euro.who.int/en/health-topics/Health-systems/primary-health-care/data-and-statistics>.

25. The Commonwealth Fund, *International Profiles of Health Care Systems*, 2012, Novembre 2012.

Région/ code USL	Nom USL	Nb communes alpines	Médecins générali- stes	Pédiatres générali- stes	Total médecins générali- stes	Nb de médecins générali- stes (pour 10.000 résidents)
PIEMONTE			3 335	445	3 780	9,2
010203	TO3	80	431	64	495	9,5
010204	TO4	68	372	62	434	9,8
010206	VC	38	137	16	153	9,3
010207	BI	54	133	15	148	9,2
010208	NO	5	246	33	279	8,8
010209	VCO	82	130	15	145	8,5
010210	CN1	129	299	43	342	8,3
010211	CN2	27	116	16	132	8,2
VALLÉE D'AOSTE			90	18	108	8,4
020101	AOSTA	74	90	18	108	8,4
LOMBARDIE			6 504	1 154	7 658	8,5
030301	A.S.L. DELLA PROVINCIA DI BERGAMO	140	688	127	815	8,1
030302	A.S.L. DELLA PROVINCIA DI BRESCIA	62	688	127	815	7,5
030303	A.S.L. DELLA PROVINCIA DI COMO	91	379	61	440	8,6
030305	A.S.L. DELLA PROVINCIA DI LECCO	46	218	44	262	8,0
030313	A.S.L. DELLA PROVINCIA DI SONDRIO	78	141	17	158	9,0
030314	A.S.L. DELLA PROVINCIA DI VARESE	57	602	116	718	9,5
030315	A.S.L. DI VALLECAMONICA-SEBINO	42	67	9	76	7,4
P.A. BOLZANO/BOZEN			272	58	330	6,9
041201	AZ. SANITARIA DELLA P.A. DI BOLZANO	116	272	58	330	6,9
P.A. TRENTE			395	80	475	9,7
042101	TRENTE	217	395	80	475	9,7
VÉNÉTIE			3 486	569	4 055	8,9
050101	BELLUNO	51	95	13	108	9,5
050102	FELTRE	18	57	10	67	9,1
050103	BASSANO DEL GRAPPA	20	123	24	147	12,2
050104	THIENE	21	131	21	152	8,1
050105	ARZIGNANO	10	125	22	147	8,6
050107	PIEVE DI SOLIGO	13	156	25	181	9,2
050108	ASOLO	11	164	30	194	9,6
050120	VERONA	12	330	61	391	8,4
050122	BUSSOLENGO	15	204	39	243	10,1
FRIOUL-VÉNÉTIE JULIENNE			969	122	1 091	9,9
060102	ISONTINA	6	105	16	121	9,2
060103	ALTO FRIULI	42	67	6	73	9,9
060104	MEDIO FRIULI	19	280	34	314	9,7
060106	FRIULI OCCIDENTALE	25	224	34	258	10,0
LIGURIE			1 313	168	1 481	9,2
070101	IMPERIESE	42	167	23	190	8,8
070102	SAVONESE	40	228	25	253	8,9
ITALIE			45 878	7 718	53 596	9,7

Tableau 49 : Médecins généralistes des Unités sanitaires locales des zones possédant des communes alpines (Ministère de la Santé).

Rapport sur les hôpitaux de la zone alpine

Alessandro Cimbelli et Laura Murianni
ISTAT - Institut national de la statistique italien

L'objectif général de cette étude est d'évaluer le temps et la distance routière séparant les 1 746 communes alpines de l'hôpital le plus proche. La zone alpine dispose d'un total de 114 structures hospitalières. La distance communes/hôpitaux (en termes de kilométrage et de temps) a pu être calculée grâce à des services web spécifiques ou à un réseau routier vectoriel, ainsi qu'à certains outils d'analyse de réseau faisant partie du logiciel SIG.

Procédé utilisé

L'analyse a été menée au moyen d'ensembles de données et de services web gratuits ou ouverts.

Les informations concernant les structures hospitalières dans la zone alpine ont été fournies sous formes d'adresses postales, sans aucune coordonnée géographique. La première tâche a donc consisté à géocoder tous les hôpitaux au moyen du batch de géocodage offert par le site <http://www.findlatitudeandlongitude.com/>.

Au bout d'un certain nombre de tentatives, le format d'adresse semblant réduire au maximum le risque d'échec lors du géocodage était le suivant :

<nom de l'hôpital>, <nom de l'endroit>, <rue>, < numéro>, <code postal> - <ville> (<province>).

Dans plus de 60% des cas, la précision résultant des coordonnées géographiques ainsi obtenues est à l'échelon de la commune, mais les autres données enregistrées ont permis, pour 15 hôpitaux sur 114, d'obtenir une localisation au niveau de la structure proprement dite. Les coordonnées géographiques des 1 746 communes alpines ont été obtenues en prenant en considération un point à l'intérieur des principaux établissements urbains de chaque zone administrative. Une fois que l'on possède les coordonnées géographiques des hôpitaux et des communes, il est possible d'évaluer les distances en termes de kilométrage et de temps. Cela pourrait s'avérer très lourd en termes de ressources à traiter, si l'on décidait de se pencher, sans aucune simplification, sur tout l'ensemble de données enregistrées. La matrice distance/temps pourrait alors atteindre $114 \times 1\,746 = 199\,044$ valeurs. Quant à l'éventuelle utilisation d'un service web, elle impose que soient prises en compte des limites maximales en termes d'interrogations par jour/seconde (avec les interfaces de programmes d'application – API – Google Cartes : 2 500 interrogations sur 24 heures, 10 par seconde).

Ainsi, indépendamment de la mise en place de fonctions réseau sur un logiciel de bureau SIG et du traitement en interne d'un graphe routier, il est nécessaire d'introduire une certaine simplification, en réduisant le nombre total des valeurs de sortie possibles.

Pour chaque hôpital, seules les 100 premières communes les plus proches ont été considérées (la proximité est la distance à vol d'oiseau). La matrice a ainsi été réduite à $100 \times 114 = 11\,400$ valeurs et a été produite par le biais des fonctions d'analyse vectorielle du logiciel QGIS. Le fait de sélectionner les cent habitats les plus proches est seulement une manière d'écarter les habitats les plus éloignés, mais le résultat n'est pas considéré comme la distance routière réelle. Avec les API Google Maps, mises en place dans le logiciel Friendly Batch Routing²⁶ (FBR), réalisé par l'Université du Luxembourg, il a été possible d'évaluer la distance et le temps de parcours entre les communes et les hôpitaux. Le format demandé est le suivant :

<id enregistrement> ; <latitude_d_origine>, <longitude_d_origine> ; <latitude_de_destination>, <longitude_de_destination>

et, dans le résultat, nous avons obtenu trois domaines supplémentaires du logiciel, qui fonctionne comme un service web local :

<temps(secondes)>, <distance(mètres)>, <pas>



Figure 47 : Interface FBR.

26. <http://geow.uni.lu/apps/fbr/>

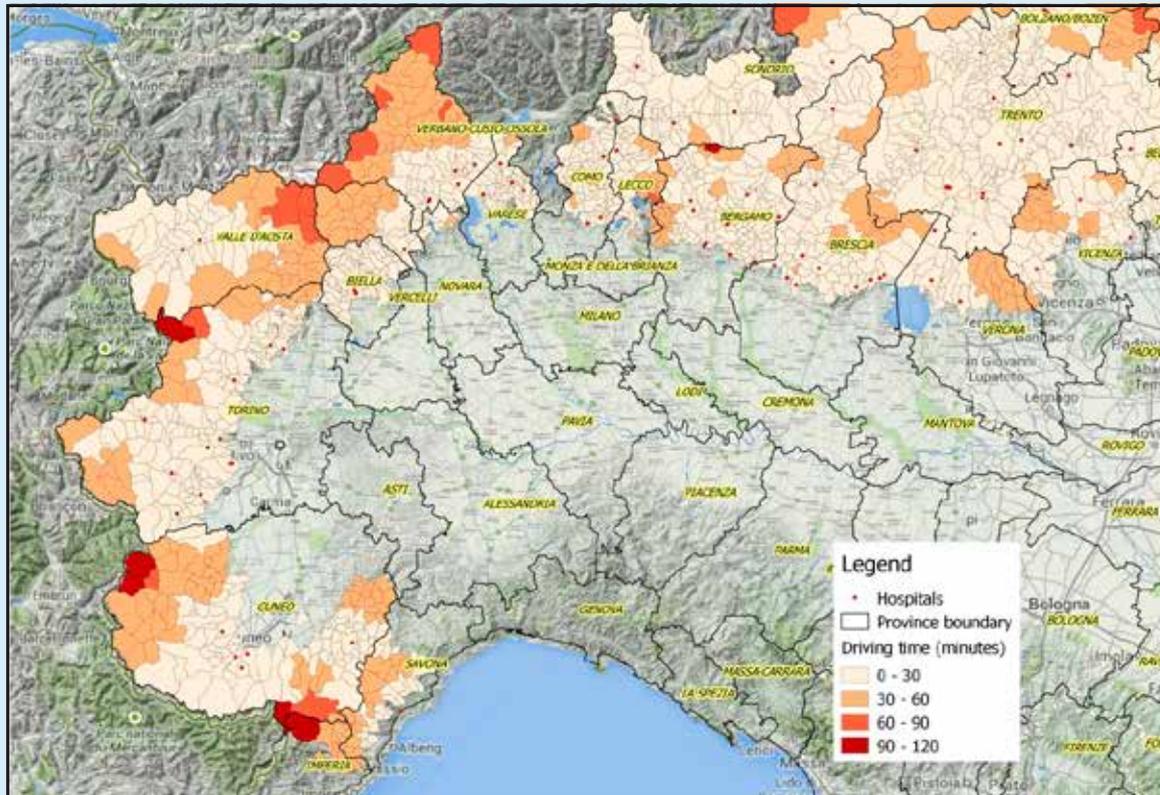


Figure 48 : Durée des parcours vers les hôpitaux dans la zone alpine occidentale.

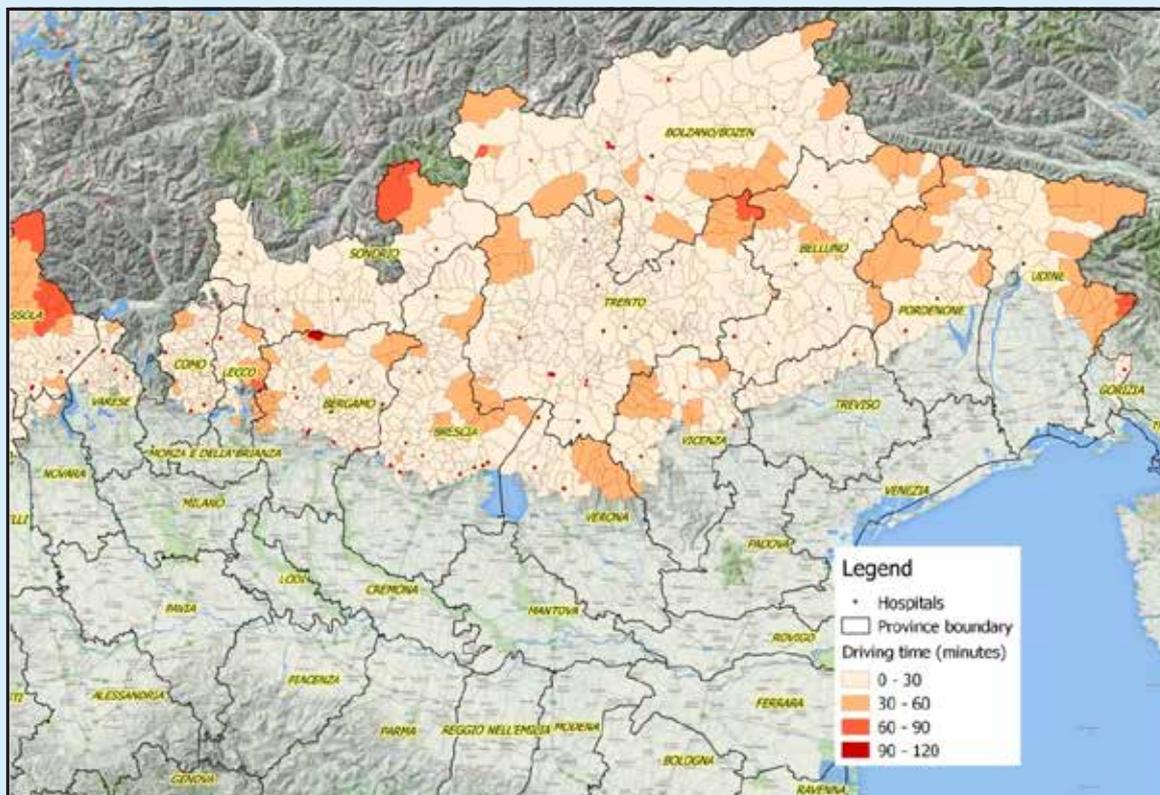


Figure 49 : Durée des parcours vers les hôpitaux dans la zone alpine orientale.

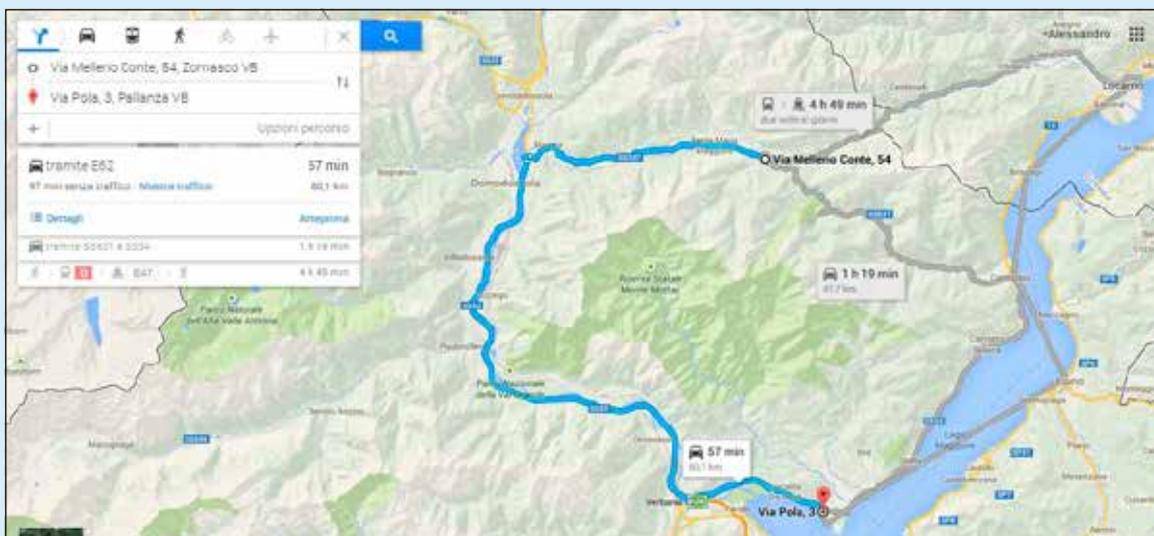


Figure 50 : Trajet de Malesco à l'hôpital de Verbania.

En raison des limites appliquées au nombre d'interrogations, le traitement a été effectué en cinq jours.

Pour finir, on a subdivisé les valeurs de temps de parcours en 4 classes de 30 minutes l'une, afin d'attribuer la classe d'isochrone à chaque municipalité et de produire des cartes thématiques spécifiques.

Résultats

Les cartes isochrones des deux figures ci-dessous démontrent, comme l'on s'y attendait, que les habitats les plus distants sont situés en haute montagne et près des frontières nationales. On remarquera notamment le rôle que jouent, au niveau de la durée du parcours, la morphologie du sol et les barrières représentées par les lacs et les montagnes. Cette observation s'applique tout particulièrement au nord du Piémont et à la Vallée d'Aoste, régions où les habitants de nombreuses communes mettent plus d'une heure à atteindre un hôpital.

À titre d'exemple, voir ci-dessous le trajet entre la commune de Malesco (VB) et l'hôpital « Stabilimento Ospedaliero Castelli » de Verbania. La durée du trajet est de 57 minutes pour 60 km de route, mais la distance à vol d'oiseau n'est que de 22 km.

En même temps, les cartes affichent une bonne distribution des structures hospitalières dans la partie est de l'Italie, où, dans les régions de la Lombardie, de la Vénétie, du Trentin-Haut-Adige et du Frioul-Vénétie Julienne, seules 8 communes sur 1 108 se trouvent à plus d'une heure de trajet de l'hôpital le plus proche.

En général, la distribution de toutes les communes alpines italiennes en termes de temps de trajet est la suivante :

Classe de temps de trajet (minutes)	Nombre de communes
0-30	1 336
30-60	344
60-90	19
90-120	9

5.2 SERVICES DE GARDERIE

Les indicateurs de fertilité jouent un rôle important dans l'étude des comportements en matière de famille et de procréation. Dans l'analyse, il est important d'accorder une attention particulière à la présence de structures susceptibles d'encourager les femmes à avoir des enfants et d'inciter les familles à s'agrandir.

La proportion d'enfants fréquentant des services sociaux et éducatifs pour la première enfance sert à mesurer la mise en

place de politiques permettant de concilier engagements familiaux et obligations professionnelles. Cet indicateur est défini comme le pourcentage d'enfants résidents de l'âge de 0-2 ans (jusqu'à 3 ans) fréquentant les services socio-éducatifs (ne sont pris en considération que les services gérés ou financés par la municipalité). Les services socio-éducatifs destinés à la première enfance incluent à la fois les crèches et les services complémentaires pour jeunes enfants (y compris les services assurés à domicile). L'indicateur est disponible pour les deux types de services aussi bien séparément que sous forme groupée.

Contributions nationales

ITALIE

Ces dernières années, le cadre législatif a cherché à accroître le nombre de services socio-éducatifs dans l'ensemble du pays : en 2007, la signature d'accords entre le gouvernement national, les régions et les gouvernements locaux a mené à la mise en place d'un « plan extraordinaire pour le développement du système régional de services sociaux et éducatifs pour la petite enfance ». Par ailleurs, ces types de services (ainsi que d'autres) ont joué un rôle clé dans le cadre de la politique régionale unitaire, élaborée et décrite dans le Cadre stratégique national (QSM) 2007-2013. Ici, l'objectif est d'encourager la participation des femmes au marché de l'emploi, en augmentant la proportion d'enfants bénéficiant de services de garderie.

Les données disponibles concernent les années de 2004 à 2011 (dernière année disponible). À l'échelon national, après une légère, mais constante, augmentation de la proportion d'enfants fréquentant des services sociaux et éducatifs pour la première enfance, on voit s'afficher pour la première fois, en 2011, un changement négatif par rapport à l'année précédente, avec une réduction de 0,5 points de pourcentage. Cette variation est due à une diminution du nombre d'usagers dans le cadre des services complémentaires, tandis que la proportion concernant les crèches est demeurée stable.

En 2011, treize des vingt-quatre provinces des Alpes affichent des valeurs de l'indicateur supérieures à la moyenne nationale (13,5%). Entre 2007 et 2010, les variations sont positives dans presque toute la zone, à la seule exception des provinces d'Imperia, Savone, Côme, Biella et Verbano-Cusio-Ossola. Entre 2010 et 2011, quatorze provinces des Alpes affichent des réductions dans les inscriptions aux services sociaux et éducatifs pour la première enfance.

5.3 MOBILITÉ

Les transports et la mobilité ont toujours été des enjeux cruciaux pour le développement socioéconomique de la zone alpine, où, grâce à eux, le commerce national et international et les activités touristiques ont pu trouver leur place. Cependant, la motorisation de masse et l'accès accru aux transports de la part de différents groupes sociaux – ce que l'on a appelé la démocratisation des transports (Hernández Luis, 2008) – ont soulevé le problème de la durabilité, principalement en matière d'environnement (par ex., la consommation d'énergie et la réduction des émissions nocives). Depuis, la mobilité n'est plus considérée uniquement comme un simple accélérateur du développement économique, mais aussi comme une activité à fort impact, qu'il s'impose de gérer et de réguler.

D'après le premier Rapport sur l'état des Alpes (Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2007), les termes « mobilité » et « transports » ne sont pas exactement synonymes. En fait, les transports sont un moyen pour déplacer des personnes

et des biens dans l'espace, tandis que la mobilité est un phénomène plus complexe et imbriqué dans le social. La mobilité implique nécessairement les transports, mais comprend aussi « l'accessibilité à des options et opportunités personnelles pour répondre à des exigences humaines de nature sociale » (mobilité potentielle) et « la position des êtres humains dans un espace symbolique » (mobilité réalisée) (Götz, 2003).

Les approches les plus communément adoptées pour analyser la mobilité et les transports sont de type systémique (Rodrigue, Comtois et Slack, 2006 ; Tolley et Turton, 1995 ; Hoyle et Knowles, 1998). D'après ces approches, le système des transports est formé de nœuds et de liens qui permettent (potentiellement) de se déplacer à travers le temps et l'espace en utilisant différents modes (par ex., rail, voiture, bus, etc.). Sur la base de cette perspective, le système de transports alpin est un réseau multimodal d'infrastructures de transport et de services opérationnels pouvant être analysé à différents échelons : local, régional, national et international (Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2007). Le système de trans-

ports dépend du développement démographique, mais influe en même temps sur celui-ci. D'un côté, en effet, les facteurs démographiques déterminent la demande de transports et influent donc sur les caractéristiques (infrastructures et services) du système – pensons par exemple aux standards de qualité pour les personnes à mobilité réduite. De l'autre, l'accessibilité du système est un facteur déterminant pour la sélection des zones d'établissement, la possibilité pour les habitants et leurs hôtes de se déplacer à l'intérieur d'un espace donné (motilité) et, par conséquent, le développement des activités économiques, ainsi que la qualité de vie.

L'accessibilité est un enjeu important, spécialement pour les petits villages alpins ruraux ou périphériques, et son amélioration, grâce à la modernisation des infrastructures de transport ou à l'introduction de nouvelles infrastructures, a été un moteur puissant pour les politiques de développement régional et d'évolution du paysage. D'après les informations contenues dans le tutoriel « Governance capacity » (2006), l'accessibilité des centres alpins (plaques tournantes des transports) s'est améliorée davantage que celle des zones périphériques, et cette tendance ne fera que se confirmer. En revanche, l'accessibilité n'a que très peu progressé dans les petites villes, certaines d'entre elles restant ainsi isolées. S'il s'agit là d'une tendance générale, la situation au sein des différents États est très hétérogène et, du fait que peu d'études aient été menées dans certains pays (par ex., France, Autriche et Italie) quant à l'accessibilité des zones métropolitaines, il s'avère difficile de faire des comparaisons (Voll, 2012).

L'accessibilité est un indicateur valable qui permet d'évaluer la possibilité d'atteindre un lieu donné par des modes de transport publics ou privés. Elle permet aux personnes vivant dans des zones plus écartées (par exemple, des villages de montagne) de bénéficier de liaisons à l'échelon tant national qu'international et d'avoir accès à toute une gamme de ressources et de services. Améliorer l'accessibilité de certaines zones grâce à l'utilisation (parfois combinée) de différents modes de transport public représente bien entendu une opportu-

rité majeure, spécialement dans les zones de montagne, où l'utilisation massive de véhicules privés – qui, certes, assure un maximum de flexibilité – n'est plus une option durable. De fait, favoriser les transports publics et chercher à freiner l'utilisation de véhicules privés est crucial pour la création d'un système de transports plus durable et efficace, qui puisse contribuer directement au développement durable des communautés. L'un des critères généralement adoptés pour évaluer l'accessibilité est indéniablement la présence (et la fréquence) des modes de transport public, qui fournissent aux populations un moyen physique pour se déplacer d'un point à un autre. Un autre critère pour mesurer l'accessibilité est l'évaluation du temps effectivement nécessaire, qui comprend différents éléments : le temps d'attente, la durée du trajet proprement dit et le temps mis pour atteindre à pied la destination finale.

La présence d'un service de transports publics et le temps nécessaire pour arriver à destination caractérisent l'accessibilité du système de transports, mais, souvent, l'accessibilité n'est pas un élément suffisant pour que les personnes décident de passer du transport individuel aux transports en commun. Il semble nécessaire d'effectuer aussi une analyse plus approfondie des forces et faiblesses du système en se mettant dans la perspective de l'utilisateur, de façon à : a) élaborer une conception des services centrée sur l'utilisateur ; b) augmenter l'attractivité du système dans son ensemble. Par conséquent, à côté des analyses quantitatives portant sur les performances des transports publics, les analyses sur la satisfaction du client constituent un outil pour définir des priorités et des mesures susceptibles de satisfaire les exigences de la clientèle et créer un lien entre les opérateurs de transport, les institutions publiques et les usagers.

Le thème de l'accessibilité est traité dans ce rapport avec le cas de la région du Haut-Adige/Tyrol du Sud, qui représente un exemple intéressant de système de transports intégré et complet, capable non seulement d'assurer un bon niveau d'accessibilité, mais aussi de satisfaire les exigences des passagers.

Le système de transports publics dans le Haut-Adige/Tyrol du sud (Italie). Mobilité, accessibilité et satisfaction des passagers.

Anna Scuttari et Elisa Ravazzoli - EURAC Research

Le système de transports publics dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud

Le Haut-Adige/Tyrol du Sud est une province autonome du nord de l'Italie, à la frontière avec l'Autriche et la Suisse. Elle a une surface d'environ 7 400 km² (dont 5,5% seulement constructibles, ASTAT, 2012d) et une population de plus de 500 000 habitants. L'économie locale repose principalement sur le secteur tertiaire, le secteur du tourisme jouant un rôle clé, même si le Haut-Adige/Tyrol du Sud conserve également un secteur agricole solide (ASTAT, 2012a). Le réseau routier (routes nationales et provinciales) est géré au niveau provincial ; il s'étend sur 5 016 km, soit 677,8 km pour 1 000 km² (Figure 51). Quant au réseau ferroviaire, il est géré en partie par l'État, en partie au niveau régional, et couvre 287 km, soit 38,8 km pour 1 000 km² (ASTAT, 2012c)²⁷. L'autoroute du Brenner traverse le Haut-Adige/Tyrol du Sud du nord au sud et représente – aussi bien pour le transport de marchandises que pour le transport de personnes – un raccordement stratégique à l'intérieur du corridor Vérone-Munich. La mobilité est un facteur crucial pour le Haut-Adige/Tyrol du Sud, comme pour la plupart des régions alpines, car elle contribue à réduire le processus de dépeuplement des zones périphériques et à accroître leur accessibilité en vue du tourisme. Par conséquent, le gouvernement local s'est toujours activement employé à créer un solide réseau de transports, en investissant dans les infrastructures, dans les services opérationnels et, pour finir, dans les rapports avec la clientèle et dans la gestion de l'information.

Le système de transports intégré dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud

Dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud, les transports publics sont caractérisés par l'intégration de différents moyens de transport au sein d'un système tarifaire unique, ainsi que par l'utilisation d'horaires réguliers. Le système de transports intégré inclut les trains régionaux circulant à l'intérieur de la province ainsi que ceux allant jusqu'à Trente et Innsbruck, les autobus urbains et les bus longue distance, certaines lignes de téléphériques et les funiculaires (<http://www.sii.bz.it/en/sud-tyrol-integrated-transport> ; <http://www.ibv-zuerich.ch/index.php?id=144>). Dans ce système, les trains constituent généralement l'épine dorsale du réseau et ont pour fonction de relier les unes aux autres les villes et villages plus importants ; les autobus, téléphériques et funiculaires doivent normalement augmenter l'accessibilité des zones les plus reculées, tandis que différents autobus urbains assurent la mobilité dans les centres urbains. En 2014, le système de transports intégré compte 114 lignes de bus extra-urbains, 13 lignes de bus urbains, sept funiculaires et un dense réseau de transport urbain dans les principales villes (Bolzano/Bozen et Merano/Meran), comme on peut le voir sur la figure 52. En outre, le réseau ferroviaire provincial s'étend le long de l'axe nord-sud (ligne Brenner-Bolzano-Vérone) et est-ouest (ligne Malles-Merano-Bolzano et Fortezza-S. Candido). Le tronçon nord de la ligne du Brenner (Brenner-Salorno) est le plus ancien de la région et fut créé à l'initiative du gouvernement autrichien, vers la moitié du XIXe siècle, pour raccorder Vérone à la frontière bavaroise. Le tronçon Bolzano-Vérone fut inauguré en 1859 (Ditterich, 1953). Les lignes qui vont vers l'ouest (Malles-Merano-Bolzano) et vers l'est (Fortezza-S.Candido) sont plus récentes. La première fut construite en 1906 et démantelée en 1990, parce que marginale par rapport au réseau national. Quinze ans plus tard, la ligne a été entièrement récupérée et remise en état par la province autonome de Bolzano, et utilise des trains FLIRT : un matériel roulant financé par la région et techniquement plus avancé que celui utilisé sur la plupart des lignes ferroviaires italiennes, y compris la ligne du Brenner. La ligne de la Val Pusteria (Fortezza/Franzensfeste-Brunico/Bruneck-San Candido/Innichen) fut inaugurée en 1871 et électrifiée à la fin du XXe siècle. En 2008, cette ligne reçut également quelques trains supplémentaires (trains FLIRT), du même type que ceux en service sur la ligne de la Val Venosta, en mesure de transporter des bicyclettes en été et du matériel de ski en hiver. Grâce à leur versatilité, ces trains représentent une alternative viable à la voiture pour toutes sortes d'usagers : travailleurs pendulaires, touristes, randonneurs et sportifs en général.

*27. Si nous comparons les données concernant les infrastructures de transport du Tyrol du Sud avec celles de l'Italie, nous remarquons une couverture relativement basse du transport tant routier que ferroviaire. Il s'agit là d'un élément commun à plusieurs régions alpines italiennes, pouvant dépendre de la présence de zones montagneuses, qui implique une présence moindre de surfaces constructibles et de zones densément habitées. Source : ISTAT (2006) *Le infrastrutture in Italia. Un'analisi provinciale della dotazione e della funzionalità*. http://www3.istat.it/dati/catalogo/20060512_00/inf_0607_infrastrutture_in_Italia.pdf.*

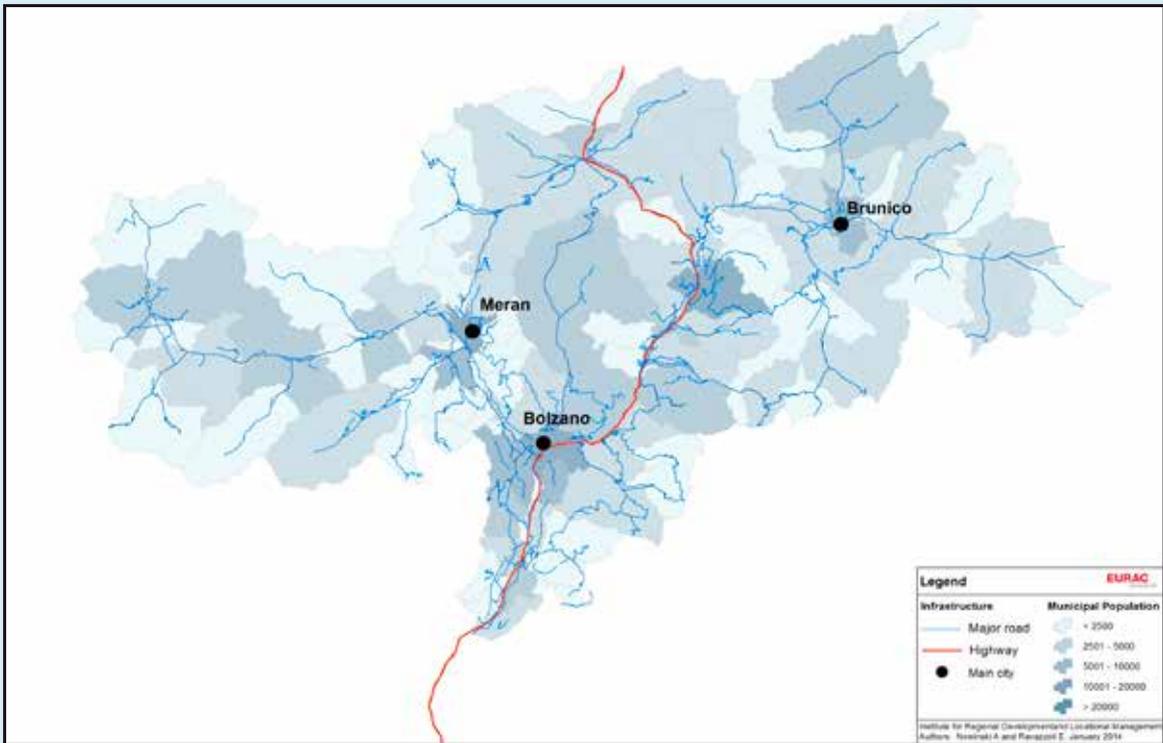


Figure 51 : Carte du système de transport routier.

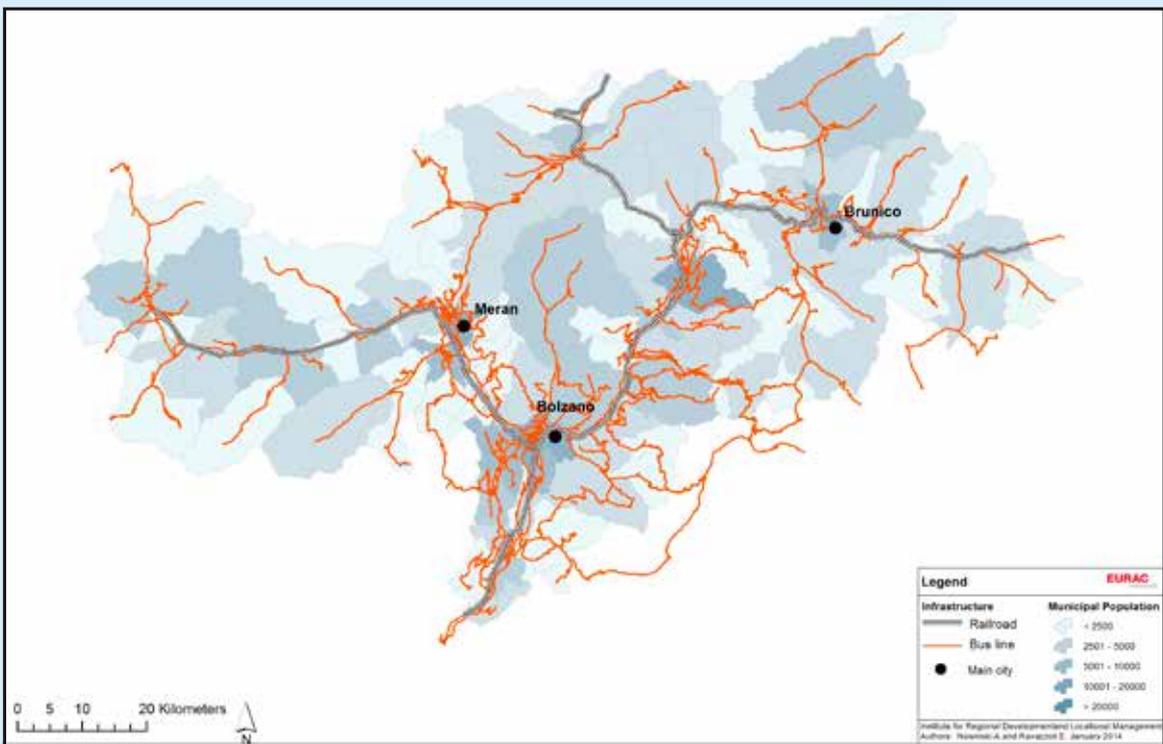


Figure 52 : Carte du système de transports publics.

Le système de transports touristiques

Avec plus de 6 millions d'arrivées et 29 millions de nuitées en 2012 (ASTAT, 2014), le tourisme joue un rôle clé dans l'économie du Haut-Adige/Tyrol du Sud. En 2005, la valeur ajoutée directe du tourisme a été de 1,7 milliards d'euros, soit 11,2% du PIB local (ASTAT, 2012b). Les principaux marchés touristiques sont l'Allemagne et l'Italie – qui représentent respectivement 48% et 33% des nuitées pour 2012 (ASTAT, 2014). Pour atteindre le Haut-Adige/Tyrol du Sud, 89% des personnes utilisent la voiture, contre seulement 4,6% utilisant les transports en commun (ASTAT, 2008). Cependant, pendant les vacances, les proportions changent sensiblement, 56% des déplacements se faisant en voiture et 21% par les transports en commun (ASTAT, 2008). Pour promouvoir le système de transports publics auprès des touristes, il existe des cartes de mobilité, qui donnent accès à la fois aux services de transport et aux attractions touristiques. Certaines communes offrent gratuitement aux touristes des cartes touristiques spéciales – 3,7 millions en 2011 (ASTAT, 2014) – pour accroître l'utilisation des transports publics. Pour autant, différentes études soulignent que les touristes sont peu informés sur l'offre de mobilité et utilisent donc principalement des tickets simples. Mieux informer, mieux sensibiliser, en coopération avec les offices du tourisme et les structures d'hébergement : telle est la démarche fondamentale pour augmenter l'accès aux transports publics. Les transports en commun pour touristes constituent à la fois un grand défi et une grande opportunité, surtout si l'on considère que, dans ce domaine, les touristes de la région Haut-Adige/Tyrol du Sud se déclarent en moyenne plus satisfaits que les habitants (Pechlaner et al., 2012 ; Pechlaner et al., 2013). Les téléphériques et funiculaires sont des éléments importants du système de transports pour touristes. Le Haut-Adige/Tyrol du Sud possède 375 téléphériques, principalement concentrés dans la partie est de la région. Quant aux funiculaires, ils sont fondamentaux pour le développement du tourisme, car, s'ils soutiennent traditionnellement les activités de sports d'hiver, ils ont également acquis une importance croissante en été (ASTAT, 2012c). Récemment, une connexion entre rail et funiculaires a été mise en place à la gare de Percha/Perca et Versciaco/Verschach, en Val Pusteria. Cette innovation a exigé une nouvelle intégration entre les modes de transport et une réorganisation des services parallèles (par ex., ski-bus), ainsi que l'introduction de nouvelles politiques de produits et de tarifs pour le tourisme d'hiver.

Accessibilité assurée par les transports publics et privés dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud

Afin de mesurer l'accessibilité assurée par le système de transports publics dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud, nous avons pris en considération deux dimensions distinctes du temps de trajet : le temps nécessaire pour arriver à l'arrêt de bus ou à la gare la plus proche (accessibilité du système de transports) et le temps de parcours effectif (accessibilité de la destination). Les données sur les deux dimensions ont été collectées de différentes manières : l'accessibilité du système de transports a été estimée au travers du projet européen INTER-Regio-Rail (www.interregiorail.eu) et notamment grâce au sondage sur le comportement des résidents du Haut-Adige/Tyrol du Sud en matière de déplacements ; quant à l'accessibilité de la destination, on l'a évaluée en collectant des données ad-hoc sur le temps de trajet, qui ont permis la construction d'une matrice origine/destination²⁸. Les résultats du projet INTER-Regio-Rail offrent une estimation du temps moyen par habitant nécessaire pour atteindre la gare ferroviaire la plus proche : dans la région ici examinée, ce temps est d'environ 12 minutes et 44% des interviewés peuvent y arriver à pied. La matrice origine/destination permet de comparer le temps de trajet nécessaire pour couvrir une distance donnée en utilisant des moyens de transport publics et privés (c'est-à-dire soit en train ou en bus, soit en voiture). La distance considérée comme représentative est celle comprise entre chaque commune et la principale plaque tournante de transport de la région : la ville de Bolzano/Bozen. Précisons que les données collectées en termes de temps de trajet nécessaires pour couvrir cette distance concernent seulement l'accessibilité des destinations (le temps effectif de trajet passé en voiture ou dans les transports en commun) et non l'accessibilité du système de transports (le « primer mil », soit le temps nécessaire pour arriver à l'arrêt de bus ou à la gare la plus proche). En outre, les temps de trajets ont été collectés en mesurant la durée d'un voyage en bus et en train, mais on n'a ensuite considéré et indiqué sur la carte que le temps le plus court.

La figure 53 montre l'accessibilité de la destination Bolzano/Bozen – c'est-à-dire le temps de trajet nécessaire pour voyager, dans les transports en commun, d'une commune quelconque jusqu'à Bolzano/Bozen. La figure 54 montre les mêmes informations pour le trajet effectué en voiture. D'après les données obtenues, il faut compter en moyenne,

28. La matrice du temps de trajet origine/destination a été créée en prenant en compte le centroïde de chaque commune. Les données sur les temps de trajet entre chaque commune et Bolzano ont été collectées en novembre 2013 sur le site *viaMichelin* (<http://www.viamichelin.it/>).

pour arriver à Bolzano/Bozen, dans les 70 minutes avec les transports publics et dans les 55 minutes en voiture. Ce qui ressort clairement de la figure 53, c'est que la partie nord-ouest part de la région est la plus accessible par les transports publics (avec des temps de trajet dans les 60 minutes) ; les communes peuvent y bénéficier d'une liaison directe par transports publics (bus ou train). Toutefois, si l'on observe simultanément les deux cartes, on voit que la partie occidentale de la région est également plus accessible par transports publics qu'en voiture. En revanche, la partie est s'avère moins accessible, le temps minimum nécessaire pour atteindre Bolzano/Bozen s'étagant entre 61 et 90 minutes. La partie la plus accessible en voiture comprend les communes situées dans l'axe nord-sud, le long de l'autoroute A22, tandis que les parties est et ouest sont difficilement accessibles par transport individuel, le temps minimum exigé pour atteindre Bolzano/Bozen allant de 61 à 90 minutes, ou même plus.

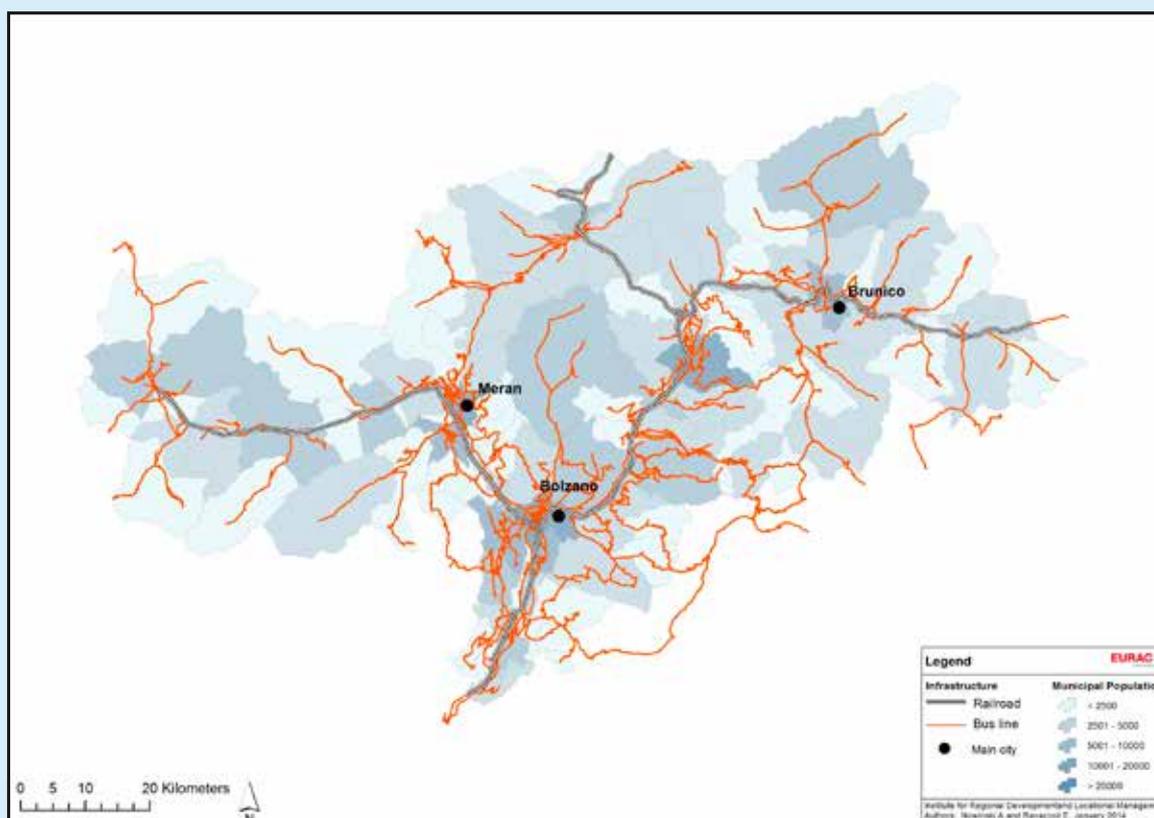


Figure 53 : Carte des temps de trajet pour atteindre Bolzano/Bozen avec les transports en commun.

En général, même si les zones est et ouest du Haut-Adige/Tyrol du Sud présentent différents modèles d'accessibilité, celle-ci ne varie pas considérablement dans la région, selon que l'on se déplace en voiture ou avec les transports en commun, la différence maximum étant de 36 minutes en faveur de la voiture. L'inclusion du « premier kilomètre » et du « dernier kilomètre » de trajet peut offrir des résultats plus précis lorsque l'on compare l'emploi des transports en commun et celui de la voiture. Néanmoins, pour comparer avec précision un trajet « de porte à porte » avec les transports collectifs et le même trajet effectué en voiture, il faudrait calculer aussi le temps nécessaire pour trouver un parking et le temps que la personne met ensuite pour aller du parking à sa destination finale. Disons que ces premiers résultats sur la comparaison entre les temps de parcours par des moyens de transport publics et privés pourraient constituer la base d'une analyse plus détaillée et plus précise du parcours « de porte à porte ». En outre, à côté de l'évaluation positive de l'accessibilité, les résultats laissent apparaître les inégalités spatiales au sein des zones régionales et permettent ainsi de définir les priorités à prendre en compte dans les futures interventions.

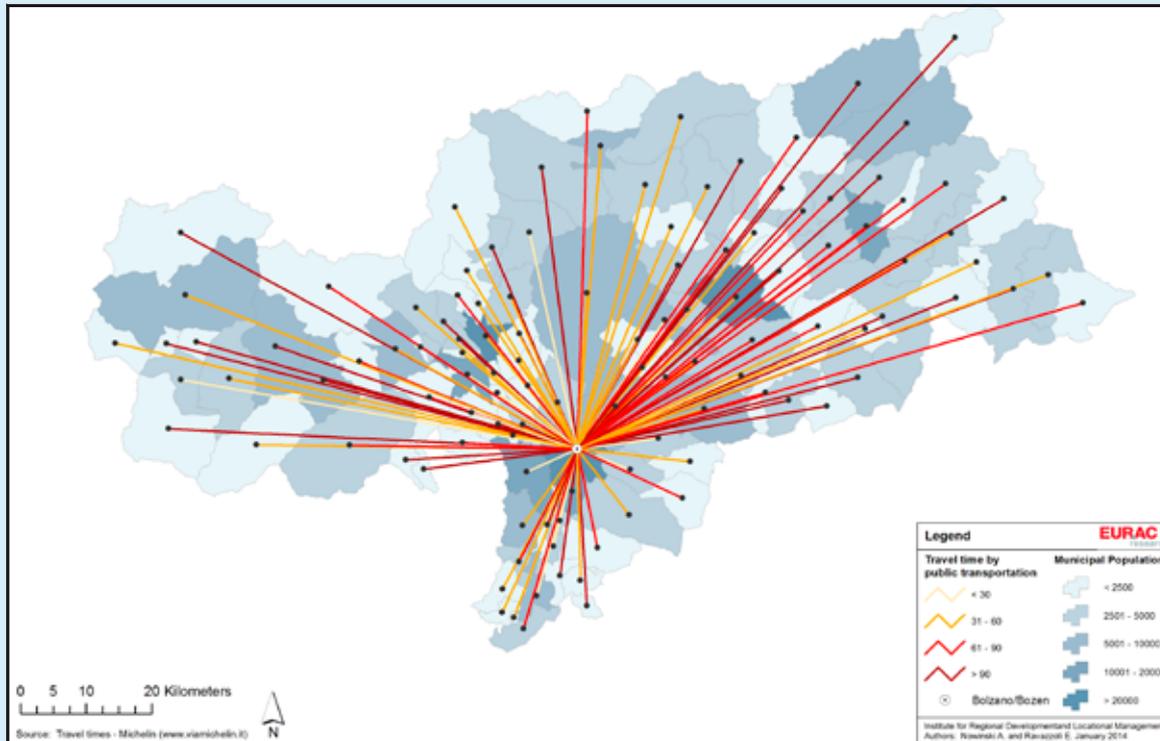


Figure 54 : Carte des temps de trajet pour atteindre Bolzano/Bozen en voiture.

Remarques conclusives

L'intégration des différents moyens de transport, la bonne accessibilité et la capacité à satisfaire les exigences des passagers, telles qu'en font état les résultats de l'étude INTER-Regio-Rail (Pechlaner et al., 2012), démontrent la qualité élevée du système de transports du Haut-Adige/Tyrol du Sud. Ces performances ne sont pas seulement intéressantes en soi, mais influent de différentes manières sur le choix des sites d'établissement et la construction de nouvelles zones bâties, sur la qualité de la migration pendulaire (et, partant, la qualité de vie des résidents) et, en dernier lieu, sur la durabilité globale de la région²⁹. En outre, un système de transports efficace est un élément de dissuasion pour l'utilisation de moyens de transport privés et contribue ainsi indirectement à réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, l'accès gratuit aux transports publics pour les jeunes et les seniors a un impact positif sur la cohésion sociale, du fait qu'il augmente la mobilité potentielle (motilité) de ces catégories de passagers et, dans le même temps, stimule leur sensibilité à l'égard des principes de mobilité durable. Cela étant, la réalisation et la maintenance, dans le temps, d'un système de transports publics aussi étendu et accessible exige des efforts financiers considérables, susceptibles d'être remis en discussion en périodes de difficultés financières. En ce sens, il s'agit d'assurer un équilibre correct entre les échelles d'investissements et leur capacité à réduire les impacts environnementaux et sociaux du système de transports, car il s'agit là d'un élément fondamental si l'on souhaite favoriser un développement régional durable dans le long terme, particulièrement dans les régions alpines.

29. Le rôle de la mobilité en matière de développement durable dans les zones alpines a été statistiquement testé et confirmé par Putzhuber, F., Hasenauer, H (2010), *Deriving sustainability measures using statistical data : A case study of the Eisenwurzen, Austria, Ecological Indicators*, 10, 32-38.

Bonnes pratiques

Provibus – transports publics au Piémont (Italie, Piémont, Province de Turin)

Enjeux :

- améliorer la compétitivité régionale ;
- envisager des solutions innovantes pour assurer des services dans les zones peu peuplées.

Type de mesure :

- action pilote ;
- mesures politiques.

Financement :

Province de Turin.

Contexte :

Au Piémont, la difficulté de liaison entre les petits centres et les villes principales est un phénomène marqué, non seulement dans les vallées alpines, mais aussi dans les collines et jusque dans les zones de plaine.

De nombreuses familles ont des problèmes pour atteindre leur lieu de travail et plus encore pour emmener leurs enfants à l'école. Le système officiel traditionnel de

transports publics n'est pas efficace, du fait de son coût élevé et du nombre réduit de passagers.

Mise en place :

Le service des « Provibus » (service de voiture à la demande, sur réservation, en commun – ou non – avec d'autres clients) a été lancé dans les collines près de Turin, où résident de nombreuses personnes qui, toutefois, travaillent en ville. Par ailleurs, les écoles secondaires et les universités sont situées à Turin, ce qui fait que beaucoup de jeunes doivent s'y rendre chaque jour à des horaires divers.

Les débuts ont été tout de suite prometteurs et la validité de ce service s'est confirmée les années suivantes ; nous avons maintenant 10 zones desservies, dont quatre dans la zone alpine.

Indicateurs :

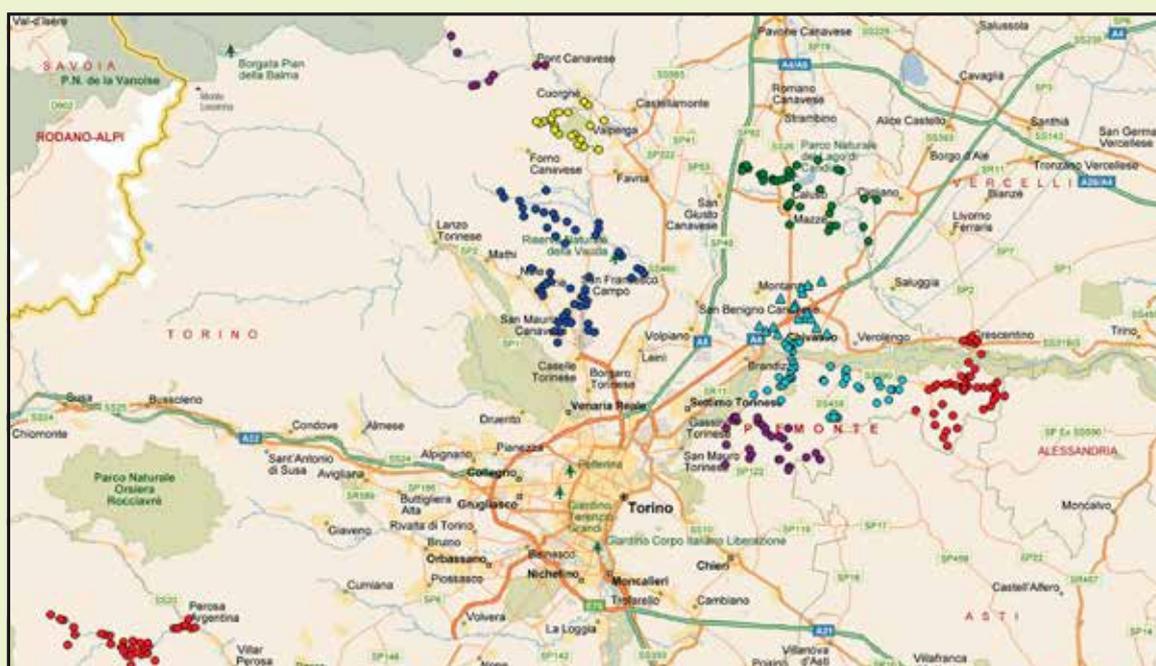
Depuis 2006 (année de lancement du service, à Crescentino, dans une zone de plaine), neuf lignes de plus ont été mises en service.

Transférabilité :

Méthode d'une grande simplicité, transférabilité totale.

Lien :

<http://www.provincia.torino.gov.it/trasporti/provibus/index.htm#ilservizio>



Bonnes pratiques

Projet Alias: Alpine Hospitals Networking for Improved Access to Telemedicine Services (Région Lombardie – DG Santé (coordinateur du projet), région Rhône-Alpes, région Frioul-Vénétie Julienne, Carinthie, Slovénie, Bavière, canton de Genève) – Mise en réseau des hôpitaux alpins pour améliorer l'accès aux services de télémédecine

Enjeux :

- solutions innovantes pour assurer des services dans les zones peu peuplées ;
- amélioration des connaissances sur les dynamiques territoriales et élaboration d'une stratégie pour le développement de la région et la sauvegarde des services.

Type de mesure :

- Action pilote (projet : ALIAS – n. 10-2-2-IT – cofondé par le programme Espace alpin).

Financement :

EUR 1 914 600.

Contexte :

L'accès limité aux soins de santé et la qualité de ces soins sont deux éléments étroitement imbriqués. L'amélioration de l'accès aux soins dans des zones mal desservies et de meilleures interactions professionnelles pour les usagers locaux permettent d'augmenter la qualité des services de soins dans ces zones. L'une des démarches pour tenter de résoudre le problème de l'accessibilité consiste à « redistribuer » vers les zones problématiques de l'Espace alpin les spécialistes et les ressources cliniques disponibles dans les centres de soins urbains. Cela est possible grâce à la télémédecine (eHealth) qui permet au professionnel de travailler sans se déplacer physiquement, éliminant tout obstacle en matière de temps et de distance entre lui et le patient.

Mise en place :

ALIAS (juillet 2011 – octobre 2012) avait pour objectif

d'offrir des services publics de TIC aux habitants et aux professionnels. Le projet a permis la création d'un réseau comprenant l'hôpital virtuel ALIAS, ainsi que 12 nœuds pilotes, pour partager les informations médicales et échanger les bonnes pratiques cliniques, en vue d'améliorer l'efficacité des hôpitaux dans les zones alpines reculées. Deux services de télémédecine ont été développés et pilotés : - fourniture d'informations permettant à n'importe quel professionnel de la santé du réseau hospitalier ALIAS d'avoir accès aux informations concernant un patient venant de n'importe quelle autre région ALIAS (et ce, avec le consentement du patient en question) ; - demande de conseil, permettant à n'importe quel professionnel de la santé du réseau hospitalier ALIAS d'utiliser les outils de télémédecine pour obtenir le conseil d'un expert sur un patient en traitement.

Indicateurs :

En tant qu'initiative pilote de télémédecine, menée au niveau transnational et centrée sur le rôle des hôpitaux en matière de fourniture à distance de services de soins de santé, ALIAS s'est révélé être un modèle innovant et exportable de coopération entre professionnels travaillant à distance. A la base de ce modèle, une plate-forme technique et organisationnelle comprenant différents volets : sécurité de communication, sauvegarde des données partagées, savoir-faire clinique spécialisé et système fiable de traitement des informations cliniques, constituant un soutien pour le médecin lors de la prise de décision.

A la conclusion du projet, les 12 sites pilotes étaient en mesure de faire fonctionner les services ALIAS. Les résultats de l'évaluation ont montré par ailleurs qu'en termes de sécurité et de technique le système a été largement accepté par les usagers.

L'issue de l'action pilote a également influé sur la gouvernance locale en matière de santé. Le principe ayant guidé le développement de la plate-forme ALIAS, sous l'aspect tant technique qu'organisationnel, était l'amélioration du bien-être des populations dans les régions alpines. Sur ce plan, si ALIAS a d'abord été conçu comme une première étape de coopération entre les régions Lombardie et Rhône-Alpes dans le domaine des soins de santé (après signature d'un mémorandum en 2008), de nouvelles opportunités de coopération se sont fait jour lors de sa mise en place, toutes les régions impliquées ayant exprimé la volonté de renforcer ce genre de coopération avec les régions voisines. Dans cette perspective, pendant le déroulement du projet ALIAS, le département Santé de la Lombardie a signé deux lettres d'intention avec la région Frioul-Vénétie Julienne (2010) et avec le Ministère bavarois pour l'Environnement et la Santé pu-

blique (2012). La Lombardie s'est également récemment engagée dans d'autres initiatives avec les autorités locales de la santé en Slovénie et en Autriche. Ce cadre politique permet d'assurer cohérence et continuité à une initiative transnationale qui relève d'un engagement politique fort et d'une vision à long terme, dans une optique de résultats durable et réutilisables. Pour finir, la région Lombardie a inclus l'initiative ALIAS dans son Plan stratégique 2012, qui définit les politiques de mise en place des soins de santé (DELIBERAZIONE N° IX / 2633 Seduta del 06/12/2011 - DETERMINAZIONI IN ORDINE ALLA GESTIONE DEL SERVIZIO SOCIO SANITARIO REGIONALE PER L'ESERCIZIO 2012, annexe 8).

Transférabilité :

Le projet ALIAS a été fondé sur une association d'éléments techniques, organisationnels et juridiques, qui devaient permettre de vérifier ensuite la possibilité de capitaliser les résultats en vue d'un développement ultérieur de l'initiative. Compte tenu des résultats obtenus par ALIAS et de l'expérience positive réalisée par le biais des services mis en place, les partenaires de projets, étendus à de nouveaux acteurs, ont incité ces derniers à capitaliser le travail

effectué en ajoutant à la plate-forme centrale ALIAS de nouveaux services intéressants à la fois les patients et les services de soins primaires.

Dans le cadre du programme Espace alpin 2007-2013, le projet NATHCARE – Networking Alpine Health for Continuity of Care – peut donc être considéré comme une évolution naturelle de son prédécesseur, le système ALIAS. Le principal concept sous-tendant le projet NATHCARE consiste à fournir un ensemble de services promouvant l'intégration des processus de soins primaires et secondaires – une démarche clé pour augmenter à la fois l'efficacité et l'efficacé du secteur des soins de santé – tout en permettant la responsabilisation du patient et en assurant l'adoption, à l'échelon transnational, de bonnes pratiques documentées, de telle sorte que soit assurée la disponibilité de professionnels de la santé hautement qualifiés même dans des zones reculées. A cette fin, le projet NATHCARE s'emploie à capitaliser les expériences, à étendre le rayon d'action et à peaufiner les services développés dans le cadre de l'initiative ALIAS.

Lien :

www.aliasproject.eu

6. CONCLUSIONS

L'objectif général du Vème Rapport sur l'état des Alpes était de décrire les principaux phénomènes sociodémographiques intéressant la zone alpine, en faisant abstraction des frontières nationales. Aussi a-t-on adopté une stratégie comportant la collecte de données à l'échelon communal afin de produire des données comparables et de dresser un aperçu harmonisé de la situation alpine en termes de définitions d'indicateur, de chronologie des références, d'homogénéité géographique et de sources considérées. Une autre étape a consisté à comparer les moyennes obtenues dans la région alpine avec les moyennes correspondantes obtenues au niveau national : cela a permis de mettre au jour certaines particularités et de les approfondir, pour analyser les problèmes liés à la montagne et les solutions sur le terrain présentées dans les exemples de bonnes pratiques. Le tout premier élément qui ressort de l'analyse de la situation sociodémographique est que la région alpine connaît actuellement une croissance démographique nettement hétérogène.

Les différences à ce niveau sont liées à toute une série de facteurs : accessibilité, topographie et altitude, facteurs socioéconomiques, position et rôle de la zone alpine dans chacun des pays. Ainsi des zones où la population est en croissance en côtoient-elles d'autres marquées par une baisse démographique, des tendances tout aussi contrastées pouvant également exister, à un échelon inférieur, au sein d'une même région ou d'une même province. D'une manière très générale, l'on peut affirmer que la population est en croissance dans la partie centrale et dans la partie nord des Alpes, tandis qu'elle diminue dans les Alpes orientales et dans certains secteurs de la partie sud de l'arc alpin. Tout le XXe siècle a été caractérisé par une différence marquée entre les Alpes allemandes et les Alpes françaises et italiennes ; aujourd'hui, les différences relevées sont peut-être moins marquées, mais plus complexes. En 2013, les Alpes avaient une population de 14 232 088 personnes sur un territoire de 190 717 km², avec une densité de population d'environ 75 habitants/km² ; du fait de cette densité, les Alpes sont à la fois l'une des zones les moins peuplées d'Europe centrale et l'une des plus densément peuplées parmi les zones montagneuses du monde entier. La densité de population est généralement plus élevée dans les zones périalpines et dans les principales vallées que dans les zones centrales.

L'établissement de centres urbains au sein des Alpes et le processus de périurbanisation en cours ont mené à des modifications en matière de niveau de vie. Les Alpes ne sont plus aujourd'hui une zone principalement rurale avec une population rurale, mais peuvent être considérées comme un lieu de résidence favori pour des personnes désireuses d'associer les avantages d'une infrastructure urbaine à l'attractivité d'un paysage intact.

Dans la décennie considérée dans cette relation, le taux

moyen de croissance de la population est resté positif, notamment par effet d'une immigration de plus en plus considérable. Les flux migratoires intéressent principalement les zones périurbaines et périalpines ; néanmoins, un phénomène de dépeuplement de certaines zones isolées peut être observé, confirmant la présence d'un modèle démographique hétérogène. Dans l'ensemble de la zone alpine, le taux moyen de population étrangère résidente est de 94,7 pour 1 000 résidents, mais la situation est très diversifiée d'une zone alpine à l'autre : le taux minimum (41,3‰) est relevé dans en Slovénie, suivie de la France, avec 62,3‰, tandis que les valeurs maximum sont celles du Liechtenstein (335,0‰) et de la Suisse (203,6‰).

A côté des mouvements internationaux de population, devenus une caractéristique sociale et démographique marquée de toute l'Europe, les Alpes reçoivent aussi des flux de seniors désireux de vivre dans un environnement agréable. Inversement, les jeunes sont nombreux à quitter les montagnes (et parfois le périmètre alpin) pour chercher une éducation et un emploi plus spécifiques et qualifiés.

En lien avec cette situation, un autre problème clé de la démographie alpine est le vieillissement de la population, au vu duquel il s'impose de revoir les modes de fourniture de services publics, ainsi que certains aspects spécifiques, mais fondamentaux, du système d'aide sociale – ne serait-ce qu'en raison du fait (et ce n'est pas là le moins important) que les lieux les plus touchés par ce phénomène sont les localités les plus petites et les moins bien reliées au réseau routier principal. En particulier, le vieillissement accroît la nécessité pour les administrations publiques et les investisseurs d'améliorer certains services (par ex., les services sociaux, les hôpitaux, la distribution de repas) et de créer des structures ad hoc. Les deux phénomènes de la réduction et du vieillissement de la population provoquent la fermeture de services tels que les écoles primaires, ce qui à son tour aboutit à des modifications en termes de transmission culturelle et de relations intergénérationnelles, affectant donc l'ensemble de la communauté. Les données collectées et traitées par le groupe d'experts qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport montrent clairement que, derrière les chiffres bruts mesurant le nombre croissant ou décroissant des habitants ou le vieillissement structurel de la population alpine, il se cache des modifications compositionnelles. Celles que connaissent par exemple de nombreuses communautés d'altitude, suite à l'« immigration » de nouveaux habitants, généralement plus jeunes que la majorité de la population locale et venant pour la plupart de zones alpines plus basses ou même de villes de plaine, sinon de plus loin encore, représentent un problème majeur. Ces modifications compositionnelles sont vraisemblablement plus prononcées dans les zones affichant un accroissement de la population associé à un solde naturel des naissances

et des décès négatif ou, au mieux, stationnaire ; toutefois, même les communes où le nombre d'habitants est en baisse connaissent ces flux d'immigration.

Globalement, on peut conclure que, dans la zone alpine, le développement économique, tout comme l'évolution démographique, est extrêmement hétérogène et polarisé. Quoiqu'il en soit, il ne peut exister que s'il se base que sur une symbiose entre le tourisme et les services, l'industrie, la production d'énergie électrique, l'agriculture, les transports et la mobilité.

Les caractéristiques des différentes zones alpines ont été illustrées aussi avec le support de cartes précises. La connexion avec le territoire est fondamentale pour comprendre la situation démographique actuelle et les tendances les plus récentes.

D'un autre côté, il convient de spécifier qu'il n'a pas été possible pour toutes les parties contractantes de participer avec la même efficacité et le même degré d'exhaustivité à la rédaction de ce rapport. Certaines ont eu des difficultés à fournir des informations directes sur certains enjeux, d'où, parfois, un manque d'homogénéité en matière de données. Il n'a donc pas toujours été possible, jusqu'ici, d'insérer dans le rapport des contributions équilibrées des différentes régions, ou une comparaison détaillée des chiffres.

Il est aussi très important de noter que les récents recensements nationaux (2011) ont permis et permettront dans le futur de disposer, pour toute la zone alpine, de données plus abondantes et plus actuelles, à un niveau territorial plus détaillé, ce qui permettra de tracer un cadre plus précis, notamment concernant le marché de l'emploi, pour évaluer l'étendue et l'orientation des changements survenus ces dix dernières années.

Pour réussir à donner de ce cadre bariolé et complexe un aperçu facile à comprendre, il peut être utile d'appliquer des

méthodes et outils tels que des indices synthétiques, capables de résumer en une seule valeur moyenne toutes les valeurs caractéristiques du micro-territoire. Pour mesurer le dynamisme de la démographie et du marché de l'emploi dans les Alpes, on a appliqué le MPI (indice Mazziotta-Pareto, chapitre 4) à un ensemble de huit indicateurs de la démographie et du marché de l'emploi, calculés sur chacune des communes alpines faisant l'objet de l'analyse.

En outre, une étape finale d'analyse permet de considérer simultanément différentes variables (touchant à la fois à la démographie et à l'emploi), pour les synthétiser en un seul ensemble – ou même un ensemble réduit – de dimensions principales. On peut alors construire différents clusters de zones alpines selon leurs caractéristiques intrinsèques, telles qu'observées au regard des dimensions précédemment identifiées (zones de bien-être contre les zones critiques). L'analyse de ces clusters confirme qu'au niveau micro-territorial cette zone présente encore des différences considérables quant aux conditions et aux dynamiques de la population et de la démographie, ainsi que pour le marché de l'emploi. Dans certains cas, ces différences dépassent les frontières nationales, mais il arrive aussi qu'elles soient plutôt bien définies et délimitées par des frontières nationales ou même régionales, ce qui montre bien le rôle que peut jouer toute politique dans la manière d'orienter certains phénomènes.

Certaines « Analyses thématiques » (chapitres spécifiques traitant d'un phénomène particulier intéressant à titre individuel des pays, des observateurs, des sujets externes) et une série d'exemples de bonnes pratiques ont été incluses dans la version finale du rapport. Ces études supplémentaires, axées sur les changements démographiques et sur leurs impacts sur le marché de l'emploi et la fourniture de services, ont été collectées pour préparer des exemples et des suggestions pour les décideurs politiques.

RÉFÉRENCES

- Agence européenne pour l'environnement (2010). Europe's ecological backbone : recognising the true value of our mountains. Copenhagen, Agence européenne pour l'environnement.
- ASTAT (2008) Giornata Mondiale del Turismo 2008. Disponible ici: www.provincia.bz.it/astat/it/mobilita-turismo/474.asp?News_action=4&News_article_id=253577 (consulté le 4.3.2014).
- ASTAT (2009). Il conto satellite del turismo per l'Alto Adige 2005, n. 148, Provincia Autonoma di Bolzano: Disponible ici: http://www.provincia.bz.it/astat/it/mobilitaturismo/474.asp?News_action=4&News_article_id=30149 (consulté le 4.3.2014).
- ASTAT (2011). Banca dati trasporti in Alto Adige. Disponible ici: <http://qlikview.services.silag.it/QvAJAXZfc/AccessPoint.aspx?open=&id=QVS@titan-a|Verkehr.qvw&client=Ajax> (consulté le 4.3.2014).
- ASTAT (2012a). Analisi strutturale dell'economia altoatesina - L'utilizzo della Tavola Input-Output, AstatInfo, 13. Disponible ici: <http://www.provincia.bz.it/astat/it/service/256.asp?art=388136> (consulté le 4.3.2014).
- ASTAT (2012b). Impatto economico del turismo. L'utilizzo del Conto Satellite del Turismo – comunicato stampa numero 15 del 03/2012. Disponible ici: www.provincia.bz.it/astat/it/famiglie-asperti-sociali/533.asp?News_action=4&News_article_id=389255 (consulté le 4.3.2014).
- ASTAT(2012c). Mobilità e traffico in Alto Adige – 2011. Available at: http://www.provincia.bz.it/astat/it/mobilitaturismo/464.asp?VerkehrTransport_action=4&VerkehrTransport_article_id=224586 (consulté le 4.3.2014).
- ASTAT (2012d). Territorio insediativo in provincia di Bolzano – 2012. Disponible ici: http://www.provincia.bz.it/astat/it/service/256.asp?News_action=4&News_article_id=441327 (consulté le 4.3.2014).
- Bayerisches Landesamt für Statistik und Datenverarbeitung (2014). Zensus 2011 Ergebnisse. Disponible ici: <https://ergebnisse.zensus2011.de/> (consulté le 7.8.2014).
- Bayerisches Staatsministerium für Arbeit und Sozialordnung, Familie und Frauen (2011). Was Menschen Berührt – Dritter Bericht der Staatsregierung zur Sozialen Lage in Bayern. Disponible ici: www.zukunftsministerium.bayern.de/imperia/md/content/stmas/stmas_internet/sozialpolitik/sozialbericht_2012.pdf (consulté le 7.8.2014).
- Banque mondiale (2013). World Development Indicators, Disponible ici: <http://wdi.worldbank.org/table/2.15> (consulté le 20.2.2014).
- Bätzing, W. (2003). Die Alpen. Geschichte und Zukunft einer europäischen Kulturlandschaft. München: Beck.
- Bauer, R. et Fassmann, H. (2010) Demographic and migratory flows affecting European regions and cities (DEMIFER), ESPON 2013 Programme, Deliverable 3 Typology of Regions, Vienna: ESPON and Vienna University.
- Bender, O. et Kanitscheider, S. (2012). New Immigration Into the European Alps: Emerging Research Issues. Mountain Research and Development, 32 (2), 235–241.
- Berwert, A., Rütter, K. et Muller, H. (2002). Volkswirtschaftliche Bedeutung des Tourismus im Kanton Wallis. disP-the planning review, (149), 4-12.
- Bundesamt für Statistik BFS (2014). Arbeitsmarktindikatoren 2014. Kommentierte Ergebnisse für die Periode 2008-2014 (Auszug aus der Umfassenden Publikation „Arbeitsmarktindikatoren 2014“). Neuchâtel: Swiss Federal Statistical Office.
- Bundesministerium für Bildung und Forschung (2014). Bildung in Deutschland 2014. Ein Indikatoren-gestützter Bericht mit einer Analyse zur Bildung von Menschen mit Behinderungen. Disponible ici: <https://www.destatis.de/> (consulté le 7.8.2014).
- Commission Européenne (2006). The social situation on the European Union 2005-2006. Disponible ici: http://ec.europa.eu/employment_social/social_situation/docs/ssr2005_2006_en.pdf (consulté le 7.8.2014).
- Commonwealth Fund (2012). International Profiles of Health Care Systems International Profiles of Health Care Systems. Disponible ici: www.commonwealthfund.org/~media/Files/Publications/Fund%20Report/2012/Nov/1645_Squires_intl_profiles_hlt_care_systems_2012.pdf (consulté le 20.2.2014).
- Convention alpine (2006). Déclaration Population et Culture disponible ici : http://www.alpconv.org/fr/convention/protocols/Documents/AC_IX_11_declarationpopcult_fr_fin_ASTAT.
- Convention Alpine (2011). Programme pluriannuel de la Convention Alpine 2011-2016. Disponible ici : http://www.alpconv.org/fr/convention/workprogramme/Documents/MAP_20112016_fr.pdf.

- Convention Alpine (2012). Preliminary paper to the XII Alpine Conference, WG Demography and Employment.
- Corrado, F., Di Bella, E. et Porcellana, V., (éd.) (2013). Nuove frontiere della ricerca per i territori alpini. Franco Angeli.
- Corrado, F. (2013). Territorial dynamics of repopulation in the Alpine area and their impacts on local development paths. *Mountain Dossier, Scientific Review of dislivelli.eu*, (1) 18-23.
- Dayton-Johnson, J., T. Katseli, L., Maniatis, G., Münz, R. et Papademetriou D. (2007). Gaining from Migration, Towards a New Mobility System. Paris, Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD).
- Dax, T. et Machold, I. (2014). Changes in migration patterns of Austria's mountain areas. *Mountain Dossier, Scientific Review of Dislivelli.eu*, (2) 16-19.
- Debarbieux B., Luminati C., Mignotte A. et Wiesinger G. (2006). Governance Capacity. What is it – other than economic and ecological aspects – that prompts people to stay in the Alps or to move to the Alps? How can we consolidate the governance capacity of individuals and communities? Vienne: Cipra.
- De Lima, P. (2014). Reconciling Labour Mobility and Cohesion Policies – The Rural Experience. In: Copus, A. et de Lima, P. (éd.), *Territorial Cohesion in Rural Europe: The relational Turn in Rural Development*, Abingdon, Routledge.
- Depner, W. and Teixeira, C. (2012). Welcoming Communities? An Assessment of Community Services in Attracting and Retaining Immigrants in the South Okanagan Valley (British Columbia, Canada), with Policy Recommendations. *The Journal of Rural and Community Development*, 7 (2) 72-97.
- Ditterich A. (1993). 125 Jahre Brennerbahn, Eisenbahn Journal, Special 3/95, Hermann Merker Verlag, Fürstfeldbruck.
- ESPON and University of Geneva (2012). Geographical Specificities and Development Potentials in Europe. Final Scientific Report. Disponible ici: http://www.espon.eu/export/sites/default/Documents/Projects/AppliedResearch/GEOSPECS/FR/GEOSPECS_Final_scientific_report_v2_-_revised_version.pdf (consulté le 20.2.2014).
- EUROSTAT (2010). Europe in figures, Eurostat yearbook 2010, European Union. Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- Ferreira, A. (2005). Osnovni prostorski in demografski kazalci za območje Alpejske konvencije v Sloveniji. *Zbornik gozdarstva in lesarstva* (78), 165–180.
- Götz, K. (2003). Moving through nets: The physical and social dimensions of travel. Proceedings of the 10th International Conference on Travel Behaviour research, Lucerne, 10-15 Août 2003.
- Hernández Luis, J.A. (2008). El turismo de masas. Evolución y perspectivas. Madrid, Síntesis.
- Hoyle B. et Knowles R. (1998). *Modern Transport Geography*, 2ème édition, London: Wiley.
- ISTAT (2006). Le infrastrutture in Italia. Un'analisi provinciale della dotazione e della funzionalità. http://www3.istat.it/dati/catalogo/20060512_00/inf_0607_infrastrutture_in_Italia.pdf (consulté le 8.7.2014).
- Jeanneret, B. et Goebel, V. (2012). Les disparités régionales en Suisse. Neuchâtel, Swiss Federal Statistical Office.
- Jentsch, B and Simard, M. (éd.) (2009) *International Migration in Rural Areas. Cross-National Comparative Perspectives. Studies in Migration and Diaspora*. Farnham, Ashgate.
- Machold, I., Dax, T. et Strahl, W. (2013). Potenziale entfalten, Migration und Integration in ländlichen Regionen Österreichs, Forschungsbericht 68. Bundesanstalt für Bergbauernfragen: Wien. Disponible ici : <http://www.berggebiete.at/cm3/de/download/finish/16-forschungsberichte/510-fb68.html> (consulté le 27.5.2014).
- McKee, M (2003). What are the lessons learnt by countries that have had dramatic reductions of their hospital bed capacity? Copenhagen, WHO Regional Office for Europe, Health Evidence Network report. Disponible ici: <http://www.euro.who.int/Document/E82973.pdf> (consulté le 7.8.2014).
- OECD. Glossary of Statistical Terms. Disponible ici: <http://stats.oecd.org/glossary/> (consulté le 7.8.2014).
- ÖREK-Partnerschaft (2014). Vielfalt und Integration im Raum, Abschlussbericht. Wien, ÖROK.
- Organisation mondiale de la santé (2000). Health systems: improving performance. Disponible ici: http://www.who.int/whr/2000/en/whr00_en.pdf (consulté le 20.2.2014).
- Organisation mondiale de la santé (2011). System of Health Accounts, Disponible ici http://who.int/nha/sha_revision/en/ (consulté le 20.2.2014).
- Pechlaner, H., Bonelli, A., Scuttari, A. et Martini, M. (2012). INTER-Regio-Rail: Removing barriers to regional rail transport. Customer satisfaction analysis on regional rail transport in South Tyrol Disponible ici : <http://interregiorail.eu/181d395.html> (consulté le 15.5.2014).

Pechlaner, H., Scuttari, A., Martini, M. et Bonelli, A. (2013). Analisi della soddisfazione del trasporto su gomma. Disponible ici: <http://agenzia-mobilita.bz.it/it/amministrazione/485.asp> (consulté le 15.5.2014).

Secrétariat Permanent de la Convention Alpine (2007) (éd.). Rapport sur l'état des Alpes. Signaux Alpains ; Édition spéciale 1 ; Transports et mobilité dans les Alpes, Innsbruck/Bolzano, Secrétariat Permanent de la Convention Alpine.

Secrétariat Permanent de la Convention Alpine (2014) (éd.). Tourisme durable dans les Alpes. Rapport sur l'état des Alpes. Signaux Alpains ; Édition spéciale 4. Innsbruck/Bolzano, Secrétariat Permanent de la Convention Alpine.

Smirou, D. (1984). La santé, un critère pertinent de définition? *Revue de Géographie alpine*. (72), 72-2-4.

Statistische Ämter des Bundes und der Länder (2013). Zensusdatenbank des Zensus 2011. Disponible ici : <https://ergebnisse.zensus2011.de/> (consulté le 7.8.2014).

Swiss federal Statistical Office FSO (2014). Statistical data on Switzerland 2014. Neuchâtel, Swiss Federal Statistical Office.

Tappeiner, U., Borsdorf, A et Tasser, E. (2008). Alpenatlas - Atlas des Alpes - Atlante delle Alpi - Atlas Alp - Mapping the Alps. Society - Economy - Environment. Heidelberg, Spektrum Akademischer Verlag & Springer.

Tolley, R. et Turton, B. (1995). Transport Systems, Policy and Planning. A Geographical Approach. Essex, Longman Scientific & Technical.

Voll, F. (2012). Die Bedeutung des Faktors „Erreichbarkeit“ für den Alpenraum. Erarbeitung eines alpenweiten Modells der Erreichbarkeit von Metropolen und Regionalzentren vor dem Hintergrund aktueller Diskussionen um Regionsentwicklung in Abhängigkeit von räumlicher Lage, PhD Thesis, Natural science faculty, Friedrich-Alexander, Universität de Nürnberg.

ANNEXE A - GLOSSAIRE

Aperçu démographique

Accroissement naturel | Le nombre de naissances vivantes moins le nombre de décès.

Densité de population (résidents par km²) | Nombre de résidents par unité de surface (kilomètres carrés)

Espérance de vie à 65 ans | Espérance de vie pour les personnes âgées de 65 ans.

Espérance de vie à la naissance | Nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut s'attendre à vivre si le taux de mortalité ne varie pas.

Femmes (en % de résidents) | La quantité de femmes résidant généralement dans une zone géographique donnée (commune), calculée en % de résidents.

Indice de vieillissement de la population totale résidente | Rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et la population âgée de moins de 14 ans * 100 (P65+/P0-14*100).

Population étrangère résidente par sexe (pour 1 000 résidents) | Un étranger est une personne non ressortissante du pays dans lequel elle réside ou séjourne à titre temporaire.

Population résidente totale (valeur absolue) | La quantité de population résidant généralement dans une zone géographique donnée (commune)

Pourcentage de la population résidente totale en âge de travailler | Pourcentage, sur la population totale, des résidents âgés de 15 à 64 ans (P15-64/P*100).

Pourcentage de séniors | Nombre de résidents de plus de 65 ans sur la population totale * 100 (P65+/P*100).

Taux brut de mortalité (pour 1 000 résidents) | Le taux brut de mortalité, sur la population totale d'une zone géographique donnée et pour une année donnée, indique le nombre de décès qui ont eu lieu au cours de l'année pour 1 000 personnes.

Taux brut de natalité (pour 1 000 résidents) | Le taux brut de natalité, sur la population totale d'une zone géographique donnée et pour une année donnée, indique le nombre de naissances vivantes qui ont eu lieu au cours de l'année pour 1 000 personnes et est estimé en milieu d'année.

Taux d'accroissement démographique (en pourcentage) | Taux représentant la croissance moyenne annuelle de la population dans un cadre temporel donné (dans ce rapport, 2001-2011 ou 2002-2012). Cet indicateur est calculé d'après la formule : $((Pop_t - Pop_s) / (Pop_s * (t-s)))$ où t = dernière année disponible et s = première année disponible.

Taux de fertilité total (pour 1 000 femmes) | Nombre d'enfants nés pour 1 000 femmes vivant jusqu'à la fin de leur période de fécondité et donnant naissance à des enfants conformément aux taux de fertilité propres à chaque tranche d'âge, dans un pays donné et pendant une période de référence donnée.

Zone d'établissement permanent | Zone habitée ou utilisée de manière continue pendant toute l'année – en d'autres termes, une zone où est concentrée la plupart des activités humaines. Elle comprend des zones agricoles à utilisation intensive, des habitats et des infrastructures de transport, mais n'inclut pas les forêts, les pâturages, les rochers nus, les terrains en friche et les plans d'eau. Compte tenu des programmes nationaux d'aménagement du territoire, la définition administrative et politique des zones d'établissement permanent varie d'un pays à l'autre (Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2007).

Marché de l'emploi

Emplois par secteurs NACE (pourcentage sur les personnes en emploi) | Pour chaque unité territoriale, la distribution des salariés d'après la classification suivante (activité économique de la structure où le travail est effectué). Voir le tableau ci-dessous pour la classification NACE en 12 catégories.

1	Agriculture
2	Industrie manufacturière
3	Construction
4	Commerce de gros et de détail
5	Transports
6	Activités d'hébergement et de restauration
7	Information et communication
8	Activités financières et assurances
9	Activités professionnelles et de soutien, immobilier
10	Administration publique
11	Éducation et santé
12	Autres activités de services

Taux d'emploi (en %, par sexe) | Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans est le pourcentage de salariés sur l'ensemble de la population du même groupe d'âge. D'après l'enquête sur la population active, harmonisée à l'échelon européen, une personne est définie comme « en emploi » si, dans la semaine de référence, elle a effectué au moins une heure de travail, dans quelque activité que ce soit, comportant une rémunération en argent ou en nature, ou s'est temporairement absentée de son travail (par ex., pour raisons de santé, congés, mise à pied temporaire avec allocations de chômage), mais a conservé son emploi ou son travail indépendant.

Taux d'inactivité (en %, par sexe) | Le taux d'inactivité utilisé est le pourcentage d'inactifs âgés de 15 à 64 ans par rapport à la population du même groupe d'âge. Le terme « inactifs » indique les personnes qui ne sont ni en emploi, ni à la recherche d'un emploi.

Taux de chômage par sexe (en %) | Un chômeur est une personne qui, pendant la semaine de référence : (a) n'avait aucun emploi et (b) était disposée à commencer à travailler dans les deux semaines et (c) avait activement cherché un emploi à certains moments pendant les quatre semaines précédentes.

Les chômeurs comprennent également les personnes sans emploi, mais ayant déjà trouvé un emploi devant commencer plus tard. Le taux de chômage harmonisé fournit le nombre de chômeurs sous forme de pourcentage de la population active (nombre total personnes en emploi plus personnes au chômage).

Éducation

Population ayant suivi des études secondaires (pour 1 000, par sexe) | Le niveau d'études atteint est classé d'après la CITE (Classification internationale type de l'éducation). L'expression « études terminées avec succès » implique l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme si les études en question le prévoient. En cas contraire, le critère associé est l'assiduité. Dans ce document, nous nous référons aux études secondaires du deuxième cycle et postsecondaires non tertiaires (niveaux CITE 3-4). CITE niveau 3 : deuxième cycle du secondaire – commençant généralement à la fin de la scolarité obligatoire ; l'âge d'entrée est normalement de 15 ou 16 ans et il est généralement nécessaire de présenter des qualifications et de répondre à d'autres conditions minimum requises ; l'éducation suit souvent une approche par matière et dure normalement de deux à cinq ans. CITE niveau 4 : études postsecondaires non tertiaires – à cheval entre le deuxième cycle du secondaire et les études tertiaires ; des exemples typiques sont les programmes conçus pour préparer les élèves à des études de niveau 5 ou ceux conçus pour préparer les élèves à entrer directement sur le marché de l'emploi.

Population ayant suivi des études tertiaires (pour 1 000, par sexe) | Pour cet indicateur, on a considéré les niveaux CITE 5 et 6. CITE niveau 5 : études tertiaires (premier niveau) – pour entrer, il faut normalement avoir achevé avec succès des études de niveau 3 ou 4 ; le niveau 5 inclut des programmes tertiaires à orientation académique, en grande partie basés sur une approche théorique, et à orientation « emploi », qui sont normalement plus courts et axés sur l'entrée dans le marché de l'emploi ; CITE niveau 6 : études tertiaires (deuxième niveau) – menant à une qualification avancée dans le domaine de la recherche (Ph.D. ou doctorat).

Population et services

Cabinets de médecins généralistes (pour 1 000 résidents) | Ce poste comprend les praticiens des établissements de santé ayant un diplôme de docteur en médecine ou une qualification correspondante et exerçant leur activité principalement à titre de généraliste indépendant. Certains pays considèrent la « médecine générale » et la « médecine familiale » comme des spécialisations, mais ces activités doivent toujours être classées ici.

La définition correspond au code HP.3.1.1 du « Système des comptes de la santé » (http://who.int/nha/sha_revision/en/).

Distance en km vers la structure résidentielle de soins la plus proche | Voir la définition du nombre de structures résidentielles pour soins de long terme.

Distance en km vers l'hôpital le plus proche | Voir la définition du nombre de lits hospitaliers.

Nombre de lits hospitaliers (pour 1 000 résidents) | Les hôpitaux comprennent les établissements agréés ayant pour activité principale de fournir des services médicaux, de diagnostic et de traitement ; ils disposent de médecins, de services infirmiers et autres services de santé pour les patients en consultation interne, ainsi que des services d'hospitalisation spécialisés exigés pour ces mêmes patients. Les fonctions assurées par les hôpitaux peuvent varier d'un pays à l'autre et sont généralement définies sur base juridique. Dans certains pays, les structures de soins doivent aussi remplir certaines conditions minimum en termes de dimensions (nombre de lits et personnel médical pour garantir l'accès 24h/24) pour pouvoir être enregistrées comme hôpital.

La définition correspond au code HP.1 du « Système des comptes de la santé » (http://who.int/nha/sha_revision/en/).

Nombre de structures résidentielles pour soins de long terme (pour 1 000 résidents) | La catégorie des structures résidentielles pour soins de long terme comprend des établissements ayant pour activité principale de fournir des soins de long terme en formule résidentielle et associant des soins infirmiers, des soins de surveillance ou d'autres types de soins selon les exigences des résidents. Dans ces établissements, une part significative du processus de production et des soins fournis associe services sanitaires et services sociaux, les services sanitaires s'exprimant pour la plupart sous forme de soins infirmiers, en association avec des services de soins personnels. Les soins à proprement parler « médicaux » y sont, toutefois, beaucoup moins intensifs que ceux assurés dans les hôpitaux.

La définition correspond au code HP.2 du « Système des comptes de la santé » (http://who.int/nha/sha_revision/en/).

Services de garderie pour enfants de moins de 3 ans (en %) | Cet indicateur concerne la prise en charge formelle de jeunes enfants par des personnes autres que les membres de leur famille ou hors de chez eux. La « première enfance » (ou petite enfance) est généralement définie comme la période précédant la scolarité normale, qui varie souvent d'un pays à l'autre. Toutefois, nous considérons ici la tranche d'âge théorique de 0 à 2 ans. Si les données ne sont pas disponibles exactement pour ce groupe d'âge, les âges effectifs doivent être spécifiés.

ANNEXE B – SOURCES DE DONNÉES POUR LES INDICATEURS CONSIDÉRÉS DANS LE RAPPORT

ALLEMAGNE :

- *Démographie*
 - Recensement 2011 (Statistischen Ämter des Bundes und der Länder - Office allemand de statistiques)
 - Réactualisation des statistiques démographiques 2001 (Statistischen Ämter des Bundes und der Länder - Office allemand de statistiques)
- *Emploi et éducation*
 - Recensement 2011 (Statistischen Ämter des Bundes und der Länder - Office allemand de statistiques)

AUTRICHE

- *Démographie*
 - Statistiques démographiques 1.1.2003-1.1.2013 (Statistik Austria - Institut national de la statistique autrichien)
 - Statistiques d'état civil 2002-2012 (Statistik Austria - Institut national de la statistique autrichien)
 - Statistiques sur la migration 2003-2012 (Statistik Austria - Institut national de la statistique autrichien)
- *Emploi et éducation*
 - Recensement de la population 2001 (Statistik Austria - Institut national de la statistique autrichien)
 - Recensement 2011 fondé sur des registres
- *Population et services*
 - Statistiques hospitalières 2011 (Ministère fédéral autrichien de la Santé)
 - Registre des Médecins 2013 (Conseil de l'Ordre des Médecins autrichien)

FRANCE

- *Démographie*
 - Recensement de la population (Insee)
 - Registre d'état civil – Estimations démographiques (Insee)
- *Marché de l'emploi*
 - Estimations concernant l'emploi (Insee)
 - Enquête emploi en continu depuis 2003 (Insee)
- *Aide sociale et services*
 - Base permanente des équipements/ BPE (Insee)
 - Comptes nationaux

ITALIE

- *Démographie*
 - Recensement de la population et des logements (Istat - Institut national italien des statistiques)
 - Enquête sur l'équilibre démographique annuel de la population résidente (Istat - Institut national italien des statistiques)
 - Enquête sur l'équilibre démographique annuel de la population étrangère résidente et sur sa structure par genre et nationalité (Istat - Institut national italien des statistiques)
 - Enquête sur la population résidente par sexe, âge et situation matrimoniale (Istat - Institut national italien des statistiques)
 - Enquête sur la population étrangère résidente par sexe et âge (Istat - Institut national italien des statistiques)
- *Marché de l'emploi*
 - Recensement de la population et des logements (Istat - Institut national italien des statistiques)
 - Enquête en continu sur la population active (Istat - Institut national italien des statistiques)
- *Aide sociale et services*
 - Enquête sur les actions et services sociaux des communes simples et associées (Istat - Institut national italien des statistiques)
 - Enquête sur les structures résidentielles de soins (Istat - Institut national italien des statistiques)
 - Elaboration sur les soins primaires, sur la base des données du ministère de la Santé (Istat - Institut national italien des statistiques)
 - Lits hospitaliers : Ministère de la Santé - D.G. du système d'informations sur la santé - Office de Statistiques

LIECHTENSTEIN

Base de données EUROSTAT

MONACO

IMSEE Monaco

SLOVÉNIE

- *Démographie*
 - Recensement de la population, des familles et des logements (SURS - Office des statistiques de la République de Slovénie)
 - Enquête trimestrielle sur la population (SURS - Office des statistiques de la République de Slovénie)
 - Enquête annuelle sur les naissances (SURS - Office des statistiques de la République de Slovénie)
 - Enquête annuelle sur les décès (SURS - Office des statistiques de la République de Slovénie)
 - Enquête annuelle sur le solde migratoire (SURS - Office des statistiques de la République de Slovénie)
- *Marché de l'emploi*
 - Recensement de la population, des familles et des logements (SURS - Office des statistiques de la République de Slovénie)
 - Enquête sur la population active (SURS - Office des statistiques de la République de Slovénie)
- *Aide sociale et services*
 - Lits hospitaliers : Institut national de la Santé publique
 - Enquête statistique annuelle sur l'éducation préscolaire et les jardins d'enfants (SURS - Office des statistiques de la République de Slovénie)

SUISSE

- *Démographie*
 - Les données statistiques sur la Suisse 2014 (Office fédéral de la statistique)
 - La population de la Suisse 2012 (Office fédéral de la statistique)
 - Population résidante permanente et non permanente selon les niveaux géographiques institutionnels, le sexe, la nationalité, le lieu de naissance et la classe d'âge (Office fédéral de la statistique)
 - Nombre de décès selon les niveaux géographiques institutionnels, le sexe, la nationalité, l'état civil et la classe d'âge (Office fédéral de la statistique)
 - Communes, 1981-2010 : Commune, composante géographique, sexe, nationalité (Office fédéral de la statistique)
- *Marché de l'emploi*
 - Relevé structurel du recensement fédéral de la population 2012 : population selon le statut sur le marché du travail et le statut d'activité (Office fédéral de la statistique)
 - Résidents permanents âgés de 15 ans au moins selon le statut sur le marché du travail et le canton (Office fédéral de la statistique)
 - Taux de chômage par canton (Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Secrétariat d'État à l'économie SECO)
- *Éducation*
 - Résidents permanents âgés de 15 ans au moins ayant mené à terme des études supérieures, selon le canton (Office fédéral de la statistique)

ANNEXE C – APPENDICE METHODOLOGIQUE

ENJEUX THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DE L'INDICE MAZZIOTTA-PARETO

Matteo Mazziotta et Adriano Pareto, Istat, Italie

Introduction

Si, par le passé, on mesurait les phénomènes sociaux et économiques tels que le développement, la pauvreté, la qualité de vie, etc., principalement d'un point de vue unidimensionnel, c'est-à-dire au travers d'un seul indicateur, la littérature la plus récente tend à considérer qu'il s'agit là de phénomènes complexes ou multidimensionnels, du fait qu'ils sont caractérisés par l'association de différents indicateurs. Or, la mesure de phénomènes complexes est, pour différentes raisons, une opération difficile et risquée : - elle exige des simplifications qui sont, en soi, arbitraires ; - elle est toujours tributaire des limitations en termes de temps et de ressources ; - elle implique inévitablement des priorités conflictuelles ; - elle repose sur des préférences de valeurs qui comportent généralement le recours à des considérations pragmatiques et à des traditions de mesure, ainsi que la présence d'erreurs systématiques liées à la discipline en question. Malgré cela, il est possible d'associer de manière cohérente la sélection d'indicateurs individuels représentant le phénomène en question à la « meilleure » fonction d'agrégation, de manière à ne perdre qu'un minimum d'informations statistiques. Notre propos, ici, est de présenter un indice composite généralisé connu sous le sigle MPI (Mazziotta-Pareto Index), propre à être utilisé lorsque l'on est en présence de composantes non substituables, c'est-à-dire ayant toutes le même poids (importance), et qu'il n'est pas possible d'effectuer de compensation entre les unes et les autres (Munda et Nardo, 2005).

Démarche de synthétisation des indicateurs

Dans la littérature scientifique, nombreuses sont les études, réalisées par d'éminent auteurs, sur l'utilisation d'indices composites pour mesurer des phénomènes économiques et sociaux complexes intéressant des zones géographiques données. Les principaux problèmes de cette approche concernent le choix du cadre théorique, la disponibilité des données, la sélection des indicateurs les plus représentatifs et leur traitement pour les comparer et les agréger.

Les étapes pour construire un indice composite peuvent être ainsi résumées :

- a) *Définir le phénomène que l'on doit mesurer.* La définition doit donner une idée claire de ce que l'indice composite est appelé à mesurer. Elle doit se référer à un cadre théorique reliant différents sous-groupes et des sous-indicateurs.
- b) *Sélectionner un groupe d'indicateurs individuels.* Idéalement, les indicateurs doivent être sélectionnés selon leur pertinence, leur solidité analytique, leur actualité, leur accessibilité, etc. (OCDE, 2008). L'étape de la sélection est le fruit d'un compromis entre, d'une part, des redondances possibles dues à un chevauchement des informations et, de l'autre, le risque de perdre des informations.
- c) *Normaliser les indicateurs individuels.* La normalisation permet de rendre les indicateurs comparables. Il s'agit d'une phase nécessaire préalable à toute agrégation des données. En effet, les indicateurs d'un ensemble de données sont souvent exprimés en unités de mesure différentes ; aussi faut-il les ramener aux mêmes standards et, pour cela, les transformer en des chiffres purs sans dimension. Une autre raison justifiant cette normalisation est le fait que certains indicateurs peuvent être en liaison positive avec le phénomène que l'on veut mesurer ('polarité' positive), et d'autres en liaison négative ('polarité' négative). Nous devons normaliser les indicateurs de telle sorte qu'après cette normalisation une augmentation des indicateurs en question corresponde à une augmentation de l'indice composite. Il existe différentes méthodes de normalisation : le classement par rangs, le changement d'échelle, la standardisation (ou notes z) et la « distance » par rapport à une référence. Quand on assigne la même importance à chaque indicateur, il est indispensable d'appliquer un critère de transformation tel que les indicateurs soient indépendants à la fois de l'unité de mesure et de la variabilité – par ex., la standardisation.
- d) *Agréger les indicateurs normalisés.* Cela consiste à combiner toutes les composantes pour obtenir un ou plusieurs indices composites (fonctions mathématiques). Il existe différentes méthodes d'agrégation. Les plus fréquemment utilisées sont les méthodes additives (par exemple, la somme des rangs pour chaque indicateur, la moyenne pondérée des valeurs transformées des indicateurs originaux, etc.) ; toutefois, on utilise souvent aussi des techniques multivariées, comme l'analyse en composantes principales (Dunteman, 1989), et la méthode des distances, telle que la taxonomie de Wroclaw (Harbison et al., 1970).

Cette démarche pose bien entendu différents problèmes,

tels que la nécessité de se procurer des données, la perte d'informations et l'approche arbitraire des chercheurs en matière de (i) sélection des indicateurs, (ii) normalisation, (iii) agrégation et pondération. En revanche, elle présente aussi des avantages clairs, que l'on peut résumer ainsi : (a) mesure unidimensionnelle du phénomène ; (b) disponibilité immédiate ; (c) simplification de l'analyse des données géographiques.

De nombreux travaux et analyses ont su convaincre les critiques ; quoi qu'il en soit, la communauté scientifique a conclu qu'il est impossible d'obtenir une « méthode parfaite » donnant des résultats universellement valables. Ce qu'il faut au contraire, c'est, sur la base des données et des objectifs spécifiques du travail, identifier la « meilleure méthode » en termes de robustesse, fiabilité et cohérence.

L'indice composite

L'utilisation des méthodes additives pour construire des indices composites comporte des exigences et propriétés souvent peu souhaitables ou difficiles à satisfaire. Par exemple, elles supposent une totale substituabilité entre les composantes de l'indice, de telle sorte qu'un déficit éventuel dans une dimension puisse être compensé par un surplus dans une autre dimension, mais en fait il n'est pas acceptable, normalement, que les indicateurs individuels puissent se compenser totalement ; une distribution des valeurs est nécessaire.

Le but de la méthode proposée est de fournir une mesure composite d'un ensemble d'indicateurs considérés comme « non substituables », ce qui signifie que toutes les dimensions du phénomène doivent être « équilibrées » (Mazziotta et Pareto, 2011). Le MPI est conçu de manière à satisfaire aux propriétés suivantes : (i) normalisation des indicateurs par le biais d'un critère spécifique annulant à la fois l'unité de mesure et l'effet de variabilité (Delvecchio, 1995) ; (ii) synthèse indépendante d'une « unité idéale », compte tenu du fait qu'un ensemble de « valeurs optimales » est arbitraire et non-univoque et peut varier dans le temps (Aureli Cutillo, 1996) ; (iii) simplicité de calcul ; (iv) facilité d'interprétation.

Pour satisfaire à ces propriétés, considérons l'approche suivante. On sait qu'il est possible de comparer des distributions d'indicateurs différents, mesurés de différentes manières, en les transformant en écarts standardisés. On convertit ainsi les indicateurs individuels en une échelle commune ayant une valeur moyenne de 100 et une déviation standard de 10 : les valeurs transformées retomberont à peu près dans la fourchette 70-130. Dans ce type de normalisation, le « vecteur idéal » est l'ensemble des valeurs moyennes et il devient facile d'identifier les unités qui sont au-dessus de la moyenne (valeurs > 100) et celles qui se

trouvent en-dessous (valeurs < 100). En outre, effectuer la normalisation par le biais des écarts standard permet de libérer les indicateurs de leur variabilité et de leur assigner le même poids.

On introduit ensuite un coefficient de pénalité, qui, pour chaque unité, est fonction de la variabilité des indicateurs par rapport à la valeur moyenne (« variabilité horizontale ») : cette variabilité se mesure au moyen du coefficient de variation. Avec l'approche proposée, on applique à la note de chaque unité (c'est-à-dire la moyenne arithmétique des valeurs standardisées) une pénalité qui est directement proportionnelle à la « variabilité horizontale », l'objectif étant de favoriser les unités qui, à moyenne égale, présentent un meilleur équilibre entre les valeurs des indicateurs (Palazzi, 2004).

Cette méthode fournit une mesure solide, moins sensible à l'inclusion ou à l'exclusion d'un indicateur individuel (Mazziotta C. et al., 2010).

Les étapes pour calculer le MPI sont les suivantes.

1) Normalisation

Soit $X=\{x_{ij}\}$ une matrice de n rangs (unités statistiques) et m colonnes (indicateurs individuels), et M_{x_j} et S_{x_j} la moyenne et l'écart type moyen de l'indicateur j ème :

$$M_{x_j} = \frac{\sum_{i=1}^n x_{ij}}{n} ; \quad S_{x_j} = \sqrt{\frac{\sum_{i=1}^n (x_{ij} - M_{x_j})^2}{n}}$$

La matrice standardisée $Z=\{z_{ij}\}$ est définie comme suit :

$$z_{ij} = 100 \pm \frac{(x_{ij} - M_{x_j})}{S_{x_j}} 10$$

où le signe \pm est la « polarité » de l'indicateur j ème, c'est-à-dire le signe de la relation entre l'indicateur j ème et le phénomène à mesurer (+ si l'indicateur individuel représente une dimension considérée comme positive et - s'il représente une dimension considérée comme négative).

2) Agrégation

Soit c_v le coefficient de variation pour l'unité j ème :

$$cv_i = \frac{S_{z_i}}{M_{z_i}}$$

où :

$$M_{z_i} = \frac{\sum_{j=1}^m z_j}{m}; \quad S_{z_i} = \sqrt{\frac{\sum_{j=1}^m (z_j - M_{z_i})^2}{m}}$$

Ainsi, la forme généralisée³¹ du MPI est donnée par :

$$MPI_i^{+/-} = M_{z_i} \pm S_{z_i} cv_i$$

où le produit $S_{z_i} cv_i$ est la « pénalité » et le signe \pm dépend du type de phénomène à mesurer.

Si l'indice composite est « croissant » ou « positif », c'est-à-dire si à des valeurs croissantes de l'indicateur correspondent des variations positives du phénomène (par ex., le développement socioéconomique), on utilisera le MPI-. Inversement, si l'indice composite est « décroissant » ou « négatif », c'est-à-dire si à des valeurs croissantes de l'indicateur correspondent des variations négatives du phénomène (par ex., la pauvreté), on utilisera le MPI+.

Références

Aureli Cutillo, E. (1996). Lezioni di statistica sociale. Parte seconda, sintesi e graduatorie. CISU, Roma.

Delvecchio, F. (1995). Scale di misura e indicatori sociali. Cacucci Editore, Bari.

Dunteman, G. H. (1989). Principal Components Analysis. Sage Publications, Newbury Park (1989).

Harbison, F. H., Maruhnic, J., Resnick, J. R. (1970). Quantitative Analyses of Modernization and Development. Princeton University Press, New Jersey.

De Muro, P., Mazziotta, M., Pareto, A. (2011). Composite Indices of Development and Poverty: An Application to MDGs. Soc. Indic. Res., 104: 1-18.

Mazziotta, C., Mazziotta, M., Pareto, A., Vidoli, F. (2010). La sintesi di indicatori territoriali di dotazione infrastrutturale: metodi di costruzione e procedure di ponderazione a confronto. Review of Economics and Statistics for Regional Studies, 1.

Munda, G., Nardo, M. (2005). Non-Compensatory Composite Indicators for Ranking Countries: A Defensible Setting. European Commission-JRC, Ispra.

Palazzi, P. (2004). Lo sviluppo come fenomeno multidimensionale. Confronto tra l'ISU e un indice di sviluppo sostenibile. Moneta e Credito, 227.

OECD (2008). Handbook on Constructing Composite Indicators. Methodology and user guide. OECD Publications, Paris.

31. Il s'agit d'une forme généralisée, puisqu'elle inclut « deux indices en un ».

ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES ET ANALYSE PAR CLUSTERS : QUELQUES NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Mauro Albani, Giorgia Capacci, Antonella Guarneri - ISTAT, Italie

La méthodologie statistique offre une vaste gamme de méthodes pour synthétiser les valeurs de différents indicateurs observés sur un certain nombre d'unités statistiques. Une aide importante en ce sens réside dans les méthodes qui permettent de classer les unités pour les décrire ensuite facilement en se basant sur la caractérisation spécifique qui, dans le même temps, est partagée par certaines unités et les sépare des autres.

Sur un plan strictement méthodologique, l'analyse en composantes principales et l'analyse par clusters sont deux méthodes statistiques qui, respectivement, servent à réduire le nombre d'un certain ensemble de variables (les valeurs de ce qui a été observé sur un certain nombre d'unités statistiques) et à classer en groupes certaines unités statistiques selon les valeurs prises sur chaque unité par un certain nombre de variables. Les deux méthodes sont applicables (et indiquées) pour les variables quantitatives (échelle d'intervalles).

L'analyse en composantes principales est souvent menée avant une régression (pour éviter d'utiliser des variables corrélées) ou avant de grouper les données en clusters (pour avoir un meilleur aperçu des variables).

L'analyse en composantes principales

L'analyse en composantes principales (ACP) est une technique statistique multivariée pour variables quantitatives, qui, par le biais d'une transformation orthogonale, convertit un ensemble d'observations de variables éventuellement corrélées en un ensemble de valeurs de variables linéairement décorréelées, appelées composantes principales.

Etant donné que les variables observées ont été standardisées de manière à avoir une variance de un, chacune d'elles contribue par une unité de variance à la « variance totale » de l'ensemble de données. Par conséquent, la variance totale sera toujours égale au nombre de variables observées soumises à l'analyse, et les composantes extraites dans l'analyse répartiront cette variance.

Le nombre de composantes principales (CP) est inférieur ou égal au nombre de variables initiales. Cette transformation implique que la première composante principale a la plus grande variance possible (en d'autres termes, représente au-

tant de variabilité dans les données qu'il est possible d'en avoir) et que chaque composante a la plus haute variance possible sous la contrainte qu'elle soit orthogonale aux composantes précédentes (c'est-à-dire qu'elle ne leur soit pas corrélée). Les composantes principales sont orthogonales parce qu'elles sont les vecteurs propres de la matrice symétrique de covariance. L'ACP est sensible à la mise à l'échelle relative des variables initiales.

Cette méthode est principalement utilisée comme outil dans les analyses exploratoires de données et pour créer des modèles prédictifs. L'ACP peut être effectuée par décomposition des valeurs propres d'une matrice de covariance (ou de corrélation) des données ou par décomposition des valeurs singulières d'une matrice de données, généralement après avoir effectué le centrage de moyenne (et avoir normalisé ou utilisé les notes z) sur la matrice de données pour chaque attribut (Abdi. H., & Williams, L.J., 2010). Les résultats d'un ACP sont généralement discutés en termes de notes de composantes, parfois appelées notes de facteurs (les valeurs variables transformées correspondant à un point de données particulier), et de saturation (le poids par lequel il faudrait multiplier chaque variable initiale standardisée pour obtenir la note de composante) (Shaw P.J.A., 2003).

L'ACP est la plus simple des véritables analyses multivariées basées sur les vecteurs propres. Souvent, on la considère comme susceptible de révéler la structure interne des données d'une manière qui explique le mieux la variance dans les données. Si un ensemble de données multivarié est visualisé comme un ensemble de coordonnées dans un espace de données de grandes dimensions (1 axe par variable), l'ACP peut fournir à l'utilisateur une image de plus petite dimension, une projection ou « ombre » de cet objet observé à partir de sa position la plus informative. Pour cela, il ne faut utiliser que quelques-unes des premières composantes principales, de telle sorte que la dimensionnalité des données transformées se trouve réduite. On peut élaborer un diagramme de dispersion résumant toutes les informations fournies par la méthode, de manière à pouvoir regarder les données sur un plan bidimensionnel et identifier les tendances.

Les variables représentées sur un graphe sont aussi appelées « le cercle des corrélations », qui est un élément utile pour interpréter la signification des axes. Dans ce graphe, chaque variable est représentée comme un vecteur qui indique, d'une part, la force combinée des rapports entre les variables et les deux composantes principales (longueur du vecteur) et, d'autre part, s'il s'agit de rapports positifs ou négatifs (direction du vecteur). L'angle entre deux vecteurs montre le degré de corrélation entre deux variables mesurées. Un angle droit indique que deux variables sont entièrement décorréelées ; un angle de zéro ou de 180° entre deux variables indique en revanche une corrélation (positive ou négative) complète.

L'analyse par clusters

L'analyse par clusters est une méthode multivariée servant à classer un échantillon de sujets (ou d'objets) sur la base d'un ensemble de variables mesurées dans un certain nombre de groupes différents, de manière à placer les sujets similaires dans le même groupe.

Ce type d'analyse est en mesure de produire une image synthétique des variables impliquées, en classant les individus d'après le plus haut niveau d'homogénéité relevé dans chaque groupe. Du fait de ses caractéristiques de synthèse, une analyse par clusters est plus immédiate qu'une ACP, même si les deux approches sont très souvent combinées.

On peut utiliser différentes méthodes pour effectuer une analyse par clusters. On peut notamment identifier deux groupes principaux, suivant une stratégie d'agrégation qui peut être hiérarchique ou non-hiérarchique. Mais il arrive souvent aussi que l'on opte pour une stratégie de classification mixte, qui limite les effets des contraintes imposées par chacune des deux procédures mentionnées ci-dessus. Dans ce cas, l'ensemble d'éléments que l'on doit classer est d'abord agrégé suivant une stratégie non-hiérarchique (à centres mobiles), donnant naissance à une partition contenant un nombre important de classes et qui, à son tour, devient le nouvel ensemble d'éléments à classer – et l'on passe alors à la stratégie d'agrégation hiérarchique. Cette deuxième étape peut uniquement renforcer les classes précédemment obtenues.

Dans la procédure hiérarchique, on a appliqué la méthode de Ward, qui prévoit de combiner toutes les paires possibles de clusters et de calculer la somme des distances au carré à l'intérieur de chaque cluster, puis la somme des résultats obtenus pour tous les clusters. Puis on choisit la combinaison donnant la somme de carrés la plus basse. Il s'agit d'une méthode tendant à produire des clusters de taille à peu près égale, ce qui n'est pas toujours souhaitable. Elle est également très sensible aux valeurs aberrantes. Quoiqu'il en soit, la méthode de Ward est l'une des plus populaires, avec la méthode de groupement à liaison moyenne.

La meilleure façon d'expliquer la méthode de l'analyse hiérarchique par clusters est de décrire l'algorithme – ou ensemble d'instructions – qui permet d'obtenir un dendrogramme. L'axe horizontal du dendrogramme représente la « distance » (ou « dissimilarité ») entre les clusters. L'axe

vertical représente les objets et les clusters. Chaque jonction de deux clusters est représentée sur le graphe par la division d'une ligne horizontale en deux lignes horizontales. La position horizontale de la coupure (indiquée par un petit trait vertical) représente la distance entre les deux clusters.

Le dernier groupement de clusters (également appelé partition finale) est le groupement de clusters qui identifiera les groupes dont les observations ou les variables présentent des caractéristiques communes. La décision concernant le groupement final s'appelle aussi « couper le dendrogramme » et consiste à tracer une ligne à travers ce dernier pour spécifier quel est le groupement final. Les étapes suivantes peuvent aider à décider où couper le dendrogramme ; par exemple, l'étape où les valeurs changent à l'improviste pourrait indiquer le bon endroit. Les clusters finaux doivent montrer les caractéristiques les plus semblables à l'intérieur d'un même groupe et être aussi différents que possible des autres clusters.

Références

- Abdi, H., & Williams, L.J. (2010). Principal component analysis. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Computational Statistics*, 2: 433-459.
- Bolasco S. (1999). *Analisi multidimensionale dei dati. Metodi, strategie e criteri d'interpretazione*, Roma, Carocci.
- CISIA-CERESTA (2001). *Introduction à SPAD Version 5.0. Manuel de Prise en Main*. Montreuil: CISIA-CERESTA
- COHERIS-SPAD (2007). *SPAD 7.0. Introduction à SPAD. Guide de l'utilisateur*. Courbevoie: SPAD.
- Corbetta P. (2002). *Metodi di analisi multivariata per le scienze sociali*, Il Mulino, Bologna.
- Di Franco G. (2003). *L'analisi multivariata nelle scienze sociali*, Carocci, Roma.
- Fabbris L. (1997). *Statistica multivariata. Analisi esplorativa dei dati*. McGraw-Hill, Milano.
- Shaw P.J.A. (2003). *Multivariate Statistics for the Environmental Sciences*, Hodder-Arnold

ANNEXE D – CARTES D'ALLEMAGNE ET DE SUISSE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DE L'ÉDUCATION, DONNÉES AU NIVEAU NUTS 3

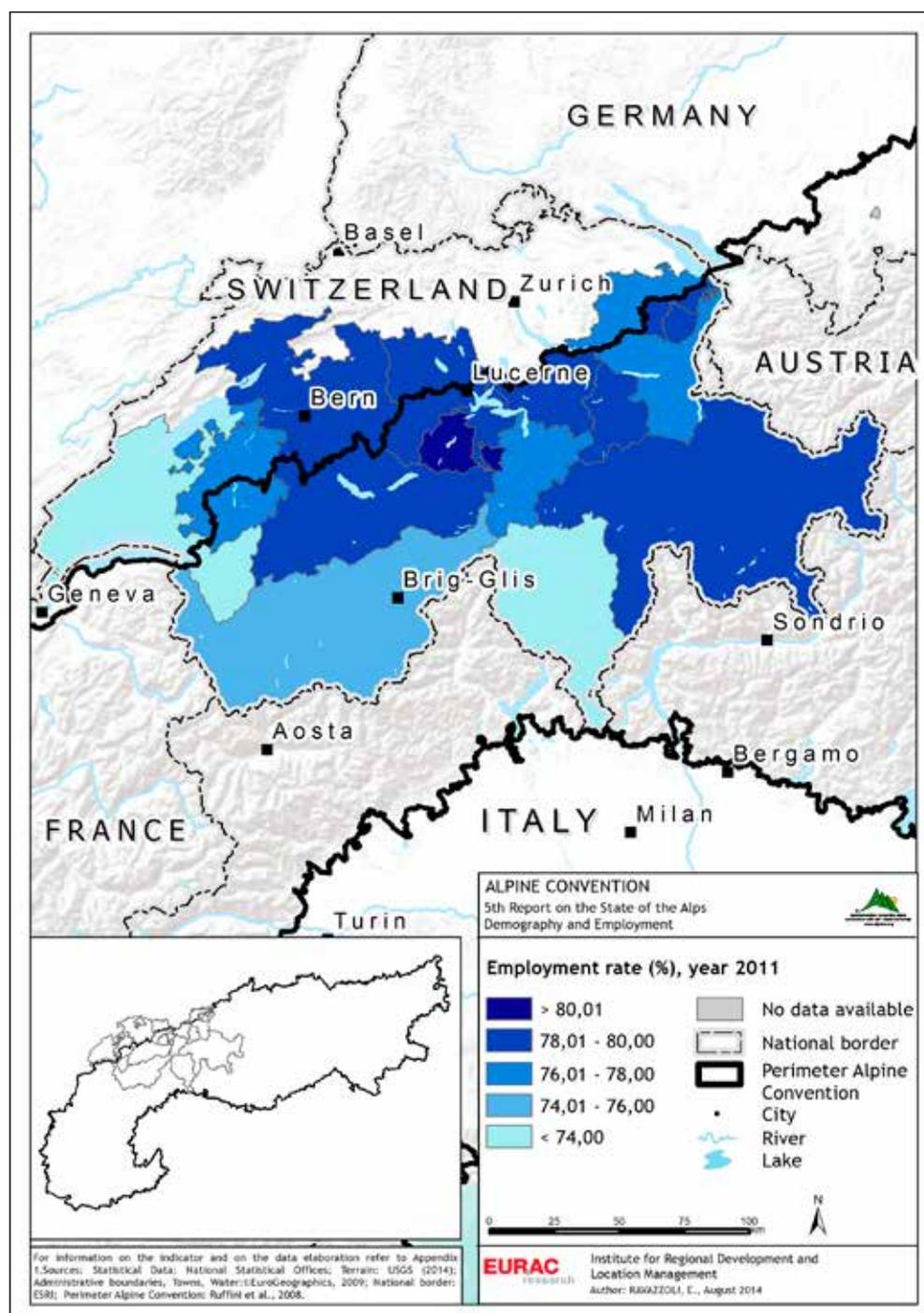


Figure D1 : Taux d'emploi en Suisse (en %).

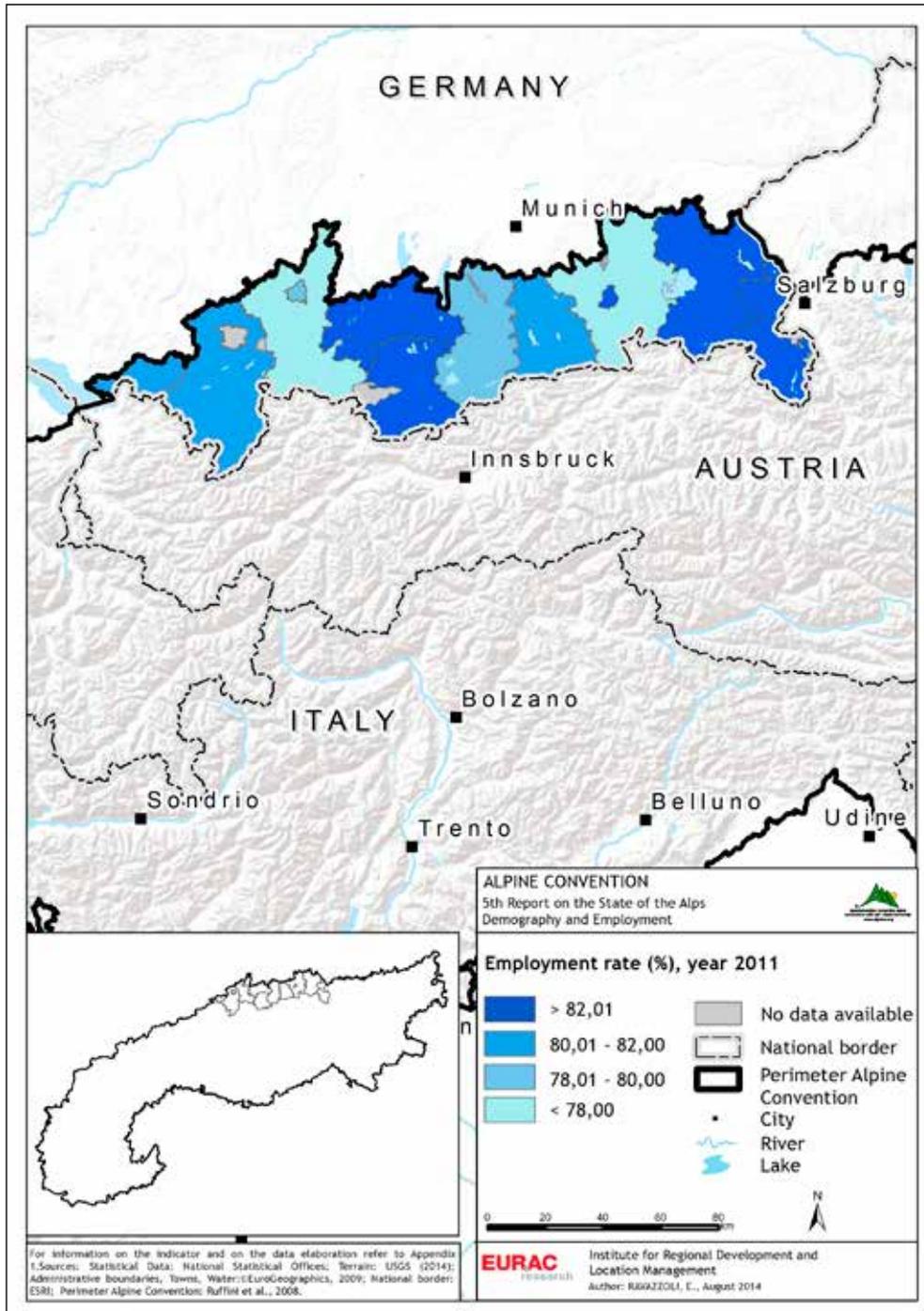


Figure D2 : Taux d'emploi en Allemagne (en %).

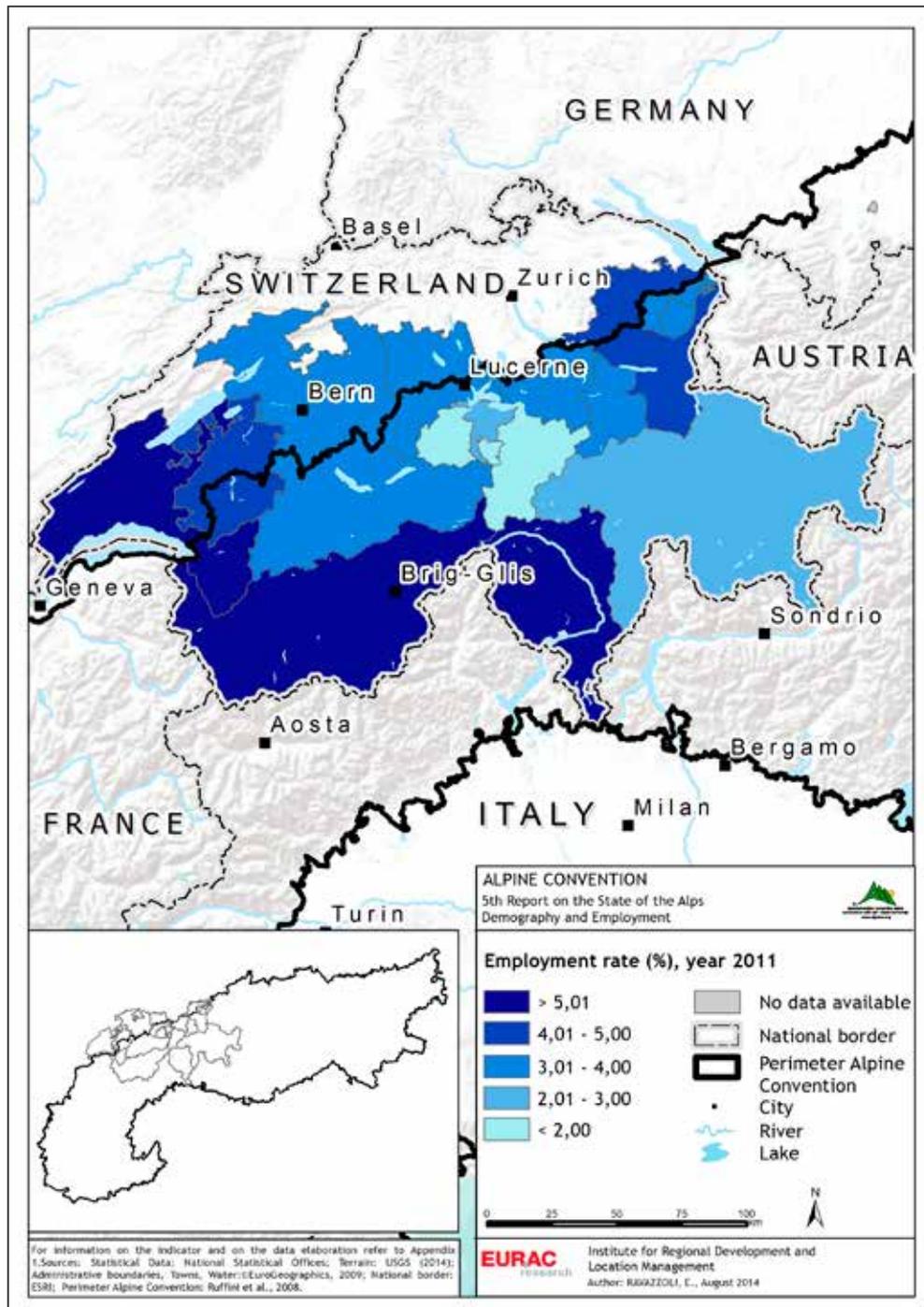


Figure D3 : Taux de chômage en Suisse (en %).

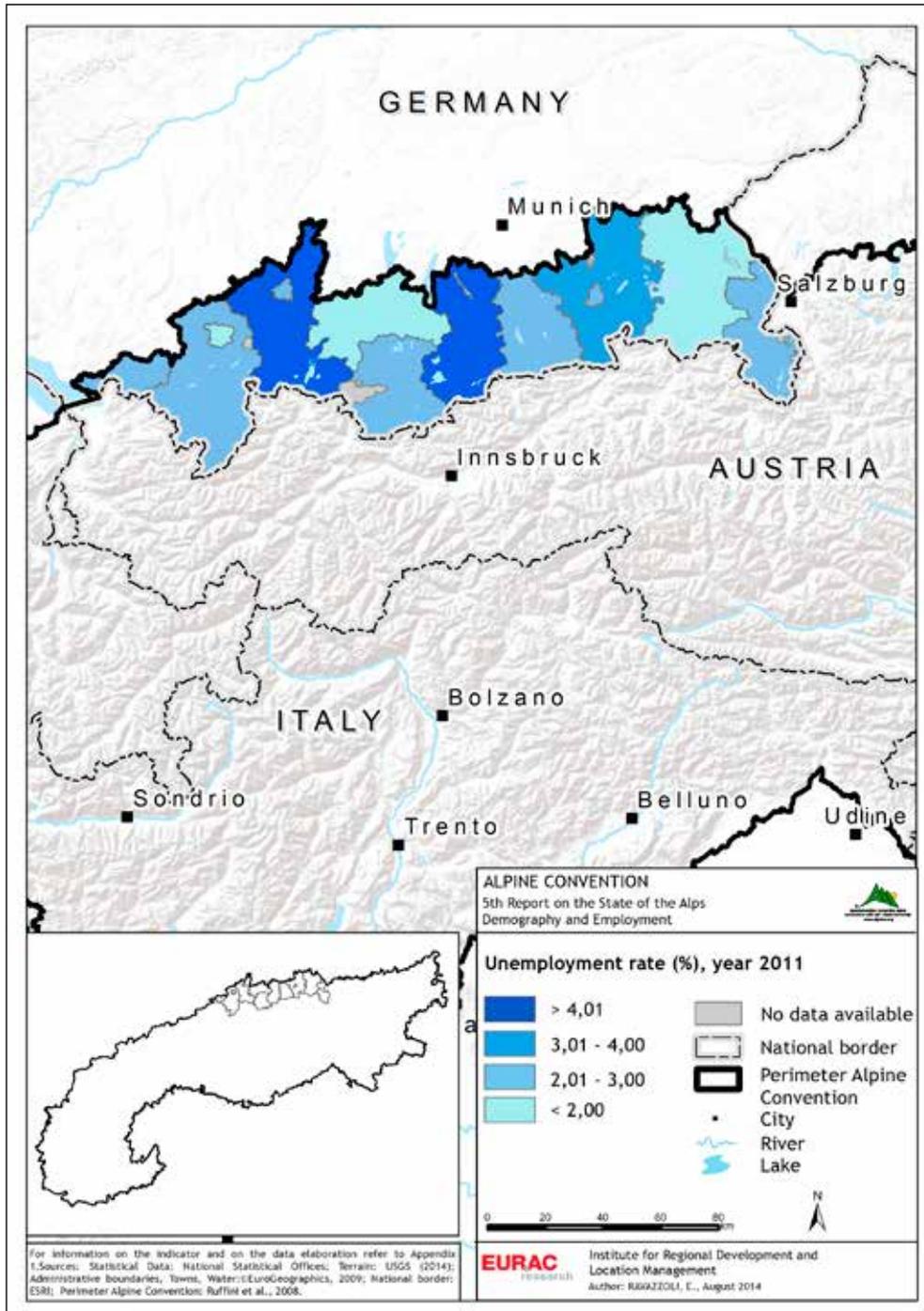


Figure D4 : Taux de chômage en Allemagne (en %).

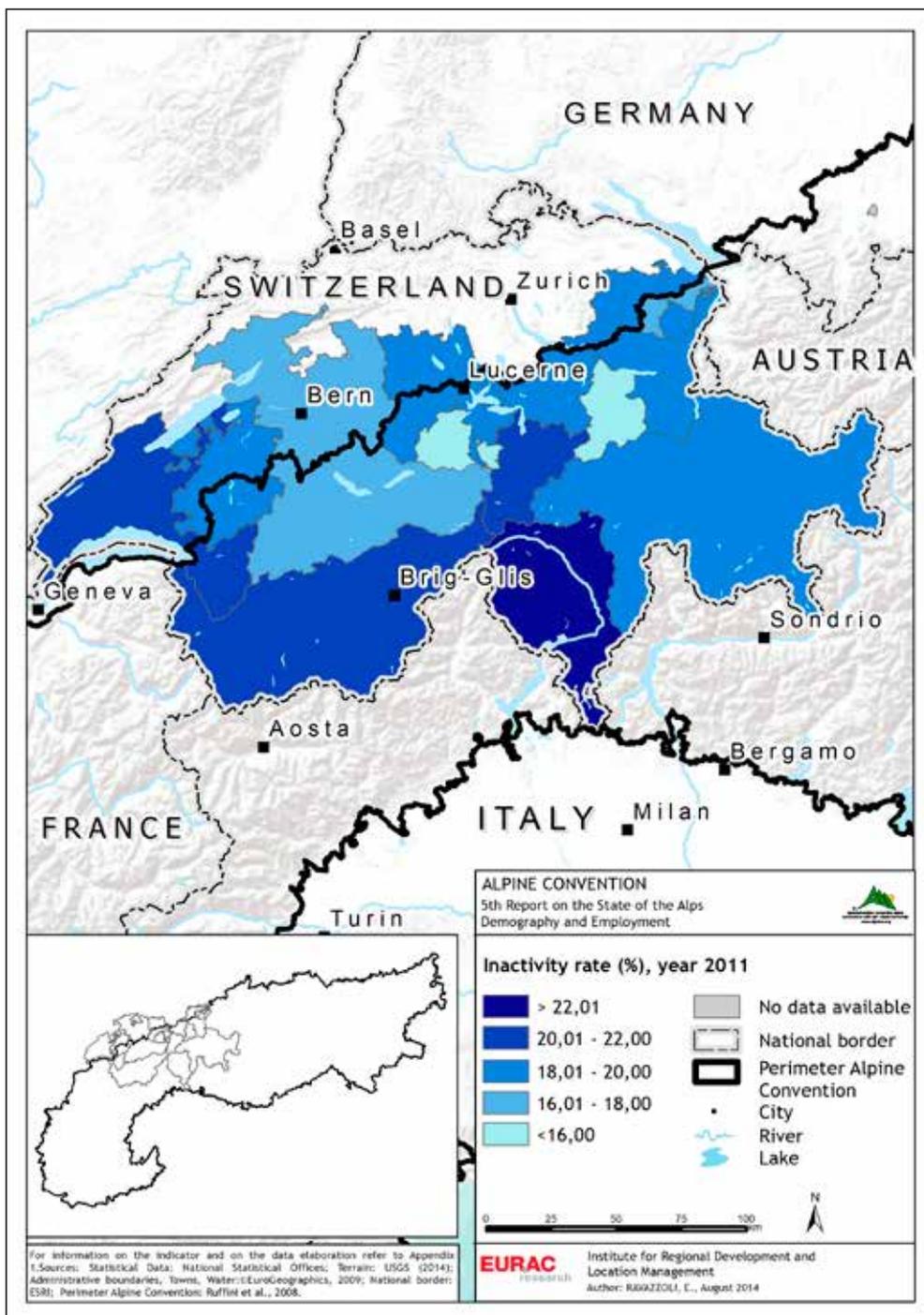


Figure D5 : Taux d'inactivité en Suisse (en %).

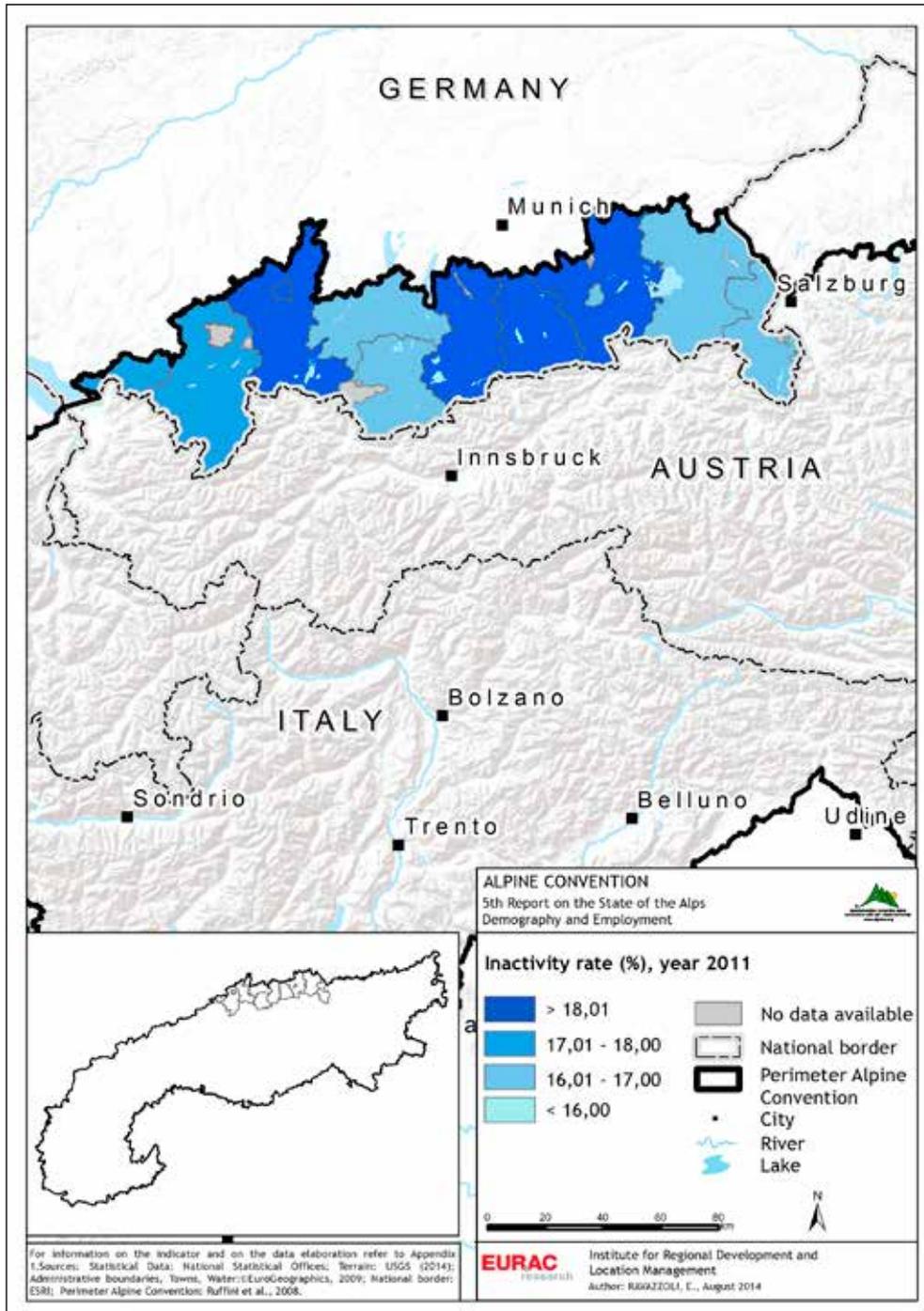


Figure D6 : Taux d'inactivité en Allemagne (en %).

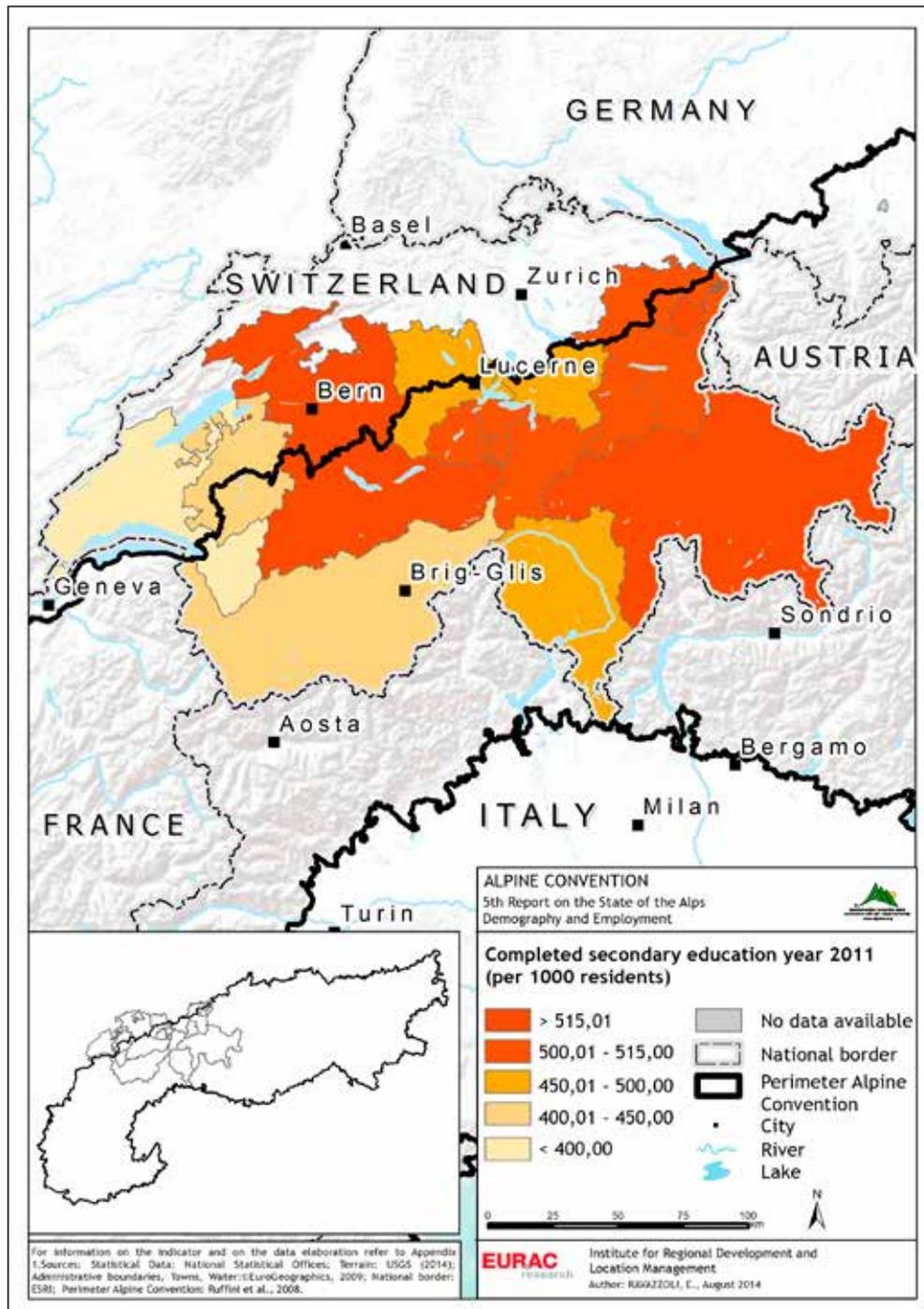


Figure D7 : Taux d'achèvement des études secondaires en Suisse.

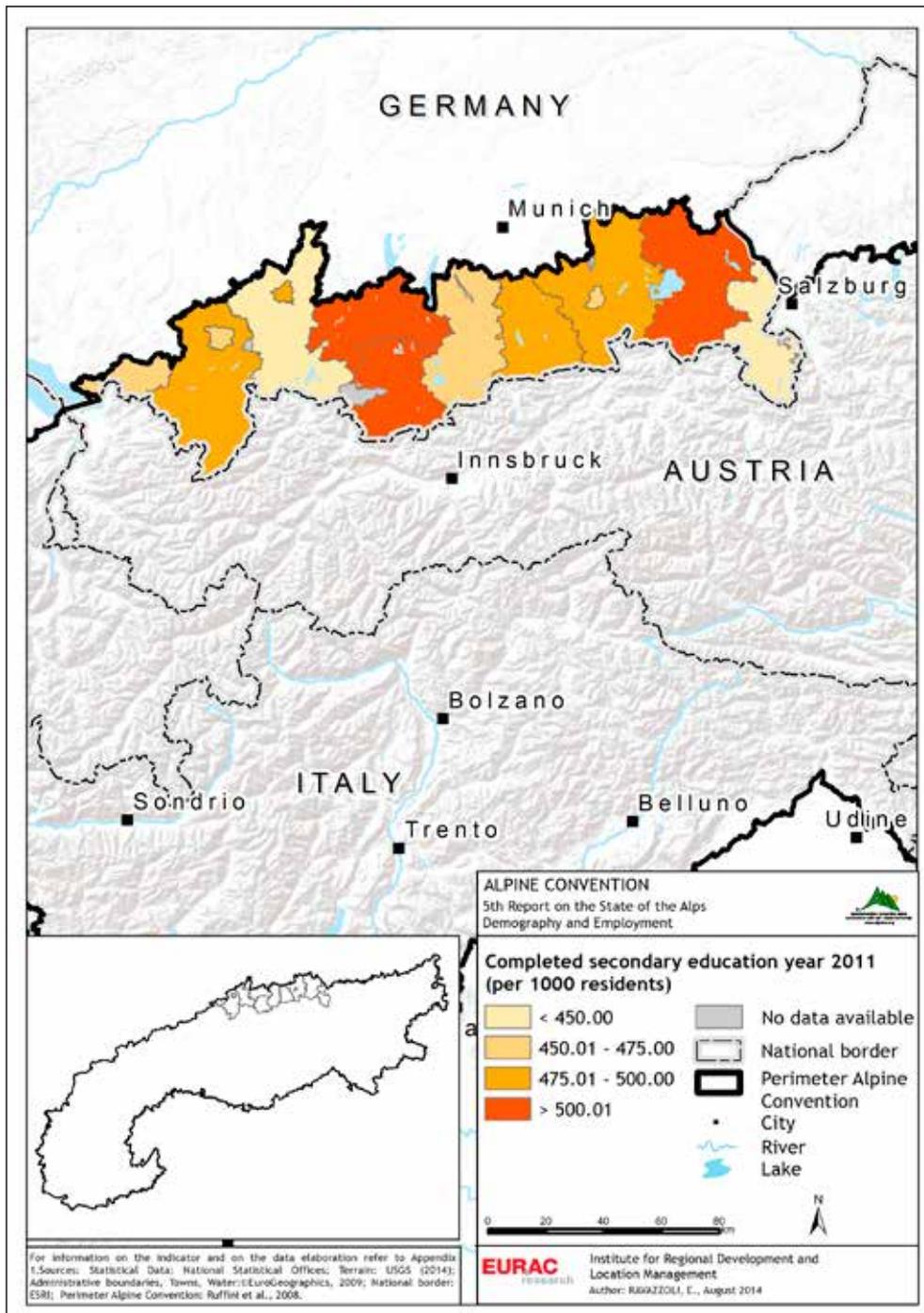


Figure D8 : Taux d'achèvement des études secondaires en Allemagne.

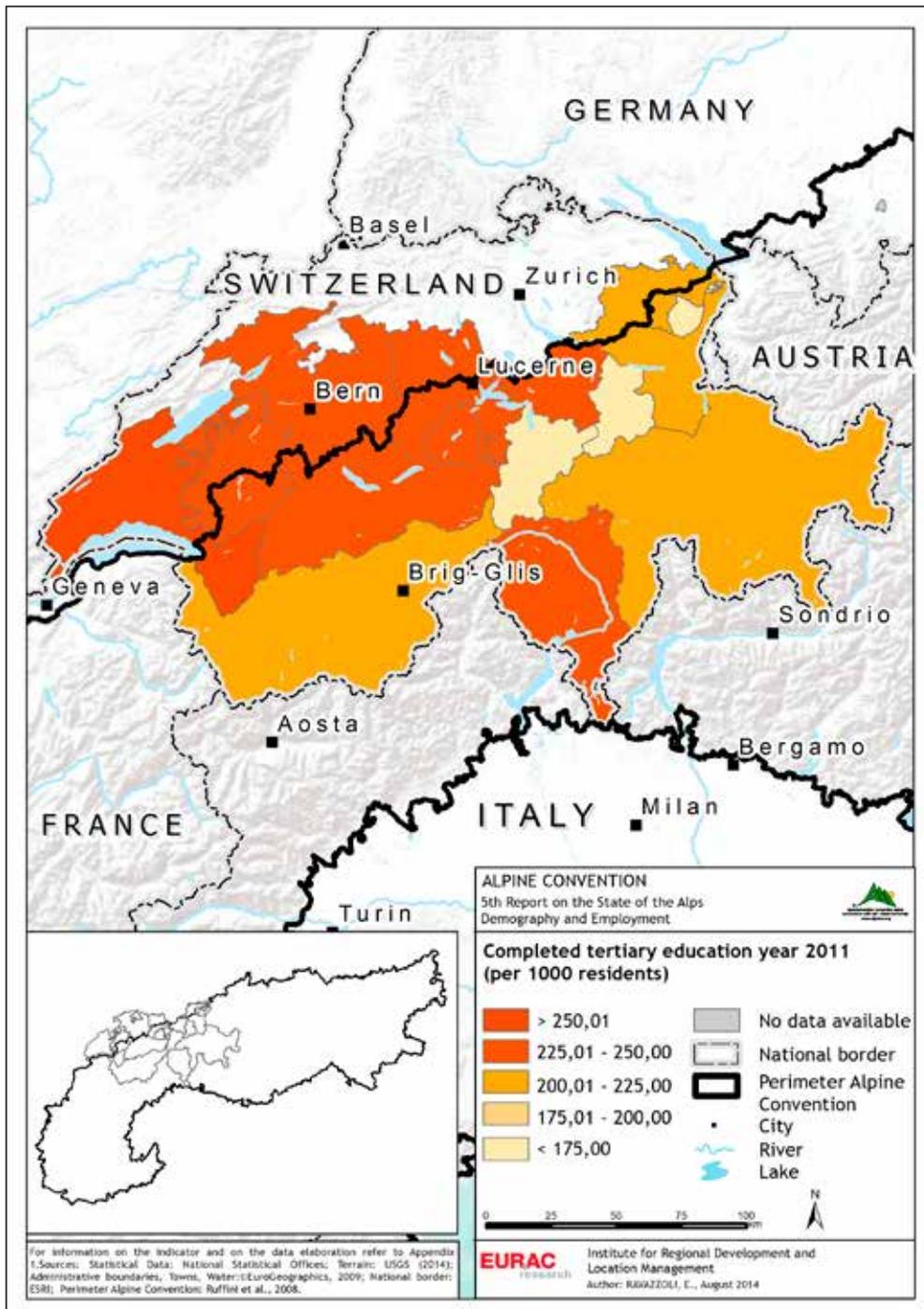


Figure D9 : Taux d'achèvement des études supérieures en Suisse.

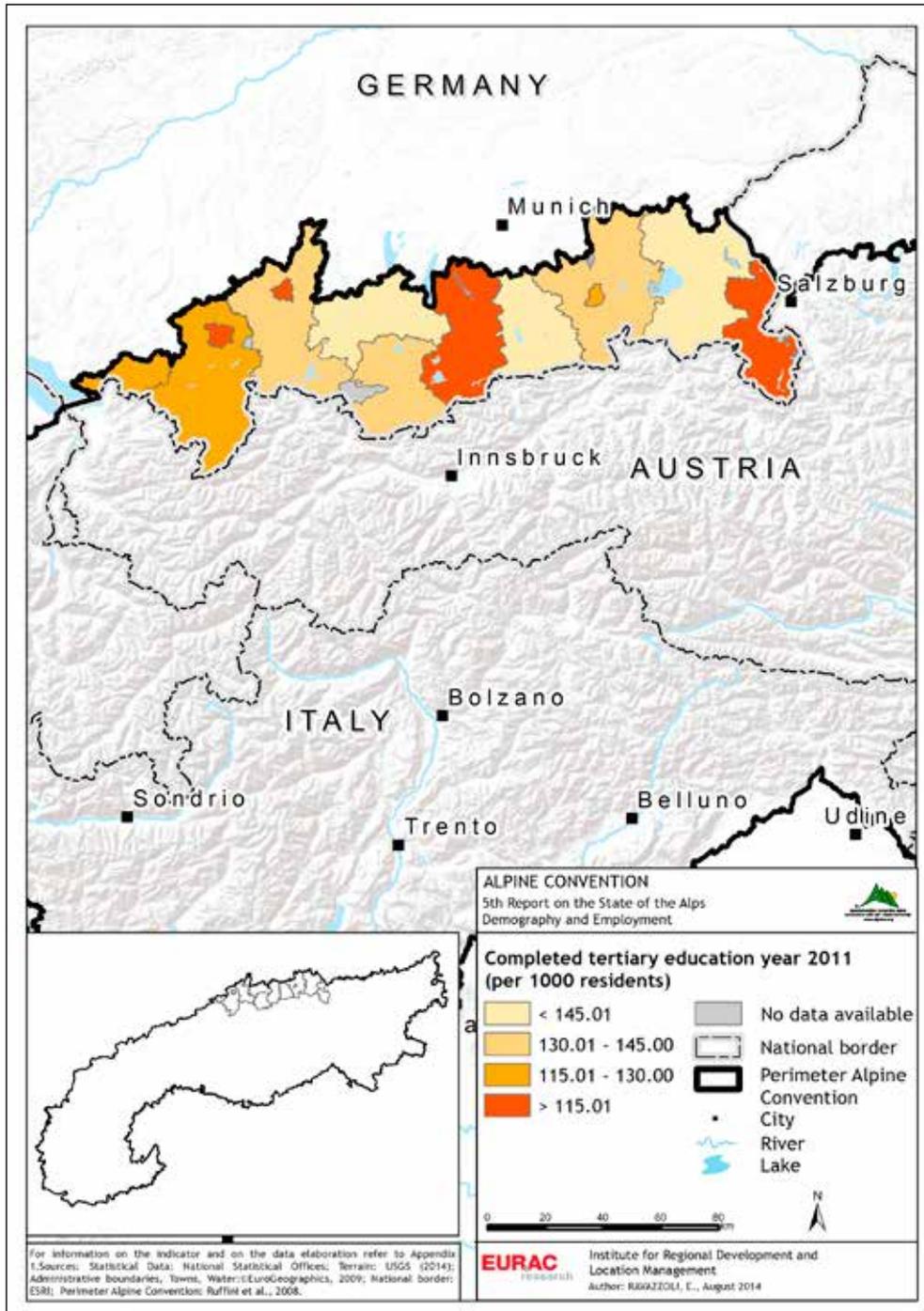
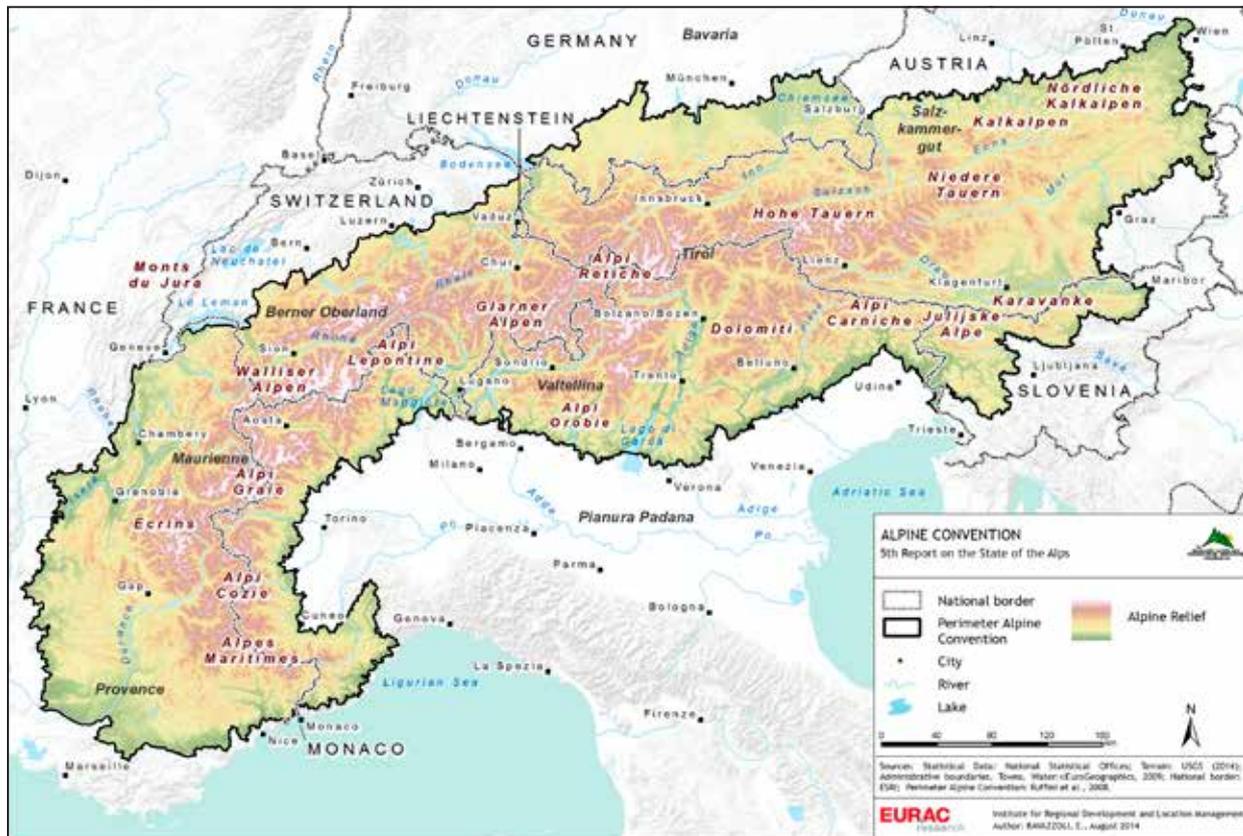


Figure D10 : Taux d'achèvement des études supérieures en Allemagne.

ANNEXE E – CARTE DE LA CONVENTION ALPINE



www.alpconv.org

**Secrétariat permanent
de la Convention alpine**

Herzog-Friedrich-Strasse 15
A-6020 Innsbruck
Tel. +43 (0) 512 588 589 12
Fax +43 (0) 512 588 589 20

Bureau de Bolzano/Bozen

Viale Druso-Drususallee 1
I-39100 Bolzano-Bozen
Tel. +39 0471 055 352
Fax +39 0471 055 359

info@alpconv.org

